TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 211 · DERNIÈRE ÉDITION 3 · SAMEDI 14 FÉVRIER 1981

DÉTENTE EN POLOGNE ?

Le syndicat Solidarité est prêt à négocier sur tous les problèmes

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 220 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 800 l. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,25 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 CFA ; Suède, 4 kr. ; Suisse, 1,30 fr. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Menace de guerre civile au Zimbabwe

Dix mois après son accession à l'indépendance, le Zimbabwe bascule lentement dans la guerre civile. Bulawayo, la deuxième ville du pays, est en état de siège. Elle fait figure de cité au nom funestement prédestiné puisque celui-ci signifie « le lieu du massacre », en souvenir d'une sanglante bataille qui, au siècle dernier, opposa les Matabeles aux Shonas. Par une singulière et dérisoire répétition les mêmes adversaires s'affrontent de nouveau aujourd'hui.

Le processus d'intégration au sein de l'armée nationale des diverses unités rivales d'anciens guérilleros se heurte à des difficultés jusqu'à présent insurmontables. Les maquisards de l'armée révolutionnaire du peuple du Zimbabwe, la ZIPRA, fidèles au Front patriotique de M. Joshua Nkomo, pour la plupart des Matabeles originaires du Sud-Ouest, livrent bataille contre ceux de l'armée de libération du Zimbabwe, le ZANLA, du premier ministre Robert Mugabe, en grande majorité des Shonas, ethnie dominante dans le nord-est du pays.

Deux éléments permettent de mesurer l'extrême violence des combats qui se poursuivent depuis plusieurs jours à Bulawayo, où plus de cent personnes ont été tuées et plusieurs centaines blessées. Les Hawker-Hunter de l'armée de l'air du Zimbabwe sont intervenus à plusieurs reprises, attaquant en piqué les positions occupées par la ZIPRA. Faute de place à la morgue de Bulawayo, on entasse depuis jeudi les cadavres des victimes dans des camions frigorifiques en attendant l'arrêt des combats pour les inhumer.

En novembre dernier, de sanglants accrochages entre les hommes de la ZIPRA et ceux de la ZANLA avaient fait plusieurs dizaines de morts, à Bulawayo également. La semi-éviction, lors du remaniement du 10 janvier, de M. Nkomo, contraint d'abandonner le ministère de l'intérieur pour celui de la fonction publique avant de se retrouver ministre sans portefeuille, n'est évidemment pas étrangère à la dégradation brutale de la situation.

A l'époque où M. Ian Smith était encore au pouvoir à Salisbury, certains de ses amis envisageaient de partager en trois l'ancienne colonie de la couronne britannique. S'inspirant des théoriciens sud-africains des Bantoustans, qui divisent pour régner, ils entendaient créer trois territoires réservés, l'un aux Matabeles, l'autre aux Shonas, le troisième aux Blancs. Nul ne nie la violence des oppositions raciales que les nostalgiques du pouvoir pâle n'ont pas renoncé à réveiller.

Cependant, il faut aussi tenir étroitement compte des rancœurs nées pendant la lutte pour la décolonisation. L'histoire des deux dernières décennies prouve, en effet, qu'entre MM. Nkomo et Mugabe les heurts ont été permanents.

Enfin, Pretoria, qui assiste, non sans doute sans une secrète satisfaction, aux tentatives de rétablissement de l'ordre à Bulawayo par les Rhodesian African Rifles, troupes d'élites de l'ancienne armée rhodésienne de M. Smith, conserve des sympathies pour le prélat Abel Muzorewa. Disqualifié, l'ancien leader garde des partisans. Or M. Witness Mangwende, ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, affirmait, encore jeudi, que certains bénéficient d'un entraînement militaire en Afrique du Sud.

La guerre civile qui couve au Zimbabwe pourrait marquer la fin d'une expérience de cohabitation entre Noirs et Blancs, ces derniers risquant d'être les prochaines victimes désignées des règlements de comptes fratricides qui se poursuivent. Elle menace également de déstabiliser une grande partie de l'Afrique australe, et tout d'abord la Zambie et le Mozambique où se développent d'ores et déjà de graves tensions internes.

Le débat sur les immigrés aggrave les divisions au sein de la gauche

Le débat sur l'immigration, relancé par les initiatives de plusieurs maires communistes de la banlieue parisienne, aggrave les divisions au sein de la gauche dans la perspective de l'élection présidentielle. La direction du parti socialiste a condamné l'attitude du P.C. et M. Pierre Bérégovoy n'a pas hésité à comparer ses méthodes à celles d'un « groupuscule d'extrême droite ». *Le P.C. réagit à ces attaques en notant par la plume de M. Andrieu, rédacteur en chef de* l'Humanité, *que les socialistes et* « la droite » *reconstituaient contre le P.C.F. le* « consensus » *anticommuniste qui existait à l'époque de la guerre d'Algérie.*

Le P.S. toutefois, condamne aussi l'attitude du gouvernement face à l'immigration et ce que M. Mauroy appelle sa « fausse bonne conscience ».

A l'occasion de ces polémiques des états-majors politiques, le débat sur l'immigration, qui est un vrai débat, est mal posé, ainsi que l'explique ci-dessous Jean-Pierre Dumont.

Le racisme du voisin

par JEAN-PIERRE DUMONT

C'est un bien mauvais débat que celui provoqué par le P.C. sur l'immigration, puis utilisé par la majorité. En accusant le racisme musclé de certains communistes, les voix qui s'élèvent oublient trop souvent le racisme masqué de leurs proches au lieu d'aborder franchement, pour trouver des solutions, le vrai problème qu'est le racisme rampant qui nous mine tous, plus ou moins, dans la conjoncture actuelle.

Il ne saurait être question d'excuser les initiatives récentes de plusieurs municipalités communistes. Du bulldozer utilisé contre le foyer des Maliens à Vitry jusqu'à la délation envers une famille marocaine à Montigny et à la pratique des quotas à Ivry, dans les colonies de vacances et centres de loisirs, au détriment de familles étrangères..., le P.C. redécouvre et réutilise les procédés les plus scandaleux et dangereux pour dénoncer et s'opposer à la concentration des étrangers, flatter une partie de la population et espérer d'éventuelles et éphémères voix à l'élection présidentielle. Mais en feignant d'oublier leur comportement passé, certains membres de la majorité donnent un triste spectacle en sautant sur l'aubaine : pouvoir faire à la fois de l'anticommunisme et de l'antiracisme sans se demander pourquoi et comment on en est arrivé là.

Ceux qui aujourd'hui, à droite, donnent des leçons au P.C. devraient tout d'abord se rappeler le passé avant de lancer des accusations. Au moment de l'afflux des immigrés dans les folles années de croissance autour de 1960, c'est bien à la périphérie de Paris, c'est-à-dire dans les communes industrielles, ouvrières et communistes que se constituèrent de sordides bidonvilles. De 1960 à 1965, lorsque la société parapublique la Sonacotra fut chargée de construire des foyers, les mêmes municipalités communistes acceptèrent favorablement les projets d'installation de foyers-hôtels, alors que les autres mairies de droite, et parfois socialistes, étaient beaucoup plus réticentes, voire tout à fait hostiles.

(Lire la suite page 9.)

La hausse du dollar s'accélère sur tous les marchés

La hausse du dollar s'est accélérée, vendredi matin, sur toutes les places, atteignant le cours de 5,0650 F à Paris, et de 2,20 DM à Francfort (où il était revenu en fin de matinée à 2,1975 DM).

La progression de la devise américaine étant toujours plus rapide outre-Rhin, la monnaie allemande reste au voisinage de son « plancher » au sein du S.M.E. A Zurich, l'avance du dollar a eu pour effet de porter son cours un peu au-dessus de 2 francs suisses, pour la première fois depuis janvier 1978.

Trois raisons principales semblent expliquer ce mouvement : l'élévation des taux d'intérêt sur l'eurodollar ; la passivité des autorités monétaires européennes, et surtout allemandes ; enfin, l'attente des mesures du programme économique de M. Reagan qui doit être annoncé le 18 février. L'or a été coté à Londres 492,50 dollars l'once (contre 490,25 dollars jeudi après-midi, ce qui représentait une baisse de presque 15 dollars par rapport au cours de mercredi matin).

Les illusions européennes

par PAUL FABRA

N'allons pas trop vite en besogne. Pour l'instant, le retour du dollar à 5 F — et sensiblement au-dessus de 2 marks allemands — n'est pas (encore ?) le signe du rétablissement de la santé économique et financière des États-Unis ni, par contraste, du relatif déclin des pays d'Europe. Des trois devises « fortes » que connaît actuellement le monde, le yen, seulement, est la monnaie d'un pays qui, pour avoir aussi ses problèmes, connaît en gros une situation plutôt favorable (Tokyo est, du reste, en mesure de relâcher la politique restrictive sur le crédit). Les deux autres, le dollar et la livre sterling, ne sont fortes que parce que, tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, les autorités monétaires ont pris, l'expérience aidant, conscience de l'extraordinaire vigueur des pressions inflationnistes, et en ont tiré quelques conséquences.

En ce qui concerne les États-Unis, jouent aussi l'accueil positif qu'ont reçu M. Ronald Reagan et son équipe, le climat de confiance dans lequel les marchés attendent l'annonce, prévue pour le 18 février, du programme fiscal et budgétaire de la nouvelle administration.

(Lire la suite page 33.)

AU JOUR LE JOUR

Gain

Ils avaient Jimmy Carter et un dollar faible. Ils ont Ronald Reagan et un dollar fort. Bref, jusqu'à présent, tout semble prouver que les États-Unis ont... gagné au change.

MICHEL CASTE.

POINT

Le demi-succès de la grève des magistrats

Deux cent cinquante magistrats sur cinq mille ont fait grève jeudi pour protester contre la révocation de M. Bidalou, affirme la chancellerie. Huit cent cinquante, soutient le Syndicat de la magistrature, qui revendique neuf cents adhérents.

Qu'un magistrat sur vingt ou sur six ait fait grève importe moins que le faible écho suscité par la révocation de M. Bidalou au sein de la magistrature. L'autre organisation, l'Union syndicale des magistrats (modérés), a mis quarante-huit heures pour rédiger un communiqué de dix lignes dans lequel elle « s'interdit de porter un jugement » *sur la décision du Conseil supérieur de la magistrature et pour rappeler son attachement à une modification de la composition de cet organisme. Le Syndicat de la magistrature, qui a fait de la révocation de M. Bidalou une question de principe, s'est retrouvé isolé.*

Les façons de M. Bidalou ne sont guère appréciées dans la magistrature. La chancellerie le savait. Le Conseil supérieur de la magistrature ne prenait pas un gros risque en prononçant la sanction maximum. Au Syndicat de la magistrature, M. Bidalou ne faisait pas l'unanimité. Avant que la nouvelle équipe dirigeante, élue en décembre, lui apporte un soutien jusqu'alors mesuré, l'opinion la plus répandue était qu'il menait un combat juste, de manière maladroite, en s'exposant inutilement. Si une cinquantaine d'adhérents au minimum ont manqué à l'appel jeudi, c'est pour cette raison.

Paradoxalement, l'émotion suscitée par le « cas Bidalou » *a été plus vive à l'extérieur de la magistrature. De* l'Humanité *aux Unions de jeunes avocats (modérés), la désignation des membres du Conseil supérieur de la magistrature par le président de la République et celle des juges du siège par le pouvoir politique ont été critiquées. En 1974, le candidat Giscard d'Estaing avait indiqué qu'il lui* « semblait possible et raisonnable d'améliorer sensiblement le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ». *Une* « amélioration » *qui reste à l'ordre du jour.*

(Lire page 10.)

L'autre « État-providence »

par PIERRE DROUIN

Bien époussetées, les doctrines libérales entreprennent une nouvelle carrière. Elles ne s'enferment plus aujourd'hui dans des cénacles discrets. M. Jacques Chirac n'y a pas été par quatre chemins le 10 février. Mme Thatcher n'a pas plus la langue dans sa poche. Le succès des libéraux allemands a frappé aux dernières élections, et l'arrivée de M. Reagan à la Maison Blanche a donné le coup de trompette de la victoire.

L'« État-providence » (Welfare State) vacille sur ses bases. Mis à mal depuis des années par des penseurs comme Hayek, Von Mises, Milton Friedman (1), c'est maintenant une large partie du public qui secoue cet arbre dont les branches avaient largement poussé depuis la guerre. Trop, au gré de beaucoup qui craignaient l'étouffement. Des réactions ont été enregistrées, on le sait, en Suède, en Grande-Bretagne et surtout aux États-Unis, où la Californie a connu une véritable « révolte fiscale ».

Analysant récemment le phénomène, Albert O. Hirschman (2) note que, pour certains, les difficultés suscitées par l'accroissement des dépenses sociales, lorsqu'elles dépassent un certain niveau, ne proviennent pas seulement de ceux qu'on oblige à les financer, mais pour une large part du mécontentement de ceux-là mêmes qui devraient en bénéficier, soit parce qu'ils manquent de confiance dans la capacité de l'État à résoudre les problèmes sociaux, soit parce que la distribution sur une grande échelle de prestations (diplômes par exemple) ne conduit pas à une position sociale mieux considérée.

Notre auteur préfère une autre explication : la multiplication rapide de certains biens ou services sociaux peut s'accompagner d'une détérioration de leur qualité, ce qui entraîne une désaffection envers les réalisations du secteur public. Mais ce déclin de la qualité peut n'être que temporaire. Qu'il s'agisse d'une crise de système ou de douleurs de croissance, l'« État-providence » se trouve plus que jamais sous le feu des critiques. Et ce n'est pas M. Reagan qui l'éteindra !

(Lire la suite page 36.)

(1) En France le flambeau a été repris plus récemment par Henri Lepage (*Demain, le libéralisme*), Philippe Bacsou et le Club de l'Horloge (*le Grand Tabou*, Albin Michel).
(2) Revue *le Débat*, décembre 1980, Gallimard.

Philippe Sollers
Vision à New York
GRASSET
Collection Figures dirigée par Bernard Henry Lévy

LE FESTIVAL DU FILM HONGROIS DE BUDAPEST

La recherche de la vérité

Avec le cinéma polonais, le cinéma hongrois fut le premier, avant même le vingtième congrès du parti communiste de l'U.R.S.S. et le « rapport Khrouchtchev », à tenter de lever le voile sur la tragique époque stalinienne. L'intervention soviétique de novembre 1956 devait mettre un terme à ces timides efforts pour y voir clair en pleine nuit, sans réussir à effacer ces moments d'exaltation de la mémoire de toute une génération : celle des Istvan Szabo, Istvan Gaal, Ferenc Kosa, Judit Elek. Il est sans doute naturel que nous les retrouvions au premier rang des cinéastes hongrois qui, en ce début 1981, essaient de témoigner, directement ou par la bande, sur leur société et leur pays.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 22.)

Dans ce numéro

COMMENT DÉCLARER LES REVENUS DE 1980

Nous publions dans ce numéro les pages spéciales qui, chaque année, aident les contribuables à rédiger leur déclaration de revenus et à calculer leurs impôts.

(Lire pages 25 à 29.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

LES DÉVOTS DE KRISHNA

Une enquête de Marie-Odile Fargier

Le Monde

idées

L'HOMME, CET OUBLIÉ

Les hommes de ce temps oublient, trop souvent, l'homme, ce « problème aux dimensions géantes », pour parler comme le Père Rideau, qui revient sur l'encyclique que le pape lui a récemment consacrée. L'homme qui voit s'ouvrir devant lui, selon André Bercoff, un *double destin* : ou bien escargot numéroté, ou bien diamant en marche. L'homme qui n'est libre, à en croire Gabriel Matzneff, que si tous ses biens tiennent dans une même valise. L'homme qui a tant besoin, comme le relève, après Lichtenberg, Roland Jaccard, du doute et de la tolérance.

ECCE HOMO

par ÉMILE RIDEAU (*)

ADMIRABLE pourtant d'élévation, la dernière encyclique de Jean-Paul II n'a peut-être pas eu l'écho qu'elle méritait, même chez les chrétiens ; quant aux autres, déçus sans doute de n'y pas retrouver explicitement le message humaniste des documents ou des discours précédents, ils ont fait rapidement silence à son égard, en la classant comme une circulaire purement intérieure à l'Eglise. Le cas n'est pas rare de cette alternance.

Elle nous donne en tout cas l'occasion de faire cesser un malentendu courant en espérant à la fois la nouveauté de l'enseignement du pape actuel et le point où sa référence à certains sommets ne permet plus à l'incroyant de le *suivre*, car cette transcendance est celle du Dieu chrétien, hors duquel pour la foi défaillent les certitudes de l'humanisme.

Il serait prétentieux de résumer en quelques lignes l'anthropologie si riche de Jean-Paul II : disons seulement qu'elle décrit, dans l'ampleur de ses *conditions* juridiques et spirituelles, le mouvement dialectique qui, partant d'un constat tragique (indéfiniment détaillé), aboutit à restaurer la personne *humaine* dans la plénitude de sa valeur et de sa dignité suprêmes. Ainsi *l'homme* est un problème, aux *dimensions géantes* : une contradiction à résoudre dans l'histoire.

Ce qui vient d'être dit peut paraître banal : en réalité, par rapport aux procédés d'exposition d'autrefois, il s'agit d'une véritable inversion, qui rappelle les grands revirements de la science contemporaine.

Les chrétiens d'un certain âge peuvent, comme moi, se rappeler la méthode de l'enseignement catéchétique qui leur était dispensé. J'ai sous les yeux le manuel du chanoine A. Boulenger, intitulé *Abrégé de la doctrine chrétienne* (librairie Vitte, Lyon-Paris, cinquième édition 1935, copyright 1927, cent cinquante mille exemplaires), où sont tour à tour exposés le dogme, la morale et les sacrements. Et il faudrait évoquer l'enseignement théologique analogue des séminaires ou maisons d'études.

En tout cela, apparemment, rien que de correct et de conforme à la tradition (sinon à *ses grands maîtres !*) ; et après tout, cet enseignement a contribué à entretenir la foi et la ferveur d'innombrables chrétiens. Outre son rationalisme subtil, qui lui faisait allègrement et sans problèmes « prouver » l'existence de Dieu et la vérité de la foi, il avait cependant le défaut de sembler méconnaître ou passer sous silence le motif même de l'Incarnation rédemptrice, la cause de l'ébranlement du cœur de *Dieu* : l'homme. L'*homme* dans sa « condition » : l'homme réel avec sa finitude et son mal, son malheur et son péché, mais aussi son désir de dépassement. Eh oui, l'homme n'était pas concerné : hors du coup, il n'avait qu'à recevoir son salut du dehors, comme un corps étranger.

Une double réponse

Je n'ai pas à mentionner les étapes du changement survenu : Luther, Pascal, Maurice Blondel entre bien d'autres. Toujours est-il qu'en réservant la primauté de l'initiative divine, il est aujourd'hui impossible de présenter le christianisme autrement que comme une double et réciproque réponse : celle que Dieu fait librement et surabondamment à l'appel que l'homme lui adresse « du fond de l'abîme », celle (non moins libre) de l'homme à cette offre de Dieu. Toute l'histoire humaine — y compris profane — se propose alors comme une entreprise de salut, qui s'efforce de faire advenir l'homme en plénitude, au-delà même de son désir : Dieu n'est pas seulement celui qui est, mais celui « qui vient » pour valoriser l'homme. Et cet « avent » aboutit au Christ Jésus, l'homme parfait, qui « récapitule » l'histoire. *Ecce homo.*

Or apparaissent ici déjà les rapprochements et les écarts entre les deux options, l'une purement rationnelle, l'autre chrétienne, du personnalisme ou de l'existentialisme. Tous deux sont bien d'accord en principe sur une genèse de l'homme, à effectuer par une décision qui nie la négation (le mal et le malheur) et fait accéder l'homme à sa fin, au terme de sa vocation, à son oméga, dirait Teilhard. Et il n'est pas de grande philosophie — de Platon à Bergson, en passant par Descartes et Kant — qui n'ait poursuivi le même but : l'achèvement ou l'accomplissement, personnel et collectif, de l'homme à partir de sa condition. Des deux côtés, on chemine longtemps la main dans la main, en toute amitié, en utilisant parfois le même vocabulaire : « avoir » et « être », valeur et non-valeur, sens et non-sens, libération, humanisation ; à la *Bildung* (formation) de Hegel répond l'invitation de Jean-Paul II à l'« *éducation* » totale de l'homme (discours à l'UNESCO). Signalons pourtant, de la part de l'Eglise, quelques préférences significatives de termes : péché, salut, rédemption, divinisation...

Les médiations

Les mêmes remarques peuvent être faites à propos des médiations qui doivent nécessairement concourir à cette transformation de l'homme : elles se manifestent dans les messages ou discours du pape comme dans le développement du discours philosophique, avec des insistances suivant les lieux et les circonstances. De fait, l'accès à la totalité de l'humain implique une échelle de catégories ou de « *stades* » (Kierkegaard) complémentaires : en font partie notamment la technique et l'économie, la connaissance et la science, le jeu et l'art, les structures sociales et institutions politiques qui assurent les « droits de l'homme » et permettent la coexistence interhumaine, les valeurs morales enfin.

Alors, sous la poussée de l'esprit et l'entraînement des élites, dans le drame sans doute et sans jamais de succès définitif, la voie est ouverte vers l'homme. C'est ce qui, avec plus ou moins de bonheur, et à des degrés infinis de réussite, se passe dans l'histoire comme en toute existence personnelle ; et il va sans dire que l'âme de ce progrès n'est autre que l'amour. Dans son discours à l'UNESCO, le 2 juin dernier, en jouant peut-être sur la solidarité des termes, le pape a laissé entendre aux représentants de la « culture » sous ses différentes formes qu'elle était précisément une médiation privilégiée de cette « culture » totale qu'est la réussite du développement humain, donc l'unanimité.

Mais à nouveau commence ici la divergence des voies (et la dissonance des voix !) : sur une réalité dont il est donné à l'Eglise d'avoir l'intuition — l'infinie profondeur du mal humain et de l'événement de salut au cœur de l'histoire. Et l'humanisme théologique lui-même doit avouer ses limites, face à un mystère irréductible à son expression. Au pasteur actuel de l'Eglise on ne reprochera donc pas de souligner l'originalité unique du christianisme : le fait de Jésus, assorti de la théologie qui éclaire la vérité de sa personne.

Il est permis de dire que ce témoignage de foi est appelé par l'inachèvement fondamental d'un humanisme, inévitablement bloqué à son sommet éthique et limité ainsi à l'idéal, d'ailleurs admirable, de l'amour interhumain ; car, en tant que tel, il lui manque la reconnaissance et l'aveu d'une source transcendante dont procède cet idéal. Et la *philia* (l'amitié) de Platon n'est pas encore l'*agapé* du chrétien : celle-ci, dirait Pascal, « *est d'un autre ordre, surnaturel* ».

Et c'est peut-être pour franchir le seuil même d'une anthropologie humaine, pour se décentrer par rapport à l'homme, pour mieux affirmer le super-absolu de l'amour qu'a été rédigée la nouvelle encyclique : si rien n'y est oublié de l'humanisme, ce qui éclate et s'y répète indéfiniment, par vagues successives, c'est l'affirmation inouïe, ininventable et suprarationnelle que Dieu est amour, que Dieu est pardon. Ce n'est qu'à cette profondeur de mystère que l'humanisme est fondé et que peut s'opérer le passage de l'homme à l'homme, du présent à l'avenir.

Qu'on y prête attention : la « justice » humaine n'est ni condamnée ni évacuée, et avec elle tout le déploiement des médiations qui constituent la culture et la civilisation ; mais il fallait qu'elle fût rattachée à un insurpassable sommet et même qu'elle fût invitée à « se refondre », à se réinventer sans cesse devant le visage d'un crucifié dont le don total l'a surmontée. On aperçoit mieux alors comment il est humblement possible de dire que le « christianisme est nécessaire à la culture », car il est le seul à fonder l'homme sur un au-delà de l'homme.

(*) Jésuite.

L'unique nécessaire

par GABRIEL MATZNEFF

L'HOMME *libre est* celui dont tous les biens tiennent dans une valise. Et ce peu est encore trop. Un jour vient où il faut jeter la valise à la mer. C'est dans notre nudité baptismale que nous nous présenterons devant la face de Dieu. Si nous devions resserrer en un mot ce contre quoi luttent, depuis que le monde est monde, les sagesses et les religions, nous choisirions le mot « lourdeur ». L'oncle Frédéric disait : le cul de plomb.

Partir pour les antipodes, et n'emporter avec soi que sa petite valise métallique de soldat est une *excellente* ascèse (*ascésis* signifiant, en grec, l'exercice, au sens sportif, athlétique, *et donc spirituel, du mot*). Le *voyageur* sans bagage se retrouve à Manille, dans un appartement vide, et il se sent parfaitement libre, disponible. Ne rien posséder l'aide à comprendre que, pour accomplir son destin sur cette Terre, l'homme n'a besoin de rien, ou de presque rien.

Il est vain d'accumuler les vêtements, les objets, les livres. Une garde-robe trop étendue, une bibliothèque trop vaste, nous encombrent inutilement. J'ai toujours eu le goût des chambres d'hôtel, où l'anonymat du lit, la banalité des meubles et la nudité des murs me délivrent de tout ce qui n'est pas l'essentiel. Dans *Sartre est-il un possédé ?* (1), Pierre Boutang affirme que ce goût est un signe de possession démoniaque. Selon Boutang, le possédé est « *partout sauf chez lui* », il « *n'a pas de chez lui* », il « *vit à l'hôtel* ». Curieusement, je pense exactement le contraire. La non-possession et l'errance me paraissent les prolégomènes de toute grande aventure spirituelle. Si j'aime tant vivre à l'hôtel, que ce soit à Manille ou à Paris, c'est parce que je conçois l'hôtel comme le vestibule laïc du monastère.

Ce n'est pas à un écrivain de médire des livres. Néanmoins, je pense souvent, avec tendresse, à ce solitaire qui, après vécu vingt ans à s'adonner, nuit et jour, à la lecture, se leva un matin, vendit tous les livres qu'il possédait, et s'enfuit au désert (2). Je souhaite que la lecture de mes livres donne envie aux gens, non de s'enfermer à la Bibliothèque nationale, mais d'aller se promener au jardin du Luxembourg, de se baigner dans l'océan Indien, de faire l'amour. Un beau livre est une fenêtre ouverte sur la vie, *une invitation à la plénitude, une clé pour la connaissance de soi.* La meilleure des bibliothèques est notre propre cœur.

L'hôtel, *pour y vivre.* L'hôtel, pour y mourir, par suicide ou par mort naturelle. Cette expression de « mort naturelle » est charmante. Elle laisse supposer qu'il *existe une mort* surnaturelle, voire une mort contre nature, de même que la formule des fiches d'embarquement de *certains aéroports*, « domicile légal », *sous-entend qu'il y a un* domicile illégal, infiniment plus délicieux que l'autre, il va sans *dire.* Pour conclure mon propos sur la non-possession, sur l'errance, sur l'hôtel, je dirai que l'humanité se divise en deux espèces : ceux qui sont faits pour mourir de mort naturelle à leur domicile légal, et ceux qui sont destinés à mourir de mort surnaturelle à leur domicile illégal.

P.-S. — Dans ma chronique du 7 février, j'avais écrit au premier paragraphe : « *Cette parole de saint Grégoire de Nazianze résonne...* » et non pas « *cette réflexion* ».

(1) Editions de La Table ronde, 1950.

(2) *Sentences des Pères du désert*, tome 2, page 98, Abbaye Saint-Pierre-de-Solesmes, 1970.

LA FLEUR DE LOTUS

par ROLAND JACCARD

GEORG CHRISTOPH LICHTENBERG, que Schopenhauer et Nietzsche prisaient tant, conseillait à ses lecteurs de donner à leur esprit l'habitude du doute et à leur cœur celle de la tolérance. On ne peut rêver meilleur conseil, ni plus difficile à suivre.

Le doute comme la tolérance requièrent une force d'âme peu commune. Spontanément, nous sommes portés à juger et à condamner. De l'aube au crépuscule, nous nous comportons en justiciers, et la nuit, dans nos cauchemars, par un juste retour des choses, nous sommes convoqués devant des tribunaux imaginaires. Nos vies ne sont qu'un interminable et lamentable procès. Tantôt victimes, tantôt bourreaux, nous sommes perpétuellement en quête d'un dieu auquel sacrifier ce que nous aimons et maudissons le plus, trop myopes pour voir que c'est la même chose.

Bien avant Lichtenberg, Lao-Tseu mettait déjà en garde ses disciples. « *Celui qui veut parvenir à la vérité tout entière*, disait-il, *ne doit pas s'occuper du bien et du mal. Le conflit du bien et du mal est la maladie de l'esprit.* »

Sans doute faut-il avoir beaucoup vécu et beaucoup souffert (ce qui, contrairement à une opinion assez répandue, n'est pas toujours synonyme) pour saisir enfin que ce que nous condamnons sans appel à la fois en nous et chez autrui, que ce que nous exécrons le plus — l'injustice, la lâcheté, le mensonge, l'arrivisme — est indispensable. En effet, avec le temps, nos mauvaises actions se tranforment en quelque chose d'utile, comme le fumier en terreau noir. « *Il n'est rien de si bon sur cette terre*, écrivait Anton Tchekhov, *qui n'ait quelque infamie à sa source première.* » Un proverbe vietnamien exprime la même idée avec une admirable simplicité : « *La fleur de lotus ne s'épanouit que dans la boue.* » D'un côté certes, nous sommes convaincus que seule l'absence absolue d'opinions et de sentiments nous apportera la paix de l'âme, mais de l'autre, nous aimons à nous rouler dans la boue, et la fleur de lotus ne cesse pas de nous émerveiller.

La vie ?

par ANDRÉ BERCOFF (*)

DOUZE millions d'enfants morts n'empêchent pas les notes de frais dans les restaurants. Le pétrole du Sud donne un zona psychosomatique aux économistes du Nord. Les habitants de Plogoff ont le front de ne pas accepter les radiations bénies près de leur radiateur. Les ménagères boudent le veau aux hormones. Les agriculteurs se chauffent au bois et inventorient, à travers poules, cochons et couvée, des moyens de survie.

Les journaux-radio-télé énumèrent les témoins à charge de notre impuissance. Inflation, chômage, qu'y puis-je ? Khomeiny, Kadhafi, Pinochet, hélas ! que voulez-vous qu'il fît contre trois ? Les chars russes à Varsovie m'arracheraient un soupir mélancolique. La torture en Uruguay me fera défiler devant l'ambassade avec Monsieur et Madame Droits-de-l'Homme, accompagnés de leurs enfants et collatéraux. Il remonta la rue, son col fourré, et frissonna : je suis un dissident, avant d'aller signer la pétition pour la veuve Mao et les épreuves de son nouveau livre.

Donc, agir. Mais où ?

Pauvre intelligentsia déconnectée qui discute Platon et Moïse, Athènes et Jérusalem, qui baragouine sans ponctuations et se renvoie l'ascenseur dans des trémolos à tant la ligne : nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés. Le concept se meurt, le concept est mort. Coluche, ce trou noir de la politique, signe la structure cancérigène de la fonction présidentielle. La génération du retrait compte ses sous en attendant les appareils de haute surveillance. S'achemine-t-on vers une dictature en complet-veston, douce, feux rouges dans chaque tête et passages cloutés entre les deux hémisphères du cerveau ? La lutte jamais finale entre en régimentation planifiée et agrandissement des espaces d'autonomie, entre assistés et libérés, ne fait que commencer.

Donc, se contrôler, écouter, bouger, danser.

Ne compter d'abord que sur soi

Dans le corps, signe du grand retour à soi, réappropriation par l'homme de sa résidence ô combien principale ; dans la réappropriation de la technique et de la nature enfin complices, que deux siècles divisèrent jusqu'à l'os ; dans la musique, où des ingénieurs inspirés font s'accoupler chants orientaux traditionnels et synthétiseurs électroniques, réalisant la jonction, impensable il y a seulement dix ans, entre bouddhisme zen et physique atomique. Le plus neuf et le plus vieux s'allient ainsi pour former l'imprévu : nous sommes les héritiers de la terre entière, nous prenons notre bien où il se trouve, nous serons souples, mobiles, porterons des masques et demeurerons ultra fidèles au vent, oiseaux migrateurs.

Associations de consommateurs, défenseurs de l'environnement, travailleurs au noir, autoconstructeurs, artisans « sauvages », biologistes, fonctionnaires de centres de recherche, musiciens de rock, divorcées heureuses, couples ouverts, pédagogues innovateurs, architectes fous, femmes en mouvement, homos sans honte : ils sont des milliers à explorer sans frontières, ici et maintenant. « Crise » oblige : ils ne pourront faire qu'ils ne modifient l'espace économico-culturel par le dynamisme de leur seule démarche. Eviter l'affrontement direct, savoir qu'il n'y aura plus jamais de fin de l'histoire, de modèle unique, de projet global, de messager infaillible, de chef suprême, mais une lutte permanente pour la conquête du plus-être.

Qui, en chemin, pourrait éviter les nécessaires métamorphoses ? Que l'on vote en 1981, que le pouvoir change de mains, peut-être. Mais *suffira-t-il* de repeindre l'Université, et l'école, et le tribunal, et l'Assemblée, pour rendre plus agréable la couleur des barreaux ? Le changement politique ne sera effectif que s'il s'accompagne d'une prise en charge de chacun par lui-même. Ne compter d'abord que sur soi.

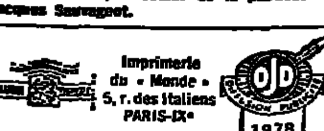
Donc, la vie, vite. Plus. Inventer, et s'inventer.

Ce que nous disent les prix Nobel de chimie et de physique comme les sorciers yaquis ou indiens : nous sommes partie intégrante de la nature ; partant, nous devons nous battre pour l'air à respirer et les machines à ouvrir : de la citizen's band aux magnétoscopes piégés, les nouveaux réseaux utiliseront les microprocesseurs pour communiquer hors des Voix de son Maître. Nous serons escargots numérotés ou diamants en marche : pas d'autre choix, si les petits cochons atomiques ne nous mangent pas...

(*) Journaliste.

MICHEL SALOMON
L'AVENIR DE LA VIE
Préface d'Edgar Morin
Où va l'homme ? Quels seront sa vie quotidienne et son environnement, ses maux et leurs remèdes en ce siècle prochain ? Quelles sont nos chances de survie, en en tant qu'espèce ?
Vingt des plus grands savants du monde, dont sept prix Nobel, tentent de répondre dans un dialogue passionné avec Michel Salomon.
Collection "Les visages de l'avenir"
SEGHERS

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57 437.



Le Monde

étranger

ASIE

LE VOYAGE DE M. MITTERRAND EN CHINE

M. Deng Xiaoping dénonce l'« hégémonisme soviétique »

De notre envoyé spécial

Pékin. — MM. Mitterrand, Jospin et Defferre ont eu jeudi 12 février dans l'après-midi, pendant une heure, un entretien avec M. Deng Xiaoping. ce dernier a indiqué, selon Chine nouvelle, qu'« *à partir du moment où tout le monde s'unit contre l'hégémonisme soviétique, les dangers de guerre peuvent être écartés* ». On confirme de source socialiste que tout au long de son exposé M. Deng Xiaoping a mis l'accent sur les dangers que représente la force militaire soviétique selon lui, la plus puissante du monde.

M. Mitterrand a contesté ce point et a fait valoir que, précisément, pour des raisons de sécurité, la France se doit d'être en bons termes avec l'Union soviétique. Toutefois le dirigeant socialiste a rappelé que les récentes attitudes de l'U.R.S.S., jugées par lui inquiétantes, avaient conduit le P.S. à poser le problème de la sécurité de l'Europe, notamment en demandant le retrait des fusées SS-20.

M. Deng Xiaoping, de son côté, a insisté sur le fait que l'U.R.S.S. est la seule grande puissance dotée d'une stratégie offensive. En outre, a-t-il expliqué en substance à ses interlocuteurs français, l'U.R.S.S. paralyse l'Europe sur le plan des armements et sur le plan de la diplomatie. La thèse du vice-président du P.C. chinois est que, dans ces conditions, l'Europe est le point du globe le plus vulnérable et doit prendre conscience qu'elle fait l'objet d'une manœuvre d'encerclement de la part de l'U.R.S.S. A l'appui de sa thèse, le leader chinois a cité l'invasion de l'Afghanistan, qui, selon lui, menace à terme l'approvisionnement en pétrole de l'Occident.

M. Deng Xiaoping a ensuite expliqué comment il avait lui-même pris conscience du danger soviétique lorsque, en 1958, l'U.R.S.S. avait proposé à la Chine une alliance navale qui lui aurait permis en fait de contrôler les ports chinois. Un peu plus tard, M. Deng Xiaoping a été « alerté » par la publication, dans les mémoires de Konrad Adenauer, des propos tenus par Nikita Khrouchtchev selon lesquels les Européens devraient s'entendre avec l'U.R.S.S. pour « *conjurer le péril jaune* ».

Au terme de ces entretiens, il apparaît que le P.S. et le P.C. chinois ont surtout échangé des informations et voulu concrétiser l'établissement de relations officielles, sans que l'analyse de l'un ou de l'autre en sorte véritablement modifiée.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Inde

● *Deux explosions* ont endommagé, jeudi 12 février, un émetteur de la radio indienne ainsi qu'un oléoduc dans l'Etat de l'Assam où a lieu depuis plus d'un an une campagne d'agitation contre la présence d'« *étrangers* ». Le pompage du pétrole, qui avait repris récemment, a dû être interrompu. — *(A.F.P.)*

Afghanistan

● *Sept réfugiés afghans* ont entamé, jeudi 12 février dans la matinée, une grève de la faim, à l'église Saint-Hippolyte, à Paris (13e). Ils entendent protester ainsi contre l'invasion de leur pays par les troupes soviétiques mais aussi protester, indiquent-ils dans un communiqué, contre la récente proposition française de conférence internationale sur la non-ingérence en Afghanistan. Ils demandent à la France « *d'adopter une attitude sans équivoque vis-à-vis du gouvernement Karmal et de fermer notamment son ambassade à Kaboul* », ainsi que la reconnaissance de la résistance du peuple afghan. Ils bénéficient de l'appui du Mouvement de soutien à la résistance du peuple afghan (M.S.R.A.), créé, en juin 1980, à l'initiative du rassemblement « *six heures pour l'Afghanistan* ».

DIPLOMATIE

La fin de la visite à Paris du chef de l'État égyptien

M. Sadate espère parvenir avant la fin de l'année à un accord sur l'autonomie palestinienne

Au cours d'une conférence de presse, donnée à sa résidence ce vendredi 13 février avant de quitter Paris, le président Sadate s'est montré très satisfait des résultats de son voyage à Luxembourg et en France. Il a affirmé que l'Europe pourrait contribuer concrètement à la solution de la crise en fournissant des « *garanties militaires, politiques et économiques* », notamment en participant à « *la force multinationale qui doit être mise sur pied au Sinaï en 1982, après le retrait des forces israéliennes* ».

Le président Sadate a également rappelé sa proposition de 1972 recommandant la formation d'un gouvernement provisoire palestinien. « *Nul n'a le droit*, a-t-il souligné, *de parler au nom des Palestiniens. Ce sont eux-mêmes qui, en créant leur gouvernement provisoire, devront prendre en main leurs propres affaires.* » Il a indiqué cependant que pour lui le gouvernement provisoire ne signifiait pas l'O.L.P. Il a précisé à ce sujet que, contrairement à certaines rumeurs, il n'avait envoyé récemment aucun message à cette organisation. « *S'ils veulent me rencontrer*, a-t-il dit, *ils n'ont qu'à venir au Caire. Nous, pour notre part, nous n'avons rien à leur dire.* »

(Dessin de KONK.)

A propos du Tchad, il a répété que son point de vue sur ce problème coïncidait entièrement avec celui du président Giscard d'Estaing.

Jeudi, MM. Jean François-Poncet et Kamal Hassan Ali, ministre égyptien des affaires étrangères, avaient signé un protocole de coopération nucléaire annonçant l'ouverture de négociations pour la fourniture par la France de centrales à l'Egypte.

Auparavant, le chef de l'Etat égyptien avait reçu, à leur demande, des représentants de la communauté juive, conduits par le grand rabbin de France, M. René Sirat, et le président du Conseil représentatif des institutions juives en France (CRIF), M. Alain de Rothschild.

« *Nous voulons témoigner*, a déclaré peu après ce dernier à la presse, *de notre admiration et de notre haute appréciation à l'un des partenaires de la seule initiative de paix réaliste, amorcée par la visite historique à Jérusalem et concrétisée par les accords de Camp David et le traité de paix signé entre l'Egypte et Israël... Nous souhaitons fermement qu'à l'avenir, sous l'impulsion de la France, l'Europe entière s'unisse pour donner son plein appui à cette politique qui a déjà porté ses fruits.* »

De source proche de la délégation, on ajoute que M. Sadate s'est montré optimiste à propos des négociations (actuellement suspendues) sur l'autonomie palestinienne, à propos de laquelle un accord pourrait intervenir à son avis avant la fin de l'année. Le président égyptien n'a pas mentionné l'O.L.P. au cours de cette conversation. Selon l'Agence télégraphique juive, il a admis que l'approche des Européens et la sienne propre n'étaient pas identiques sur le plan tactique, mais a ajouté que, « *après tout, le sort de la région est plutôt entre les mains des Israéliens et des Egyptiens* »

Signé à la demande de l'Egypte, le protocole nucléaire engage les deux pays à coopérer dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'atome, en respectant les principes internationaux de non-prolifération.

Le protocole parle de coopération en matière de design, de construction et de fonctionnement des centrales nucléaires et envisage l'achat par l'Egypte « *dès le début de cette coopération* » de deux réacteurs de 900 mégawatts et de l'uranium enrichi nécessaire à leur fonctionnement.

Le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Kamal Hassan Ali, a indiqué que cette coopération s'inscrit dans le dessein égyptien de construire huit réacteurs nucléaires de 1 000 mégawatts d'ici à l'an 2000.

Quant à M. François-Poncet, il a ajouté que cet accord marquait « *une intention politique* » mais qu'il faudrait que « *tout cela soit précisé par des négociations entre les experts* ».

Les modalités relatives à la mise en œuvre de cette coopération seront définies conjointement par les deux parties dans les semaines à venir, indique par ailleurs le Quai d'Orsay.

Deux accords devraient, en effet, être signés au mois de mars, lors de la venue à Paris du ministre égyptien de l'électricité. L'un, gouvernemental, précisera le cadre de la coopération, tandis que le Commissariat à l'énergie atomique et la compagnie égyptienne d'électricité (N.P.P.A.) définiront les modalités techniques. D'autre part, une mission de Framatome, le constructeur français de centrales nucléaires, devrait partir pour Le Caire dans les semaines qui viennent.

Bien qu'échaudés par les échecs à l'exportation (l'arrêt des centrales iraniennes mais aussi un scepticisme grandissant quant à la volonté de la Chine d'acheter un réacteur nucléaire à la France), les pouvoirs publics estiment sérieuse la demande égyptienne. Ce pays a, en effet, un programme très important d'équipement électrique qui justifie le recours au nucléaire.

De plus, le Parlement égyptien est actuellement en train de ratifier le traité de non-prolifération. Avec la signature de Camp David, « *le paysage*, dit-on à Paris, *est différent de ce qu'il était en 1975 lorsque l'Egypte a signé un accord du même type avec les Etats-Unis* ».

● *Les contacts entre la C.F.D.T. et les syndicats arabes et israéliens.* — A l'issue d'entretiens avec M. Roger Ascot, représentant à Paris du parti travailliste israélien et M. Gilbert Brami, président des Amis de la Histadrout, centrale syndicale israélienne) en France, les dirigeants de la C.F.D.T., dans une déclaration commune, soulignent la volonté d'entretenir « *des rapports fraternels, sans discrimination* », avec les syndicats arabes et israéliens.

La C.F.D.T. précise que, lors d'un voyage à Damas et à Beyrouth, en janvier dernier, sa délégation invitée par les syndicats arabes affiliés à la CISA (Confédération internationale des syndicats arabes) avait déclaré à ses interlocuteurs qu'elle estimait essentielle, pour la paix, la reconnaissance publique de l'Etat d'Israël par les pays arabes et l'O.L.P.

LE PREMIER MINISTRE DE LA DOMINIQUE A EFFECTUÉ EN GUADELOUPE UNE VISITE DE BON VOISINAGE

(De notre correspondant.)

Pointe-à-Pitre. — Mme Eugenia Charles, premier ministre de la Dominique, Etat indépendant situé entre la Guadeloupe et la Martinique, est venue s'entretenir jeudi 12 février, à Basse-Terre, avec M. Guy Maillard, préfet de la Guadeloupe, des relations entre les deux îles. Bien que la plus grande discrétion ait entouré cette rencontre, deux sujets d'actualité semblent avoir été abordés : le sommet économique « Europe - Antilles - Caraïbes » prévu fin février à la Guadeloupe et auquel Mme Charles doit participer, et le problème des immigrés dominicains en Guadeloupe. En accord avec le gouvernement de Mme Charles, les autorités françaises, à compter du 1er décembre 1980, ont rendu obligatoire à l'entrée en Guadeloupe, la présentation d'un visa pour les ressortissants dominicains. Cette mesure devrait entraîner l'ouverture d'un consulat de France en Dominique.

Certains membres du gouvernement de Roseau s'inquiètent des conditions de vie en Guadeloupe des ressortissants dominicains. Regroupés pour la plupart dans des bidonvilles aux abords de Pointe-à-Pitre, les trois à quatre mille immigrés dominicains vivent en marge de la société guadeloupéenne, avec laquelle des heurts sont toujours possibles, comme ce fut le cas en septembre 1979.

Considérée comme pro-occidentale, Mme Charles souhaite éviter tout sujet de conflit entre son pays et le département français voisin de la Guadeloupe.

CHRISTIAN PIERRE.

Selon le Pentagone

LES SOVIÉTIQUES ONT POINTÉ CENT DIX MISSILES SS-20 EN DIRECTION DE L'EUROPE

Washington *(A.P.)*. — Les Soviétiques ont presque doublé le déploiement de leurs missiles mobiles à têtes nucléaires SS-20, capables d'atteindre des objectifs en Europe occidentale et en Extrême-Orient, selon un porte-parole du Pentagone.

Selon les plus récentes informations, a encore indiqué le porte-parole américain, les Soviétiques ont déployé cent quatre-vingts SS-20 dont cent dix peuvent atteindre l'Europe occidentale à partir de l'Ouest de l'Union soviétique. On pense que les autres sont pointés vers le territoire chinois et se trouvent dans l'est du territoire soviétique.

Dans son dernier rapport au Congrès, en janvier, l'ancien secrétaire à la défense, M. Harold Brown, avait indiqué que le SS-20 a une portée de 5 100 kilomètres et qu'il est doté de trois têtes nucléaires à trajectoire indépendante.

PROCHE-ORIENT

Iran

Le deuxième anniversaire de la révolution islamique

Les manifestations ont dégénéré en combats de rue dans deux villes de province

Les manifestations pour la célébration du deuxième anniversaire de la révolution islamique iranienne ont dégénéré mercredi 11 février en combats de rue dans deux villes de province, faisant au moins un mort. Selon la presse de Téhéran. Des « *affrontements sérieux* » se sont produits mercredi après-midi à Amol, près de la mer Caspienne, entre intégristes musulmans et extrémistes de gauche et se sont prolongés tard dans la nuit. Plusieurs personnes ont été blessées, dont l'une est morte à l'hôpital, précise *Kayhan*, proche des autorités islamiques. Le calme est revenu après l'intervention des forces de l'ordre, qui ont fait usage de gaz lacrymogènes.

Des incidents se sont également produits à Yazd, dans le désert, à quelque 550 kilomètres au sud-est d'Amol, où modérés partisans du président Bani Sadr et militants islamiques se sont affrontés, écrit encore *Kayhan*. Des affiches célébrant la mémoire des victimes de la lutte contre le chah ont été brûlées. Les écoles, les magasins, les usines et le bazar de Yazd étaient fermés jeudi « *en signe de soutien au clergé militant* », écrit *Kayhan*.

L'hodjatoleslam Ali Qodoussi, procureur général de la révolution islamique, a déclaré jeudi que les tribunaux révolutionnaires avaient condamné en deux ans deux mille six personnes à des peines diverses, dont quatre cent six à la peine capitale. Dans une interview au journal *Ettelaat*, l'hodjatoleslam a ajouté que onze mille cinq cent soixante-cinq dossiers au total avaient été étudiés depuis « *la victoire de la révolution* ».

Le procureur général a nié qu'il y ait eu un seul cas de torture dans les prisons iraniennes, mais a reconnu la légitimité des châtiments islamiques. « *Il est normal que lorsqu'un corps d'homme reçoit quatre-vingts coups de fouet, même si ces coups sont légers, il présente des traces de coups sur le corps, et si on considère cela comme de la torture, alors, oui, elle existe* », a-t-il précisé.

● AUX NATIONS UNIES. M. Abbas Gaffary, ancien membre de la direction de la Compagnie nationale iranienne des pétroles, a annoncé que son oncle, M. Nasrollah Entezam, ancien ministre des affaires étrangères et ancien président de l'Assemblée générale de l'ONU, était décédé le 19 décembre dernier à la prison d'Evin. Il a précisé que son oncle était malade lors de son arrestation par les autorités révolutionnaires iraniennes en août dernier et qu'il est mort « *faute de recevoir les soins que nécessitait son état de santé* ».

● LE COMITE POUR LA DEFENSE DE M. ABDOL FAZEL GHASSEMI, député iranien et secrétaire général du parti IRAN, arrêté il y a environ huit mois par les pasdaran, nous confirme que M. Ghassemi est enfermé à la prison d'Evin dans une « *cellule individuelle insalubre* », malgré un état de santé alarmant — il souffre d'une angine de poitrine — qui nécessite des soins constants.

● A PARIS, M. Ahmad Azizi, proche collaborateur du premier ministre iranien Mohamad Ali Radjai, a affirmé, jeudi 12 février, qu'il ne discuterait pas avec des responsables français « *tant que le gouvernement français aura une attitude hostile à l'égard du peuple iranien* ». M. Azizi, qui tenait une conférence de presse pour « *populariser la cause de la révolution islamique* », a mentionné au nombre des « *actes hostiles de la France* » à l'égard de son pays, d'une part, la livraison d'avions Mirage à « *l'agresseur irakien* », d'autre part, le « *soutien accordé aux bourreaux de l'ancien régime, tel le général Oveyssi, qui sont installés en France* ».

Il a également reproché aux autorités françaises de « *maltraiter les étudiants musulmans à Paris* » à la suite de l'interpellation, pendant quelques heures d'une quinzaine de manifestants pro-khomeinystes, dimanche dernier à Paris. M. Azizi a, en outre, déclaré que le ministère français des affaires étrangères avait exercé des pressions pour tenter de l'empêcher de se rendre à Neauphle-le-Château.

[Au Quai d'Orsay, on affirme qu'il avait été recommandé à M. Azizi de ne pas se rendre à Neauphle-le-Château pour éviter tout incident. On nie toutefois que quelque pression que ce soit ait été effectuée sur la délégation iranienne.]

● AUX ETATS-UNIS, un tribunal fédéral de première instance à Dallas (Texas) a ordonné, jeudi, à titre préliminaire et conservatoire, le blocage de 20 millions de dollars d'avoirs iraniens se trouvant dans une banque new-yorkaise. Cette décision est en contradiction, au moins apparente, notent les observateurs, avec les engagements pris par les Etats-Unis dans le cadre de l'accord américano-iranien d'Alger. Le tribunal a pris cette mesure à la suite d'une demande formulée récemment par la société Electronic Data System afin de protéger ses droits.

Un premier jugement, intervenu en mai dernier et dont les autorités iraniennes ont interjeté appel, avait en effet reconnu le bien-fondé d'une demande d'indemnisation de 20 millions de dollars présentée par cette société à l'encontre de l'Iran pour non-règlement de services rendus.

Les 20 millions de dollars, dont le blocage a été prononcé jeudi, font partie des avoirs iraniens qui se trouvent encore aux Etats-Unis — où ils avaient été bloqués en novembre 1979 — et qui, selon l'accord d'Alger, doivent être progressivement versés sur un compte spécial à la Banque d'Angleterre dans le cadre du règlement du contentieux irano-américain. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le cinquième tome de l'« ANNUAIRE DU TIERS-MONDE »

Préparé par l'Association pour l'étude des problèmes du tiers-monde (Afetimon) avec le concours du Centre d'études juridiques du tiers-monde de Paris-I et le Centre d'études des relations internationales de la faculté de droit de Reims, le cinquième tome de l'Annuaire du tiers-monde a fait appel à la collaboration de quatre-vingts spécialistes pour la rédaction de ce volume de près de neuf cents pages.

Plus d'un tiers de l'ouvrage est consacré à la reproduction des communications, rapports et débats du colloque organisé à Dijon l'année dernière par l'Afetimon sur le thème l'« *Information et le tiers-monde* ». Ici prennent place notamment une étude d'une quinzaine de pages qu'un étudiant de troisième cycle a rédigé sur l'« *Afrique dans le journal « le Monde »* » et une intéressante série de textes qui traitent du nouvel ordre international de la communication.

Suivent les chroniques habituelles sur les problèmes intérieurs et sur les questions internationales, de nombreux documents dont l'accès est difficile au public et une abondante bibliographie qui permet de constater que le nombre des publications relatives au tiers-monde connaît actuellement une spectaculaire croissance. Cela explique, au moins partiellement, que l'annuaire s'enrichisse chaque année de plusieurs dizaines de pages complémentaires. — Ph. D.

★ Editions Berger-Levrault, 845 pages. Environ 430 F.

L'ANALYSE DES DONNÉES

Ecole d'Eté pratique

- Sur vos propres données
- Très encadré : un expert plein temps pour trois stagiaires
- Quel que soit votre niveau initial
- Du 1er au 12 septembre 1981



Ecrivez à Jean-Pierre FENELON,
Secrétariat Ecole Eté du CNRS,
CREDOC, 140, rue du Chevaleret 75013 Paris



DIPLOMATIE

Après de laborieux compromis

La conférence des pays non alignés demanderait le retrait des « troupes étrangères » d'Afghanistan et du Cambodge

De notre correspondant

New-Delhi. — La conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés devait s'achever dans la journée de ce vendredi 13 février, après que les délégués seront parvenus à un « consensus » sur les deux questions — l'Afghanistan et le Cambodge — sur lesquelles les divergences étaient les plus vives.

Le document final devrait souligner l'urgente nécessité d'un règlement politique en Afghanistan, basé, comme le demandait le Pakistan, sur le « *retrait des troupes étrangères* », expression qui ne figurait pas dans le projet indien initial. Cet appel devait être « équilibré » par le souhait exprimé par le représentant de Kaboul, appuyé par Cuba, le Vietnam et l'Ethiopie, notamment, de voir cesser également les diverses « *ingérences et interventions* ». Le texte demanderait également que le peuple afghan puisse librement déterminer son avenir — « *Dans un très proche avenir, nous donnerons à notre peuple l'occasion de former un gouvernement par le biais d'élections à l'échelon national* », a déclaré le ministre des affaires étrangères afghan, M. Dost, au cours d'une conférence de presse — et que les réfugiés puissent rentrer dans leur patrie.

Ayant accepté la mention des troupes étrangères à propos de l'Afghanistan, il était difficile à la conférence de refuser de faire de même pour le Cambodge, car elle était soumise à une très forte pression de trois pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) (Singapour, Malaisie et Indonésie). Soutenu par une dizaine de pays, le Vietnam a offert une vive résistance, en partie seulement couronnée de succès.

La conférence devait finalement exprimer son inquiétude face aux tensions et aux conflits persistants dans le Sud-Est asiatique. Elle devait aussi réaffirmer son soutien aux principes de la non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains, et estimer inadmissible le recours à la force contre de tels Etats. Soulignant le réel danger existant de voir les tensions régnant au Cambodge et autour de ce pays s'étendre et se propager, la conférence devait insister sur « *l'urgente nécessité d'atténuer ces tensions grâce à une solution politique globale permettant le retrait de toutes les forces étrangères et assurant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, dont le Cambodge* ». Cette « régionalisation » permet notamment au Vietnam de lire dans la résolution une mise en cause des troupes chinoises qui, selon Hanoï, occuperaient toujours une partie du territoire vietnamien.

En ce qui concerne l'océan Indien, il est apparu très vite que l'on abandonnerait la référence à la base américaine de Diego-Garcia, qui soulevait de nombreuses objections de la part des membres « modérés » du mouvement.

La conférence devait finalement souligner l'intensification de l'activité militaire des grandes puissances et inviter ces dernières à se retirer de la région afin de permettre la transformation de l'océan Indien en une « *zone de paix* ». Le document final devait condamner la présence de toute base étrangère, d'installation de ravitaillement et d'armes nucléaires dans cette région, soulignant les graves dangers et risques d'intervention en découlant.

Sur le Proche-Orient, la rédaction du paragraphe concerné a, semble-t-il, été des plus laborieuses. La commission politique était notamment saisie d'un amendement de la Syrie et de l'O.L.P. condamnant l'Egypte, pour avoir signé les accords de Camp David et d'un mémorandum de dix-neuf pays arabes (Oman, la Somalie et, bien entendu, l'Egypte y étaient opposés) passant en revue « *les dommages infligés à la cause arabe par ces accords* » et demandant, par conséquent, aux non-alignés de s'interroger sur la présence de l'Egypte au sein du mouvement. Au terme de la conférence, il est apparu que la question de l'expulsion éventuelle de l'Egypte serait renvoyée au prochain sommet et ce malgré la volonté égyptienne d'en finir une fois pour toutes avec cette épée de Damoclès, suspendue au-dessus de sa tête.

Enfin, à propos du conflit entre l'Irak et l'Iran, la conférence a décidé de s'en tenir à un appel lancé aux deux pays afin qu'ils règlent leurs divergences par des négociations pacifiques. Vu l'intransigeance iranienne — ce pays affirmant ne pouvoir négocier tant qu'un seul soldat irakien se trouverait sur son territoire, — la conférence ne pouvait guère aller plus loin. Ainsi ce conflit demeure-t-il comme une épine fichée au cœur de la « *grande famille des non-alignés* ».

PATRICK FRANCÈS.

BIBLIOGRAPHIE

« Non-alignement et nouvel ordre mondial »

d'Eugène Berg

Les Etats-Unis le considèrent avec méfiance, l'U.R.S.S. comme un « allié naturel », la grande majorité des pays en développement en sont membres : le mouvement des pays non alignés, véritable groupe de pression exprimant les solidarités du tiers-monde, fait sentir son influence politique et morale dans les relations internationales.

Sans doute les crises qui le secouent, qui n'épargnent aucun continent — et auxquelles les Grands ne sont pas étrangers — mettent-elles plus que jamais sa cohésion à l'épreuve. Et pourtant, alors qu'il fête son vingtième anniversaire, ce rassemblement hétérogène n'a cessé de s'élargir et de se structurer. A la période de la décolonisation qui s'achève — les mouvements de libération sont généralement accueillis dans la famille parfois avant d'avoir accédé au pouvoir — succède celle de l'émancipation économique et de la recherche patiente d'un nouvel ordre international.

Dans un livre clair — le seul, à vrai dire, en française, sur le sujet, — d'une lecture aisée, relativement complet, comportant d'utiles chronologies, mais portant un regard froid sur les affrontements idéologiques et politiques au sein du mouvement, Eugène Berg retrace vingt ans d'histoire du non-alignement. Il montre la part prise depuis l'éveil des peuples colonisés par Nehru et Nasser puis par Tito à l'élaboration du concept de non-alignement, que caractérisait à l'origine une volonté d'identification par rapport aux Grands. D'où la bataille que se livrent maintenant tenants du dogme et partisans d'un infléchissement de l'action du mouvement dans le sens d'une tricontinentale révolutionnaire penchant vers l'U.R.S.S.

Cela ne rend que plus difficile l'établissement d'une définition acceptable par tous les membres. Du moins, les critères, les principes et les objectifs du non-alignement méritaient-ils d'être expliqués avec une volonté didactique, comme le fait Eugène Berg en s'appuyant sur les textes officiels... qui n'inspirent pas toujours le comportement individuel des Etats membres. « *Rares sont, en effet, les pays dont le non-alignement constitue le déterminant exclusif de leur position internationale et aucun peut-être, comme l'a fait la Yougoslavie, n'a véritablement associé son devenir à l'existence du non-alignement* », écrit l'auteur.

Même si cet idéal collectif est une entreprise de longue haleine, le non-alignement, estime encore Eugène Berg, fournit à ses membres « *l'occasion d'éprouver et de mettre en œuvre une solidarité existentielle, d'exprimer une aspiration légitime à un profond changement et de représenter le lieu privilégié, mais non exclusif, d'expression de leur identité* ».

GÉRARD VIRATELLE.

★ *Non-alignement et nouvel ordre mondial*, d'Eugène Berg, coll. (Presses universitaires de France), « l'Historien », 180 p., env. 58 F.

Les démocrates-chrétiens renoncent à faire admettre la prééminence de l'Assemblée européenne

De notre envoyé spécial

Luxembourg. — Le coup de force institutionnel qu'ont tenté, le 12 février, les démocrates-chrétiens de l'Assemblée européenne a échoué. Le parti populaire européen (P.P.E.) avait l'intention de soumettre au vote des élus européens une résolution propre à bouleverser la procédure et les relations entre les institutions de la C.E.E. Au terme de tractations qui ont duré toute la journée de jeudi, le P.P.E. a renoncé à son projet et a accepté de présenter une nouvelle proposition, de concert avec les libéraux et les conservateurs britanniques, très en retrait sur le projet initial.

Celui-ci allait au-delà même de la tentative d'introduire le parlementarisme, par le biais de l'investiture donnée à la Commission européenne au sein de la Communauté. Le projet du P.P.E. comportait, au moins sur trois autres points, des sources de conflit ouvert avec les Etats membres : nécessité d'un accord formel entre la Commission et l'Assemblée sur toutes les questions en discussion ; primauté de celle-ci sur le conseil des ministres dans l'examen des propositions de règlement de la Commission ; nécessité pour les autorités de Bruxelles d'introduire un recours devant la Cour européenne de justice contre un Etat membre si l'Assemblée le lui demande.

« *Sidéré par ce projet* », M. Thorn a évité le piège tendu en déclarant que « *la Commission ne sera jamais le secrétariat du conseil mais elle ne sera pas non plus celui du Parlement européen* ».

La résolution adoptée, finalement anodine, approuve la nomination de la nouvelle Commission et se déclare d'accord avec les principes politiques du programme de M. Thorn. Les gaullistes, les communistes et les socialistes français — qui, par la voix de M. Delors, ont dénoncé la « guérilla » institutionnelle que tentent d'instaurer certains parlementaires — ont refusé de participer au vote. Ils ont estimé que le traité de Rome ne leur donnait le pouvoir que de censurer la Commission.

MARCEL SCOTTO.

PIANOS
Vous proposent des pianos :
● à louer depuis 190 F par mois ;
● à vendre depuis 230 F par mois ;
● sans apport personnel ;
● livraison dans toute la France.
DAUDÉ
PIANOS DAUDÉ
75 bis, avenue de Wagram - 75017 Paris
Téléphone : 227-88-54 - 763-34-17

AFRIQUE

Tchad

Les forces restées fidèles à M. Hissène Habré ne représenteraient plus que quatre cents combattants dans le sud-est du pays

VISITE OFFICIELLE DU « NUMÉRO DEUX » LIBYEN A N'DJAMENA

Le commandant Abdessalam Jalloud, « numéro deux » libyen, est arrivé jeudi 12 février à N'Djamena pour une visite officielle au Tchad, a annoncé l'agence de presse libyenne Jana, captée à Paris. Selon l'agence, le colonel Kamougue, vice-président du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), et M. Acyl Ahmat, ministre des affaires étrangères, ont accueilli la délégation libyenne dans la capitale tchadienne.

Selon des évaluations de source française, les Forces armées du Nord (FAN) de l'ancien ministre tchadien de la défense, M. Hissène Habré, ne regrouperaient plus que quatre cents combattants dans le sud-est du pays où elles se sont réfugiées après l'évacuation de N'Djamena en décembre dernier. Traquées par les partisans de M. Acyl Ahmat qui représente, au sein du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), la faction la plus favorable à la Libye, les FAN ont dû livrer, la semaine dernière encore, des combats assez violents à l'issue desquels elles ont enregistré de nombreuses défections, la plupart des déserteurs demandant et obtenant de se réfugier au Soudan.

Après leur évacuation, relativement en bon ordre, de la capitale tchadienne dans la nuit du 14 au 15 décembre 1980 sous la poussée des unités de M. Goukouni Oueddeï renforcées de soldats libyens ou de membres de la légion islamique, les partisans de M. Habré, au nombre d'environ mille cinq cents après quelques défections au Cameroun, ont tenté de continuer la lutte dans les montagnes au centre et au sud-est du pays. Sur place, à N'Djamena, des patrouilles de police composées de représentants des trois factions au pouvoir — celles de MM. Goukouni Oueddeï, Kamougué et Acyl Ahmat — ont progressivement désarmé les isolés.

Pour leur part, les forces libyennes et les recrues de la légion islamique ont investi, principalement, l'aéroport et l'ancienne base française de la capitale, tandis que d'autres éléments ont commencé de construire une piste d'avion allongée, à côté de l'ancienne piste abandonnée par les Français à Dougula, à une cinquantaine de kilomètres au nord de N'Djamena.

« Mercenaires » italiens

Des estimations françaises, qui datent de la semaine dernière, font état de la présence, au total, de 2 500 conseillers libyens et membres de la légion islamique à N'Djamena (environ 1 000) et à Dougula (environ 1 500). On observait également jusqu'à une demi-douzaine, par jour, de rotations d'avions-cargos soviétiques à N'Djamena, pour le transport de vivres et de matériels en provenance de la Libye, et on déduisait des constructions entreprises à Dougula que la nouvelle piste devait servir à l'accueil d'avions de transport lourd Hercules libyens.

Parallèlement, les forces libyennes ont débarqué, pour les remonter ensuite, des installations radar mobiles, en sous-ensembles aérotransportables, associées à des systèmes de défense sol-air dont l'indicatif et la fréquence d'émissions ont pu être enregistrés dans le but d'en identifier les caractéristiques et les performances aux fins de neutralisation éventuelle. Ce fut déjà le cas, dans le passé, au Tchad et en Mauritanie, où l'intervention, à l'époque, des avions d'attaque Jaguar n'avait pu être efficace que grâce au travail préalable d'un appareil Breguet-Atlantic de l'aéronavale française, qui avait décelé la nature des systèmes adverses de défense sol-air en relevant la carte électromagnétique des zones survolées.

On ignore, en revanche, si ces matériels sont servis par des personnels non libyens d'assistance. La présence de conseillers soviétiques ou est-allemands auprès des forces libyennes au Tchad n'est pas confirmée de source française, où l'on observe, cependant, que des « mercenaires » de nationalité italienne semblent avoir facilité l'organisation de la chaîne logistique — chars de combat T-54 et T-55 acheminés par porte-chars à travers le désert du Chourah — qui devait permettre aux partisans de M. Goukouni Oueddeï de reconquérir la capitale tchadienne.

Sur le modèle soviétique

Dans le centre et le sud-est du pays, la lutte contre les derniers fidèles de M. Habré est menée, principalement, par un millier de combattants sous les ordres de M. Acyl Ahmat et aidés par des conseillers libyens qui sont représentés à tous les niveaux du commandement jusqu'à celui de la compagnie. Les forces de M. Acyl Ahmat sont, en effet, structurées sur le modèle du bataillon soviétique, constitué de trois compagnies et d'un élément de commandement qui réunissent environ 650 hommes. Ces forces ont quadrillé le terrain et édifié de petites garnisons le long d'une ligne au sud d'Abéché jusqu'à la frontière avec le Centrafrique.

Outre les quatre cents combattants des FAN qui ne se sont pas ralliés au pouvoir en place à N'Djamena, des bandes restées fidèles à l'ancien ministre tchadien de la défense se sont réfugiées au Soudan. Mais elles ne semblent pas avoir été ravitaillées récemment en armes.

La France, de son côté, maintient en Centrafrique une force de 1 300 hommes, appuyée par deux cellules d'avions Jaguar — huit appareils, au total, ravitaillables par deux avions-citernes C-135 — et par quatre avions Transall, recevant leurs informations d'un Breguet-Atlantic. Depuis Bouar où la garnison française réunit 800 parachutistes armés de missiles anti-chars Milan et de mortiers lourds de 120 qui portent à 15 kilomètres de distance, aux côtés d'un escadron d'automitrailleuses, les Transall sont à quarante-cinq minutes de vol du sud du Tchad où demeurent encore trois cent cinquante ressortissants français sous la protection des forces de M. Kamougué.

Le conflit du Sahara

LE POLISARIO DÉNONCE LES LIVRAISONS D'ARMES AMÉRICAINES AU MAROC

(De notre correspondant.)

Alger. — Une nouvelle bataille s'est déroulée le 10 février à Ras-El-Khanfra, près de la frontière avec le Sahara occidental, a annoncé jeudi 12 février le Polisario. Les maquisards auraient pris d'assaut les positions marocaines qui verrouillent à cet endroit stratégique la voie d'accès vers Tan-Tan et Tarfaya et les auraient occupées durant quatre heures. Les forces armées royales, selon le Polisario, auraient eu deux cent quarante tués et autant de blessés. Le Front, qui déclare avoir fait treize prisonniers, fait état également de la destruction d'un important matériel. La bataille pour le contrôle de Ras-El-Khanfra, où sont regroupées de très importantes forces marocaines, se poursuit depuis plus de quatre mois.

Le Polisario a publié, d'autre part, mardi, un communiqué affirmant que le roi Hassan II n'avait parlé ces derniers temps d'un « *plan de paix* » que pour « *tenter de gagner du temps afin de recevoir les armes nécessaires pour poursuivre son agression* ». Le Front s'en prend particulièrement aux Etats-Unis qui « *ravivent par leurs livraisons d'équipements sophistiqués un conflit colonial qui n'a que trop duré* ».

Enfin, le F.L.N. et le Polisario ont publié, mercredi à Alger, un communiqué commun à l'issue d'une visite d'une semaine d'une délégation sahraouie en Algérie. Ce texte « *réaffirme l'engagement total et inconditionnel de la révolution algérienne aux côtés de la lutte de libération nationale que mène le peuple sahraoui sous la direction de son unique et légitime représentant, le Front Polisario* ». La délégation sahraouie, qui est dirigée par M. Bachir Mustapha Sayed, secrétaire général adjoint du mouvement, s'est rendue à Nouakchott pour effectuer une tournée en Mauritanie. — D. J.

DROITS DE L'HOMME

RÉUNI A MEXICO

Le « tribunal des peuples » estime que le gouvernement salvadorien est coupable de « génocide »

Réuni depuis le 9 février à Mexico, sous la présidence de M. George Wald, prix Nobel de biologie, le « Tribunal permanent des peuples » a rendu, jeudi 12 février, sa « sentence » à propos du Salvador, qui était l'objet de sa cinquième session (le Monde du 13 février). *La sixième session, qui se tiendra les 4 et 5 mai, à Stockholm, traitera de l'Afghanistan.*

Le « Tribunal des peuples » a reconnu l'entière responsabilité de la junte dans le « génocide » dont est l'objet le peuple salvadorien qui « exerce légitimement son droit à l'insurrection ». *Il a, en outre,* « dénoncé le gouvernement des Etats-Unis pour sa complicité avec la junte ».

De notre envoyé spécial

Mexico. — Il n'était assurément pas difficile au « tribunal » d'établir, pour les condamner, des faits contraires aux droits de l'homme dont l'existence n'est contestée par aucune des parties en présence au Salvador, quitte pour celles-ci à en accuser l'adversaire. Le « tribunal » a estimé que meurtres et enlèvements « *tendent à la destruction d'un groupe de personnes en raison de leurs opinions politiques* » et que ces pratiques, y compris la torture, visent « *toutes les catégories de la population* ».

Le « tribunal » a d'autre part rappelé que le droit à l'insurrection figure à l'article 7 de la Constitution salvadorienne. Il a été, en outre, fait référence pour soutenir cette thèse à l'encyclique *Populorum Progressio* que scella le pape Paul VI le 26 mars 1967.

Pour le « tribunal des peuples », il ne paraît pas faire de doute que toute la responsabilité, par action ou par abstention, incombe à la junte née du coup d'Etat du 15 octobre 1979. C'est, d'une certaine manière, rendre service à cette junte que de paraître lui reconnaître davantage qu'un pouvoir nominal. C'est aussi laisser croire que ce pays possède encore un Etat, ce dont on peut douter. C'est permettre aux bandes armées et aux tueurs de soutenir qu'ils ne sont pas responsables de leurs méfaits. C'est leur fournir la possibilité de se cacher derrière l'« ordre reçu » alors que, dans la situation actuelle, on serait plutôt tenté de croire qu'il n'est plus de responsabilité qu'individuelle, que chacun devrait, seul, répondre de ses actes.

C'est aller au plus facile que de faire croire à l'existence d'une organisation sociale préservée, alors que le Salvador, si l'on a bien entendu les témoins qui se sont succédé, paraît aujourd'hui l'exact exemple d'une nation en état d'anarchie, c'est-à-dire aux antipodes d'un Etat de droit.

PHILIPPE BOUCHER.

(Publicité)
CAMBODGE
APPEL POUR LE SOUTIEN A L'UNION NATIONALE
Suite aux dernières nouvelles concernant le projet de formation d'un Front uni et d'un Gouvernement Provisoire d'Union Nationale en vue de repousser les agresseurs Nord-Vietnamiens, le COPAUNAK exprime sa grande satisfaction et son profond espoir quant à l'aboutissement de cette initiative.
Il saisit cette occasion pour lancer un appel ardent à tous les compatriotes pour œuvrer ensemble pour la réalisation rapide et effective de l'Unité Nationale.
UNISSONS-NOUS POUR VAINCRE LES AGRESSEURS NORD-VIETNAMIENS !
COPAUNAK
COMITÉ PROVISOIRE D'ANIMATION POUR L'UNION NATIONALE KHMÈRE
18, allée de la Noiseraie,
93160 NOISY-LE-GRAND

vente annuelle
après inventaire,
390
TAPIS D'ORIENT
avec certificat d'expertise, démarqués de 50 % jusqu'à fin mars
aux particuliers
Atighetchi
4, RUE DE PENTHIÈVRE - Métro : Miromesnil - Tél. 265.90.43 +
du lundi au samedi de 10 h à 19 heures
prolongation de notre remise de caisse de 20 % consentie sur des milliers de tapis persans, turcs, caucasiens, etc. sauf ceux marqués d'un carré rouge

TÉLEX PARTAGÉ
ETRAVE SERVICE TELEX / PARIS ☎ 345.21.62

EUROPE

Avant le 26e congrès du P.C. soviétique

Les conférences préparatoires confirment la grande stabilité des directions régionales

De notre correspondant

Moscou. — Tous les échelons intermédiaires du parti communiste soviétique ont tenu ces dernières semaines des conférences ou des congrès pour préparer le 26e congrès du parti, qui doit s'ouvrir le 23 février au Kremlin. Une première analyse de leurs travaux offre une image de grande stabilité, tant au niveau du personnel dirigeant que des sujets abordés.

Dans les Républiques fédérées de l'U.R.S.S., tous les premiers secrétaires sont restés à leur poste. Les seuls mouvements constatés concernent les présidiums (équivalents de politburos) des comités centraux républicains et ces comités eux-mêmes, encore que la tendance au renouvellement semble, d'après les premières indications, moins forte qu'elle ne l'avait été à la veille du 25e congrès en 1976.

Sur cent quatre-vingt-cinq premiers secrétaires de région ou de district, seuls six titulaires ont été remplacés. Cette stabilité provoque une augmentation de la moyenne d'âge, qui passe de cinquante-trois ans à la veille du 25e congrès à cinquante-sept ans *cette année. Soixante-deux* premiers secrétaires de région ou de district étant membres du comité central du P.C. soviétique, ce vieillissement devrait se répercuter sur le « parlement du parti ».

Les plus jeunes fonctionnaires se rencontrent dans les Républiques « périphériques », avec cependant, là encore, une tendance à la stabilisation. Les premiers secrétaires de région en Russie sont les plus nombreux et les plus vieux ; la moitié d'entre eux étaient à leur poste avant 1970, soit parce qu'ils sont des survivants de l'époque de Khrouchtchev, soit parce qu'ils ont été nommés à l'arrivée au pouvoir de M. Brejnev. Une des constantes de la « kremlinologie » se vérifie ainsi : plus on est près *(ethniquement)* du « *centre* » russe, plus on appartient à un groupe nombreux ; plus on est vieux, plus on a de chances d'être membre du comité central.

La même continuité se dégage des discours et des interventions prononcés dans les congrès républicains, tels au moins qu'ils sont rapportés par la presse centrale. Seuls les Géorgiens se sont une nouvelle fois fait remarquer en « démocratisant » les structures de leur congrès. En effet, au lieu de se contenter des vastes assemblées devant lesquelles des orateurs désignés à l'avance lisent des discours approuvés par la direction, ils ont travaillé dans quinze commissions, ce qui aurait donné à tous les délégués la possibilité de s'exprimer.

Les éternelles difficultés

Trois thèmes essentiels se dégagent des comptes rendus : les problèmes économiques, la politique des cadres et le travail idéologique. A côté de l'énumération des succès remportés par chaque République au cours du Xe plan, qui s'est achevé en 1980, tous les congrès ont évoqué les mêmes difficultés, déjà dénoncées avant les 25e et 24e congrès il y a dix ans : « *Toutes les réserves de l'économie ne sont pas utilisées.* » Autrement dit, le gaspillage continue. *Les articles produits ne correspondent* pas à la demande. La pénurie règne pour les chaussures, les vêtements, les meubles, les appareils ménagers, etc.

Les critiques concernant les cadres ne sont pas neuves non plus. Ce n'est pas d'hier que le parti veut lutter contre l'indifférence, le formalisme, le laisser-aller, le bureaucratisme. Bien souvent, les cadres économiques et administratifs ont été mis à leur poste « *par hasard* ». De nombreux orateurs ont fait état de sanctions prises contre les dirigeants d'entreprise incapables, mais bien souvent les cadres sanctionnés retrouvent un poste équivalent, ou même plus important, dans l'entreprise voisine.

Tous les congrès ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer et d'améliorer le travail idéologique, en particulier au sein de la jeune génération. Dans l'ensemble, les orateurs se sont plaints de ce que les conférences politiques sont ennuyeuses, les propagandistes mal formés, ressassent les vieilles formules et fuient les questions embarrassantes. Les organisations de base du parti considèrent que leur « plan » est rempli quand le nombre de conférences, de rapports et de réunions exigé est atteint, sans se soucier des résultats dans la « conscience » des citoyens.

Mais les problèmes les plus graves semblent se poser dans les Républiques « périphériques », notamment en Asie centrale et dans les pays baltes.

En Asie centrale, les « survivances du passé », c'est-à-dire la vitalité de la tradition musulmane, inquiètent les responsables communistes. En Turkménie, par exemple, les mollahs ont profité, a-t-on expliqué au congrès, d'un affaiblissement de la propagande anti-religieuse pour répandre des « bruits absurdes ». Certains militants communistes de base sont en même temps des activistes religieux, ce qui rend évidemment difficile la lutte contre l'islam.

Dans les pays baltes, le danger est le « nationalisme » ; les partis d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ont été invités à relancer la « *formation patriotique et internationaliste* » des jeunes (deux adjectifs qui recouvrent l'attitude par rapport à la Russie et au pouvoir central), à lutter contre le nationalisme bourgeois, la calomnie et la démagogie répandus par les « émigrés réactionnaires ».

DANIEL VERNET.

Les doléances des Estoniens

De notre correspondante

Genève. — Une délégation de trois membres du BATUN (Appel des Baltes aux Nations unies) a remis une lettre ouverte signée par quarante intellectuels estoniens aux membres de la Commission des droits de l'homme réunie depuis le 2 février au Palais des nations. La lettre cite une dépêche de l'agence soviétique ETA (Agence télégraphique estonienne) faisant état de troubles graves » qui se sont récemment produits à Tallinn, capitale de l'Estonie, qu'elle commente notamment en ces termes : « *Il est peu crédible que des manifestations entraînant des jeunes par milliers soient le résultat de quelque initiative individuelle.* » La cause en est « *le mécontentement qui s'est renforcé ces dernières années à la suite des queues dans les magasins, de la pénurie du ravitaillement et des biens de consommation, des inégalités dans leur répartition.* »

Mais il est des causes plus profondes qui créent « *l'insécurité et la crainte* » et que la lettre énumère : le rapide déclin de la partie estonienne de la population et de l'usage de la langue nationale, la pénurie croissante de publications dans cette langue, la « *campagne de propagande hyperbolique et inepte* » favorisant l'enseignement du russe dans les écoles et les jardins d'enfants, l'industrialisation excessive du pays sans égard à son équilibre écologique. Il s'ensuit que « *la conscience nationale estonienne est impunément outragée* ».

Parmi les signataires, on relève notamment les noms de la poétesse Alri Kaal, connue comme faisant partie des « communistes de juin », c'est-à-dire de ceux qui ont applaudi en juin 1940 l'occupation des *Etats baltes par l'armée* rouge ; de Mme Marju Lauristin, sociologue, fille de Johannès Lauristin, premier ministre de la République socialiste soviétique d'Estonie en 1940-1941 ; et de M. Paul-Eerik Rummo, né en 1942 et considéré comme le plus important poète estonien de sa génération, fils d'un autre « communiste de juin ».

I. V.

BIBLIOGRAPHIE

« L'U.R.S.S. et sa politique internationale »

de Jacques Levesque

La « Collection U », réputée par ses ouvrages de référence et de synthèse, vient de nous livrer la première histoire en langue française de la politique étrangère soviétique. Jacques Levesque, universitaire canadien, est connu pour plusieurs précédents ouvrages (1). L'étude qu'il nous présente cette fois a le mérite de brosser le panorama de la diplomatie soviétique d'une plume critique qui n'exclut pas un jugement équilibré *et serein. L'auteur réalise un véritable tour de force* : condenser en trois cents pages l'histoire de la diplomatie soviétique *de 1917 à nos jours, et cela dans sa double composante.*

En effet, cette diplomatie n'est pas comme les autres ; elle a deux *facettes qui répondent* à la dualité fondamentale de l'U.R.S.S. : celle d'un Etat/parti. D'où la difficulté de faire la distinction entre la politique étatique déployée dans le cadre des relations internationales et la politique de parti développée dans le mouvement communiste international. Avec clarté et adresse, Jacques Levesque navigue entre ces écueils, dégageant la dialectique qui lie ces deux composantes, et fixant leurs moments de rencontre et les périodes d'éloignement ; pour lui, « *ces deux aspects se sont toujours mutuellement, mais inégalement, influencés, et c'est la dialectique de leur interaction, même si elle a été souvent interrompue, qui a conféré son originalité et son caractère spécifique à l'action de l'U.R.S.S. dans les affaires internationales* ».

Nuançant les interprétations de *ceux qui abordent la politique de* l'U.R.S.S. comme celle d'une grande puissance qui aurait rejeté par-dessus bord tout messianisme révolutionnaire et abandonné toute idéologie, Jacques Levesque démontre les contradictions et les ambiguïtés de cette politique : d'une part la priorité accordée au développement militaire range l'U.R.S.S. parmi les grands de ce monde ; et d'autre part sa vocation initiale de premier Etat socialiste l'a conduite à œuvrer à l'extension de la révolution. *D'où cette confusion,* avec des répercussions parfois tragiques, entre les intérêts de l'Etat soviétique et l'évolution du socialisme dans le monde. D'où le prix élevé que les P.C. ont dû payer à cause de ce *credo*, devenu pour les dirigeants soviétiques un *dogme*.

LILLY MARCOU.

(1) *Le Conflit sino-soviétique et l'Europe de l'Est*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1970. *L'U.R.S.S. et la révolution cubaine*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976. *Le conflit sino-soviétique*, Paris, PUF, 1979.

★ Jacques Levesque, *l'U.R.S.S. et sa politique internationale, de 1917 à nos jours*. Paris, Armand Colin, 1980, 336 pages. Environ 80 francs.

DES PERSONNALITÉS DE PLUSIEURS PAYS CRÉENT UN « COMITÉ POUR LE MONDE LIBRE »

(De notre correspondant)

Londres. — Un groupe d'intellectuels, de syndicalistes et de journalistes de plusieurs pays s'est constitué le mardi 10 février en un « comité pour le monde libre » dont le but est de « *défendre le monde libre contre la menace croissante de la barbarie totalitaire* ». Les fondateurs ont exposé simultanément à Londres et à New-York l'objectif de leur organisation : modifier le climat « *de confusion, de complaisance, d'apathie et d'autodénigrement qui a tant affaibli les démocraties occidentales face au danger grandissant qui menace leur viabilité et leur existence même de sociétés libres* ».

Le président international du comité est M. Raymond Aron. Parmi les membres du conseil de direction figurent l'écrivain américain Saul Bellow, prix Nobel, Sir James Goldsmith, le professeur Alain Besançon, le dramaturge britannique Tom Stoppard, ainsi que plusieurs autres universitaires britanniques et américains. Font notamment partie du comité : des dissidents russes, MM. Brodski et Boukovski, et les écrivains Elie Wiesel, Herman Wouk, Arthur Koestler et Milovan Djilas. Parmi les membres français du comité, on relève les noms de Jean-Marie Benoist, Eugène Ionesco, ainsi que des journalistes : Branko Lazicth, Olivier Todd, Georges Suffert, Patrick Wajsman.

Le comité se propose d'organiser des rencontres internationales et d'échanger des informations, de publier un bulletin et des livres. — H.P.

PUBLICATION JUDICIAIRE

ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE-EST (Suisse)

ORDONNANCES ET PROCÈS-VERBAUX DE SÉQUESTRE Nos 124'253/124'254

Débiteur : KETFI Ahmed, act. en Algérie, sans adresse connue.
Créanciers : UNIVERSAL PROJECT AG, Reinach/Bâle (1)
UNIVERSAL EXPRESS AG, Bâle (2)
Mandataire : Me J. Luthy, avocat, Lausanne.
Créances : 1) FS 80 000 + accessoires
2) FS 47 124,50 + accessoires
Séquestre est imposé sur : tous avoirs du débiteur auprès du Crédit Suisse, Lausanne.
Contestation cas séquestre : 25 jours.
Lausanne, le 5 avril 1979.

COMMANDEMENTS DE PAYER EN VALIDATION DES SÉQUESTRES

Délai d'opposition : 30 jours.
Délai de paiement : 40 jours.
Notification : Le présent commandement est notifié au débiteur par insertion dans la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud » du 6 février 1981.

OFFICE DES POURSUITES DE LAUSANNE-EST :
(s) E. Pichard, substitut.

Le Monde
DIMANCHE

Au sommaire du numéro du 15 février :

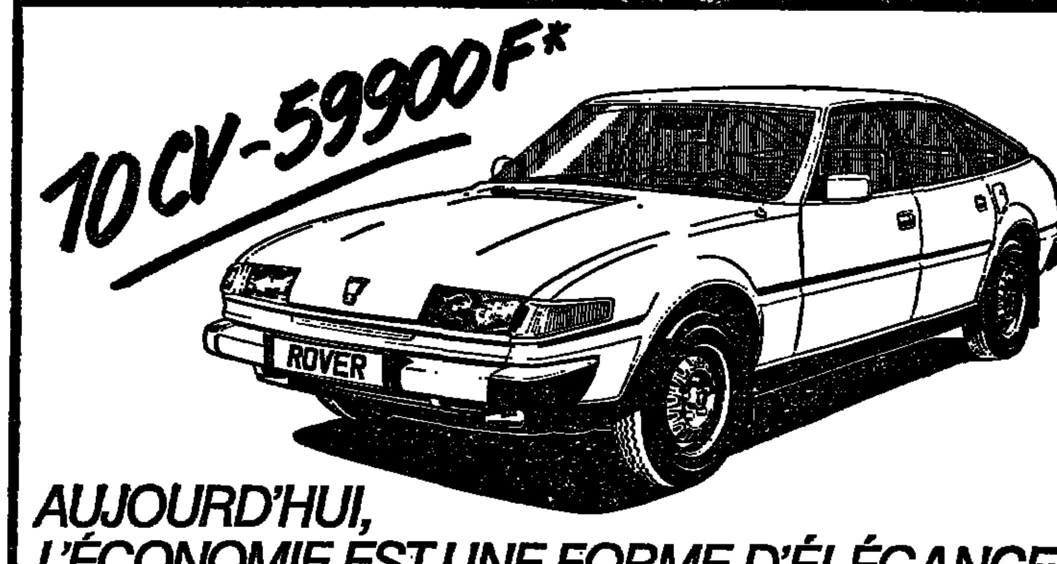
- Les dévôts de Krishna
- Vendée : la guerre de deux cents ans
- L'espace à la française

— Japon : une passion farouche pour le sport
— Une presse gratuite et combative aux Etats-Unis
— La résurrection du Mené
— Jean-Pierre Valabrega, psychanalyste
— Antiope chez les agriculteurs
— La démocratie en Amérique latine : un rêve ?
— Deux cents ateliers culturels à Paris
— Ceux qui attendent la gloire du rock
— Dossier : l'océan Indien et les stratégies mondiales

Les programmes commentés de la télévision et de la radio

Une nouvelle de Dominique Donay

NOUVELLE ROVER 2300



AUJOURD'HUI, L'ÉCONOMIE EST UNE FORME D'ÉLÉGANCE.

*Modèle 81. Prix tarif au 1.1.81. Financement Leyland Crédit/Leyland Leasing. Rover pense

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE ROVER.
■ 75 - Paris 5e - Gge Latin - 196 rue St-Jacques - 325.88.10
7e - Gge Optima - 11 bis bd Raspail - 548.78.01
12e - Gge d'Aligre - 23 rue Beccaria - 343.55.00
14e - Éts Boulard - 25 bis rue Boulard - 322.35.50
15e - Éts Potache - 56 rue Fondary - 579.81.51
16e - Gge Victor-Hugo - 62 rue St-Didier - 553.88.00
16e - V.P.M. - 35 rue Paul-Valéry - 501.67.05
16e - Franco Britannic Autos - 21 av. Kléber - 500.85.19
17e - Gge Boursault - 11 rue Boursault - 293.65.65
17e - SARCA - 53 av. de St-Ouen - 228.30.70
17e - Éts J. Savoye - 237 bd Pereire - 574.82.80
19e - Gge SOGA - 42 quai de la Loire - 607.15.03
20e - Gge Pelleport - 20 rue des Montiboeufs - 361.04.22
■ 92 - Asnières - Gge de la Comète - 33 av. d'Argenteuil - 793.02.09
Boulogne-s-Seine - Éts Garabédian-Boursault - 77 av. P.-Grenier - 609.15.32
Courbevoie - Afiva - 88 bd de la Mission-Marchand - 788.76.00
La Garenne - Éts Baral - 49 bd de la République - 781.94.98
Levallois-Perret - S.A. Bretagne - 5 rue de Bretagne - 737.64.41
Levallois-Perret - Franco Britannic Autos - 25 av. P.-V.-Couturier - 757.90.24
Levallois-Perret - Gge Wilson - 116 av. du Pdt-Wilson - 739.92.50
Malakoff - Autorama 92 - 166 av. P.-Brossolette - 655.52.10
Nanterre - Houdayer Autos - 36 av. Lénine - 724.64.91
Neuilly-sur-Seine - Sté OTA - 110 av. du Roule - 637.29.80
■ 94 - La Varenne-St-Hilaire - Newcars - 4 av. du Château - 883.15.68
Le Perreux - SETA - 82 bd Alsace-Lorraine - 324.41.85
Nogent-sur-Marne - Nogent Autos - 44 Gd-Rue-Ch.-de-Gaulle - 873.68.90
Vincennes - Gge Pacaud - 18 av. de Paris - 328.64.56

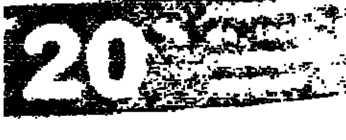
Encore une offre unique de la 1re compagnie sur l'Atlantique

2.850 F. Une semaine à New-York aller-retour, hôtel compris.

Vous plaire, ça nous plaît.

TWA

TARIF GROUPE 10





EUROPE

DÉTENTE DANS LA CRISE POLONAISE ?

Le syndicat Solidarité est prêt à négocier sur tous les problèmes en suspens

M. Brejnev, chef de lEtat et du P.C. soviétiques, et M. Tikhonov, président du conseil, ont adressé, dès sa nomination, un message de « félicitations cordiales » au général Jaruzelski. Ils lui souhaitent des « succès dans son travail responsable au nom de la consolidation des acquis socialistes de la Pologne indépendante ». Ils se déclarent « convaincus que la coopération et l'amitié entre l'U.R.S.S. et la République populaire de Pologne, fondées sur les principes immuables du marxisme-léninisme et de l'internationalisme socialiste, continueront à se développer et à se resserrer pour le bien des peuples de nos pays frères, au nom de la cohésion de la communauté socialiste et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe ».

L'agence Tass pour sa part a annoncé jeudi que l'U.R.S.S. doit participer en 1981 à la construction de trente-cinq entreprises en Pologne et notamment à celle de la première centrale nucléaire. Elle participera également aux travaux de prospection des gisements de pétrole et de gaz en mer Baltique et poursuivra la construction du combinat métallurgique de Katowice.

Varsovie. — La forme concise et sereine du discours d'investiture du général-premier ministre a plu. *« Au moins il parle polonais ! »*, s'exclamait avec ravissement un journaliste — ce qui était dire qu'on n'avait pas besoin pour le comprendre de retraduire son propos de la langue de bois.

Mais, sur le fond rien d'autre qu'une offre d'échange inégal : trois mois sans grève contre la création d'un *« comité permanent chargé de la coopération avec les syndicats »*, que présidera M. Rakowski, l'un des nouveaux vice-premiers ministres. Pour un pays dévoré de fièvre par suite d'une crise de confiance galopante, le remède est faible.

« Pourquoi seulement trois mois ? Nous proposons mieux, plus de grèves du tout », lance aussitôt de Gdansk M. Walesa avant qu'une résolution de la direction de Solidarité ne vienne expliciter cette boutade. Bien articulé aussi, le texte dresse la liste des problèmes restés en suspens par la faute du gouvernement depuis la signature des accords de cet été et propose de les résoudre *« le plus tôt possible autour d'une table ronde »*.

Les dirigeants syndicaux s'en défendent, en rappelant que cette position a toujours été la leur, mais il s'agit là d'une contre-proposition. Reste à savoir alors si ce n'est qu'un dialogue de sourds qui s'est ainsi amorcé jeudi 12 février.

A priori oui, car le général Jaruzelski, tout en parlant de sa volonté de poursuivre le *« renouveau »* et de *« renforcer la confiance sociale »*, a paru ignorer que le nœud de la crise est le fait qu'aucun des changements politiques prévus par les accords de Gdansk n'a été réalisé. De nouveaux prisonniers d'opinion ont pris la place de ceux qui étaient libérés. L'accès syndical aux moyens d'information est toujours inexistant. Le projet de loi sur la censure est bloqué. Le projet de loi sur les syndicats, prêt depuis début décembre, est resté dans un tiroir. Il n'est toujours pas question enfin de reconnaître les syndicats paysans.

Ce sont là pour Solidarité des problèmes *« fondamentaux »* et le premier ministre n'en a rien dit, sauf pour inclure la loi syndicale dans les projets qui seront présentés au Parlement *« d'ici trois mois »* et remettre aux calendes grecques la loi sur la censure en expliquant que son importance exige *« une grande précision »*.

Dans ces conditions, les *« quatre-vingt-dix jours de calme »* demandés pour *« ... amorcer la réalisation d'un programme de stabilisation économique et mettre sur pied une réforme à long terme »* (1) apparaissent surtout comme une demande de moratoire sur les revendications économiques. Les syndicalistes, pour leur part, s'ils ont toujours été prêts à accepter cette *« analyse détaillée des possibilités du pays en fonction de laquelle nous nous mettrons d'accord sur ce que nous pouvons réellement nous permettre »*, veulent que ce qui ne coûte rien (sauf à l'idéologie) soit accordé sans plus tergiverser.

De notre correspondant

Une différence de ton

Plusieurs signes pourtant laissent penser que cette possibilité n'est pas totalement exclue par le gouvernement. Le général Jaruzelski, d'abord, s'il a fermement dénoncé *« le développement des activités antisocialistes »* et des *« tentatives d'infiltration de manipulateurs politiques (...) dans certaines organisations de Solidarité »*, s'est gardé d'accuser le syndicat et ses dirigeants de poursuivre des objectifs politiques et d'organiser des grèves dans ce but. Avec les attaques contre le KOR dont le premier ministre s'est aussi abstenu, cela avait été le thème dominant des quinze derniers jours des discours officiels. La différence de ton est notable et les revendications de Solidarité n'ont donc pas été de prime abord déclarées irrecevables.

La personnalité de M. Rakowski; le vice-premier ministre chargé des relations avec les syndicats, laisse ensuite espérer une certaine ouverture. Rédacteur en chef de *Polityka*, M. Rakowski est depuis longtemps déjà le symbole du libéralisme dans le parti et il avait souligné, il y a peu dans son journal, la responsabilité du précédent gouvernement dans la montée de la tension sociale. *« Solidarité, pour différentes raisons, éveille de nombreuses craintes, mais on ne peut imaginer de développement en Pologne d'un partnership social sans Solidarité »*, a-t-il déclaré jeudi devant la Diète, avant d'ajouter qu'on ne pouvait plus *« tolérer de retard »* dans la question de la nouvelle loi sur la censure. Le rédacteur en chef de *Polityka*, qui aura aussi en charge les problèmes de presse, a donc demandé qu'on applique, sans attendre, au moins les principes sur lesquels les autorités et les associations de créateurs s'étaient déjà mis d'accord quitte, pour les points litigieux, à attendre la réduction des divergences.

Dernier signe : le général Jaruzelski a passé sous silence le problème posé par les syndicats paysans, ce qui lui permettrait éventuellement de ne pas avoir à se dédire si un assouplissement se révélait possible sur cette question.

Il y a peut-être là l'amorce d'un marchandage général que pourrait aussi annoncer la convocation samedi 21 février *« pour la première fois depuis décembre »* de la commission qui avait élaboré le projet de loi sur les syndicats. Cette réunion pourrait être l'occasion pour le gouvernement de proposer les changements qu'il souhaite introduire dans ce texte avant son éventuel déblocage.

Si elle s'ouvre, la partie sera très serrée, dans la mesure où Solidarité entend obtenir la réalisation des accords de Gdansk et non leur renégociation. Sur un chapitre déjà, celui des libertés, les syndicalistes ont rappelé jeudi leur fermeté absolue en déclarant que *« personne ne devrait douter qu'ils auraient recours à la grève au cas ou des experts* (2), *des collaborateurs de Solidarité ou des organisations du mouvement syndical paysan feraient l'objet de répression ou seraient arrêtés »*.

Mais, dans le même temps, la direction syndicale a annoncé qu'elle n'appellerait à des débrayages que dans l'hypothèse où les négociations qu'elle souhaite ouvrir se révéleraient impossibles ou infructueuses.

Le KOR, de son côté, a fait savoir le même jour qu'il limiterait désormais son action au soutien à la presse et aux éditions *« non officielles »*. Cette décision ne fait en réalité que sanctionner un état de fait créé par l'apparition des syndicats libres dans lesquels les membres du mouvement se sont dispersés depuis septembre. Elle n'en est pas moins susceptible de contribuer à une détente — si détente il y a.

En dehors de la nomination de M. Rakowski, le remaniement auquel a procédé le nouveau chef du gouvernement est d'une importance limitée (huit portefeuilles sur trente-quatre). On relève essentiellement l'attribution du ministère de l'agriculture à M. Wojtecki, qui était chargé jusqu'à présent de ce domaine au secrétariat du parti (3). M. Jagielski, le négociateur des accords de Gdansk et premier vice-premier ministre, présidera, lui, au sein du gouvernement un comité économique, ce qui fait de lui le responsable numéro un du redressement.

La modestie de ce remaniement a déçu les milieux politiques. Le débat parlementaire, d'où ont été bannies les questions orales, n'a été sauvé de la médiocrité que par deux interventions, dont celle de M. Malkuzinski (sans parti), qui a plaidé, les mains légèrement tremblantes, en faveur de la réforme de la censure et de l'arrêt de la propagande calomnieuse envers les adversaires politiques du régime. Geste d'approbation, au plutôt hommage aux valeureux ? Le général Jaruzelski a tenu à lui serrer la main, à la fin de son intervention.

BERNARD GUETTA.

(1) Ce programme avait déjà été défini par le précédent gouvernement, et un résumé d'un projet de réforme économique a été publié début janvier.

(2) M. Kuron et de nombreux membres de l'opposition sont experts du syndicat.

(3) Deux nouveaux vice-premiers ministres, MM. Rakowski et Jedynak (ancien ministre de l'industrie, des machines lourdes et agricoles), remplacent MM. Kopec et Kowalczyk, démissionnaires. Six nouveaux ministres entrent au gouvernement : M. Boleslaw Faron remplace M. Krzysztof Kruszewski à l'éducation ; M. Kazimierz Klek succède à M. Henryk Pruchniewicz à l'industrie chimique ; M. Jerzy Wojtecki, un haut fonctionnaire du parti, prend le portefeuille de l'agriculture à la place de M. Leon Klonica ; M. Waldemar Kozlowski succède à M. Tadeusz Skwirczynski aux forêts et à l'industrie du bois ; M. Stanislaw Wylupek remplace M. Jedynak à l'industrie des machines lourdes et agricoles ; enfin, M. Tadeusz Szelachowski prend le ministère de la santé, qui n'avait pas été pourvu depuis le dernier remaniement.

● *Deux nouveaux membres au Conseil d'Etat.* — La diète polonaise a procédé, jeudi 12 février, au remplacement à la présidence collégiale de la république de MM. Edward Gierek et Wladyslaw Kruczek par MM. Ryszard Reiff, président de l'association catholique pro-gouvernementale Pax, et Mieczyslaw Rog-Swiostek, spécialiste des questions agricoles au parti communiste. — *(A.F.P.)*

● *Six heures pour la Pologne.* Une soirée d'hommages est organisée, le lundi 23 février, à partir de 18 h. 15, à la grande salle de la Mutualité, avec la participation de nombreux artistes par le CIEL (Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés, 30, rue Saint-Dominique, Paris-7ᵉ, tél. : 556-13-70), au profit de son « Fonds de solidarité Pologne ». Prix d'entrée : 40 F.

M. Mieczyslaw Rakowski : *Un libéral, homme du parti*

Le front plissé sous de courts cheveux poivre et sel, le sourire encore gamin, une élégance quasi britannique et un maniement parfait de l'anglais et de l'allemand, M. Mieczyslaw Rakowski est certainement l'une des figures les plus avenantes du communisme polonais.

Très courtisé par les journalistes occidentaux, qui ne se lassent pas de découvrir tant de franc-parler *(off the record)* chez un membre du comité central, bien connu des milieux dirigeants ouest-allemands et américains auprès desquels, il lui arrive de jouer les intermédiaires, le nouveau vice-premier ministre est un modèle accompli de ce qu'on appelle à l'est un « libéral ».

Autant dire qu'il est brillant — nettement trop pour les possibilités qu'offre le système en temps normal, — qu'il aime surprendre, être aimé et que sa lucidité est une cause de souffrance permanente qui l'a fait surnommer « Cassandre » dans les salons varsoviens.

Mais, à la différence de l'intellectuel critique, le libéral est un homme du parti, et M. Rakowski en est même un fils. Né en 1926 dans une famille paysanne de Poméranie, ouvrier à Poznan au début de la guerre, il est en 1945 commissaire politique dans l'armée, collaborateur en 1951 du département de presse du comité central, dont il devient chef adjoint en 1957, membre suppléant du comité central en 1965, député en 1966 et membre titulaire du comité central depuis 1975.

Sa carrière (lente, au demeurant, car l'homme a des ennemis qu'agace sa turbulence), des articles *(Scripta manent)* à la gloire de M. Gomulka puis de M. Gierek, un sens aigu enfin des limites à ne pas dépasser, valent à M. Rakowski une réputation mitigée dans les milieux intellectuels prompts à voir en lui un *« produit d'exportation »* — autre caractéristique fréquente du libéral.

Mais on ne peut enlever à M. Rakowski le mérite d'avoir su faire de *Polityka*, l'hebdomadaire dont il est rédacteur en chef, un journal de qualité — le meilleur sans doute de la presse du bloc communiste — auquel la vie intellectuelle polonaise doit beaucoup.

M. Rakowski accède maintenant à une charge difficile et de la manière dont il l'assumera va dépendre en large partie la paix sociale en Pologne ces prochains mois. Il lui reste aussi à faire ses preuves et à faire mentir la loi selon laquelle, porté au pouvoir, le libéral devient un dur. — B. G.

Grèce

Les obsèques de la reine Frederika ont déchaîné les passions politiques

La dépouille mortelle de la reine Frederika de Grèce a été inhumée dans l'après-midi du 12 février au cimetière royal de Tatoi, près d'Athènes, à côté de celle du roi Paul Iᵉʳ. La cérémonie s'est déroulée devant trois cents personnalités, dont son fils, l'ancien roi Constantin, son gendre, le roi Juan Carlos d'Espagne, le duc d'Edimbourg, l'ancienne reine Juliana des Pays-Bas et l'ex-roi de Roumanie, Michel. L'office a été célébré par Mgr Seraphim, archevêque d'Athènes.

L'ex-roi Constantin, qui, à son arrivée à Madrid dans l'avion qui amenait le cercueil de sa mère, s'était agenouillé pour baiser le sol grec, a été acclamé par un millier de manifestants monarchistes qui avaient forcé les barrages de police. Il n'est resté que quelques heures en Grèce. Notre correspondant à Athènes décrit les enjeux politiques ranimés par sa venue dans le pays qu'il avait quitté en décembre 1967.

Athènes. — Morte, la reine Frederika continue à diviser les Grecs. En effet, ses obsèques, qui devaient se dérouler dans l'intimité et un climat de piété familiale, ont finalement déchaîné les passions politiques. Et de la capitale aux plus lointains villages, les habituelles discussions dégénèrent en querelles qui jurent avec le consensus de paix intérieure accepté par la majorité de la nation après l'effondrement de la dictature et le rétablissement de la démocratie.

Tout commença lorsque le gouvernement hellénique répondit favorablement à la demande de l'ex-roi Constantin d'accompagner la dépouille de sa mère et de passer deux ou trois nuits dans la région de Tatoi. Le premier ministre décida également d'assister aux funérailles qui devaient entraîner un rassemblement plus ou moins important de royalistes.

Devant ce qu'ils considèrent comme une provocation, les partis du centre et de la gauche réagirent avec indignation et exprimèrent la crainte de voir éclater des troubles à Athènes et dans tout le pays. Les réactions du camp républicain furent d'autant plus vives que les organisations royalistes, renforcées par tout ce que la droite la plus classique compte d'adversaires à la politique suivie par le président Caramanlis depuis 1974, se mirent à battre le ban et l'arrière-ban des nostalgiques de la « démocratie couronnée ». Des milliers de tracts furent distribués, qui proclamaient : *« Le roi arrive, tous à Tatoi ! »*, alors que les journaux les plus conservateurs consacraient des pages entières à la reine Frederika et à la famille royale.

De notre correspondant

Devant la menace d'une « marche sur Tatoi » et le caractère politique que prenaient les obsèques de la reine Frederika, le gouvernement décida de limiter à quelques heures, hier jeudi, la présence de l'ex-roi Constantin et des personnalités étrangères l'accompagnant. Mais, surtout, il interdit toute manifestation dans la région de Tatoi et des mesures sévères furent prises pour filtrer les quelques invités officiels.

Mercredi dernier, l'ex-roi Constantin fit une déclaration dans laquelle il exprima son regret de voir les obsèques de sa mère donner lieu à de telles controverses mais aussi son *« amertume »* et son *« chagrin »* devant l'interdiction de toute participation populaire. Déclaration qui n'a pas manqué de provoquer une profonde émotion dans les milieux royalistes de ce pays. Ainsi, après avoir posé un casse-tête chinois au gouvernement Rallis, les obsèques de la reine Frederika risquent d'avoir des retombées sur le plan politique. La Grèce se trouve en période pré-électorale et ces remous ne font qu'accentuer les clivages au sein de la droite.

Tout d'abord plusieurs ministres et de nombreux députés du parti au pouvoir qui ne cachent pas leurs sentiments pro-royalistes acceptent mal d'avoir été tenus à l'écart des obsèques de la reine Frederika. Leur mécontentement rejoint celui d'une cinquantaine de députés de la Nouvelle Démocratie dont la réélection dépend essentiellement dans diverses circonscriptions du Péloponèse et du nord de la Grèce des votes royalistes.

L'« union de la droite »

D'autre part, la grande majorité des cent soixante-dix-sept députés de la Nouvelle Démocratie estiment que ce parti n'a une chance de l'emporter aux élections générales qui doivent avoir lieu avant novembre prochain, qu'en réalisant « l'union de la droite ». Il s'agit donc de regrouper toutes les tendances qui vont de l'extrême droite à l'aile libérale en passant par les royalistes qui continuent à former les gros bataillons.

Ces dernières semaines, de discrètes mais fructueuses négociations, portaient à penser que, face à la poussée des forces de gauche, il serait possible de regrouper une droite qui s'interroge sérieusement sur son devenir. Il demeure évident que sans les 7 % qui firent défaut à la Nouvelle Démocratie aux élections de novembre 1977, on voit mal comment ce parti pourrait gagner la nouvelle consultation populaire.

Reste donc à savoir dans quelle mesure la plaie ouverte par les obsèques « à la sauvette » de la reine Frederika va retarder ou compromettre cette « union de la droite ». Il est vrai que, en dernière analyse, les rancœurs actuelles devraient s'estomper devant les nécessités qu'imposera un barrage électoral efficace pouvant contenir la gauche. De toute façon, en dehors de ces considérations tactiques, les républicains grecs ne peuvent qu'enregistrer l'existence d'une droite royaliste qui a repris du poil de la bête.

Cette droite royaliste est certes privée de tout centre de réflexion doctrinaire, d'une réelle organisation à la base, mais elle ne manque pas de puissants appuis dans le système politico-économique en place. Et si le référendum du 8 décembre 1974 a donné 69,18 % en faveur de la République, il n'en reste pas moins que plus de 30 % des Grecs continuent à tabler sur d'éventuelles défaillances de l'ordre démocratique actuel.

MARC MARCEAU.

A TRAVERS LE MONDE

Cap-Vert

● M. ARISTIDES PEREIRA a été réélu, jeudi 12 février, président de la République du Cap-Vert, à l'unanimité, par l'Assemblée nationale réunie à Praia. M. Pereira avait été élu, le 19 janvier dernier, secrétaire général du P.A.I.C.V. (Parti africain de l'indépendance du Cap-Vert), qui venait d'être créé.

Haute-Volta

○ LE LIEUTENANT-COLONEL FELIX TIEMTARBOUM, ministre voltaïque des affaires étrangères et de la coopération, a été reçu, jeudi 12 février, au Quai d'Orsay, par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Madagascar

● COUVRE-FEU ECOURTE. — En raison du retour au calme à Tananarive, les autorités malgaches ont décidé mercredi de retarder d'une demi-heure (19 heures au lieu de 18 h. 30) l'entrée en vigueur du couvre-feu nocturne. Toutefois, un important dispositif de sécurité reste en place dans le centre de la capitale, théâtre les 3 et 4 février de violentes manifestations lycéennes, qui se sont soldées par six morts et quarante-trois blessés. D'autre part, à l'université, où la grève continue, les étudiants réclament la libération du professeur Andriamampandry. Ce dernier, qui enseigne à la faculté de médecine et qui est considéré comme le principal instigateur des manifestations, semble avoir été jusqu'ici la seule personne arrêtée par les autorités. — *(Reuter.)*

République Sud-Africaine

● MISE AU POINT. — A la suite du témoignage d'un ancien mercenaire sur les massacres de civils perpétrés par l'armée sud-africaine en Angola *(le Monde* du 6 février), l'ambassadeur de la République Sud-Africaine à Paris nous adresse une lettre dans laquelle il *« déplore que les assertions incontrôlées d'une personne non indentifiée aient donné lieu à une large publicité »*. L'ambassadeur conclut : *« Il est nécessaire de souligner à nouveau que l'armée sud-africaine combat les terroristes de la SWAPO et eux seuls, et s'efforce d'éviter tout contact avec les civils et l'armée angolaise lors de ces affrontements. »*

Pour votre
DEMENAGEMENT
ODOUL
AGENT demeco
16, rue de l'Atlas - 75019 Paris 208 10-30

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	254 F	436 F	618 F	800 F
II. — SUISSE, TUNISIE	324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

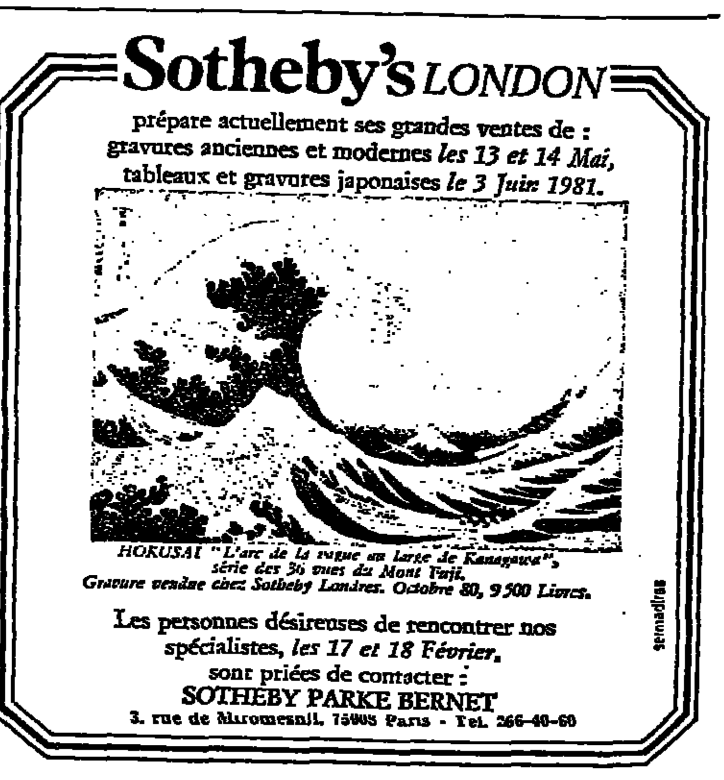
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Sotheby's LONDON

prépare actuellement ses grandes ventes de :
gravures anciennes et modernes *les 13 et 14 Mai*,
tableaux et gravures japonaises *le 3 Juin 1981.*



HOKUSAI "L'arc de la vague au large de Kanagawa", série des 36 vues du Mont Fuji.
Gravure vendue chez Sotheby Londres. Octobre 80, 9 500 Livres.

Les personnes désireuses de rencontrer nos spécialistes, *les 17 et 18 Février*, sont priées de contacter :
SOTHEBY PARKE BERNET
3, rue de Mlromesnil, 75008 Paris - Tel. 266-40-60

هكذا من الاصل

EUROPE

Grande-Bretagne

APRÈS L'ACCORD CONCLU AVEC LES SYNDICATS

M. Rupert Murdoch devient propriétaire du groupe Times

De notre correspondant

Londres. — A l'issue de trois semaines de négociations, M. Rupert Murdoch a réussi à conclure, jeudi 12 février, un accord avec les syndicats de l'imprimerie dans le délai qu'il s'était fixé. Ayant ainsi franchi le dernier et principal obstacle, M. Murdoch est maintenant en mesure d'accomplir la transaction finale avec l'organisation Thomson pour l'achat du groupe Times (le *Times* et ses suppléments littéraires et éducatifs, le *Sunday Times*), à un prix qui n'a pas encore été révélé, mais qui serait de l'ordre de 13 à 15 millions de livres.

News International, dont M. Murdoch est le P.-D. G., contrôlera donc environ un tiers du marché britannique des quotidiens *(The Sun, The Times)* et des journaux du dimanche *(News of the World)*. M. Murdoch a réussi là où les précédents propriétaires du *Times* avaient échoué, notamment en obtenant une réduction substantielle du personnel de l'entreprise, l'impression à l'extérieur, à des conditions avantageuses, des suppléments du *Times* et, surtout, l'introduction de la nouvelle technologie. Le nouveau matériel acheté mais non utilisé depuis cinq ans, faute d'un accord avec les syndicats, sera utilisé dans un délai de vingt-quatre semaines pour le *Times*, ultérieurement pour le *Sunday Times*. De toute évidence, le succès de M. Murdoch dans ces négociations est dû pour une large part aux difficultés économiques actuelles et notamment à l'accroissement du chômage, qui a provoqué chez les syndicats une réaction de prudence et les a poussés à la conciliation.

Néanmoins, M. Murdoch estime également avoir fait des concessions. Il s'est contenté d'une réduction des effectifs inférieure aux 25 % et même aux 40 % qu'il avait envisagés initialement. En accord avec les syndicats, cinq cent soixante-trois emplois permanents vont disparaître ainsi qu'un petit peu plus d'une centaine d'emplois temporaires. Les départs seront volontaires, accompagnés d'indemnités de licenciement (un mois de salaire par année de présence dans l'entreprise), à condition qu'ils soient demandés dans un délai de six mois. Environ deux cent trente employés sur un total de huit cents devront quitter l'entreprise ainsi que cent quatre-vingt-six ouvriers de l'atelier de composition sur trois cent soixante-dix. Sept rotativistes seulement perdront leur emploi ainsi que trente journalistes sur les trois cent trente du *Times* et quinze sur les cent soixante-dix du *Sunday Times*.

M. Murdoch a entre autres accepté de limiter à trois mois le blocage des salaires qu'il avait envisagé pour un an, ainsi qu'une procédure de règlement des conflits du travail beaucoup plus simple que celle initialement envisagée. Enfin et surtout, il accepte que les syndicats de l'imprimerie aient l'emploi exclusif des ordinateurs, alors que ses prédécesseurs insistaient pour que les journalistes et le personnel administratif des petites annonces aient accès aux claviers.

Résignation chez les journalistes

Selon le nouveau propriétaire du groupe, le *Times* sera encore déficitaire pendant plusieurs années, mais le *Sunday Times* devrait très rapidement faire des bénéfices évalués à 13 millions de livres en 1983. Tout comme les syndicats de l'imprimerie, celui des journalistes a accueilli avec résignation, plutôt qu'avec enthousiasme, l'accord intervenu, et déclaré qu'il veillerait à ce que les engagements pris par M. Murdoch concernant l'intégrité rédactionnelle et l'indépendance de l'imprimerie soient rigoureusement observés.

Les « directeurs nationaux » du *Times* ont déjà été consultés sur la nomination d'un successeur à M. Rees-Mogg, qui a depuis longtemps fait savoir qu'il abandonnait la direction du *Times* pour entrer dans une affaire privée. M. Evans, actuellement directeur du *Sunday Times*, pourrait lui succéder, ou M. Heren, directeur adjoint du *Times*, qui a fait acte de candidature. M. Gerald Long a quitté la direction de l'agence Reuter pour devenir directeur administratif du groupe Times. Il apparaît ainsi que M. Murdoch, qui fut journaliste, a décidé de s'entourer de professionnels pour assumer les fonctions de responsabilité du groupe.

HENRI PIERRE.

● *M. Glen Renfrew*, cinquante-deux ans, a été nommé directeur général de l'agence Reuter, en remplacement de M. Gerald Long, qui deviendra directeur général du groupe Times. M. Renfrew était l'un des deux directeurs généraux adjoints de l'agence et directeur pour l'Amérique du Nord. — *(A.F.P.)*

● *Le pasteur Paisley expulsé de la Chambre des communes.* — Le pasteur Ian Paisley, député d'Irlande du Nord et leader des extrémistes protestants, a été expulsé de la Chambre des communes le jeudi 12 février et suspendu de ses fonctions pour cinq jours. Il avait traité de « menteur » M. Atkins, secrétaire d'État à l'Irlande du Nord. — *(A.F.P.)*

Belgique

Grève générale des fonctionnaires contre le blocage des salaires

De notre correspondant

Bruxelles. — Pour la deuxième fois en un peu plus d'une semaine, la Belgique est paralysée par une grève générale *(le Monde* du 6 février). A leur tour, les services publics ont déclenché une action contre les projets gouvernementaux de blocage des salaires, et le vendredi 13 les trains se sont arrêtés de 6 heures à 9 heures du matin, tandis que le travail cessait pour toute la journée dans les écoles et les universités, les ministères, les administrations locales et les P.T.T. La radio diffusait de la musique continue sur les trois chaînes avec quatre journaux à 7, 8, 13 et 19 heures, d'une durée maximale de trois minutes. La télévision ne devait diffuser qu'un seul journal de cinq minutes et un film.

Les agents des services publics protestent contre les mesures votées par le Parlement la semaine dernière et qui instaureront un blocage pendant trois ans des salaires des huit cent mille fonctionnaires de l'État. Le gouvernement renoncerait assez volontiers à l'application de sa loi bloquant les salaires, à condition toutefois qu'une convention collective soit signée. La convention de 1979 n'a jamais pu être renouvelée parce que le gouvernement refuse toute augmentation des salaires dépassant 1 % par an. Ayant à choisir entre un blocage total prévu par la loi et une très légère augmentation, il semble que les syndicats accepteront plutôt la seconde formule. La grève du vendredi 13 pourrait donc n'être qu'une ultime manifestation de mauvaise humeur.

Dans le secteur privé, un accord semblable est intervenu le jeudi 12 février. Pour éviter le même blocage (pendant deux ans, tous les salaires supérieurs à 35 000 francs bruts par mois, soit 4 500 francs français, n'auraient pu subir aucune hausse), les syndicats ont conclu un accord interprofessionnel avec le patronat. Les augmentations salariales sont limitées au maximum et des dispositions sont prévues pour ramener la durée du travail à trente-huit heures par semaine. La paix sociale paraît garantie, les syndicats s'engageant à *« ne pas revendiquer ni à soutenir des demandes visant des avantages non prévus dans la convention »*.

PIERRE DE VOS.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Le dirigeant d'une organisation humanitaire fait état de « huit mille prisonniers politiques »

Managua *(A.F.P., A.P.)*. — Le ministère de la justice a décidé jeudi 12 février de suspendre les activités de la commission permanente des droits de l'homme du Nicaragua, une organisation indépendante qui s'était illustrée dans la dénonciation des crimes commis par la famille Somoza, du temps de la dictature, et qui poursuivait son travail sous le régime sandiniste. L'armée a perquisitionné les locaux de la commission et a transporté les archives qu'ils contenaient au ministère de la justice.

Cette décision fait suite aux accusations formulées contre le gouvernement, au cours d'une tournée internationale, par le directeur de la commission, M. José Esteban Gonzalez. Celui-ci avait notamment déclaré, lors de son passage à Paris, il y a une dizaine de jours, que le gouvernement sandiniste *« avait recours à des méthodes de torture et de répression comparables à celles utilisées dans le passé à l'époque du régime Somoza »*.

M. Jose Esteban Gonzalez a répété ses accusations après avoir appris jeudi, à Miami (Floride), la mesure frappant son organisation. Il y aurait, selon lui, huit mille prisonniers politiques au Nicaragua, et des centaines d'exécutions et de disparitions. Il y aurait, à Managua même, des dizaines de prisons clandestines, dépendant des forces de sécurité. La commission disposait d'une abondante documentation pour étayer ses affirmations.

Le ministre du commerce extérieur, M. Dionisio Marenco, a déclaré, d'autre part, jeudi, qu'une importante demande d'achat de blé faite auprès des États-Unis a été bloquée par la nouvelle administration américaine et que le Nicaragua risque, en conséquence, de manquer prochainement de pain.

GRANDE MISE EN VENTE
ENVIRON 15.000 TAPIS D'ORIENT

POUVANT ETRE VENDUS A LA PIECE OU PAR LOTS
entièrement faits main en laine, laine et soie, et soie naturelle
IRAN, GHOUM, ISPAHAN, NAIN, KASHAN, TABRIZ,
PAKISTAN, TURQUIE, AFGHANISTAN, INDE, KASHMIR,
CHINE ET DE DIVERSES PROVENANCES
dont certaines pièces de collection
Tous les Tapis du Pakistan, Afghanistan, Indes, Kashmir,
Turquie, bénéficient actuellement de la
SUSPENSION DES DROITS DE DOUANE
(journal officiel du 21.12.80)
PRIX A PARTIR DE 250 Frs - CREDIT GRATUIT
et immédiat sur demande
chaque tapis est accompagné de son
CERTIFICAT D'ORIGINE
et de sa photo détaxe à l'exportation
La vente aura lieu tous les jours DIMANCHE INCLUS
de 10 à 19 h et de 21 h à 23 h TOUS LES SOIRS
(samedi - dimanche exceptés) dans les entrepôts du :
COMPTOIR FRANCE ORIENT
15, rue Dieu 75010 Paris, métro : République
derrière les entrepôts de transit de la C.C.I.P.
Tél. : 239.32.00 - Télex 680 669
VENTE PAR LOTS AUX PROFESSIONNELS
sur justification de leur commerce.
Publicités Réunies

du samedi 14 (10h)
au samedi 28
Février

SOLDES DES FOURRURES DU NORD

AFFAIRES EXTRAORDINAIRES !

MANTEAUX	Lapin naturel	1550 F	950 F
	Castorette	2450 F	1350 F
	Patte de Chevrette grise	2750 F	1650 F
	Chat d'Asie	2750 F	1750 F
	Patte d'Astrakan	2650 F	1750 F
	Chevrette marron	3250 F	1850 F
	Tête Pahmi	3450 F	1850 F
	Opossum Américain	4350 F	2250 F
	Skungs naturel	4150 F	2350 F
	Astrakan pleine peau	4850 F	2450 F
	Murmel	3850 F	2450 F
MANTEAUX	Patte Guanaco	4850 F	3250 F
	Rat d'Amérique, col Renard	7850 F	5250 F
	Ragondin rasé	9250 F	5750 F
	Castor, col Marmotte	11750 F	6850 F
	Marmotte naturelle	9250 F	7350 F
	Loup	11750 F	8250 F
	Renard bleu	12850 F	8450 F
	Renard roux Canada	12750 F	8450 F
	Vison dark allongé	17250 F	13850 F
	Vison Blackglama allongé	27850 F	21750 F
VESTES	Lapin couleur	720 F	390 F
	Mouton Mongolie (champagne)	1150 F	730 F
	Chat d'Asie	1650 F	840 F
	Lapin naturel	1250 F	850 F
	Chevrette marron	1450 F	950 F
	Chacal	2250 F	1150 F
	Patchwork Marmotte	1950 F	1250 F
	Agneau et tricot	1950 F	1250 F
	Mouton doré	1650 F	1350 F
VESTES	Renard roux morceaux	2650 F	1450 F
	Ragondin	2850 F	2150 F
	Renard bleu	3850 F	2450 F
	Vison et cuir	5850 F	3450 F
	Renard roux	5850 F	4350 F
	Renard roux Canada	13250 F	9650 F
	PELISSE intérieur lapin façon Castor	2450 F	1350 F
	PELISSE intérieur Ragondin	3250 F	1850 F

UNIVERSAL PUBLICITÉ

FOURRURES DU NORD

115, 119, rue La Fayette — PARIS 10e — PRES GARE du NORD
100, Av. Paul Doumer — PARIS 16e — ANGLE RUE de la POMPE

MAGASINS OUVERTS TOUS LES JOURS DE 9H. A 19H.
SANS INTERRUPTION SAUF LE DIMANCHE



Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'Élysée prépare la mise en place des comités de soutien à M. Giscard d'Estaing

Les dates avancées pour la déclaration de candidature du président de la République — et surtout les suppositions relatives au lieu d'où il pourrait annoncer sa décision — avaient fait l'objet, mardi 3 février, d'une mise au point du porte-parole de l'Elysée, M. Jean-Marie Poirier. A la présidence de la République, on ignore officiellement quand et où le chef de l'Etat lancera sa campagne. Chamalières ? Pure spéculation. Le 1er mars, ou le 2 ? Peut-être. Mais pourquoi pas le 3 ou le 4... ? *« De toute façon avant le 7, date de notre convention nationale »*, dit-on à l'U.D.F.

Si les services de l'Elysée ignorent la date, ou font mine de l'ignorer, ils n'en préparent pas moins les événements qui doivent « accompagner » cette annonce. Et l'un des éléments essentiels de cet « accompagnement » est la création des comités de soutien. En effet, on souhaite actuellement à l'Elysée que la déclaration de candidature de M. Giscard d'Estaing soit immédiatement suivie d'une sorte de « floraison », de « bouillonnement » de comités de soutien.

Il n'y aura pas forcément un comité de soutien dans chaque département et dans chaque ville. La formule choisie est plutôt « des comités partout », quartier, rue, petit pays, vallée, corporation, association, etc. L'avantage sera le nombre, mais les responsables de la campagne présidentielle y trouvent d'autres intérêts, d'ordre politique.

En évitant le découpage formel par département, ils évitent les difficultés d'ordre protocolaire. Dans tel département, la présidence d'un comité départemental reviendrait de droit à telle personnalité giscardienne, député, sénateur ou maire de ville importante. Une personnalité déjà connue, déjà cataloguée, n'apporterait pas forcément au candidat les suffrages marginaux ou hésitants qui seront recherchés pour faire la différence. Au contraire, des « petits » comités partout, et de formes diverses, permettront de mettre en avant, dans une commune, un petit pays, au sein d'une profession, telle personne, tel responsable connu à son niveau.

Autre avantage de la formule : la souplesse. Selon les cas, les comités de soutien permettront de mettre en place de futurs candidats aux élections législatives, ou, au contraire, d'éviter toute difficulté « diplomatique ». En effet, il est des cas où l'on peut imaginer un comité de soutien correspondant à une circonscription électorale. Le président de ce comité prendra alors logiquement une option sur l'investiture giscardienne pour le scrutin législatif qui aura lieu après le scrutin présidentiel. Il est des cas, au contraire, où l'on s'appliquera à créer sur une circonscription des comités de ville ou de localités qui ne recouvriront pas les limites de la circonscription électorale et ne porteront pas ombrage à tel élu que l'on souhaite ménager ou dont on attend un ralliement « sans bavure » au second tour.

Si ce système paraît judicieux, il pourrait être délicat et compliqué à mettre en place.

● *Le programme des voyages de M. Chirac* — M. Jacques Chirac, qui sera l'hôte de l'émission de T.F. 1 « Le grand débat », mardi 17 février, se rendra le lendemain le jeudi 19, dans le Limousin. Le samedi 21 et le dimanche 22 février il sera en Bretagne ; le mardi 24 et le mercredi 25 dans la région Provence-Côte d'Azur. Le vendredi 27, il visitera le département de l'Essonne, dont l'un des députés est M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. Le samedi 28 février et le dimanche 1er mars, M. Chirac visitera les deux départements de la Corse.

Les évêques français rappellent certaines exigences aux électeurs catholiques

Le conseil permanent de l'épiscopat français vient de rendre publique une déclaration adressée aux catholiques, intitulée, *« Avant les élections »*.

Les évêques *« tiennent à rappeler l'importance des réalités politiques et la manière dont la foi de l'Eglise peut les éclairer. »* Après avoir constaté la conjoncture nationale et internationale *« particulièrement difficile »*, les auteurs du document rappellent aux catholiques leur devoir de voter, car *« aucun citoyen ne peut démissionner »*.

Mettant les fidèles en garde contre la tentation de penser *« à la défense des seuls intérêts particuliers »* et soulignant que *« les droits de l'homme l'emportent sur les raisons d'Etat »*, les évêques proposent une série d'exigences. *« Un nouvel ordre économique international est à inventer*, écrivent-ils. *Il ne saurait être question d'énumérer toutes les difficultés à surmonter. Avec le souci de sauvegarder les droits et les libertés fondamentales, nous nous devons de souligner :*

● *» la solidarité entre personnes et groupes sociaux, non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi avec les autres nations du monde, notamment les plus démunies en matières premières et en ressources techniques ;*

● *» une politique active et réaliste de paix et de désarmement en concertation avec les autres pays ;*

● *» la recherche de solutions à la crise de l'emploi : le drame social du chômage appelle des réponses qui permettent, en particulier, l'accès des jeunes générations au travail et à la responsabilité ;*

● *» la reconnaissance de la place des immigrés dans la vie nationale ;*

● *» la recherche d'une façon de vivre moins axée sur les biens matériels ; encore faut-il que, face aux restrictions que subit le pays, les plus mal lotis ne soient pas sacrifiés (...). »*

Ce texte est signé par les évêques suivants : le cardinal Etchegaray, président de la conférence épiscopale française ; le cardinal Marty ; Mgr Vilnet, vice-président de la conférence épiscopale française ; NN. SS. Boillon, Dardel, Derouet, Duval, Marcus, Maziers, Panafieu, Soulier, Streiff, membres du conseil permanent.

M. Crépeau ne se retirerait que si M. Marchais menaçait de devancer M. Mitterrand

De notre correspondant régional

Nice. — M. Michel Crépeau, candidat du Mouvement des radicaux de gauche à l'élection présidentielle, a confirmé le jeudi 12 février devant le Club de la presse de Nice-Côte d'Azur qu'il avait rencontré M. François Mitterrand le 21 janvier. *« Je me devais*, a-t-il indiqué, *d'informer directement et personnellement M. Mitterrand de mon intention d'être candidat jusqu'au bout et de lui en expliquer les raisons. »*

Selon le président du M.R.G., six fédérations seulement (les Hautes-Pyrénées, le Lot, la Gironde, l'Eure et sans doute l'Eure-et-Loir et les Alpes-de-Haute-Provence) seraient opposées à sa candidature, *« mais toutes les autres*, a-t-il indiqué, *à commencer par les plus importantes comme celles du Tarn-et-Garonne, de la Corse-du-Nord, de Paris et de la Charente-Maritime sont derrière moi »*. M. Crépeau a également déclaré que douze sénateurs sur quatorze et trois députés sur dix l'avaient d'ores et déjà assuré de leur appui.

« Si cette candidature n'était pas décidée, a-t-il poursuivi, *ce serait une démobilisation et une profonde déception pour nos militants et pour bon nombre de nos élus, même ceux auxquels cela pose des problèmes, en particulier parce qu'ils doivent très largement leur élection au parti socialiste. »*

Le maire de La Rochelle n'a cependant pas complètement écarté une renonciation de sa part *« si des sondages concordants et non manipulés huit jours avant l'élection montrent que le candidat socialiste arrivera derrière le candidat du P.C. »* et s'il a l'*« intuition »* que cette hypothèse est susceptible de se vérifier. *« C'est le seul cas*, a-t-il précisé, *qui m'amènerait à renoncer, car il s'agirait alors d'un fait politique majeur qui se traduirait par la défaite assurée de la gauche. Je ne pense pas qu'un tel risque existe actuellement. »* Le candidat du M.R.G. estime en tout état de cause qu'il obtiendra plus de 5 % des suffrages, car l'effacement de M. Rocard et l'« improbabilité » d'une candidature écologiste augmenteraient ses chances. M. Crépeau compte aussi mordre sur l'électorat de la majorité dans la mesure où M. Chirac fait une campagne à la Reagan *« en prenant le discours le plus réactionnaire et le plus poujadiste qui soit »*. — G. P.

Selon un sondage « France-Soir » - IFOP

51 % DES FRANCAIS SONT MÉCONTENTS DE M. GISCARD D'ESTAING

France-Soir publie, vendredi 13 février, le sondage mensuel de popularité réalisé par l'IFOP. L'écart entre les Français mécontents et ceux qui sont satisfaits de l'action de M. Giscard d'Estaing s'accentue. Les « satisfaits » représentent 37 % des personnes interrogées, comme au mois de janvier, mais les « mécontents » passent de 47 % le mois dernier à 51 %.

Le pourcentage des « mécontents » n'avait jamais encore atteint 50 %. Il avait culminé à 47 % en décembre 1976, octobre 1980 et janvier 1981. L'écart entre « mécontents » et « satisfaits » (quatorze points) est le plus fort enregistré depuis la création de ce sondage. Il était de dix points le mois dernier.

La cote du chef de l'Etat est constamment négative depuis le mois de septembre 1980. Celle de M. Raymond Barre l'est de plus en plus. Une personne interrogée sur quatre (35 % au lieu de 27 % en janvier) est « satisfaite » de l'action du premier ministre alors que 63 % (au lieu de 57 % en janvier) en sont « mécontentes ». L'écart est ainsi de trente-huit points, et le chef du gouvernement atteint son record d'impopularité. Ses cotes antérieures les plus défavorables avaient été enregistrées en septembre 1979 ((31 points), en décembre 1980 (30 points) et en janvier 1981 (30 points)

Cette enquête a été réalisée sur la base de 1 906 interviews effectuées entre le 3 et le 10 février auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.

LE CENTRE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS EST « PARTAGÉ » SUR LE BILAN DU SEPTENNAT

« Il est hors de question de prendre position sur l'élection présidentielle », a déclaré le 11 février, M. Michel Fau, président du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.). *« Nous présenterons nos revendications*, a-t-il indiqué (...). *Mais devant l'avalanche de candidats et de promesses, je ne me fais plus trop d'illusions. Après mai, il faudra remonter en ligne pour au moins rappeler les engagements pris. »* Les jeunes agriculteurs sont *« partagés »* sur le bilan du septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, a poursuivi M. Michel Fau. *« Il y a un certain nombre de choses positives, comme la politique d'installation* (...), *d'autres négatives comme le maintien des montants compensatoires monétaires négatifs français* (...) *dont on a eu du mal à se remettre. »*

Préoccupé avant tout de la fixation des prix agricoles européens comme la plupart des leaders paysans, le président du C.N.J.A. a souhaité que l'augmentation de ces prix atteigne 15,3 % et qu'elle soit effectivement répercutée au niveau des producteurs. Après avoir insisté sur la nécessité de respecter les dates prévues (le 1er avril), il a précisé que si la hausse décidée à Bruxelles n'atteignait pas les 15,3 % demandés, le C.N.J.A. exigerait des mesures nationales pour compenser le manque à gagner.

M. DEBRÉ S'ENTOURE D'UN « COMITÉ POLITIQUE PERMANENT »

M. Michel Debré a installé, jeudi 12 février, un *« comité politique permanent »*. Dix-sept personnes ont participé à la première réunion, parmi lesquelles plusieurs anciens ministres, MM. Pierre Billecocq, Jean Charbonnel, Maurice Druon, député R.P.R. de Paris, Jean Foyer, député du Maine-et-Loire, Hubert Germain, Yves Guéna, député de Dordogne, Olivier Guichard, député de Loire-Atlantique, Pierre Mazeaud, Antoine Rufenacht, député de Seine-Maritime, Jacques Sourdille, député des Ardennes.

MM. Billecocq et Mazeaud ont été chargés d'animer la campagne que mèneront, à Paris et en province, une vingtaine d'orateurs « nationaux ».

D'autre part, un *« comité national des jeunes »* en faveur de la candidature de M. Debré a été créé vendredi 13 février (1). Mme Marielle Goitschel en assure la présidence d'honneur et M. Alain Gosset occupe le poste de délégué national. MM. Bernard Fournier, président de l'U.J.P. (Union des jeunes pour le progrès) et Laurent de Gaulle, figurent parmi les secrétaires nationaux. *« Michel Debré*, déclarent-ils, *est le seul candidat à l'élection présidentielle qui présente un programme cohérent, complet et crédible. A aucun moment du septennat il n'a participé à des décisions qui ont eu des conséquences catastrophiques et sur lesquelles il est proposé de revenir aujourd'hui. »*

(1) Comité national des jeunes pour Michel Debré, 1, rue de Villersexel, 75007 Paris.

Le C.D.S. propose dix mesures pour l'emploi

Le C.D.S. a rendu publiques, jeudi 12 février, dix propositions pour l'emploi. Pour le C.D.S., *« le chômage, même si ses conséquences peuvent en être atténuées par le jeu des transferts sociaux, altère gravement les comportements, crée des situations de marginalité, suscite des refus sociaux — notamment chez les jeunes — qui peuvent affecter dangereusement l'avenir de nos démocraties »*. Présentées par MM. Bernard Stasi, président délégué au C.D.S., Jean-Pierre Abelin et Roger Partrat, vice-présidents, ces mesures sont les suivantes :

— La création d'une allocation différencielle de nouvel emploi dont l'objectif, dans le cadre d'un accord contractuel entre l'État et l'UNEDIC, serait de compenser pendant une durée maximum de deux ans la différence entre l'allocation spéciale à laquelle le salarié licencié peut prétendre et le salaire qui lui est proposé pour un nouvel emploi ;

— La mise en place, par les conseils régionaux, de structures régionales pour l'emploi qui, en concertation avec les administrations et les partenaires sociaux, procéderaient à un examen d'ensemble des formations disponibles et des perspectives d'emploi par types de qualifications et par branches ;

— La reprise et la conclusion rapide des discussions entre les partenaires sociaux sur les différentes propositions de réduction et d'aménagement du temps de travail contenues dans le rapport Giraudet ;

— Le lancement d'un plan de soutien conjoncturel à l'emploi avec une accélération des commandes de biens d'équipement passées par les grandes administrations de l'Etat lorsqu'elles concernent des produits fabriqués en France et une utilisation plus nette des commandes publiques comme moyen de politique de développement industriel ;

— La suppression de tout abattement fiscal pour la détermination du revenu salarial imposable des personnes qui cumulent, après soixante ans, un emploi avec une retraite lorsque le montant total des revenus déclarés dépasse 5 000 francs par mois ;

— l'élaboration dans les administrations, les services et entreprises publics qui dépendent de l'Etat, de plan de développement du travail à temps partiel ;

— la fixation par décret d'un pourcentage maximum d'emplois intérimaires qu'aucune entreprise ne pourra dépasser, sauf dérogations accordées par la direction départementale de l'emploi et après consultation des partenaires sociaux et des syndicats professionnels ;

— la prolongation de trois à cinq ans de l'abattement prévu par le troisième pacte national pour l'emploi, pour les entreprises embauchant leur dixième salarié et dont le montant uniforme — au lieu d'être progressif — devrait être fixé à six fois le SMIC ;

— l'instauration d'un plafonnement de la taxe professionnelle ;

— le lancement d'un grand emprunt européen sur le marché financier international afin d'apporter une aide aux pays du tiers-monde, de permettre le développement des exportations européennes vers ces pays et de financer des programmes de soutien des investissements publics dans les pays de la C.E.E.

LA SUCCESSION DE NORBERT SÉGARD DANS LE NORD

(De notre correspondant.)

Lille. — Une élection cantonale se déroulera les 8 et 15 mars dans le canton de Lille-centre pour désigner le successeur de Norbert Ségard, décédé dans la nuit du 31 janvier au 1er février.

Elu, le 7 mars 1976, dans ce canton alors qu'il était apparenté à l'U.D.R., Norbert Segard était, depuis, devenu président départemental de l'U.D.F.

Sa personnalité, son titre de ministre, lui avaient permis de jouer, non sans difficulté, le rôle de leader de l'ensemble de la majorité dans la région.

Depuis son décès, les intentions de candidature ne manquent pas, aussi bien au P.R. qu'au C.D.S. et au R.P.R., mais on évitera vraisemblablement l'affrontement U.D.F.-R.P.R. par une candidature qui fera quasiment l'unanimité, celle de Mme Denise Ségard, veuve du ministre, qui est actuellement directrice du laboratoire de langues du polytechnicom de Lille. Cette dernière sera vraisemblablement la candidate de la majorité sans appartenir expressément à aucune formation.

A l'U.D.F. on n'a pas désigné un nouveau président pour remplacer M. Ségard. C'est une direction collégiale qui assumera les responsabilités. En tant que leader de la majorité M. Ségard reste sans successeur pour le moment.

Le siège de la première circonscription législative du Nord, où il avait été élu en mars 1973 et qui est occupé par son suppléant, M. Georges Delfosse (C.D.S.), est très convoité car il est acquis d'avance à la majorité. On cherche un « ministrable ». C'est un dossier dont on s'occupe activement à l'Elysée. — G. S.

M. FRANCESCHI (P.S.) DEMANDE A LA GAUCHE ANTILLAISE DE NE PAS S'ABSTENIR

(De notre correspondant.)

Pointe-à-Pitre. — M. Joseph Franceschi, député socialiste, entreprend une tournée des départements d'outre-mer pour coordonner la campagne électorale de M. François Mitterrand. A son arrivée à Pointe-à-Pitre, le représentant de M. Mitterrand a exhorté les électeurs communistes et nationalistes antillais à se prononcer en faveur du candidat socialiste à l'élection présidentielle. En effet, le parti communiste martiniquais, l'U.P.L.G. (nationaliste) en Guadeloupe et les organisations d'extrême gauche des deux îles se sont prononcés en faveur de l'« abstention militante ». Le parti progressiste martiniquais présidé par M. Aimé Césaire et le parti communiste guadeloupéen sont encore partagés et devraient décider prochainement d'une consigne de vote. Nombre de leurs dirigeants ne sont pas favorables à un engagement dans une *« élection française... »*.

S'adressant à eux, M. Franceschi a déclaré à son arrivée à Pointe-à-Pitre que *« ceux qui s'abstiendront feront un choix et ce choix sera en faveur de M. Giscard d'Estaing »*.

● *Conseil régional du Languedoc-Roussillon : M. Tailhades réélu.* — M. Edgar Tailhades, sénateur socialiste du Gard, a été réélu, le 12 février, président du conseil régional du Languedoc-Roussillon. M. Tailhades a obtenu 43 voix sur 44. Il y a eu un bulletin blanc.

● *Au cabinet de Mme Monique Pelletier*, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la famille et de la condition féminine, il est mis fin aux fonctions de M. André Gauthier, conseiller technique, qui est remplacé par Mlle Brigitte Roy.

● *M. Jean-Pierre Delalande*, député du Val-d'Oise, assumera les fonctions de délégué général du R.P.R. à l'action ouvrière et professionnelle, en remplacement de M. Jean Charbonnel, qui a quitté ce poste à la suite de la candidature de M. Jacques Chirac.

DÉFENSE

Après de récentes révélations sur les opérations clandestines

Des agents du SDECE se plaignent d'entraves à leurs activités

Des agents du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) se plaignent de rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs missions depuis la parution du livre de l'un de leurs anciens, M. Marcel Le Roy, dit Finville, sur ses activités, il y a plus de quinze ans, au sein des services secrets français.

Chef de bataillon honoraire rayé des cadres en 1967 après l'enquête sur la disparition, toujours inexpliquée, du leader marocain Mehdi Ben Barka à Paris, M. Le Roy vient de publier son témoignage sur ses activités à la tête de l'équipe de « plombiers » du service 7 du SDECE (*le Monde* du 25 novembre et du 2 décembre 1980).

Le service 7, distinct de la branche « action » qui s'est notamment illustrée en Algérie dans la lutte contre les trafiquants d'armes, est plus spécialement chargé des opérations de cambriolage, de vol ou de « casse » de coffre-forts pour le recueil et le microfilmage de documents jugés importants pour l'interprétation par le SDECE des intentions secrètes d'un gouvernement étranger. Il existe de telles équipes dans tous les services secrets.

Dans son ouvrage de souvenirs, intitulé *SDECE Service 7*, où l'auteur mélange le vrai avec le moins vraisemblable, l'ancien fonctionnaire civil du renseignement relate, entre autres révélations sur son passé, comment il bénéficiait, pour accomplir ses multiples tâches plus ou moins licites, de l'aide ou de la complicité de sociétés, d'organismes divers, voire de simples particuliers.

C'est le cas, notamment, pour les opérations de « sonorisation » ou d'espionnage du service 7 dans des hôtels en France ou à l'étranger, pour l'ouverture de valises diplomatiques en transit ou, encore, pour la collaboration régulière — sans être toujours rétribuée — apportée au SDECE par des marins de commerce ou par des personnels navigants de compagnies aériennes françaises.

Un autre nom

Depuis la parution du livre de M. Le Roy, des difficultés nouvelles ont surgi si l'on en croit des agents secrets. Des hôteliers renâclent à continuer leur collaboration, par crainte de scandales dans leurs établissements. Des pièges inconnus sont apparus sur les valises diplomatiques. Marins, aviateurs et chercheurs universitaires hésitent à prêter leur concours au SDECE.

Les officiers de renseignements qui notent ces revirements les attribuent à la crainte des intéressés de voir, un jour, étaler sur la place publique leur identité ou la nature des aides fournies.

En réalité, les confidences de certains agents secrets témoignent indirectement du fait que, contrairement aux affirmations de l'auteur du livre en cause, qui donne à croire que le service 7 a été dissous après son exclusion du SDECE, entre janvier 1966 et mars 1967, le démantèlement de cette équipe n'a pas eu lieu. Sous un autre nom et avec d'autres membres, le service 7 a repris ses activités, et il les a même étendues.

Créé dès l'origine par Guy Marienne, dit Morvan, le service 7 resta sous l'autorité de cet agent, aujourd'hui décédé, jusqu'à sa nomination, en 1962, au cabinet du directeur général du SDECE, le général Paul Jacquier. C'est alors que M. Le Roy, qui était précédemment l'adjoint du « colonel » Morvan, en prit la direction, mais toujours sous le contrôle, même lointain, de Guy Marienne.

Après la disparition de Mehdi Ben Barka, l'apport du service 7 étant jugé important, tout fut aussitôt entrepris pour le remettre rapidement en état de fonctionner à plein rendement, en dépit du départ de M. Le Roy en 1967. Rattaché au service de recherches et épuré de tous les éléments compromis dans différentes affaires, le service 7 fut d'abord placé sous le commandement du colonel Hervé, qui devait devenir ultérieurement chef du service de contre-espionnage et qui fut remercié, en novembre 1970, par M. Alexandre de Marenches, nommé directeur général du SDECE par Georges Pompidou.

Peau de chagrin

Depuis, le service des opérations clandestines (ex-service 7) a été développé. Si l'on en croit des agents en place, de nombreuses personnalités étrangères, détentrices de documents politiques, financiers, scientifiques et techniques dans les domaines de l'informatique, du pétrol de l'automobile ou de l'armement, ont eu leurs informations photographiées à leur insu, y compris des personnalités de pays alliés de la France.

L'objectif de la direction générale du SDECE a, en effet, été maintenu puisque, comme ses prédécesseurs, M. de Marenches attache une importance prioritaire à l'authenticité et à l'originalité des documents ou des preuves recueillis, tout autant qu'à la qualité des analyses auxquelles, par la suite, leur interprétation peut donner lieu. Cette matière première est transmise avec la note de synthèse qu'elle est censée appuyer pour, au-delà des faits et des indices rassemblés, spéculer sur les intentions décelables.

Cependant, des agents contestent que ce souci affiché de la véracité des informations soit, sur le terrain, aussi scrupuleusement respecté tant le SDECE, en quelques années, a eu tendance à perdre le contrôle de ses sources les plus efficaces, notamment à l'Est, où son implantation s'est réduite comme une peau de chagrin, et même, depuis peu, en Afrique ou au Proche-Orient.

Des échecs du service et le manque de professionnalisme à des échelons supérieurs des directions du renseignement expliquent que le SDECE ait mis l'accent sur certains aspects techniques.

Le SDECE a ainsi développé, outre le service des opérations clandestines et ses capacités d'écoutes téléphoniques, son service des interceptions-radio et du décryptement, qui, grâce aux moyens informatiques, lui permet d'obtenir quelques informations exactes, principalement dans le secteur militaire. Cette priorité des services techniques transparaît, chaque année, dans le budget.

JACQUES ISNARD.

صورنا من الاصل

Le Monde

société

LE DÉBAT SUR LA SITUATION DES IMMIGRÉS

IVRY-SUR-SEINE ET SES ÉTRANGERS

« Le seul seuil, c'est l'intolérance des autres »

Ivry-sur-Seine, au flanc sud de Paris. La « banlieue rouge », avec soixante-trois mille habitants, un fort pourcentage de population étrangère, en progression constante : 6,9 % en 1962, 13,2 % en 1975, plus de 25 % (quatorze mille) aujourd'hui, selon les estimations de la mairie. Des écoles surpeuplées, où la proportion des enfants étrangers (28 % en moyenne) atteint parfois plus de 60 %, comme au quartier du Port, rue Jean - Jacques - Rousseau. Peut-on, pour autant, parler de ghetto ? Les réponses des habitants et de certains enseignants nuancent singulièrement cette définition.

Le 3 décembre, le bureau municipal d'Ivry se prononçait pour *« une répartition juste et humaine de l'immigration dans toutes les communes »* et annonçait une série de mesures restrictives. Le 30 janvier, il publiait une nouvelle déclaration confirmant ces orientations : les familles immigrées ne seraient plus relogées en H.L.M., y compris par le biais du 1 % patronal et des réservations préfectorales ; la mairie n'embaucherait plus que du personnel *« pouvant être titularisé »* et donc de nationalité française, conformément au statut des communaux. Pour les colonies de vacances — où, dans certains séjours, affirmait la déclaration, plus de 50 % des enfants sont immigrés — un *« meilleur équilibre »* serait réalisé par l'application du quota de 15 % d'enfants étrangers. Pour l'enseignement, la mairie demandait la diminution du nombre d'élèves par classe et, à Ivry - Port, un statut spécial avec la création de classes d'étrangers. Enfin, pour l'aide sociale que détermine la commune, une commission municipale préparait *« une réforme du quotient familial »* prenant en compte dans le calcul du revenu des familles un salaire et demi au lieu de deux actuellement lorsque la mère travaille, afin de permettre *« à un plus grand nombre de famille françaises de bénéficier de l'action sociale de la municipalité »*.

Souci de gestion

Entre-temps, le 5 janvier, Mme Annie Marchand, conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, avait signé une missive adressée à un grand nombre de familles intéressées par les colonies de vacances enfantines. On y annonçait des critères de sélection quelque peu choquants : *« L'équilibre entre les sexes, les âges, mais aussi les nationalités. »*

On connaît la principale justification de cette démarche : la concentration systématique des familles étrangères dans les villes ouvrières obère le budget municipal. Un exemple ? *« A Ivry*, nous déclare un fonctionnaire communal, *on a toujours embauché des étrangers non « titularisables » pour le personnel de voirie. La majorité d'entre eux ont une famille nombreuse à qui la mairie verse, comme aux autres employés municipaux, un supplément familial (environ 800 francs pour quatre enfants). Ça fait un trou dans le budget du personnel. »*

Souci de meilleure gestion, certes, dans une ville qui entend faire face à d'importants programmes de rénovation. *« Mais pourquoi maintenant ? »*, se demande une éducatrice d'Ivry. *La municipalité, place forte du P.C. depuis des années, semble découvrir un problème qui existe depuis longtemps. Si les immigrés bénéficient des aides sociales, de l'aide médicale, des tarifs dégressifs, des cantines scolaires et des colonies de vacances au même titre que les Français les plus démunis, ils ne profitent guère, en revanche, des dépenses municipales engagées dans la politique culturelle, par exemple pour les théâtres. D'ailleurs, ne patent-ils pas leurs impôts ? Leur travail ne permet-il pas aux communes de percevoir les taxes professionnelles des entreprises qui les emploient ? »*

...ou racisme officiel ?

Beaucoup de Français ont réagi avec circonspection, voire avec indignation, après la diffusion, ces dernières semaines, d'un tract du P.C. local appelant les citoyens à lutter pour trois objectifs amalgamés : *« Pour le droit au logement social, pour vivre tranquille et faire reculer l'insécurité, contre la concentration de l'immigration à Ivry. »*

Tour à tour, diverses organisations de gauche, un collectif Français-immigrés et même le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), pourtant peu suspect d'anticommunisme, publiaient des communiqués jugeant *« discriminatoires »* les mesures prises à l'encontre des enfants étrangers et arguant que l'exclusion des H.L.M. ou des centres de vacances ne résoudrait en rien les problèmes réels posés par la présence à Ivry d'une forte minorité étrangère.

Une assistante sociale municipale témoigne : *« Il y a un racisme officiel sous-jacent, il est dangereux de l'encourager. Quand nous envoyons des familles étrangères au bureau d'aide sociale de la mairie, on leur fait toujours des remarques : « Vous nous coûtez » cher. Pourquoi ne vous inscri- » vez-vous pas à la mutuelle »* etc. *Mais s'inscrire à la mutuelle, c'est compliqué, c'est déjà une démarche culturelle. Une mutuelle, les étrangers ne savent même pas ce que c'est, et puis les bureaux municipaux sont fermés en dehors des heures de travail. »*

Une mère de famille, Mme Christine Bonefoy, affirme : *« Les immigrés ont peur le soir. Ils se hâtent de rentrer chez eux. Ils craignent des agressions, surtout les enfants. Pourtant, ma fille aînée, Maud, est dans une classe maternelle où il y a un quart d'écoliers étrangers, et tout le monde s'entend bien. »*

Ce n'est pas l'avis de la concierge d'un grand ensemble, place de l'Insurrection : *« A l'école de ma fille, on ne fait rien de bon, il y a trop de bougnoules. »*

Cours préparatoire : 70 % d'étrangers

Qu'en pensent les enseignants ? Il y a deux écoles primaires côte à côte rue Jean-Jacques-Rousseau. Dans l'école « A », on recense le plus fort pourcentage d'enfants étrangers de la commune : sur deux cent cinquante-cinq élèves, leur répartition est de 55 % au cours moyen de deuxième année — une classe très chargée, quarante-cinq élèves à la rentrée ; — 60 % au cours moyen première année et au cours élémentaire deuxième année ; 65 % au cours élémentaire première année et 70 % au cours préparatoire. L'école compte également une classe d'adaptation et une classe d'initiation, celle-ci composée uniquement d'enfants étrangers.

La directrice de l'école « A », Mme Cuinat-Tripoteau, est membre du MRAP et déclare parler *« au nom de toute l'équipe d'enseignants »* de son établissement. *« Des problèmes avec les immigrés ? Je n'en ai jamais eu ; en tout cas moins qu'avec les Français. Je suis à Ivry depuis une dizaines d'années. Peu à peu, j'ai vu le quartier du Port se dégrader sur le plan immobilier et accueillir par conséquent une population de plus en plus déshéritée. Généralement, les Français qui continuent d'y habiter sont plus démunis que les immigrés et cela explique peut-être certaines tensions : le complexe du « pauvre Blanc » face aux couches sociales allogènes. Mais, pour nous, il n'y a pas de seuil de tolérance. Le seul seuil, c'est l'intolérance des autres. »*

L'école « A » comporte depuis près de dix ans une annexe pilote, « l'école des mères », l'une des rares du genre en Europe, où deux enseignantes bénévoles font deux fois par semaine, le mardi et le jeudi après midi, des cours d'alphabétisation à une trentaine de mères de famille étrangères. *« Cela*, précise Mme Cuinat-Tripoteau, *sans aucun subside de la mairie, ni de l'éducation nationale. »* Jusqu'à l'an dernier l'une des enseignantes était une institutrice retraitée, Mme Nicolas, qui a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, *« comme ça, pour le plaisir de se rendre utile »*. Elle est aujourd'hui remplacée par une militante, également bénévole, de l'Association pour l'enseignement du français aux étrangers.

Cette enseignante ne comprend pas l'attitude de la municipalité : *« Il n'y a pas surcharge d'immigrés. Le vrai problème c'est celui des effectifs globaux, qui n'est pas propre aux élèves étrangers. Bien plus, ces derniers travaillent souvent mieux que les enfants français, peut-être parce qu'il y a chez eux un milieu familial plus propice, un plus grand respect de l'enseignement et de ceux qui le font. Au collège Molière, qui fait suite à l'école primaire, et que l'on appelle à Ivry le « bon collège », plus de la moitié des élèves, du moins jusqu'en troisième, viennent de chez nous. »*

Pour les colonies de vacances, Mme Cuinat-Tripoteau est catégorique : *« Dire qu'il s'y trouve trop d'enfants étrangers, c'est une aberration. Nous avons déjà toutes les peines du monde à convaincre les parents d'envoyer leurs enfants en classe de neige. Ce n'est pas une question d'argent, mais plutôt d'habitude : la peur du « luxe » ou d'une séparation de la cellule familiale. Ce qui est grave, c'est que l'on a culpabilisé abusivement ces familles en les persuadant qu'elles grèvent le budget réservé aux Français. Beaucoup de mères étrangères sont venues nous dire, ces derniers jours : « Nous n'en- » verrons pas nos enfants à la » neige, nous ne sommes pas des » profiteuses. » Personnellement, je trouve toute cette affaire extrêmement triste et sordide. »*

JEAN BENOIT.

A Paris

M. GEORGES MARCHAIS ET LE « GHETTO » ASIATIQUE DU QUARTIER ITALIE

Au cours du meeting auquel il a participé, mardi 10 février dans le treizième arrondissement, M. Georges Marchais a été amené à parler de la situation créée *« par le pouvoir et par Chirac »* dans le quartier Italie (1), où, a-t-il déclaré, *« sont maintenant concentrés des milliers de ressortissants du Sud-Est asiatique »*. Le secrétaire général du P.C. a ajouté : *« Cela me conduit à redire ce soir : nous sommes opposés à la formation de ghettos, quels qu'ils soient, avec tous les problèmes de cohabitation, de scolarité, de charges sociales qu'ils engendrent.*

» Nous y sommes d'autant plus opposés dans ce cas particulier que se sont constitués dans certains appartements de véritables ateliers clandestins, de véritables bagnes, où les plus riches de ces ressortissants exploitent avec férocité les plus démunis de leurs compatriotes. »

(1) Voir notre reportage dans *le Monde* du 15 avril 1980.

● *M. Jacques Blanc (P.R.) : le P.C.F. cherche à gagner quelques voix.* — Le secrétaire général du parti républicain a déclaré : *« Les méthodes qu'emploie le parti communiste et son appendice syndical cégétiste, depuis quelques semaines, révèlent les arrière-pensées de Georges Marchais. Pour glaner quelques voix et même pour réussir un meeting, le parti communiste n'hésite pas à recourir à l'incitation au racisme et à l'exploitation de l'inquiétude. »*

Le racisme du voisin

(Suite de la première page.)

Lorsque dans les années 70, la politique gouvernementale, sur l'initiative de M. Chaban-Delmas, consistait à résorber les bidonvilles par des mesures de relogement, ce furent encore les mairies communistes qui acceptèrent le plus facilement de jouer le jeu, même si les édiles du P.C. commençaient à manifester des exigences toutes logiques : que les autres villes fassent un effort comparable.

De cette époque datent, sur l'initiative du P.C., certaines conventions et certaines clauses entre communes et départements où il était bien précisé que l'implantation de la population étrangère devrait être équilibrée... et c'était aux préfets d'en prévoir l'application. De cette époque datent aussi le non-respect de ces clauses et l'inégale répartition des immigrés célibataires. Il suffit de regarder la carte des foyers de la Sonacotra pour constater qu'entre Rueil et Argenteuil la balance penche à gauche plus qu'à droite.

Plus habile et aussi inégalitaire fut la politique d'installation des familles étrangères dans les H.L.M. Un arrêté d'octobre 1968, toujours en vigueur, donne la possibilité au préfet de la région parisienne de réserver dans les nouvelles H.L.M. 6,75 % des appartements à ceux — notamment les immigrés — qui vivent dans les bidonvilles ou logements insalubres. Mais une dérogation était et demeure admise : la non-application de cette règle dans les H.L.M. entrant dans les projets de rénovation urbaine. Résultat : de même que certaines villes de droite refusèrent à la Sonacotra et le terrain et le permis de construire des foyers de célibataires, de même d'autres villes de droite utilisèrent la dérogation du décret de 1968 pour éviter la venue d'étrangers. Argenteuil, Saint-Denis, Gennevilliers, La Courneuve, Nanterre, autant de villes à majorité communiste où les étrangers se sont installés. Rueil, Boulogne-Billancourt, Meudon, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, autant de villes, parmi d'autres, « protégées » et à dominante française.

Ce n'est pas non plus du jour au lendemain que les communistes ont commencé à durcir leur attitude vis-à-vis des étrangers. Car c'est vite aller en besogne que de lier leur comportement à la seule et prochaine élection présidentielle. Certes, la brutale campagne que le P.C. a engagée dans les communes de la région parisienne est depuis quelques mois trop organisée pour ne pas avoir été mûrement réfléchie et pensée dans une perspective électorale. Dès le mois de mai 1980, des initiatives sont prises dans certaines localités : à Montfermeil, la municipalité communiste veut s'opposer à l'installation de familles étrangères ; à Nanterre, la section du P.C. lance un appel aux habitants pour s'opposer au relogement d'immigrés d'un centre de transit insalubre dans des locaux plus convenables.

Depuis décembre 1980, les exemples se sont multipliés et ont été vite orchestrés et soutenus par la direction du parti. Mais, dès 1972 et plus encore dès 1974, les mairies communistes avaient multiplié les motions, les délégations auprès des préfectures pour protester contre l'inégale répartition de la population étrangère et le non-respect des clauses citées ci-dessus. C'est bien avant 1980 que certaines municipalités ont commencé à freiner leur politique d'aide aux immigrés : à Ivry, par exemple, où des élus veulent imposer des quotas dans les colonies de vacances, il y a déjà deux ou trois ans que le système dit des « vestiaires » a été supprimé, lorsqu'on s'est aperçu que la distribution d'anoraks, de chaussures, etc., bénéficiait pour 80 % à des immigrés.

Les quotas des autres

Mais les communistes ne sont pas seuls à avoir, de diverses manières, manifesté réticences et restrictions à l'égard des étrangers. C'est le secrétaire d'Etat chargé de l'immigration, M. Stoléru, qui a signalé lui-même cette évolution en juin 1980, en indiquant *« que la construction de foyers s'est progressivement bloquée du fait du refus des municipalités »*. Lesquelles ? Uniquement des mairies communistes ? Nous avons posé la question. *« Des villes de toutes les couleurs »*, nous a-t-on répondu au secrétariat d'Etat. Et s'il est vrai que le P.C. utilise des méthodes inadmissibles, il n'a pas perdu la raison quand il dénonce l'excès de concentration géographique. D'ailleurs, M. Stoléru le reconnaissait lui-même lorsque, dans un discours au Conseil de l'Europe, le 6 mai 1980, il affirmait que la politique d'intégration consiste *« à déconcentrer l'habitat étranger en répartissant de façon plus équilibrée les foyers »*.

Et le gouvernement lui-même n'est pas étranger au racisme qui s'est développé non seulement dans les municipalités, mais aussi dans les quartiers, les bals, les réunions de jeunes, etc. A-t-on oublié les circulaires ou les décrets de M. Stoléru sur l'interdiction générale de l'immigration, l'interdiction familiale, textes condamnés ou annulés par le Conseil d'Etat ? A-t-on oublié le projet de loi, toujours dans les tiroirs du même secrétaire d'Etat, qui tendrait à limiter l'immigration en fonction du rapport entre demandes et offres d'emploi non satisfaites ou la circulaire du 10 juin 1980 qui, selon les syndicats, a prévu des « quotas déguisés » pour le renouvellement des cartes de travail ? A-t-on encore en mémoire le décret Imbert qui limite les étudiants étrangers dans les universités et a permis de mieux les répartir ? Là aussi ne s'agit-il pas de quotas déguisés ?

En fait, aux erreurs des pouvoirs publics et des municipalités de droite durant les années de croissance s'est ajoutée la crise économique, qui, dès 1974, avec l'aggravation du chômage, a provoqué un trouble dans la population française et exacerbé toutes les opinions, qu'elles soient de droite ou de gauche. L'arrêt de l'immigration depuis 1974 et l'acceptation courageuse des pouvoirs publics de ne pas opposer cette interdiction aux familles ont provoqué une poursuite lente mais réelle de l'immigration familiale. Or l'installation de ces familles lorsqu'elle est concentrée dans certains secteurs géographiques provoque des malaises réels. Pourquoi le nier.

Car s'il est vrai qu'il n'existe pas un seuil de tolérance, il n'en demeure pas moins — là aussi il faut dire la vérité — que, selon les lieux, 30 %, 20 % ou 15 % d'étrangers dans un immeuble, un quartier ou une localité peuvent être des seuils variables mais réels qui provoquent l'intolérance. Plutôt que de peser le degré de racisme du voisin, il serait préférable de jeter au vestiaire les armes des batailles électorales et idéologiques. Quels que soient les régimes, les tendances, il y a en chacun de nous un racisme rampant qui ne demande qu'à s'éveiller et à exploser. Puisque la France, avec ses dirigeants actuels — et c'est à leur honneur — a décidé d'arrêter l'immigration sans refouler systématiquement les étrangers qui vivent chez nous, puisque la France, terre réputée d'accueil, s'est prononcée pour une société multiraciale avec ses quatre millions d'étrangers, il serait mieux d'aborder les problèmes de logement, d'accueil, de colonies de vacances, de financement, de manière pratique et non pas idéologique. Puisqu'il ne peut s'agir d'imposer aux étrangers d'aller vivre à Meudon ou à Rueil, de même qu'il n'a jamais été question d'obliger un manœuvre français à élire domicile à Saint-Cloud, puisqu'il existe des bassins naturels d'emploi, puisque certains étrangers préfèrent vivre en groupe, il serait temps d'envisager au mieux des incitations à une meilleure répartition des hommes et au minimum une compensation financière entre collectivités locales. A quand l'amorce d'un tel débat ?

JEAN-PIERRE DUMONT.

● *Mme Ben Achour*, l'habitante de la cité de l'Espérance, de Montigny-lès-Cormeilles, auteur de la lettre qui dénonçait au maire, M. Robert Hue, une famille marocaine qu'elle accusait de trafic de drogue, n'avait toujours pas déposé plainte ce vendredi 13 février, au tribunal de Pontoise, contre deux membres de cette famille, le père et un fils, pour infraction au code de la santé publique. Elle reproche à ces personnes d'avoir fourni des produits stupéfiants et d'en avoir facilité l'usage. De son côté, la famille ainsi accusée porterait plainte incessamment pour « dénonciation calomnieuse ».

Les propositions du maire de Dammarie-les-Lys

Bataille de pourcentages

Chaque soir, entre 18 heures et 19 heures, des camionnettes de commerçants ambulants stationnent devant un grand bâtiment de sept étages en forme de U, au centre de la ZUP de Dammarie - les - Lys (Seine - et-Marne). Solution pratique pour les pensionnaires du foyer Sonacotra qui peuvent faire leurs courses avant de regagner leur petite chambre de célibataire. L'atmosphère est généralement à la détente.

Ici, deux cent cinquante des trois cents locataires sont des travailleurs immigrés. Jusqu'à présent, ils n'ont jamais eu de problèmes avec les habitants des immeubles voisins. Ceux-ci le reconnaissent : ce n'est pas du foyer que viennent les jeunes qui perturbent parfois la tranquillité de ce quartier de H.L.M.

Alors, les travailleurs immigrés se demandent ce qu'on leur reproche. Il est vrai que Dammarie, comme certaines villes à municipalité communiste du département (Montereau, par exemple), compte une forte population étrangère. Mais si de nombreux emplois ont disparu depuis quelques années, à la suite de fermetures d'usines, le pourcentage des immigrés a, lui aussi, baissé, il est passé de 28 % en 1977 à près de 20 % actuellement.

Le maire, M. Robert Laporte (P.C.), estime que sa proposition de fermer un foyer Sonacotra (*le Monde* du 13 février) est une mesure destinée à répartir équitablement les familles dans l'agglomération melunaise. *« Les six cent soixante-quinze occupants des deux foyers*, dit-il, *ne travaillent plus à Dammarie. Notre ville a cessé d'être la banlieue industrielle de Melun, puisque c'est à Vaux-le-Penil que se trouve la grande zone d'activité locale. Pourquoi ne pas ouvrir un foyer Sonacotra dans cette commune afin d'y loger les ouvriers, qui se rapprocheraient ainsi de leur lieu de travail ? »*

Des chiffres contestés

Les responsables de la Sonacotra réfutent les chiffres avancés par le maire. Non seulement 60 % des pensionnaires travailleraient bien à Dammarie, mais la plus grande partie des autres seraient employés sur les chantiers du T.C.V. et par des entreprises de travaux publics de la région. Une seule usine de Vaux-le-Penil emploierait des immigrés du foyer de la ZUP. On s'étonne également que le maire ait pu envisager la fermeture d'un établissement qui a été construit par la Sonacotra, il y a dix ans, sur un terrain lui appartenant. Quant à la transformation de l'ensemble en logements de deux pièces pour les jeunes couples, elle serait techniquement irréalisable, estime-t-on à la Sonacotra.

M. Laporte, qui affirme recevoir fréquemment des demandes pour de petits appartements ou des studios, appuie son idée sur des raisons *« économiques, sociales et humaines »*. Il se défend d'obéir à une consigne nationale du parti communiste : *« Notre position est purement locale. En décembre 1977, déjà, le conseil municipal a posé le problème de la limitation de l'immigration, mais les actions engagées auprès du préfet de Seine-et-Marne n'ont abouti à rien. »*

A Dammarie, l'affaire du foyer Sonacotra a suscité de multiples réactions. De la part des opposants de la liste Dammarie-Renouveau (battue aux dernières élections municipales), bien sûr, mais aussi de la C.F.D.T. Les élus socialistes du conseil municipal vont se prononcer d'ici à la fin de la semaine.

Apparemment, M. Laporte a réussi à mobiliser les moyens d'information nationaux. Mais le maire va devoir affronter, sur le plan local, une opinion publique qui ne comprend pas bien l'attitude du groupe communiste. Jeudi soir 12 février, il amorçait déjà une marche arrière prudente en n'employant plus le terme « fermeture » du foyer mais celui de « transformation ». Il ajoutait : *« Nous sommes prêts à discuter avec la Sonacotra. D'ailleurs, nous avons des intérêts communs, puisque cet organisme participe aussi à l'opération de restructuration du centre ville... »*.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

Les réactions

● *Des élus communistes* se sont présentés, vendredi 13 février, au secrétariat d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés, en demandant à être reçus par M. Lionel Stoléru. Ces élus, *« plusieurs dizaines de maires »*, selon le P.C.F., souhaitaient aborder le dossier des colonies de vacances. M. Stoléru avait indiqué, jeudi, qu'il était décidé, le cas échéant, à saisir la justice pour faire annuler des décisions — comme celle prises à Ivry — de fixer des quotas à la présence des immigrés dans les colonies de vacances et les services communaux. Les maires communistes n'ont pas pu être reçus par M. Stoléru qui était absent de Paris.

● *La C.G.T. : « M. Stoléru dépasse la mesure. »* — *« M. Lionel Stoléru vient une nouvelle fois de dépasser la mesure en s'efforçant de se présenter comme le défenseur des travailleurs immigrés »*, déclare M. René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T. *« Instigateur et auteur de toute une série de mesures répressives anti-immigrés, le secrétaire d'Etat aux immigrés ne fera pas oublier les expéditions de C.R.S. contre les résidents des foyers »* ou *« les centaines et centaines d'expulsions »*, ajoute le dirigeant cégétiste, qui ne fait pas allusion aux récents incidents dans des communes communistes de la région parisienne.

● *Le M.R.A.P. : Les immigrés ne peuvent être des boucs émissaires.* — Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a déclaré : *« Toute pratique qui serait susceptible de présenter Français et immigrés comme des concurrents est inacceptable, de même que l'attitude qui ferait des immigrés des boucs émissaires. Les problèmes qui touchent les communautés étrangères ne sauraient se résoudre sans elles. »* D'autre part, *« le MRAP dénonce l'opération de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, qui s'appuie sur la polémique autour des prises de position communistes sur l'immigration pour se présenter comme le défenseur des immigrés. »*

● *L'agence de presse marocaine MAP* a violemment critiqué, jeudi 12 février, l'attitude du P.C.F. dans l'affaire de Montigny. Etablissant un parallèle avec le parti nazi, le correspondant parisien de la MAP stigmatise le P.C.F. *« à la dérive »*, *« devenu une véritable mécanique électorale inhumaine et aveugle (...) flattant le racisme et les bas sentiments d'une certaine catégorie de la population »*.

● *Mme Khadidja Khali*, présidente de l'Union des femmes musulmanes, a déclaré : *« Le parti communiste ne fera pas la loi en France, pays des droits de l'homme, terre d'asile et d'accueil. »*

SOCIÉTÉ

LE DÉBAT SUR LA SITUATION DES IMMIGRÉS

Le P.S. critique à la fois le P.C.F. et le gouvernement

Le P.S. organisera, samedi 28 février à Vitry (Val-de-Marne), une journée de solidarité avec les immigrés. Les dirigeants de ce parti ont, jeudi 12, vivement condamné l'attitude du P.C.F. mais aussi la politique du gouvernement vis-à-vis de l'immigration.

Dans « l'Unité », M. Guy Perrimond écrit pour sa part, après avoir rappelé que le combat des militants communistes forçait [autrefois] le respect : « Depuis deux ans, les responsables communistes semblent avoir choisi le pire ».

Le bureau exécutif du P.S. a rendu public, jeudi 12 février, un communiqué dans lequel il *« condamne l'assimilation que la direction du P.C. cherche à établir entre le trafic de la drogue et la présence des immigrés »*, et il rejette *« avec force l'utilisation d'une méthode qui choisit un bouc émissaire et livre à la vindicte de l'opinion une famille de travailleurs marocains dont rien n'établit la responsabilité et dont la présomption d'innocence, qui reste [à ses yeux] une liberté fondamentale, est ainsi bafouée »*.

M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat national du P.S., a condamné *« l'attitude indigne d'un parti qui se réclame de la gauche, en se comportant comme un groupuscule d'extrême droite. »*

Pour le bureau exécutif, *« le grave problème de la drogue met en cause certains traits de notre société et en accuse la politique »*. Il ajoute : *« Il ne peut se ramener à l'affaire de Montigny. Une répression sévère s'impose à l'égard de trafiquants. Toute une politique concernant la toxicomanie doit être mise en œuvre, qui n'existe pas pour le moment. »*

Après avoir dénoncé les positions et agissements du P.C., les dirigeants du P.S. ont également dénoncé la politique du gouvernement qui tend à développer un *« habitat ségrégatif »* et la formatio de ghetto set rappelé leur opposition à la loi Bonnet sur le contrôle de la situation des étrangers ainsi qu'à la circulaire de M. Stoléru sur le renouvellement des cartes de travail.

Le P.S s'est prononcé pour l'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux, la reconnaissance du droit d'association et surtout du droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français.

M. Pierre Mauroy, porte-parole du candidat socialiste, a déclaré jeudi à Antenne 2 : *« Le parti communiste pose scandaleusement de vraies questions. »* Affirmant qu'il faut *« une campagne énergique »* pour lutter contre la drogue, le maire de Lille considère qu'il ne faut pas pour autant *« utiliser la délation. »*

A R.T.L., le maire de Lille a qualifié de « scandaleux » les propos de M. Lionel Stoléru dans un entretien à *la Croix* (*le Monde* du 13 février). « *C'est M. Stoléru*, a-t-il dit, *qui a été à l'origine de la loi raciste et scélérate sur le plan de l'immigration et qui tout à coup fait le doux agneau qui veut défendre les immigrés et l'immigration. Je crois que ça, c'est une fausse bonne conscience.* »

M. Jean-Pierre Chevènement a déclaré jeudi à Abbeville : *« Est-ce que Georges Marchais considère que, en organisant des opérations comme celles de Vitry ou de Montigny, il est cohérent avec sa demande de participation de ministres communistes à un gouvernement de gauche ? »*

La réplique des dirigeants communistes

Plusieurs dirigeants du P.C.F. ont répliqué aux attaques contre leur parti au sujet de son attitude envers les immigrés. Ainsi M. Claude Poperen, membre du bureau politique, a réagi, à Quimper, aux déclarations de l'ambassadeur du Maroc au sujet de l'affaire de Montigny-lès-Cormeilles : « *L'ambassadeur du Maroc en France n'avait pas à s'ingérer dans les affaires intérieures françaises, lui qui est le représentant d'un roi et d'un régime qui a fait assassiner Ben Barka en France, et qui emprisonne des centaines de démocrates dans son pays.* »

Pour sa part, M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C., participant jeudi à Antenne 2 à un débat en duplex avec Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du premier ministre, chargée du problème de la drogue, avait également dénoncé l'attitude de l'ambassadeur représentant *« un gouvernement d'assassins* [qui] *bombardent les Sahraouis »*. M. Juquin a annoncé que le groupe communiste à l'Assemblée nationale déposerait lundi une proposition de loi sur la drogue (nos dernières éditions).

Dans *l'Humanité* du 13 février, M. René Andrieu, rédacteur en chef du quotidien communiste, écrit :

« Il est vrai que l'on voit se réaliser à l'heure actuelle contre nous le consensus qui existait chez les dirigeants des autres for- la guerre d'Algérie. Maître d'œuvre de la politique de discriminations politique au moment de mation à l'égard des immigrés M. Stoléru a l'audace de nous accuser de vouloir établir en France « l'apartheid » : venant du représentant d'un gouverne- qui a des relations privées avec les dirigeants racistes d'Afrique du Sud cette petite infamie ne mérite que le mépris.

» Hier, deux dirigeants socialistes, Mauroy et Chevènement, ont cru devoir se joindre à MM. Stoléru, Beullac et à Mme Pelletier pour condamner les communistes : *dénoncer un trafiquant de drogue*, selon eux, relève de la délation et Chevènement, qui semble vouloir mettre les bouchée doubles, voit dans l'attitude du maire de Montigny une nouvelle raison pour le parti socialiste de gouverner demain avec la droite. Quant à Mauroy, il ne veut pas, figurez-vous, de *« ministre de la délation »*. *Peut-être aimerait-il mieux des ministres de la répression ou même de la guillotine, comme au bon vieux temps de la guerre d'Algérie.* »

MÉDECINE

Mort du professeur John Converse

Le professeur John Converse, qui fut l'un des fondateurs de la chirurgie réparatrice mondiale et qui fut aussi l'un des plus fervents amis de la France aux Etats-Unis, vient de mourir à New-York le 30 janvier.

Un pionnier de la chirurgie reconstructive

Né le 29 septembre 1909 à San-Francisco, John Converse avait fait ses études à l'école Gerson, au lycée Janson-de-Sailly, puis à la faculté de Paris, où il obtint, en 1935, son doctorat en médecine. Durant la seconde guerre mondiale, il avait combattu pour la France, ce qui valut au commandant Converse la croix de guerre avec palme. En 1946, il devait créer en France le premier institut national de chirurgie reconstructive, à l'hôpital Foch de Suresnes (Hauts-de-Seine), institut destiné à introduire chez nous les méthodes nouvelles de chirurgie plastique, seul espoir pour les militaires mutilés de recouvrer une apparence et des fonctions normales

Si la jeunesse de John Marquis Converse se déroula en France, c'est cependant aux Etats-Unis qu'il déploya son œuvre. Fondateur et directeur du département de chirurgie plastique du New York Hospital, puis directeur de l'institut de chirurgie plastique et reconstructive et titulaire de la chaire de chirurgie plastique de l'université de New-York, John Marquis Converse fut l'initiateur d'une chirurgie entre toutes audacieuse, entre toutes minutieuse, visant essentiellement à la prise en charge de tous les mutilés de la face ou de ceux dont les hasards de la naissance avaient fait des monstres.

L'un des premiers, il procéda à cette fin à des déplacements des massifs osseux de la face ou du crâne d'une rare audace ; l'un des premiers également, il installa au sein de son institut des unités de recherche destinées tant à la mise au point de techniques nouvelles (la chirurgie au microscope notamment) ou de prothèses perfectionnées qu'à l'étude des facteurs biologiques facilitant ou entravant les greffes.

Son équipe participa durant de longues années aux travaux qui valurent au professeur Dausset le prix Nobel de médecine, et c'est l'un de ses collaborateurs qui conduisait, à Paris, les greffes de peau nécessaires à cette recherche.

D'innombrables mutilés de la face, Américains ou Français, au premier rang desquels Mme Jacqueline Auriol, lui doivent leur réhabilitation.

Président et fondateur de la Société internationale de transplantation et de la Société pour la réhabilitation des mutilés de la face, John Converse était docteur *honoris causa* de l'université de Bordeaux (1978) et membre de très nombreuses académies ou sociétés scientifiques américaines ou étrangères, au premier rang desquelles les sociétés françaises.

Dr E.-L.

JUSTICE

APRÈS LA RÉVOCATION DE M. BIDALOU

La grève des magistrats n'a entraîné aucune perturbation

estime la chancellerie

Le mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures lancé jeudi 12 février par le Syndicat de la magistrature pour protester contre la révocation de M. Bidalou a été suivi par huit cent quarante magistrats, selon le syndicat. Trois cent cinquante magistrats se sont, selon cette organisation, associés au mouvement en participant à des assemblées générales ou en signant des pétitions.

Le ministère de la justice avance le chiffre de deux cent cinquante grévistes et déclare que le mot d'ordre du syndicat n'a entraîné « aucune perturbation dans le fonctionnement du service public de la justice ».

● A PARIS, environ trois cents personnes ont assisté, jeudi 12 février, à Paris, au rassemblement organisé par le Syndicat de la magistrature au Palais de justice, pour protester contre la révocation de M. Jacques Bidalou. Des avocats en robe s'étaient joints aux magistrats et aux représentants de nombreuses organisations ayant apporté leur soutien à l'action du Syndicat de la magistrature. Des représentants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN ont pris la parole pour dénoncer la décision du Conseil supérieur de la magistrature. Selon le syndicat, cent cinquante magistrats des cours de Paris et de Versailles, sur environ mille quatre cents, se sont associés à l'appel à la grève.

Une délégation de magistrats a été reçue par M. Jean Vassogne, premier président de la cour d'appel, de Paris, auquel elle a remis une lettre dans laquelle le Syndicat de la magistrature explique les principaux « *problèmes de principe* » posés par la décision du conseil supérieur de la magistrature. Selon lui, le Conseil supérieur de la magistrature, qui émane « *du pouvoir exécutif qui l'a composé (...) n'offre pas les garanties institutionnelles objectives et suffisantes pour autoriser un contrôle de l'activité juridictionnelle des juges* ».

Le Syndicat de la magistrature a ensuite réuni une conférence de presse expliquant notamment que la grève n'était pas illégale, contrairement aux affirmations de la chancellerie. L'article 10 de l'ordonnance de 1958 précise, dit le Syndicat de la magistrature, que serait illégale « *toute action concertée de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement des juridictions* ». Or, accompagnant son mot d'ordre, le syndicat demande que soient assurés les remplacements nécessaires, ainsi que toutes les urgences.

● AU TRIBUNAL DE THIONVILLE (Moselle), auquel M. Bidalou était attaché, aucun magistrat ne s'est déclaré gréviste, nous indique notre correspondant.

Il n'y a pas eu non plus de grévistes au tribunal de Metz. A Sarreguemines (Moselle), un seul magistrat syndiqué a déclaré s'associer au mouvement. En revanche, à Briey (Meurthe-et-Moselle), trois magistrats appartenant au Syndicat de la magistrature ont fait grève. A Nancy, le mot d'ordre n'a pas été suivi par la section syndicale, qui a cependant rédigé une motion à l'intention du procureur général.

Deux manifestations de soutien étaient organisées en Lorraine. A Nancy, à l'appel du Comité pour les libertés (gauche et extrême gauche non communiste), une centaine de personnes se sont réunies devant la cité judiciaire.

A Thionville, plus de mille personnes, trois cents selon la police, ont défilé dans les rues. Le cortège, avec à sa tête le président du comité de défense du juge Bidalou, a manifesté devant le tribunal et la sous-préfecture. Le juge n'a pas participé comme prévu à cette manifestation. A la même heure, il se trouvait à Luxembourg, sur l'invitation de représentants de la gauche du Parlement européen. Vingt-cinq parlementaires ont réclamé un débat d'urgence sur le cas Bidalou avant le mois d'avril. Ils invoquent en particulier l'absence de débat public en conseil disciplinaire, ce qui est, selon eux, contraire à la convention européenne des droits de l'homme. Le parti socialiste français a annoncé officiellement, vendredi 13, qu'il saisissait le Parlement européen de l'affaire Bidalou.

● DANS LES AUTRES JURIDICTIONS DE PROVINCE, le mot d'ordre de grève semble avoir été diversement suivi, selon nos correspondants. Ce mot d'ordre a eu un écho limité dans le ressort de la cour d'appel de Lyon (Ain, Loire, Rhône). Il y a eu vingt magistrats grévistes, selon le Syndicat de la magistrature, sur les quatre-vingt-dix que comptent les tribunaux d'instance et de grande instance de Lyon et Villeurbanne. Pour Saint-Etienne, le procureur général indique que « *quelques magistrats se sont déclarés d'accord avec le Syndicat de la magistrature, mais ont assuré leur service* ». A Lyon, vingt des vingt-six adhérents du syndicat ont fait une grève de trois heures. Pour expliquer ce compromis avec le mot d'ordre national, les grévistes ont évoqué leurs divergences avec M. Bidalou.

A Marseille, seize magistrats du tribunal de grande instance sur une centaine ont cessé le travail, selon le syndicat qui avance le chiffre de quatorze sur une centaine pour le ressort de la cour de Nîmes. A Nice, six magistrats sur quarante-cinq, selon le greffe du tribunal de grande instance, ont fait grève. A Grasse, près de la moitié des trente magistrats du tribunal ont signé une motion envoyée au président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, sans observer d'arrêt de travail.

A Douai, soixante magistrats sur les deux cents que compte la cour d'appel ont fait grève selon le syndicat. Les Renseignements généraux citent le chiffre de 20 %. Dans le ressort de la cour de Rennes, il y a eu vingt-six grévistes pour deux cents magistrats, selon le Syndicat de la magistrature. A Bordeaux et Libourne, le mot d'ordre a été suivi par environ 30 % des magistrats, toujours selon le syndicat. A Grenoble, il n'y a pas eu de grève, un vote sur son opportunité n'ayant pas rassemblé le quorum nécessaire. A Laval, où deux adhérents du Syndicat de la magistrature sur quatre étaient en congé, il n'y a pas eu de grève.

Douze magistrats, sur la centaine que comptent les tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel de Rouen, ont fait grève, selon le syndicat.

CONDAMNATION DES COMPLICES DE JACQUES MESRINE

La cour d'assises de Paris, présidée par M. Xavier Versini, a condamné, jeudi 12 février, Jean-Luc Coupé et Christian Kopf à, respectivement, huit ans et sept ans de réclusion criminelle pour la prise d'otages, le 10 novembre 1978, au domicile du président Charles Petit (*le Monde* du 13 février). Les deux accusés ont bénéficié des circonstances atténuantes.

L'avocat général, M. Paul Malibert, avait requis une peine de dix à douze années de réclusion criminelle contre Jean-Luc Coupé et huit à dix ans contre Christian Kopf. Dans son réquisitoire, M. Malibert avait assuré .. « *Bien qu'il s'agisse d'un magistrat, je ne veux pas succomber au réflexe du corporatisme mais, à travers ce magistrat, c'était surtout la justice qui était visée* ». Le représentant du ministère public s'est efforcé de démontrer que cette opération avait été préparée, même si elle le fut mal, et que les deux accusés avaient participé « *volontairement à cette expédition* », reconnaissant toutefois le rôle de chef de Jacques Mesrine.

Concernant Jean-Luc Coupé, M. Malibert a ajouté : « *Il a adhéré à cette vie nouvelle, qui lui donnait l'impression de puissance, mais il a franchi un pas de trop* ». Ses avocats Mes Daniel Werba et Jean-Claude Cain ont insisté sur ses chances de réadaptation rappelant que le juge d'instruction, M. Claude Hanoteau, avait ordonné sa mise en liberté. Ils ont également fait valoir que « *cet inculpé doux et coopératif* » avait été contraint à suivre Jacques Mesrine dans cette action qu'il croyait non-violente.

Pour Christian Kopf, Mes Catherine Servoles-Zambeaux et Jean-Baptiste Biaggi ont insisté sur le rôle minime de leur client dans cette affaire. « *Vous n'avez pas de preuve que Christian Kopf savait ce qui allait se passer*, a ajouté Me Biaggi. *Ne vous vengez pas sur les autres des crimes qui ont été commis par Mesrine* ».

FAITS DIVERS

● *Le cyclone tropical Cliff* a traversé la Nouvelle-Calédonie dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 février. Les dégâts matériels seraient très importants, mais il n'y aurait pas de victimes. Venant du Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides), Cliff est d'abord passé sur Uvéa, une des îles Loyauté (situées à une centaine de kilomètres au nord-est de la Nouvelle-Calédonie), y faisant des dégâts d'importance moyenne. Cliff est ensuite arrivé à Houailou (au milieu de la côte nord-est de la Nouvelle-Calédonie). Il a traversé l'île en quelque deux heures et a rejoint la mer à Bourail (au milieu de la côte sud-ouest) ; il continue sa route vers le sud-sud-ouest à la vitesse de 50 kilomètres à l'heure.

● *Naufrage au large d'Etaples : cinq morts.* — Cinq artisans pêcheurs ont trouvé la mort dans le naufrage du chalutier dunkerquois *Irène*, qui s'est retourné le 12 février au large d'Etaples (Pas-de-Calais). Seul rescapé, un marin qui a réussi à s'accrocher à la quille et a été secouru par un autre chalutier qui pêchait à proximité.

APRÈS L'ARRÊT DE LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

L'U.P.C. condamne les attentats commis en Corse

Ce sont en définitive quarante-cinq attentats à l'explosif et trois tentatives qui ont été commis en Corse au cours de la « nuit bleue » du 11 février (*le Monde* du 13 février). Cette série d'attentats n'a pas encore été revendiquée mais on l'attribue généralement au Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) Dans un communiqué publié jeudi, l'Union du peuple corse (U.P.C.), animée par le docteur Edmond Simeoni estime que ces attentats ne peuvent que « *contrecarrer l'indignation publique suscitée par le verdict de Paris et déjouer ceux qui l'ont rendu* ». L'U.P.C. ajoute que la riposte à l'arrêt de la Cour de sûreté de l'Etat condamnant ses membres et sympathisants sera « *politique dans le cadre de la lutte légale* ».

D'autre part la notion de « verdict de clémence » pour les condamnations prononcées mercredi par la Cour de sûreté de l'Etat contre les autonomistes corses a été rejetée, jeudi, par le Comité pour la libération des emprisonnés politiques corses, la Ligue des droits de l'homme et le mouvement A Riscossa, lors d'une conférence de presse commune à Paris. Me Jacques-Antoine Martini, avocat ajaccien, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, a déclaré : « *Il est faux de parler d'un verdict de clémence. Même si nous avons été habitués à des assommoirs de treize ans de prison, quatre ans c'est énorme pour des gens qui ne réclamaient que la justice.* » Pour Me Martini : « *Il y avait les polices parallèles, il y a maintenant une justice parallèle qui met en péril la paix civile.* »

Il a poursuivi : « *les seuls procès qui aboutissent sont ceux des militants corses. Ceux des membres de Francia, des auteurs des deux bavures policières mortelles d'Ajaccio le 9 janvier 1980, disparaissent dans les nuées.* »

L'amiral Antoine Sanguinetti, autre membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, a, pour sa part, « *dénoncé la colonisation de la Corse* » et estimé : « *Le procès des autonomistes contre lesquels aucun geste agressif ne pouvait être retenu est une aubaine pour les séparatistes. J'ai peur que des jeunes gens deviennent irrécupérables pour la France.* »

● *Trois attentats à Paris.* — Un engin explosif a endommagé, le vendredi 13 février vers 0 h 30, les locaux abritant, rue de la Paix, à Paris (2e) l'Office national italien du tourisme (ONIT). Vers 3 h. 30, un second attentat a provoqué des dégâts à un wagon-citerne destiné au transport du vin, qui était stationné dnas l'enceinte des entrepôts de la gare de Bercy.

Enfin, l'explosion d'une petite bouteille de gaz sous un véhicule stationné dans l'un des parcs souterrains de l'aéroport d'Orly-Ouest, le vendredi 13 janvier vers 3 h. 30, a provoqué un début d'incendie et gravement endommagé dix autres voitures.

Les trois attentats ont été revendiqués successivement, par deux appels téléphoniques à l'A.F.P., par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), en réponse, a indiqué le correspondant anonyme, « *aux condamnations prononcées par la Cour de sûreté de l'Etat contre des autonomistes corses* ».

RELIGION

Mgr Weber, ancien archevêque-évêque de Strasbourg est mort

Mgr Jean Julien Weber, ancien archevêque-évêque (1) de Strasbourg, est mort ce vendredi 13 février, le jour de sa quatre-vingt-treizième année, au couvent de Ribeauvillé (Haut-Rhin). Doyen des prélats français, Mgr Weber, membre de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, avait été évêque de Strasbourg de 1945 à 1966.

Un intellectuel rigoureux et ouvert

Ce fils d'officier alsacien était surtout connu pour sa droiture et sa discrétion. Né à Lutterbach (Haut-Rhin) en 1888, Jean-Julien Weber est entré dans la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice — il avait fait ses études à Issy-les-Moulineaux — avant d'être ordonné prêtre en 1912.

Lieutenant et capitaine d'artillerie pendant la première guerre mondiale, il servira comme chef de bataillon pendant la deuxième. Entre-temps, il est nommé supérieur de philosophie, puis de théologie, au grand séminaire d'Issy. C'est là où, d'abord attiré par le mouvement Sillon, puis au cours de ses études bibliques et exégétiques, il connaîtra le modernisme de près.

Nommé coadjuteur de l'évêque de Strasbourg en 1945, auquel il succède au mois d'août de la même année, Mgr Weber poursuit ses études bibliques et fournira un apport précieux aux travaux du concile Vatican II.

Intellectuel rigoureux et ouvert, Mgr Weber a joué un rôle discret dans l'assainissement du climat de suspicion qui entourait la théologie française avant le concile. C'est lui qui accueillit le Père Yves Congar dans son diocèse, quand celui-ci avait été écarté de Paris.

Même à la fin de sa vie, il continuait à s'intéresser aux développements de la théologie. Une longue recension de l'ouvrage de Hans Küng, *Infaillible ? Une interrogation*, parue sous sa plume dans le bulletin diocésain de Strasbourg en 1971, révèle un esprit critique, certes, mais loyal et courtois. — A. W.

(1) C'est à titre personnel que Mgr Weber avait été nommé archevêque en 1962 par Jean XXIII, alors que le siège de Strasbourg n'est qu'un évêché.

Marthe Robin, la stigmatisée, a été inhumée en présence de l'archevêque de Bourges et de plusieurs évêques

Marthe Robin, la femme stigmatisée de Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), morte vendredi 6 février à l'âge de soixante-dix-huit ans dans sa ferme natale (le Monde *du 10 février*, *a été inhumée jeudi 12 février dans le caveau familial du petit cimetière de Saint-Bonnet-de-Galaure.*

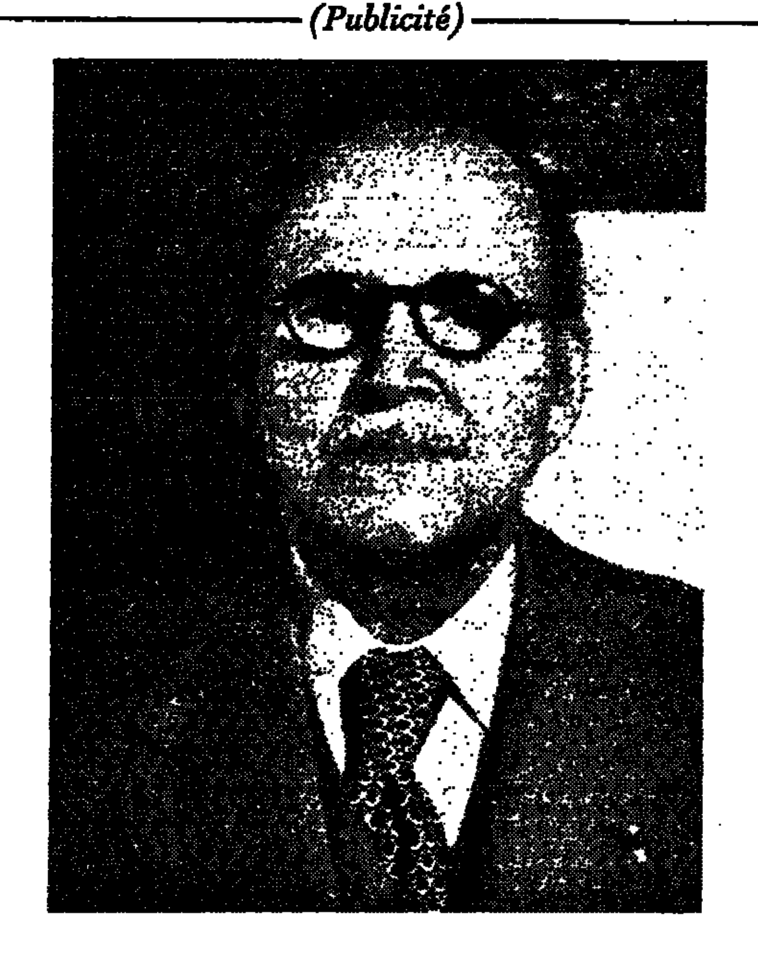
Environ deux cents prêtres et plus de cinq mille personnes ont assisté auparavant à une messe concélébrée par Mgr Leon-Didier Marchand, évêque de Valence, dans la chapelle du foyer de charité de Châteauneuf, dont Marthe Robin avait été la fondatrice On notait aussi la présence de Mgr Paul Vignancour, archevêque de Bourges, Mgr Jean Chabert, évêque de Rabat, Mgr Thien, ancien évêque de Vinh-Long (Vietnam), Mgr Raymond Marchand, vicaire général de Nîmes, et Mgr Jean Cuminal, vicaire capitulaire de Besançon.

Marhe Robin aurait ressenti régulièrement, le vendredi, depuis l'âge de vingt-cinq ans, lorsqu'elle fut victime d'une paralysie totale, les stigmates du Christ. Ses pieds et ses mains saignaient, tandis que des gouttes de sang, rappelant la couronne d'épines du Christ, perlaient sur son front.

Toutes les explications médicales des stigmates sont rejetées ici comme une tentative de banaliser un phénomène céleste. « Marthe avait une relation privilégiée avec Dieu. C'était une sainte. Et comment expliquer qu'une fille de paysans ait réussi, en restant clouée sur son lit, à créer à travers le monde cinquante-six foyers de charité où les gens viennent passer des retraites spirituelles, sans l'aide de Dieu ? », *demandait un ecclésiastique de son entourage.*

Au sujet d'une éventuelle canonisation, M. Roux de Bézieux, trésorier des foyers, estime : « On peut penser qu'un jour l'Eglise se penchera sur ce dossier, mais, *nous, nous ne ferons rien pour* cela. L'important c'est plutôt le grand nombre des person*nes que cette femme a marquées.* »

(Publicité)



LA POLITIQUE AU CAFÉ DU COMMERCE

Premier consommateur

Un million et demi de chômeurs, vous ne trouvez pas que c'est beaucoup trop?

Deuxième consommateur

Bien sûr. Mais que faire? Peut-être pourrait-on réduire le temps de travail à 36 heures par semaine. Ainsi, d'un seul coup, le chiffre des chômeurs serait diminué d'un million.

Premier consommateur

Mais les prix seront plus élevés. On ne vendra plus rien et, de nouveau, le nombre des chômeurs augmentera.

Deuxième consommateur

Vous ne me laissez pas le temps d'achever mon exposé. En même temps que le travail serait ramené à 36 heures, il faudrait dévaluer la monnaie de 20 %. Avec une augmentation du coût des salaires de 10 %, il resterait une marge de dévaluation de 10 %. Nos produits deviendraient donc plus compétitifs.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait de Gaulle, lorsqu'il est revenu au pouvoir avec Pinay comme ministre des Finances. Le taux de la monnaie a été dévalué de 20 %, les caves de la Banque de France étaient pleines d'or, les affaires n'avaient jamais si bien marché, et même le Contrôle des changes avait été supprimé.

Premier consommateur

C'est vrai, mais, à cette époque, le pétrole ne coûtait pas si cher. Que va devenir notre facture pétrolière?

Deuxième consommateur

Elle va aller en diminuant grâce aux mesures prises par le gouvernement : les centrales atomiques fourniront l'électricité nécessaire à notre industrie et l'alcool fera diminuer la quantité d'essence consommée par les voitures.

Et puis, on ne paiera plus les indemnités de chômage.

Premier consommateur

C'est vrai, mais que vont dire nos partenaires du serpent monétaire?

Deuxième consommateur

Ils diront ce qu'ils voudront. La France est un pays indépendant et puis ils feraient bien de faire comme nous, ainsi ils n'auraient plus de chômeurs et tous ensemble nous deviendrions plus compétitifs vis-à-vis de l'Amérique, de l'Angleterre et du Japon.

Premier consommateur

Vous ne trouvez pas que le soleil chauffe un peu trop à présent. Allons nous installer au café d'en face, pour continuer notre conversation.

Marcel Dassault
député de l'Oise

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la Documentation française

La Documentation française vient de publier les ouvrages suivants :

— *Annuaire statistique 1980* : cet annuaire, publié par l'UNESCO en édition trilingue (français, anglais, espagnol), fournit de nombreuses données statistiques dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la technologie, ainsi que de la culture, de la communication et de l'édition. 1 280 p., 280 F.

— *Etudes à l'étranger* : publiée par l'UNESCO, la vingt-troisième édition de ce répertoire recense les possibilités d'études internationales de niveau post-secondaire proposées dans plus de cent pays, sous forme de bourses, postes, cours et séminaires, ainsi que les aménagements prévus pour les étudiants handicapés. 1 012 p., 40 F.

— *Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises* : traitement des déclarations d'employeurs (années 1978-1979). 90 p., 40 F.

— *Préparation du VIIIe Plan (1981-1985)* : rapport du groupe de travail « Habitat 2000 » tome II : contribution au groupe de travail. 278 p., 45 F.

— *Recueil général des traités de la France* : par Roger Pinto, professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris, et Henry Rollet, docteur en droit. (Première série, volume 6.) Accords bilatéraux publiés et non publiés au *Journal officiel de la République française*, 1954-1957. 770 p., 250 F.

— *L'Europe aérienne* : cet album réalisé par le Centre national de documentation pédagogique et la Documentation française comprend cent quarante diapositives couleurs commentées. 176 p., 350 F.

★ Ces publications sont en vente à la librairie de la Documentation française, 31, quai Voltaire, Paris 75007 et dans toutes les grandes librairies ; à l'agence régionale de la Documentation française, 165 rue Garibaldi, Lyon (3e); ou par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 14 FEVRIER

« La basilique Saint-Denis et les tombeaux des rois de France », 14 h. 30, devant la basilique, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le château de Maisons-Laffitte, les cuisines », 15 h., entrée côté parc, Mme Hulot.

« Aux Halles : de Saint-Eustache à Beaubourg par le Forum », 15 h., portail principal de Saint-Eustache, Mme Legrégeois.

« Hôtels du Crédit foncier sur la place Vendôme », 15 h., angle place Vendôme et rue de la Paix, Mme Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec.

« Collections d'art antique du Petit Palais », 15 h., entrée du musée, Mme Zujovic.

« Cinq années d'enrichissement du patrimoine national », 17 h. 30, entrée Grand Palais, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Musée du Grand Orient, histoire de la franc-maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet (Approche de l'art).

« Le Palais-Bourbon, plafonds de Delacroix », 16 h., entrée quai d'Orsay (Approche de l'art).

« La peinture française du dix-huitième siècle », 10 h. 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Institut néerlandais », 15 h., 121, rue de Lille (l'Art pour tous).

« La rue du Regard et autour de la rue du Dragon », 15 h. 15, 44, rue du Cherche-Midi, Mme Barbier.

« La cathédrale russe, histoire de l'orthodoxie », 15 h., 12, rue Daru, Mme Reynaud.

« Chez un grand restaurateur de meubles », 15 h., église Saint-Julien-le-Pauvre, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Musée de la préfecture de Police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes, Mme Ferrand.

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 15 h. 30, entrée principale, D. Fleuriot.

« Cinq ans d'enrichissement du patrimoine », 10 h. 30, entrée du Grand Palais, Mme Vackier.

« Le mariage de Bonaparte et Joséphine dans les salons de l'hôtel Mondragon », 15 h., 3, rue d'Antin, Mme Hager.

« L'hôtel de Rohan, l'affaire du collier de la Reine », 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Hauller.

« L'hôtel de Vendôme et ses collections », 15 h., 60, boulevard Saint-Michel, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« L'Académie française et l'Institut », 15 h., 23, quai Conti, M. Jaslet.

« Hôtel de Lassay », 15 h., 2, place du Palais-Bourbon, M. de La Roche.

« Découvertes du Moyen Age autour de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs », 14 h. 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« Le quartier Saint-Sulpice », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Les grandes caves Nicolas », 15 h., 4, boulevard Saint-Maurice à Charenton (Tourisme culturel).

« Vieilles rues et maisons de Paris, abbaye Saint-Martin-des-Champs », 14 h. 30, métro Etienne-Marcel, M. Teurnier (le Vieux Paris).

« Du diamant Sancy à la danse de Renoir », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition sur le patrimoine (Visages de Paris).

« Pissarro », 14 h. 30, Grand Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).

DIMANCHE 15 FEVRIER

« Coulisses de la Comédie-Française », 10 h. 30, place Colette, porte de l'administration, Mme Oswald.

« Galerie dorée de la Banque de France », 10 h. 30, rue Radziwill, Mme Pennec.

« Gainsborough », 10 h. 30, Grand Palais, entrée de l'exposition, Mme Zujovic.

« Le château de Champs-sur-Marne », 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Oswald.

« Château de Maisons-Laffitte », 14 h. 30 et 15 h. 45, entrée côté parc, M. Hulot.

« La mosquée de Paris », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le drame de Port-Royal », 15 h., 123, boulevard de Port-Royal, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Gainsborough », 10 h., Grand Palais, avenue Général-Eisenhower (Approche de l'art).

« La Conciergerie », 15 h., 1, quai de l'Horloge (Approche de l'art).

« Les salons du ministère des finances », 10 h. 30, 95, rue de Rivoli (Arcus).

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 10 h., parvis, côté préfecture de police (l'Art pour tous).

« Hôtels de Beauvais, Sens, Aumont », 15 h. 15, 22, rue de Beautreillis, Mme Barbier.

« Vieux village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h. 30, 145, boulevard Saint-Germain, Mme Camus.

« Le Palais-Royal, siège du Conseil d'Etat », 15 h., devant la grille, sur la place (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau, Mme Ferrand.

« Jardin du Luxembourg », 15 h., 50, rue de Vaugirard, D. Fleuriot.

« Gainsborough », 15 h., entrée Grand Palais, Mme Hager.

« Hôtel de Soubise, archives nationales », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Hauller.

« Salons de l'ambassade de Pologne », 15 h., 57, rue Saint-Dominique, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Pissarro », 10 h. 30, entrée de l'exposition Grand Palais, M. Jaslet.

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie, M. Jaslet.

« La Cité, île des amours maudites », 15 h., métro Cité, M. de La Roche.

« Village Saint-Paul et son église », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Ecole militaire », 15 h., 1, place Joffre (Tourisme culturel).

« Le Sénat » (palais, jardin du Luxembourg », 15 h., 20, rue de Tournon (Tourisme culturel).

« Synagogues du quartier israélite de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 15 h., 3, rue Mahler, M. Teurnier (le Vieux-Paris).

« Salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 14 FEVRIER

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, A. Griotteray : « Lettre aux giscardo-gaullistes » ; Mme G. Juramie : « Les grands-parents dans la famille » ; J. Levitreur : « Les sondages d'opinion ; sont-ils crédibles ? » (Club du Faubourg).

15 h., 5, rue Largillière, Mme B. Baldacchino : « Le requiem de Mozart » (Nouvelle Acropole).

15 h., Palais de la découverte, M. Pierre Bouvarel : « Des forêts pour demain » (Ministère des universités).

15 h. et 16 h., 195, rue Saint-Jacques, Institut océanographique : « L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau : la vie au bout du monde ».

15 h. 30, 6, place d'Iéna, musée Guimet, M. A. Le Bonheur : « Les arts de la route maritime entre l'Inde et la Chine (Java, Champa, Thaïlande) » (projections).

16 h., 7, rue Danton, M. Georges Pegand : « Un concept unitaire du corps et du psychisme » (la Psycho-Intégration).

DIMANCHE 15 FEVRIER

15 h., 9 bis, avenue d'Iéna, R. Orange : « Corée du Sud-Taïwan » (projections).

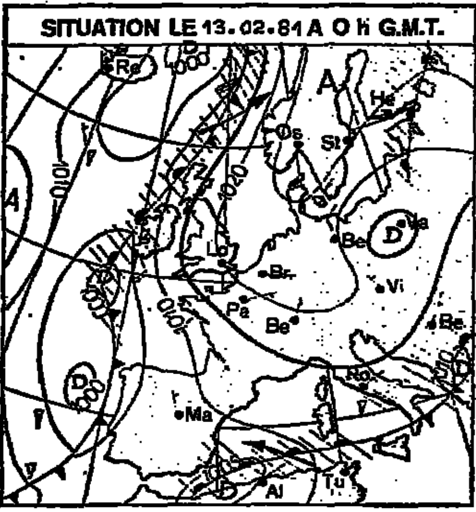
15 h. et 16 h., 195, rue Saint-Jacques, Institut océanographique : « L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau : la vie au bout du monde ».

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. A. Gauthier : « Le Roussillon » (les Artisans de l'Esprit) (projections).

17 h., 9 bis, avenue d'Iéna, R. Orange : « Les Philippines, Hongkong » (projections).

Des bouquins par milliers !
LES CLASSER, LES RANGER ?
RAYONNAGES ÉTAGÈRES A VOS MESURES
Equipez tout un mur pour un budget INCROYABLEMENT MODIQUE
avec le spécialiste LEROY FABRICANT
qui a fait ses preuves « le Monde » du 29-3-1978
208, avenue du Maine, PARIS-14e
Tél. 540-57-40 (Métro Alésia)

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 14.2.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

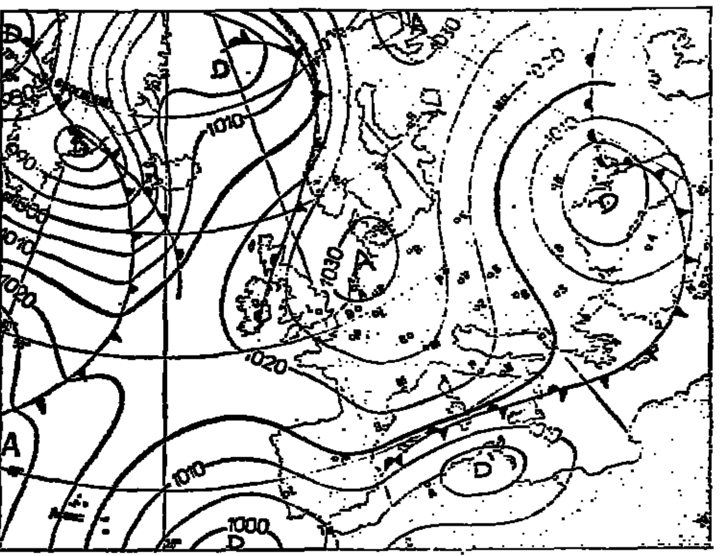
Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 février à 0 heure et le samedi 14 février à 24 heures :

La situation n'évoluera que lentement au cours de ces deux jours. De l'air froid persistera sur l'Europe occidentale, tandis que de l'air plus chaud, actuellement en Méditerranée, s'étendra progressivement, en altitude, sur nos régions méridionales, puis sur les régions voisines de l'Atlantique.

Samedi 14 février, il fera encore froid en France et les gelées matinales seront du même ordre que celles de vendredi. Mis à part quelques bancs de brouillard givrants, mais peu étendus et peu durables, le temps sera généralement très ensoleillé. Au cours de la journée, toutefois, des nuages s'étendront progressivement de la Corse à la Provence et au Languedoc. Les vents, d'est ou de sud-est, seront modérés et irréguliers près des côtes, faibles dans les régions de l'intérieur.

Le vendredi 13 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020,3 millibars, soit 765,3 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 14 FÉVRIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 février ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 12 et 0 degrés; Biarritz, 9 et 0 ; Bordeaux, 7 et —1 ; Bourges, 4 et —4 ; Brest, 6 et —1 ; Caen 5 et —2 ; Cherbourg, 5 et 0 ; Clermont-Ferrand, 4 et —10 ; Dijon, 4 et —4 ; Grenoble, 6 et —6 ; Lille, 5 et —3 ; Lyon, 2 et —5 ; Marseille, 11 et 0 ; Nancy, 1 et —7 ; Nantes, 6 et —1 ; Nice, 11 et 6 ; Paris-Le Bourget, 5 et —4 ; Pau, 8 et —4 ; Perpignan, 9 et —1 ; Rennes, 5 et —1 ; Strasbourg, 2 et —5 ; Tours, 6 et —1 ; Toulouse, 6 et —3 ; Pointe-à-Pitre 29 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 12 degrés ; Amsterdam, 4 et —1 ; Athènes (max.) 16 ; Berlin, 0 et —1 ; Bonn, 3 et —8 ; Bruxelles, 5 et —3 ; Le Caire, 19 et 9 ; îles Canaries, 17 et 10 ; Copenhague, 0 et —2 ; Genève, 2 et —5 ; Jérusalem, 13 et 2 ; Lisbonne, 12 et 5 ; Londres, 6 et —1 ; Madrid, 6 et 0 ; Moscou, —4 et —7 ; Nairobi, 24 et 17 ; New-York, —4 et —10 ; Palma-de-Majorque, 13 et 3 ; Rome, 14 et 3 ; Stockholm, —2 et —4.

PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 15 FEVRIER

Les nuages affectant samedi les régions méditerranéennes gagneront progressivement le bassin Aquitain, puis l'ensemble du littoral atlantique. Ils pourront provoquer quelques faibles pluies et s'accompagneront d'un radoucissement sensible. Sur toutes les autres régions, le temps ensoleillé mais froid avec des gelées de —3 à —7 °C persistera.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 12 février, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige au haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpes-d'Huez, 150-270 ; Autrans, 120-220 ; Arêches-Beaufort, 160-310 ; Bellecombe-Crest-Voland, 150-240 ; Bonneval-sur-Arc, 160-250 ; Bourg-Saint-Maurice-les Arcs, 110-280 ; les Carroz-d'Arâches, 140-360 ; Chamonix, 90-650 ; Chamrousse, 130-300 ; la Chapelle-d'Abondance, 135-190 ; Châtel, 130-230 ; la Clusaz, 130-300 ; Combloux, 100-240 ; les Contamines-Montjoie, 110-380 ; Cordon, 120-280 ; les Deux-Alpes, 160-390 ; Flaine, 160-510 ; les Gets, 130-220 ; le Grand-Bornand, 120-220 ; Megève, 100-200 ; les Menuires, 100-150 ; Méribel, 120-310 ; Morzine-Avoriaz, 80-280 ; la Plagne, 175-130 ; Pralognan-la Vanoise, 140-170 ; Saint-François-Longchamp, 120-250 ; Saint-Gervais-le-Bettex, 60-215 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse, 120-350 ; Samoëns, 150-360 ; Thollon-les-Mémises, 80-160 ; Tignes, 155-250 ; Val-Cenis, 60-100 ; Val-d'Isère, 130-230 ; Valloire, 100-220 ; Villard-de-Lans, 120-250 ; Valmorel, 180-235.

ALPES DU SUD

La Foux-d'Allos, 15-85 ; Isola 2000, 15-45 ; Montgenèvre, 70-105 ; Orcières-Merlette, 35-80 ; les Orres, 25-100 ; Pra-Loup, 10-40 ; Risoul 1850, 50-100 ; le Sauze-Super-Sauze, 20-40 ; Serre-Chevalier, 20-70, Super-Dévoluy, 100-100 ; Vars, 20-56.

PYRENEES

Les Agudes, 100-220 ; Ax-les-Thermes, 100-180 ; Cauterets-Lys, 300-450 ; Font-Romeu, 110-130 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes, 155-390 ; la Mongie, 160-380 ; Saint-Lary-Soulan, 145-285.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore, 100-140 ; Super-Besse, 100-140 ; Super-Lioran, 110-120.

JURA

Métabief-Mont-d'Or, 140-250 ; les Rousses, 180-340.

VOSGES

La Bresse, 150-180 ; Gérardmer, 100-150 ; Saint-Maurice-sur-Moselle, 110-170.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 février 1981 :

DES DECRETS

● Prorogeant le décret n° 76-325 du 14 avril 1976 relatif à la prime de développement régional ;

● Prorogeant le décret du 27 décembre 1978 relatif à la prime de localisation de certaines activités tertiaires ;

● Prorogeant le décret du 22 juillet 1977 relatif à la prime de localisation d'activités de recherche ;

● Prorogeant le décret du 24 août 1976 modifié instituant l'aide spéciale rurale.

Les mots croisés se trouvent en page 18 dans « le Monde des loisirs et du tourisme ».

LOTO

TIRAGE N° 6 DU 11 FEVRIER 1981

11 — 14 — 24 — 28 — 31 — 46

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 26

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	9	1 880 731,50 F
5 BONS NUMEROS + complémentaire	90	105 147,60 F
5 BONS NUMEROS	3 312	6 760,20 F
4 BONS NUMEROS	170 436	113,70 F
3 BONS NUMEROS	2 940 586	9,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 18 FEVRIER 1981

VALIDATION JUSQU'AU 17 FEVRIER 1981 APRES-MIDI

BREF

ANIMAUX

LA S.P.A. : IL Y A TROP D'ANIMAUX DE COMPAGNIE. — Devant la prolifération des animaux de compagnie (en France) qui vient au deuxième rang mondial : 17 millions de chiens et chats), la S.P.A. lance un cri d'alarme. Si rien n'endigue la passion des Français, on comptera 15 millions de chiens en l'an 2000, et la vie dans les cités deviendra insupportable. La S.P.A. demande aux amis des bêtes de faire stériliser leurs animaux de compagnie.

ASSOCIATIONS

UN INSTITUT CULTUREL INTERNATIONAL EDMOND-MICHELET. — MM. Jacques Augarde, Casamayor, Jacques Chabannes, Georges Cheyssial, Pierre Emmanuel, Mme Marie-Madeleine Fourcade, MM. Pierre Marthelot, Yves Michelet, le R.P. Michel Riquet, MM. Robert Schmelck, Léopold Sédar Senghor, Paul Sonnenberg, camarades de combat, amis proches, collaborateurs, fils d'Edmond Michelet, ancien ministre, ancien déporté, ont décidé « d'unir leur connaissance du monde, leur expérience, leurs efforts », en créant l'Institut culturel international Edmond-Michelet (I.C.I.E.M.). « Une meilleure connaissance de la culture internationale ne peut qu'inciter tout responsable, quelle que soit la place qu'il occupe, à en tirer le meilleur parti dans l'intérêt général, ajoutent-ils. Egalement convaincus que les créateurs culturels et leurs œuvres sont les meilleurs traits d'union entre tous les hommes, ils veulent améliorer cette forme de communication en proposant un programme d'actions novatrices et souhaitent l'appliquer avec l'aide de toutes les personnes intéressées par leur initiative. »

L'institut est présidé par M. Augarde, ancien ministre.

Les premières assises des arts graphiques, plastiques et antiquités des pays de la Communauté européenne, organisées sous le patronage de l'I.C.I.E.M. et avec le concours de la commission des Communautés européennes, se tiendront à Paris les 19, 20 et 21 juin.

★ Secrétariat de l'Institut, 1, rue Dufrenoy, 75116 Paris. Tél. : 504-43-99 et 26-92.

CIRCULATION

L'AUTOROUTE PARIS-NORMANDIE A CRÉDIT. — La société de l'autoroute Paris-Normandie va développer les facilités accordées aux conducteurs de voitures légères porteurs de cartes de crédit.

Actuellement, 4 % des usagers de cette autoroute utilisent une « carte bleue » ou une « carte du Crédit agricole » pour régler le péage. Dès le printemps prochain, les possesseurs de ces cartes de crédit auront accès à des postes de péage entièrement automatisés dans les trois gares de Buchelay (près de Mantes), Heudebouville et Bauzeville (Eure), qui leur seront strictement réservées. L'automobiliste introduira lui-même sa carte dans une borne de traitement.

LOISIRS

SKI ET ÉTUDES SUR LE TIERS-MONDE. — Rencontre et voyage, le service voyage du Comité national des unions chrétiennes organise à Valloire, en Savoie, du 22 au 28 février, un stage ski et séjour d'étude sur le tiers-monde : en matinée, étude approfondie sur les questions du tiers-monde ; en après-midi, ski de piste et ski de fond.

★ U.C.J.G., 5, place Vénétie, 75013 Paris. Tél. : 583-24-97.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX



صكا من الاصل

FRANCOPHONIE

Le développement de la langue française

L'aide à l'Afrique sera accrue

Annoncé par le premier ministre le 15 janvier, lors de la réunion du Haut Comité de la langue française (*le Monde* du 17 janvier), un comité interministériel a été réuni jeudi 12 février, sous la présidence de M. Raymond Barre, pour décider des modalités d'application des « quatorze mesures » pour le développement de la langue française.

Ce comité, qui réunissait les représentants des ministères de l'éducation, des universités, de la culture et des communications, de la recherche scientifique, des affaires étrangères et de la coopération, a pris plusieurs décisions concernant la diffusion radiophonique, l'aide française à l'éducation et à la communication en Afrique, qui sera accrue, et enfin des mesures *« pour assurer et développer l'enseignement de la langue française à tous les niveaux scolaires et universitaires »*, en France et à l'étranger.

Le comité a ratifié la décision d'accorder au Haut Comité de la langue française un crédit de 750 000 F pour coordonner les actions de défense du français.

Une régression considérable

Le nombre de livres scolaires donnés par la France à l'Afrique noire francophone est passé de 1 360 000 en 1975 à 598 000 en 1980. Le nombre de livres non scolaires a baissé, pour sa part, d'un tiers depuis 1974 (de 155 000 à 100 000 livres).

Les abonnements aux journaux et périodiques français offerts aux Africains ont diminué de moitié depuis 1974 (de 16 000 à 8 000). Ils étaient 60 000 en 1965.

Le nombre de copies de films français, qui était de 1 073 en 1975, n'était plus que de 702 en 1980. Quant aux crédits de coopération radiophonique, qui étaient de 1 920 000 F en 1969, ils n'étaient plus — en francs courants — que de 1 148 000 F en 1980, ce qui, en francs constants, représente une baisse considérable.

Parallèlement à cette baisse de l'aide, la demande potentielle ne cesse d'augmenter. On compte, par exemple, aujourd'hui 14 millions d'Africains scolarisés en français dans l'enseignement primaire et secondaire, alors qu'ils n'étaient que 7 millions il y a six ans.

LE CONSEIL POUR LA DIFFUSION DES LANGUES ÉTRANGÈRES RENDRA SES CONCLUSIONS DANS PLUSIEURS MOIS

Après la publication du « rapport Bertaux » présenté au Conseil pour la diffusion des langues étrangères (*le Monde* du 30 janvier), l'Association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public (A.P.L.V.) avait demandé le remplacement de M. Pierre Bertaux comme rapporteur général.

Dans une lettre adressée à l'A.P.L.V. le 6 février, le directeur de la programmation et de la coordination au ministère de l'éducation, M. Marcel Pinet, rappelle que le ministre n'avait pas demandé au rapporteur général de présenter les conclusions du Conseil, *« mais l'avait simplement invité à engager le débat en précisant sa propre façon de voir »*.

En conséquence, *« l'exposé fait par le rapporteur général ne traduit que des vues personnelles, librement exprimées, et ne saurait être regardé comme une présentation des résultats de la réflexion du Conseil. Ce dernier n'a d'ailleurs pas encore eu l'occasion d'étudier les propositions du rapporteur général et ne les a pas adoptées par un vote »*.

Le Conseil, précise M. Pinet, *« sera appelé à déposer ses conclusions à l'issue de l'étude qu'il a entreprise l'année dernière et qui lui demandera encore plusieurs mois de travaux approfondis »*.

RADIO-FRANCE INTERNATIONALE VA INSTALLER UN RELAIS EN GUYANE

Un relais va être installé à Kourou, en Guyane française, afin de permettre la diffusion des programmes de Radio-France internationale en Amérique latine. Il entrera en service en 1984. Cette décision, prise jeudi, a été qualifiée par M. Albert Aycard, directeur de Radio-France internationale, d'« événement quasi historique ». Il s'agit, nous a-t-il dit, d'un « sursaut de la France dans la guerre des ondes ». C'est en effet la première fois que la France disposera d'un relais en dehors de la métropole, les trois programmes diffusés actuellement sur ondes courtes par Radio-France internationale en direction respectivement de l'Afrique (dix-sept heures trente par jour), de l'Europe centrale et orientale (quinze heures par jour) et de l'Amérique du Nord (cinq heures par jour) étant émis du centre de la France, à partir de vingt émetteurs d'Allouis-Issoudun.

Les radios concurrentes (B.B.C., Voix de l'Amérique, Deutsche Welle) disposent en revanche depuis longtemps, nous a fait observer M. Aycard, de relais extérieurs. Le relais de Kourou comportera dans un premier temps trois émetteurs dirigés respectivement vers le Mexique, le Brésil et le reste du continent sud-américain. Un quatrième émetteur pourrait, dans un second temps, « arroser » les Etats-Unis.

Rappelons que Radio-France internationale dispose aussi désormais du relais de Moyabi au Gabon, qui vient d'être inauguré par M. Robert Galley et que R.F.I. loue trois heures par jour au gouvernement gabonais pour améliorer le confort d'écoute de ses émissions en début de soirée. Un projet d'émetteur au Sri-Lanka, en association avec l'Allemagne, est d'autre part à l'étude, afin de desservir l'Asie du Sud-Est.

RÉSIDENCES - CLUBS
3e AGE
Spécialiste Côte d'Azur
Cabinet INDEXA
52, av. Jean-Médecin - 06000 NICE
Tél. : (93) 80.98.31 (F.N.A.I.M.)

ÉDUCATION

Mise en congé d'office sur rapport médical

Mlle ANNICK GRIFFON EST RÉINTÉGRÉE DANS SES FONCTIONS D'ENSEIGNANTE

Alors qu'elle avait été mise en congé d'office pour six mois à dater du 28 octobre 1980, Mlle Annick Griffon, professeur certifié de mathématiques au lycée Robert-Schuman de Colombes (Hauts-de-Seine), vient d'être réintégrée dans ses fonctions, a annoncé, jeudi 12 février, la Fédération de l'éducation nationale (FEN).

Mlle Griffon avait été avisée de son congé de longue durée après le rapport d'un psychiatre — qu'elle n'avait vu que quelques minutes entre deux portes (*le Monde* du 18 novembre 1980), — à la suite d'une lettre de son proviseur au ministre de l'éducation se plaignant de son comportement « *bizarre* », « *indigne et inadmissible* ». Jamais ses capacités professionnelles n'avaient été mises en cause depuis sa prise de fonctions au lycée Robert-Schuman, en 1973 (*le Monde* du 4 décembre).

Après la réunion du comité médical supérieur, saisi en appel, le directeur des personnels enseignants des lycées au ministère de l'éducation, M. Claude Dreyfus, a signé l'arrêté de réintégration du professeur. Dans un communiqué, la FEN se félicite de l'épilogue favorable de cette *« lamentable affaire »*. *« Puisse cet exemple*, poursuit le communiqué, *servir de mise en garde à tous ceux qui seraient à l'avenir tentés d'utiliser trop facilement l' « arme médicale » pour camoufler un autoritarisme désuet. »*

● *Grève d'étudiants à Avignon.* — Réunis en assemblée générale, le 10 février, une centaine d'étudiants ont décidé le principe d'une grève des cours pour exiger *« le rétablissement des licences et diplômes d'études approfondies supprimés arbitrairement »* par le ministère des universités.

L'unité d'enseignement et de recherche de lettres s'est effectivement mise en grève, mercredi 11 février, cependant que les étudiants en science travaillaient normalement. — *(Corresp.)*

A LA VEILLE DES VACANCES

Plusieurs mouvements de grève persistent dans les universités de Nancy

De notre correspondant

Nancy. — En grève depuis le 28 janvier dernier (*le Monde* du 30 janvier), les étudiants en lettres de l'université de Nancy-II ont de nouveau voté à une faible majorité la poursuite de leur mouvement. Pour leur part, les étudiants en sciences de Nancy-I (premier cycle) se sont mis en grève le 4 février.

Pour l'ensemble de ces étudiants, dont près de huit cents ont manifesté silencieusement, mercredi 11 février, dans les rues de Nancy, les principaux motifs de grève restent la contestation de la « loi Sauvage », du « décret Imbert », mais surtout l'application de la carte universitaire. Des réunions d'information, des discussions, U.E.R. par U.E.R. et, dans de nombreux cas, avec les enseignants, ont ponctué les derniers jours de grève à la faculté des lettres.

En sciences, une cinquantaine d'étudiants ont, de leur côté, constitué un comité de liaison des étudiants non grévistes. *« Si nous ne contestons pas les causes de la grève*, disent-ils, *nous ne sommes pas d'accord sur les modalités de lutte et sur les dates. »* En effet, dans les deux universités nancéiennes, des examens partiels auraient dû ou devraient avoir lieu, ce qui entraîne actuellement une certaine indécision chez les étudiants.

Dans une lettre ouverte, le président de l'université de Nancy-II, M. Jean-Claude Bonnefont, se déclarait, dès le 4 février, déçu par la poursuite du mouvement et mettait en garde les étudiants sur le respect du calendrier *« même si cela devait avoir comme conséquence la non-délivrance de certains diplômes en juin 1981 »*. Néanmoins, dans une pétition, quatre-vingts enseignants de la faculté des lettres, syndiqués ou non, précisaient qu'en aucun cas *« ils ne pénaliseraient les étudiants pour faits de grève »*.

Mercredi, une assemblée générale de l'ensemble du corps enseignant de la faculté des lettres avait lieu à la demande du président de Nancy-II en vue d'établir un processus de dialogue et de concertation réciproques. Mais cette réunion houleuse était marquée par le départ du président de Nancy-II, alors que des enseignants faisaient la lecture d'une motion dont ils demandaient l'adoption. Selon les auteurs de cette motion, *« la crise qui secoue aujourd'hui l'université n'était pas imprévisible. La carte universitaire imposée sans consultation des intéressés, la loi du 21 juillet 1980 réduisant fortement la représentation des étudiants et des personnels au profit des enseignants de cadre A, la présidence transformée en simple relais du rectorat et des pouvoirs parisiens, l'impossibilité d'un dialogue démocratique à tous les niveaux, ont conduit les étudiants à réagir »*.

A quelques heures de la semaine de vacances de l'académie de Nancy-Metz, la situation reste donc confuse même si, dans les faits, la grève persiste.

JEAN-LOUIS BEMER.

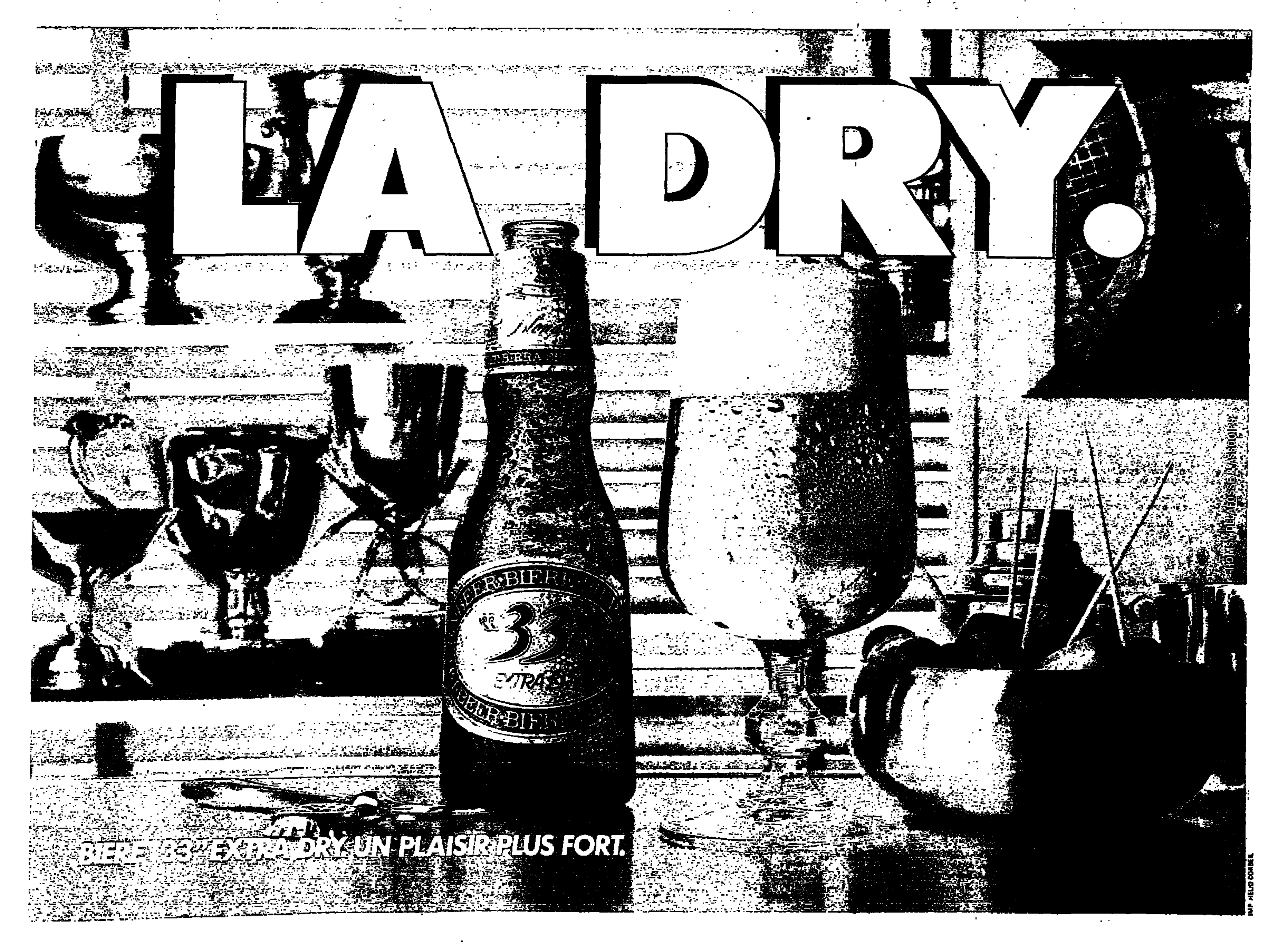
● *Une délégation de la FEN* (Fédération de l'éducation nationale) conduite par son secrétaire général, M. André Henry, a été reçue par le président et le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats le mardi 27 janvier à Amsterdam.

L'entretien a porté notamment sur les problèmes de la formation professionnelle et continue des travailleurs en France et en Europe.

M. PIERRE BAUCHET EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-I

M. Pierre Bauchet, professeur de sciences économiques a été élu président de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au premier tour de scrutin, en remplacement de Mme Hélène Ahrweiler dont le mandat arrivait à expiration et qui ne se représentait pas.

[Né le 16 mars 1924 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), M. Pierre Bauchet, agrégé de droit et sciences économiques, a enseigné successivement à Rabat, à Lille, à l'ENA et à la faculté de droit de Paris. Il a été de 1967 à 1974 directeur scientifique au C.N.R.S., avant d'exercer à Paris-I. Il est l'auteur d'ouvrages sur la planification et la comptabilité nationale et régionale.]



RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 13 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 20 L'île aux enfants
18 h 45 Avis de recherche
19 h 10 Une minute pour les femmes
A propos du Salon du tourisme (3)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1
20 h Journal
20 h 35 Opérette : Un de la Canebière
De R. Sarvil et H. Alibert. musique de V. Scotto, mise en scène P Lopez. avec A Merkès. J Piervil, A Cristi. S Burles. M Dunand
22 h 35 Variétés : Les comiques associés
Avec A Métayer. M Lagueyrie. S Joly. J.-C. Montellis, J. Charby. J -C Poirot
23 h 5 Journal et cinq jours en Bourse

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Top club



20 h Journal
20 h 35 Feuilleton : le Mythomane
N° 4 : Un pantalon tout neuf (réal M Wyn, avec F. Perrin, S. Delair, J Balutin M Dalio)
Comment on fabrique une fausse relique pour les nostalgiques du nazisme et ce qui s'ensuit



21 h 35 Apostrophes
Magazine littéraire de B. Pivot. D'Anne Golon à Philippe Sollers le roman dans sa diversité. Avec P.-R. Bastide (*l'Enchanteur et nous*), J.-L. Ezine (*les Écrivains sur la sellette*), A. Golon (*Angélique au Québec*), J Lanzmann (*Rue des mamours*), P Modiano (*Une jeunesse*), P Sollers (*Paradis ; Vision à New-York*).
22 h 55 Journal
23 h 5 Ciné-club (cycle Maurice Pialat) : Nous ne vieillirons pas ensemble
Film français de M Pialat (1972) Avec J. Yanne. M Jobert. M Merit. J Galland. M. Risch. C Pabrega (Rediffusion.)

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes
Contes du folklore japonais. *Le jeune prêtre* ; Des livres pour tous le dictionnaire encyclopédique Hachette
18 h 55 Tribune libre
Le C.N.P.F - (Conseil national du patronat français)
19 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé
Les aventures de Tintin (*le Secret de « la Licorne »*).
20 h Les jeux
20 h 30 V 3 Le nouveau vendredi . le Tchad
Jean-Claude Criton a enquêté sur place. Il fait le point de la situation après deux mois de présence libyenne
21 h 30 Téléfilm : Ange gardien
Scenario T La Peyrade . réal J Drimal. Avec : C Maurier. J Serre F Olivier P Bruno, etc.
Les tumultueuses relations entre un gardien de cimetière à l'imagination toute méditerranéenne et la veuve tracassière d'un grand homme.
22 h 25 Journal
22 h 45 Magazine : Thalassa
Le cinéma et la mer

FRANCE-CULTURE

18 h 30 Bonnes nouvelles. grands comédiens.
19 h 25 Jazz à l'ancienne
19 h 30 Les grandes aventures de la science moderne : Les volcans
20 h. Famille et solitude
21 h 30 Black and blue . Charlie Parker
22 h 30. Nuits magnétiques : Instants de colère.

FRANCE-MUSIQUE

18 h 2. Six-Huit : Jazz time ; 18 h 30. Magazine de D Lemery
20 h. Concert (en direct de Stuttgart) : « Symphonie n° 1 » (Schumann) ; « Roméo et Juliette ». suite de ballet (Prokofiev). par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart. dir Sergiu Celibidache
22 h 15. Ouvert la nuit Portrait par petites touches Chopin. par A Gorog , 23 h 5, Vieilles cires Moritz Rosenthal (Liszt, Strauss, Chopin) ; 0 h 5, Jazz Forum.

Samedi 14 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 55 Philatélie club
12 h 30 Cultivons notre jardin
12 h 45 Avenir : Des métiers de l'hôtellerie
13 h Journal
13 h 30 Le monde de l'accordéon
13 h 50 Au plaisir du samedi
Plume d'élan : 14 h. 30, Deux ans de vacances ; 15 h. 25, Découvertes de TF 1 ; 15 h. 51, Maya l'abeille ; 16 h. 15, Temps X ; 17 h. 25, L'incroyable Hulk.
18 h 10 Trente millions d'amis
18 h 40 Magazine auto-moto
19 h 10 Six minutes pour vous défendre
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Les paris de TF 1
20 h Journal
20 h 35 Variétés : Escale au Centre Georges-Pompidou, d'E. Pagès
Avec G Becaud. C Goya Mouloudji Dalida..
21 h 35 Série : Dallas
IV Une vieille connaissance Réal A March, avec L. Hagman. J Davis, L Gray
Suite de la saga de la famille Ewing.
22 h 30 Télé-foot 1
23 h 25 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h Cérémonie du mariage du grand-duc de Luxembourg
12 h La vérité est au fond de la marmite

LISEZ
Michel Oliver :
"mes recettes à la télé"
Plon

12 h 45 Journal
13 h 35 Des animaux et des hommes
Le royaume des loutres
14 h 25 Les jeux du stade
17 h 20 Récré A 2
Pinocchio . La caverne d'Abracadabra.
18 h 5 Chorus
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Top club
20 h Journal
20 h 35 Téléfilm : Le Mécréant
De J L'Hôte Avec H Puric M Biraud, A Garreau...
De la bonne télévision rien à dire Le plaisir, l'humour, la tendresse le charme la fraicheur sont là. Le Mécréant plaira à tout le monde
22 h 30 Jeux : Interneige
23 h 20 Document : Les carnets de l'aventure
A propos de Chomolungma (proposé par P.-F. Degeorges. réal J -F Dion)
Le stage d'entraînement de la prochaine expédition organisée par le groupe militaire de haute montagne et Antenne 2, vers l'Everest (en tibétain le Chomolungma).
23 h 50 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Trait d'union
Magazine sur l'Islam.
12 h 30 Les pieds sur terre
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : une exploitation d'élevage de porcs en Bretagne.
18 h 30 Pour les jeunes
L'agence Labricole . Les ateliers du poète : R. de Obaldia
19 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé
Les aventures de Tintin : Le secret de la Licorne
20 h Les jeux
20 h 30 Retransmission théâtrale : le Cocu magnifique
De F Crommelynck Mise en scène R. Hanin, réal M Martin Avec H Tisot. C Le Poulain. etc. Enregistré au Festival de Pau 1980
Une analyse clinique de la jalousie ou le pathétique comme le dit Roger Hanin, est « piqueté d'humour » où le comique côtoie le drame.
22 h 35 Journal
22 h 55 Ciné regards : Jouer, réaliser, produire, programmer

FRANCE-CULTURE

7 h 2. Matinales.
8 h. Les chemins de la connaissance : Regards sur la science
8 h 30 Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Les Berbères
9 h 7 Matinée du monde contemporain.
10 h 45 Démarches avec... P Hartmann ; Les ordres religieux contemplatifs
11 h 2 La musique prend la parole : 1980 1981. Debussy et les régions de la musique française (« Pelléas et Mélisande »)
12 h 5. Le Pont des arts.
14 h. Sons : Le pain et le vin
14 h 5, Bilan sur le Festival de Lille.
16 h 20. Recherches et pensées contemporaines : Physique et philosophie orientales
18 h. La Duchesse de Vaneuse d'après G Amiot
19 h 25. Jazz à l'ancienne
20 h Un cadavre en coucher de soleil, et Le géant de Grès, de C Virel (rediff.)
21 h 55 Ad lib avec M de Breteuil
22 h 5. La fugue du samedi

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2. Terre natale Musique traditionnelle et populaire d'Afrique avec Madedu Janina
6 h 30 Musiques pittoresques et légères : Actualité phonographique (Lancen Bonneau. Planquette. Rossini Morland Murray Offenbach. Fahrbach von Suppé)
7 h 40 De l'opéra-bouffe à l'opérette : « La vie parisienne » fin (J Offenbach) par les chœurs et l'orchestre du Capitole de Toulouse. dir M Plasson avec R Crespin M Mesplé. Masson Chateau
9 h 5 Journée du post-romantisme allemand : Ouverture avec des œuvres de R Strauss et F Busoni
9 h 33 Kiosque 1883: mort de Richard Wagner
9 h 35 Ouverture de « Tannhäuser » (R Wagner) avec J Friedman au piano
9 h 45. La vengeance après Mahler : « Orphée et Eurydice » opus 21 (E Krenek) dir E Krenek
10 h « Symphonie n° 7 » premier mouvement (G Mahler). par l'Orchestre Philharmonia. dir Otto Klemperer
11 h. 45. Le post-romantisme nordique : « Quintette opus 5 » de Sinding
12 h 10 Herbert von Karajan et le post romantisme allemand Les trois états d'une œuvre, avec René Kerling (Schönberg Schillings Sibelius Pfitzner
13 h. Kiosque . 1913. création des Gurrelieder de Schönberg . 13 h 5 Hugo Wolf le maudit . 13 h 10 Duo d'amour du « Chevalier à la rose » de R Strauss avec Persy Grainger
13 h 18. Le romantisme tardif . Furtwängler et la musique : 14 h 5 Kiosque 1924 mort de Busoni 14 h 10. Le post-romantisme et son apogée (Schreker) ; 17 h Concert (en direct du Grand Auditorium) œuvres de Lekeu et Mahler
18 h 30 Kiosque : 1935 mort d'Alban Berg . 19 h Précurseur du post-romantisme F Nietzsche : 19 h 15 Le voisinage mahlerien œuvres de Schreker Wagner. von Zemlinsky Fibich : 20 h 3 Musique pour orgue (Schönberg)
20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) « Die Gurrelieder » (Schönberg). avec J Norman. soprano H Schwarz mezzo I Caley ténor W Pearson récitant . « Kammerkonzert » adagio. version violon clarinette et piano (A Berg) avec J Ghestem A Damien. P -L. Aimard. l'Orchestre national de France et les Chœurs de Radio-France dir S Ozawa ; 22 h 45, Le patriarche allemand Max Reger ; 23 h. 40. Kiosque mort de Richard Strauss . 0 h. 5, Œuvres de Strauss et Busoni.

Dimanche 15 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques
9 h 30 Source de vie
10 h Présence protestante
10 h 30 Le jour du Seigneur
11 h Messe
Célébrée avec une communauté de sourds et d'entendants en l'église Sainte-Thérèse d'Angers.
12 h La séquence du spectateur
12 h 30 TF 1 - TF 1
13 h Journal
13 h 20 C'est pas sérieux
14 h 15 Variétés : Les nouveaux rendez-vous
15 h 30 Tiercé
15 h 40 Série : Les Buddenbrooks (8e épisode)
16 h 35 Sports première : Spécial patinage
17 h 55 Téléfilm : Il y a encore des noisettes
Réal J -P Sassy. avec J Dumesnil N Juvet, M. Eibowska . D'après un roman de G. Simenon
La solitude d'un homme au seuil de la vieillesse.
19 h 25 Les animaux du monde
Les grands singes en sursis
20 h Journal
20 h 35 Cinéma : Le Dernier Train de Gun Hill
Film américain de J Sturges (1959), avec K. Douglas, A Quinn, C Jones, E Holliman. B Mutton.
Pour venger sa femme — indienne — violée et tuée un shérif doit arrêter le fils de son vieil ami, un propriétaire tout-puissant
22 h Portrait : Edwige Feuillère, la rêveuse éveillée
De R Hoizer et M Coletti
22 h 30 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais
11 h 15 Dimanche Martin
Emission de J Martin : 11 h. 20, Entrez les artistes.
12 h 45 Journal
13 h 20 Dimanche Martin (suite)
Incroyable mais vrai . 14 h 25. Série : Drôles de dames . 15 h 15. Ecole des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire 16 h 25. Thé dansant.
17 h 5 Feuilleton : Une fille seule
18 h La course autour du monde
18 h 55 Stade 2
20 h Journal
20 h 35 Téléfilm : Docteur Jekyll et M. Hyde
D'après le roman de R -L Stevenson ; réal C. Jarrot; avec J Palance. D Elliott, B Whitelaw...
21 h 45 Documentaire : André Gide 1981
De J Pauzam réal J Pradinas
22 h 30 Le petit théâtre
« L'Opéra des adieux ». de G Vassal, avec J.-M. Thibault. B Brione. F Santaya
23 h Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïques
16 h Ecouter le pays chanter : Marcel Amont, en Aquitaine
17 h Prélude à l'après-midi
B Buschi, piano, et Kantorow, violon. interprètent Lekeu, Franck
18 h 20 Théâtre de toujours : l'Arlésienne
D'A Daudet Mise en scène .P Badel, musique G Bizet Avec B Nassiet. L Conte, P Barge. F Ollivier. C Vanel etc Rediff.)
19 h 40 Spécial DOM-TOM
20 h Série : Benny Hill
20 h 30 Documentaire Histoire de la médecine : de l'anatomie à la chirurgie
Quatrième volet de la série de Jean-Paul Aron et Marc Ferro : « A corps ouvert », ou comment on en est venu à pénétrer à l'intérieur du corps humain.
21 h 25 Journal
21 h 40 L'invité de FR 3 : Figaro-Beaumarchais
Cette visite mythologique à un héros de la littérature se propose de rechercher, derrière le masque de théâtre, la personnalité de son créateur
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle G. Sanders) : la Proie du mort
Film américain de W. S Van Dyke (1941), avec R Montgomery, L Bergman, G. Sanders, L. Watson. O Homolka. (V.o sous-titrée N.)
Un jeune Anglais, déséquilibré mental, épouse la demoiselle de compagnie de sa mère. Une jalousie maladive à l'égard de son ami d'enfance le pousse à une machination criminelle.
Un drame pathologique au suspense bien agencé. Une étrange composition de Robert Montgomery. George Sanders est ici la victime Et la Proie du mort est le troisième film américain d'Ingrid Bergman.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7 La fenêtre ouverte.
7 h. 15 Horizon, magazine religieux
7 h. 40 Chasseurs de son
8 h Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30 Protestantisme.
9 h 10 Ecoute Israël.
9 h 40 Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France
10 h. Messe chez les sœurs de Notre-Dame de Sion à Evry-Grandbourg
11 h Regards sur la musique : « The Rake's Progress », de Stravinsky
12 h 5 Allegro.
12 h 40 Musiciens français contemporains : G. Tailleferre.
14 h Sons : Le pain et le vin
14 h. 5 La Comédie-Française présente : « Tête de méduse » et « les Bâtisseurs d'Empire ». de B. Vian.
16 h 5 Le lyriscope
17 h. 30 Rencontre avec.. Mme Vered.
18 h 30 Ma non troppo
19 h. 10 Le cinéma des cinéastes.
20 h. Albatros : Poésie brésilienne
20 h 40 Ateliers de création radiophonique : le Facteur Cheval.
23 h Musique de chambre : Milhaud. Hindemith, Ligeti. Vincent d'Indy

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2. Concert promenade : Œuvres de Schumann, de Boisvallée, Herkens. Strauss, Chopin. Kosanek. Schubert, Rossini, Felsinger. Smetana
7 h. 10 Dimanche matin : Les classiques favoris (Haendel) ; 8 h. Musiques chorales (Bruckner, de Palestrina) ; 9 h 2 Les classiques favoris (Schubert) ; 9 h 30 Cantate 92, de Bach. pour la Septuagésime ; 10 h 30 Les classiques favoris (Beethoven).
11 h Concert (en direct du Grand-Auditorium) : Œuvres de Petrini Weber Thomas Brahms avec L. Laskine. M Nordmann harpes. J di Donato, clarinette. et J -F Heisser piano
12 h 5 Le jeu des penchants ; 12 h 45 Tous en scène : Gershwin ; 13 h 30. Jeunes solistes Ghislaine Raphanel soprano Angelin- Pondepeyre piano (Mozart. Schubert Debussy Milhaud. R Strauss)
14 h 15 Les après-midi de l'orchestre : Œuvres de Chabrier. d'Indy Dukas, Lalo ; 16 h. 15 La tribune des critiques de disques : « Noces » d'Igor Stravinski ; 19 h. Concert de jazz
20 h 5 Concert (Echanges internationaux) : « Le carnaval romain » ouverture (Berlioz) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 1 en si bé mol » (Tchaïkovski) ; « Petrouchka » (Stravinski) par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir Ch Dutoit, avec M Argerich. piano ; 22 h Une semaine de musique vivante
23 h Ouvert la nuit : Saturnales (Janacek, Ravel, Fauré.. Duparc).

POST-ROMANTISME ALLEMAND SUR FRANCE-MUSIQUE

Personne n'a jamais pu, semble-t-il, donner une définition satisfaisante du romantisme ; certains suggèrent par précaution de distinguer selon les époques et les pays Qu'en est-il alors de ce « post-romantisme » auquel France Musique consacrera la journée de samedi ?

C'est un fantôme. une baudruche gonflée et lancée par des esthètes paresseux et qu'il faudra bien crever un jour. C'est sans doute ce à quoi vont s'activer les divers producteurs de la chaîne, qui n'auront pas fait une petite besogne s'ils parviennent à démontrer que la création artistique véritable ne saurait être ni tardive ni d'avant-garde, qu'elle vient à son heure. c'est-à-dire quand elle veut, et que s'il a plu à Mahler à Zemlinsky, à Richard Strauss ou à Schoenberg de se montrer romantiques dans certaines œuvres, ils n'étaient pas « post-romantiques » sous prétexte que le siècle avait changé de numéro Rien n'est haïssable comme ces fausses catégories esthétiques et, une fois de plus, France-Musique prend vaillamment position On pourra écouter, par ailleurs, nombre de compositions méconnues du début du vingtième siècle allemand

G. C.

★ Samedi 14 février, de 9 heures à 1 heure du matin.

● *La grève des journalistes, techniciens et personnel administratif de FR 3*, lancée le jeudi 12 février à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T et du S.N.J. pour imposer une négociation à propos de la mise en place de nouvelles techniques (*le Monde* du 12 février) a été « *peu suivie* » selon la direction qui évalue à 20 % le pourcentage de grévistes, « *largement suivie* », selon les syndicats qui estiment que la proportion s'élève à 60 % par rapport aux personnels inscrits au tableau de service

Cette grève n'a entraîné aucune perturbation dans les programmes Cependant, à Clermont-Ferrand, journalistes et techniciens de FR 3 ont déposé une requête en référé devant le tribunal de grande instance de la ville pour que soit respecté le droit de grève ; à Nancy le syndicat C.G.T a déclaré que « *le droit de grève a été transgressé dans beaucoup de cas* ».

Une lettre de M. Toscan du Plantier

Nous avons reçu de M Daniel Toscan du Plantier, directeur général de la société Gaumont, la lettre suivante, en réponse à deux articles de Mathilde La Bardonnie sur le Festival de télévision de Monte-Carlo (le Monde *des 10 et 11 février*).

La sympathie active que je manifeste à votre journal, dans beaucoup de mes gestes et de mes commentaires, a été sévèrement mise à l'épreuve par la façon très agressive dont votre collaboratrice a rendu compte, par deux fois, de ma présence au Festival de Monte-Carlo.

Une réflexion originale sur les rapports difficiles entre l'expression cinématographique et les autres supports audiovisuels — dont d'autres de vos collaborateurs ont souvent rendu compte avec précision — ne méritait-elle que ce ricanement hostile ?

A Monte-Carlo comme ailleurs, j'ai répété quelques vérités premières : voilà trente ans en effet que, au nom d'une expression spécifique télévisuelle, les Etats européens ont développé des structures de production, dont la création et l'industrie cinématographiques ont été les victimes. Le temps et la faveur du public ont donné raison au cinéma, « matière première » de la diffusion télévisuelle, sans lui accorder encore une rémunération suffisante, au dire de tous A l'aube de l'ère des nouveaux supports vidéo recommence à nouveau ce vieux débat sur la recherche d'une expression spécifique nourri par les adversaires du cinéma.

Il est pourtant clair, plus que jamais, que les œuvres cinématographiques sont déjà l'essentiel du produit vidéo. Et je prenais ainsi l'exemple remarquable de Jean-Luc Godard revenant au cinéma après dix ans d'expérience vidéo, ce dont nous sommes beaucoup à nous réjouir... La passion négative de votre collaboratrice lui fait m'opposer un petit film de télévision fait sur le tournage de *Sauve qui peut (la vie)*, avec, en particulier, une longue interview d'Isabelle Huppert, dont, moins que quiconque, je ne contesterai les mérites... cinématographiques.

Une fois de plus, il s'agit de ne pas confondre les progrès industriels de la diffusion audiovisuelle avec le nécessaire artisanat du film — produit de la rencontre de quelques industriels obstinés et des plus grands artistes de notre temps — qui les rend possibles.

Voilà, monsieur le directeur, tout mon « obscurantisme » et mon envie de l'expliquer à vous-même et, si vous le voulez bien, à vos lecteurs Et que ce soit à nouveau l'occasion de vous redire mon soutien et mon admiration.

***

« Obscurantiste » a pu faire l'effet d'un qualificatif un peu brutal. Que M Toscan du Plantier veuille bien nous pardonner : aurait sans doute mieux convenu un adjectif comme « passéiste », ou encore « réactionnaire » Mais le mot est utilisé à tant de fins qu'il ne signifie plus grand-chose de précis. Encore que le directeur de la Gaumont, parlant de lui-même, ait eu précisément recours à ce dernier terme, en plaisantant, bien entendu, affirmant au long de phrases telles que « il y a moins de danger à penser que rien ne change qu'à vouloir tout changer » *et que la stratégie de production de Gaumont n'avait pas varié depuis 1895*

Se comparant à un auditeur, M Toscan du Plantier a encore dit, dubitatif « Y a-t-il des progrès artistiques ? » *Il estime que, le cinéma, dès ses origines, ayant fabriqué tous les produits de l'audiovisuel rien n'a bougé sauf le système de diffusion Il serait impertinent sans doute, facile sûrement, de parler d'étapes telles que l'avènement du parlant ou le passage au cinéma en couleur... Laissons-là. Et pour résumer le sentiment du directeur de la Gaumont, ajoutons qu'il a aussi déclaré :* « Les responsables de télévision devraient admettre qu'ils sont essentiellement chargés de la diffusion et de la programmation »

Pour la justice, il avait tout de même reconnu quelques minutes auparavant que le cinéma allemand, qui était mort, existait de nouveau grâce à la télévision allemande qui l'a réinventé et que la télévision a accouché de la plupart des réalisations de cinéma dans ce pays. N'y a-t-il pas quelque contradiction dans ce discours ? Et ne peut-on penser que si l'art ne fait pas de progrès, il peut « évoluer » ? — M. L. B.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 14 FÉVRIER

— *M. François Mitterrand* candidat du P.S. à la présidence de la République, est interviewé en direct de Chine, pendant le « Journal » de 13 heures sur France-Inter.

— Le *professeur Hamburger*, spécialiste des greffes, participe au « Journal inattendu », sur R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 15 FÉVRIER

— *Mme Boumediene*, veuve du président Boumediene, et *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C., sont interviewés sur France-Inter, pendant l'émission « Dimanche actualité-magazine », à 12 heures

— *M Roger Chinaud*, président du groupe U.D.F de l'Assemblée nationale, est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

METTEZ VOTRE CONFIANCE DANS LE DIAMANT
DIRECTEMENT D'ANVERS LE PLUS GRAND CENTRE MONDIAL DU DIAMANT
Toutes nos pierres sont certifiées
Pour tout renseignement, écrivez ou mieux encore, rendez nous visite sans engagement de votre part.
JOACHIM GOLDENSTEIN Diamant exp. au diamantclub
Bureaux 104-6, Pelikaanstraat 62 - 2000 ANTWERPEN - Belgique
Tél. ∅ 31/34 07 51 - Télex 71779 Syl



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

SKI A LA CAMPAGNE

Une Lozère pour les spartiates

NICHEE sous le toit, fraîchement repeinte, garnie de deux grands lits, la chambre est proprette mais glaciale. Qu'importe : sous la couette, une fois couché, il fait chaud comme dans un nid. Au matin, par l'étroite fenêtre, c'est toute la Lozère qui rentre dans la pièce : un éblouissement de soleil sur les cristaux de neige, un appel du large vers les plateaux immenses que flagelle un vent fou. Sur cette Margeride, coupée de lacs et de forêts, on se croirait au fin fond de la Laponie. Mais en bas, dans la cuisine au coin du poêle qui ronflote, un bol de café fumant attend, avec, en prime, le sourire de Mme Barret, maîtresse de céans.

Le bourg de Laubert ne compte que soixante habitants, mais on sait y recevoir : avec le cœur. Et dehors 30 kilomètres de piste s'ouvrent devant les spatules de vos skis de fond. C'est Alain, vingt-quatre ans, qui, après avoir tiré le lait de ses trente vaches, vous emmène dans les bois, comme un trappeur. On regretterait presque, au pays du Gévaudan, que les loups ne soient plus qu'une légende.

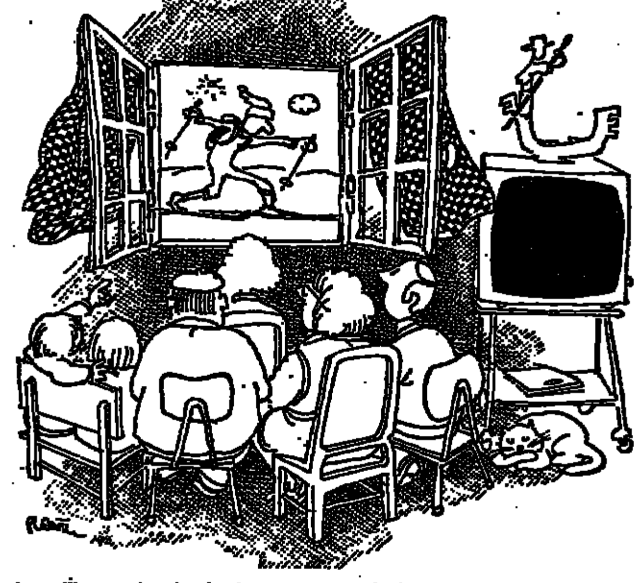
Dans le foin

Ainsi va la Lozère d'aujourd'hui. Au rythme de son temps, mais avec des idées à elle. Naguère, l'hiver était la hantise des soixante-dix mille habitants de ces hautes terres. La neige signifiait arrêt des travaux, routes coupées, isolement total, confinement au coin de la cheminée, morosité. « *Dans les rues*, raconte Mme Barret, *on ne voyait de toute la journée que quelques chiens errants.* » Or la neige, handicap supplémentaire pour le « dernier département de France », est devenue un argument touristique, atout économique et promesse de renouveau. Les Lozériens se plaignent même de ne pas en avoir assez. Car dès Noël, les citadins, par milliers, convergent à présent vers cette région. Skis au pied, couchant parfois dans le foin mais gueuletonnant à leur aise, ils goûtent à ce pays qui ressemble au bon pain d'autrefois : rude à l'extérieur, mais tendre et savoureux au dedans.

C'est un guide de haute montagne venu des Alpes, Michel Machal, qui parmi les premiers a eu l'idée, en 1972, d'emmener ses clients randonner sur le mont Lozère. Peaux de phoque, sac de couchage et accueil à la ferme, l'aventure était rustique. Elle l'est restée. Michel Machal n'est plus. Les Lozériens, dont beaucoup pourtant n'avaient jamais aperçu une paire de skis, ont retenu la leçon.

Toutes parties de la base, mais encouragées par l'office du tourisme, les initiatives ont foisonné. Une dizaine de foyers de ski de fond ont fleuri dans les villages. A Sainte-Colombe (200 habitants), une ancienne *ferme, splendide, a été aménagée et flanquée de bâtiments neufs, grâce à des fonds publics, pour accueillir un centre permanent de classes de nature.* A Salces (15 âmes), à Laubert (100 habitants), à Arzenc (300 personnes), de jeunes maires, enseignants ou éleveurs, ont pris les choses en main. Au Pont-de-Montvert (180 habitants), une simple association, à peine confortée par de maigres subventions, propose des séjours de ski. A Langogne, c'est le syndicat d'initiative qui, depuis trois ans, organise les activités d'hiver, tandis que, non loin de là, à Rocles, *une association privée* (Sylva) lance des randonneurs dans la nature.

Chacun en somme a cherché et trouvé sa formule. Toutes ont un point commun : elles sont organisées animées et gérées par des gens du cru. Le minuscule village de Laubert, par exemple, situé sur les hauteurs *à 20 kilomètres de Mende*, est devenu l'une des « stations » les plus courues du département. On y accueille 700 écoliers par semaine, 500 skieurs le dimanche et on y héberge en permanence une vingtaine d' « étrangers » venus pour la semaine. On n'y compte pas un seul professionnel. Ce sont les artisans, les éleveurs et les retraités du hameau qui se transforment, quand il le faut, en accompagnateurs, hôteliers, restaurateurs, réparateurs de ski : 17 foyers sur les 20 que compte Laubert sont concernés d'une manière ou d'une autre par les « sports d'hiver ». A quelques nuances près, la situation est la même partout. Les randonnées de l'association Sylva font appel à des guides alpins « *parce qu'il faut passer par n'importe quel temps* ». Mais son réseau d'accueil est constitué de 40 fermes-étapes.



L'engagement personnel des Lozériens dans le tourisme d'hiver est l'une des raisons de son succès. Comme dit Michel Valette, l'instituteur-maire de Laubert : « *En été, c'est la Lozère qui accueille les vacanciers. En hiver, ce sont les Lozériens.* » Aussi ne s'ennuie-t-on pas dans les chaumières. Les veillées collectives, que la télévision avait tuées, ont ressuscité partout. Après souper, citadins et campagnards se retrouvent autour du poêle. On se raconte, on passe des films, on joue aux cartes et même on danse. Les hôtels ne dérogent pas. Ainsi Antonin Prunières, dit « Néné », patron d'un deux-étoiles à Aumont-Aubrac, reçoit une trentaine de skieurs chaque semaine. Chez lui pas question de se coucher comme les poules. Trois soirées sont prévues : l'une technique sur le ski de fond, l'autre folklorique avec accordéon et cabrette (la cornemuse locale), la troisième « classique » pour danser valses et paso doble. Ceux qui, le dernier soir, ne veulent décidément pas se coucher, Néné, malgré neige et verglas, les emmène à 20 kilomètres de là, dans un night-club. Car il y a même des night-clubs en Lozère !

Cette touche un peu « snob » est la seule. La Lozère reste rustique, voire spartiate. A Arzenc, les « clients » venus pour la semaine se promènent ski au pied, de ferme en ferme. Comme il n'y a pas de chambres, on les héberge dans les granges à foin. Même par des froids sibériens. Et les citadins sont ravis. Arzenc refuse une centaine de personnes cet hiver. En revanche, la table est toujours somptueuse, au moins par la qualité des mets. Bien des hôtels, y compris ceux de Mende — la capitale — pourraient envoyer leurs chefs s'initier aux menus « fermiers ». Ils y gagneraient des clients.

Grâce à ces « recettes », les Lozériens proposent des semaines d'hiver tout compris (gîte, couvert, matériel, encadrement et animation) à des prix imbattables. En tout cas, moins de la moitié de ce qu'on demande dans une station alpine de bon « standing ».

Il est vrai que la neige n'est jamais garantie. Les Lozériens le savent et le disent. Du directeur de l'office du tourisme (1) jusqu'au plus modeste paysan, on insiste sur le mot vacances d'hiver et non vacances de ski. Langogne a réduit sa saison ski de deux semaines « pour ne pas décevoir ». Ailleurs, on *a acheté des vélos de cyclo*tourisme, au cas où... Partout, on tient à limiter le nombre des touristes. Seuls de petits groupes peuvent être accueillis « *comme il convient* ». Ne pas se laisser griser, ne pas se laisser envahir, raison garder, tels sont les mots d'ordre.

A ces conditions, les retombées du tourisme d'hiver sont déjà loin d'être négligeables. Et d'abord celle-ci : « *Depuis que les skieurs montent jusqu'ici*, dit Mme Barret, *l'hiver a changé. La vie est revenue.* » — « *Si j'ai favorisé les séjours de ski dans ma commune*, explique Alexis Amarger, maire d'Arzenc, *c'est d'abord pour sortir les gens de leur isolement, apporter des idées, permettre des contacts. Et je ne suis pas déçu.* » Alain Toulouse, jeune éleveur à Laubert, va plus loin : « *Cette activité nouvelle nous impose un surcroît de travail, c'est vrai, mais elle nous apporte le plaisir de vivre. Nous resterons au village.* »

Déjà des bénéfices

Retombées économiques ? Assurément ? La Lozère a une capacité d'accueil de trente mille lits (hôtels, gîtes ruraux, résidences secondaires, terrains de camping). Huit mille à dix mille d'entre eux sont à présent « commercialisés » pendant quelques semaines d'hiver. L'office du tourisme s'est aperçu qu'il était plus facile de vendre des lits à Noël et en février qu'au mois de juin. Les revenus de la saison de neige représentent déjà un appréciable pourcentage des 20 millions de francs que le tourisme rapporte annuellement au département (l'agriculture, 26 millions). Et, dans les villages, cela se sent. Un accompagnateur bénévole est dédommagé au tarif d'environ 900 F par semaine. Les épouses de certains paysans qui louent quelques chambres et reçoivent à leur table empochent entre 6 000 et 8 000 F dans la saison. Les hôtels, jadis contraints de fermer en hiver, restent ouverts et font mieux que couvrir leurs frais. « *Ce petit filet de clients qui coule chaque hiver vers le pays*, dit Elisabeth Almeras, directrice de la Maison de la Lozère (2), *ça paraît peu de chose. Pour nous, c'est énorme.* »

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) Office départemental de tourisme : place Urbain-V, B.P 4 48000 Mende. Tél. : (66) 65-34-55.
(2) Maison de la Lozère : 4, rue Hautefeuille, 75006 Paris. Téléphone : 354-26-64.

VEILLÉES RETROUVAILLES EN HAUTE-LOIRE

AU fin fond de la France profonde, en Haute-Loire, *sur le plateau du Mezenc*, deux enfants du pays, Jacques Barrot, ministre de la santé, président du conseil général, et André Guignand, président de V.V.F. (Villages - Vacances - Familles) ont inauguré au début de la semaine avec une solennité bonhomme, une expérience de tourisme rural dont on devrait reparler.

Pour proposer au touriste un produit — c'est ainsi que parlent les marchands de vacances — plus complet et plus sûr, pour garantir aux agriculteurs une participation plus étroite à la promotion touristique de leur région, un village de vacances bâti à neuf (trente-cinq logements autour d'un restaurant et de salles de loisirs) a été marié avec une vingtaine de gîtes ruraux dispersés dans les hameaux et les fermes des quatre communes voisines.

La tradition de l'accueil

Dès cet été, et durant tout l'hiver, une famille de quatre à cinq personnes a pu pour une somme, en saison, de 875 F passer une semaine dans un gîte rural parfaitement aménagé et entretenu tout en participant aux activités organisées au village de vacances lui-même : excursions, rencontres l'été, ski de fond, veillées l'hiver (1). La formule apparemment a du succès : de nombreux propriétaires de gîtes ont enregistré l'an dernier une occupation à 100 % durant cent jours, chiffre record ; beaucoup de leurs visiteurs de l'été sont revenus cet hiver.

Ce succès s'explique. Par le site d'abord : à quelques kilomètres d'Yssingeaux, à 1 000-1 200 mètres d'altitude, le plateau du Mézenc, vieille terre protestante, semée de sucs volcaniques au pied desquels sont disséminés les hameaux et les fermes basses aux toits pentus couverts de lauzes bleues, est un des paysages les plus beaux et les mieux préservés du département. Par le style de vacances proposées ensuite : familiales, de plein air comme on les aime davantage aujourd'hui ; sportives puisque la neige abondante, assez régulière, surtout durant les dernières saisons, permet la pratique bien organisée du ski de fond. Par une solide tradition d'accueil enfin : c'est en Haute-Loire qu'avant même que le mot existât, furent lancées presque toutes les formules du « tourisme rural » : logis de France, gîtes ruraux (on en compte plus de cinq cents dans le département), villages de vacances « de campagne » (il y en a cinq aujourd'hui).

Avec et pour la population

La véritable originalité de l'expérience qui vient d'être inaugurée tient toutefois à la façon dont elle a été préparée et organisée avec et pour la population locale. Au départ une situation classique : les quelque deux mille habitants qui habitent les communes situées de part et d'autre des massifs du Lizieux et du Meygal souffrent du mal endémique de toutes les régions de montagne. Les jeunes partent, manque de travail, manque de distractions ; les villages se vident et deviennent encore moins attrayants pour ceux qui souhaiteraient y demeurer. On connaît ce cercle vicieux. Le tourisme apporte quelques ressources supplémentaires, un peu plus d'animation durant quelques semaines d'été. Remède insuffisant.

D'où l'idée avancée en 1973 par la direction départementale de l'agriculture de jouer sur les deux saisons, été et hiver, et d'organiser une sorte de gestion collective d'un ensemble touristique qui comprendrait un élément fixe, un village V.V.F. entraînant l'animation et la promotion de gîtes ruraux dispersés dans les communes voisines. Il a fallu sept ans de tractations, de discussions, de réunions sur place pour mettre au point la formule actuelle. L'association touristique Lizieux-Meygal chargée de gérer cet ensemble de vacances rassemble non seulement des représentants des principales administrations du département et de V.V.F. mais aussi les maires de quatre communes, les propriétaires de gîtes ou d'installations de loisirs...

L'édification du village de vacances, l'aménagement des gîtes ont été largement subventionnés par le département, les administrations centrales, les organismes sociaux. A bon droit, semble-t-il jusqu'à présent.

« *On aurait pu aller plus vite* », explique André Guignand, « *mais on a refusé de s'insérer dans les moules technocratiques habituels et on a préféré inventer* ». Inventer quoi ? Essentiellement une nouvelle façon d'intéresser et d'associer agriculteurs et commerçants locaux à la « gestion » et surtout à l'accueil des touristes dont ils savent déjà qu'ils devraient leur apporter bien autre chose que de l'argent frais.

C'est le premier résultat, et celui-ci déjà acquis, de l'expérience. Quand ils font leurs comptes à la manière traditionnelle, les propriétaires de gîtes ruraux savent que, même avec les subventions qui leur ont été attribuées, ils en sont de leur poche.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

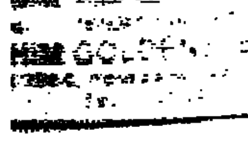
(Lire la suite page 16.)

(1) Renseignements et réservations au centre V.V.F., 3, avenue d'Aiguilhe, 43000 Le Puy. Tél. (71) 09-58-09.



TUNISIE CONTACT
30, rue de Richelieu 75001 Paris ☎ 296.02.25 & 296.14.23
Partez avec nous vers le soleil !
Dès le 5 avril une liaison PARIS-JERBA, par Boeing spécial, sera mise en service : sachez profiter de l'économie réalisée en choisissant, pour vos vacances, le SUD-TUNISIEN !
Voici deux occasions exceptionnelles de le découvrir ou de le retrouver, à ZARZIS, au SANGHO CLUB***
Sa vaste palmeraie bordée par la mer : voilà le cadre verdoyant et fleuri idéal pour la détente ou les vacances sportives, selon votre goût (tennis, voile, équitation, hydrothérapie).
De PARIS à PARIS, en pension complète :
● *9 jours, du 28 mars au 5 avril* .... 2 050 F
● *15 jours, du 21 mars au 5 avril* .... 2 795 F
● Pour vos vacances d'été, le NOVOTEL "LES SOURCES"**** à KORBOUS, à 50 km de TUNIS, proposera à partir de juin chambres, studios et appartements. De PARIS à PARIS, en pension complète, une semaine à partir de .... 2 150 F
Documentation gratuite sur demande
Nom ....
Adresse ....
TUNISIE
Cœur de la Méditerranée
Méditerranée du Cœur
Lic. A 661





SEMAINE MONDIALE DU TOURISME PALAIS DES CONGRÈS Niveau 3 - Stands F 27-28-29

New-York à Paris 0F

Avant de choisir New York plutôt que Bangkok ou Lima, faites connaissance sans quitter Paris – et Rouen –, sans qu'il vous en coûte autre chose qu'une heure de votre temps.
A deux pas de la rue de Rennes à Paris, ou au cœur de Rouen, faites-vous montrer par ceux qui vous ont précédé, Colombo, Athènes et Rio en diapositives et en Super 8 dans nos locaux (on a envie de dire "dans nos salons"). Flânez dans notre librairie et repartez avec les deux ou trois livres qui vous permettront de savoir dans quel ordre tomber amoureux de Singapour, de Marrakech et de Bombay.

Un programme illimité de vacances en Europe, Amérique, Asie, Afrique.

Forum VOYAGES
PARIS Tél. : (1) 544.38.61
ROUEN tél. : (35) 98.32.59

APPRENEZ L'ALLEMAND EN AUTRICHE
Université de Vienne
Cours d'allemand pour étrangers
3 sessions du 13 juillet au 26 septembre 1981 pour débutants et avancés (6 degrés).
Laboratoire de langues
Excursions, soirées
Droits de cours et d'inscription pour quatre semaines S autr. 2.000 (env 666 FF, change déc. 1980)
Prix forfaitaires (inscription, cours chambre) pour quatre semaines S 5 380 (env 1.794 FF, change déc 1980)
Programme détaillé :
WIENER INTERNATIONALE HOCHSCHULKURSE
A 1010 WIEN Universität.

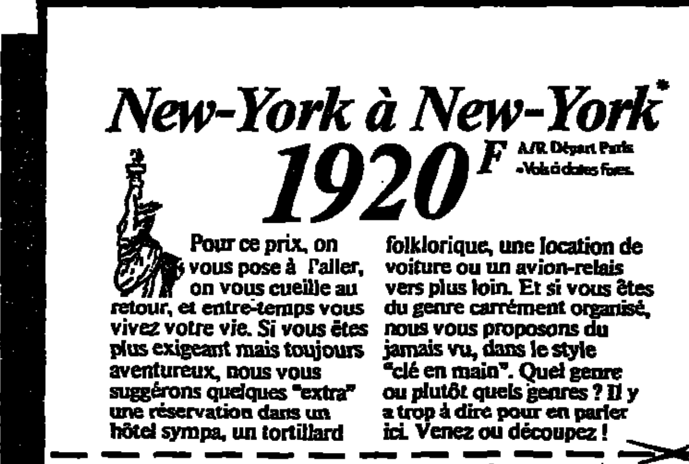
Rio 4.200 frs.
prix A/R au départ de Bâle-Mulhouse. vol hebdomadaire
EL CONDOR
28, rue Delambre, 75014 Paris.
Tél. : 322.30.26.
Lic A 882

Une île reste à découvrir : Chypre !

Découvrez ses multiples attraits :
340 jours de soleil par an, des plages de sable fin, des hôtels modernes, très confortables, avec animation et équipements sportifs.
Sans oublier tous ses trésors archéologiques, ses monuments grecs ou byzantins.
Découvrez enfin la chaleur de l'accueil chypriote car l'hospitalité est un mot qui a trouvé ses racines à Chypre.
Consultez votre Agent de voyages.
Documentation gratuite à :

CHYPRE OFFICE DU TOURISME DE CHYPRE 50, Champs-Elysées, F-75008 Paris. Tél. : (1) 225.25.97.
Cyprus Airways 50, Champs-Elysées, F-75008 Paris. Tél. : (1) 225.22.99.
Paris-Larnaca une fois par semaine.





Pour ce prix, on vous pose à l'aller, on vous cueille au retour, et entre-temps vous vivez votre vie. Si vous êtes plus exigeant mais toujours aventureux, nous vous suggérons quelques "extra" une réservation dans un hôtel sympa, un tortillard folklorique, une location de voiture ou un avion-relais vers plus loin. Et si vous êtes du genre carrément organisé, nous vous proposons du jamais vu, dans le style "clé en main". Quel genre ou plutôt quels genres ? Il y a trop à dire pour en parler ici. Venez ou découpez !

Forum VOYAGES
PARIS - 1, rue Cassette 75006 Paris - Tél. : (1) 544.38.61
ROUEN - 72, rue Jeanne-d'Arc 76000 Rouen - Tél. : (35) 98.32.59

Bon pour une documentation gratuite.
Nom
Prénom
Adresse
Ville
Code Postal
Destination choisie

SKI A LA CAMPAGNE

Dans le Jura, c'est le fond qui rapporte le plus

QUELQUE part entre Lamoura et Prémanon dans la vallée des Rousses... Bon damage, rails bien tracés, la piste permet des explorations techniques. On peut chercher à préciser le dessin du pas alternatif encore incertain, à allonger la durée de la glisse. Le vrai ski de fond. Sur des kilomètres et des kilomètres. On se trouve sur le parcours de la Grande Traversée du Jura et dans la zone de départ de la Transjurassienne, course populaire d. renommée internationale longue de 76 km qui fait la fierté des gens du pays.

La proximité des Rousses se mesure à la densité des fondeurs. On rencontre la solitude parfaite et l'air du grand large en montant vers les Molunes et les Moussières, vers les plateaux où les fermes isolées trouent de-ci de-là le coton des brouillards. Paysage totalement brut. « *Il suffit de regarder ce qui nous entoure pour comprendre que le pays soit naturellement plutôt fermé* », commente René Beaupoil, délégué régional du tourisme et fondeur convaincu.

Le village de La Pesse, connu hors frontières jurassiennes par la présence de l'UCPA, est proche. Jean-Yves Comby nous attend dans le bureau de l'AGAD (Association de gestion pour l'Aménagement et le développement de La Pesse). Il en est le directeur. Pourquoi cette création en octobre 1975 ? « *Eh bien, pour résoudre le problème des campagnes qui se vident de leurs jeunes. Nous cherchions des solutions. La venue l'hiver précédent de promoteurs grecs nous a fait penser qu'il y avait à faire. Le choix était clair : soit accepter un certain type de développement avec les personnes de l'extérieur, soit organiser une prise en charge locale.* » Le ski de fond, vécu jusqu'alors dans sa dimension utilitaire et dans sa dimension sportive, devint, en outre, atout touristique. Même si ce sport n'a pas l'exclusivité des activités de l'AGAD (la fermeture en 1975 de l'épicerie, un événement grave dans ce village de deux cents habitants, fournit l'occasion d'une opération positive de relance de ce commerce et d'une boulangerie), il n'en occupe pas moins la première place. L'association gère deux cent cinquante lits dans cinq centres, où chacun peut trouver la formule de sa préférence. Répercussions : l'association emploie cinq permanents et vingt saisonniers. Le recrutement est local.

C'est ici que Jean-Yves Comby, appuyé par René Beaupoil, insista sur « la maîtrise du développement » par les ruraux. Le directeur de l'AGAD indique : « *Nous pourrions réduire le prix de revient des prestations en achetant les produits alimentaires dans un grand centre. En consommant sur place, nous allons dans le sens de l'intégration de l'association dans la vie locale. C'est notre première préoccupation.* » Au point que l'AGAD dispose d'un budget formation à l'intention des habitants de la commune intéressés, qui par une fonction de gestionnaire, qui par le métier de cuisinier pour collectivité.

L'exemple de La Pesse démontre que la qualité du ski de fond ne dépend pas uniquement de profils favorables ou de paysages féeriques. La réputation très établie du centre UCPA n'est sans doute pas étrangère au statut particulier en vigueur : en dehors du responsable de la partie technique, l'ensemble du personnel « est AGAD ». Comment ne pas faire le lien avec cet exposé de motivations d'un client dans un centre de ski de fond du Massif Central : « *J'ai apprécié tout ce qui a contribué à faire connaître le pays, et en particulier le moniteur pour lequel les chemins et raccourcis étaient familiers.* » Tout simplement.

Citadin-montagnard, même village

Plus à l'ouest, sur le parcours de la G.T.J., le véritable petit paradis que constitue le territoire de La Chapelle des Bois abrite un centre-école où, dans le cadre de l'Accueil montagnard, association créée pour répondre aux mêmes besoins qu'à La Pesse, la réflexion a été encore plus approfondie par Jean-Luc Girod et ses amis. Ils en viennent à proclamer : « *Il faut que les Jurassiens puissent rester chez eux, diriger et contrôler le mouvement. On ne veut pas se faire coloniser.* »

Allusion directe à une possible implantation du Club Méditerranée à Bois-d'Amont avec installation de quatre à cinq points éclatés dans le massif pour organiser des randonnées. Un sujet abordé, sans que le nom de club soit prononcé, par Yvon Vandel, « couturier » du ski, dont la petite unité industrielle sort des planches très réputées : « *Que Bois-d'Amont reste Bois-d'Amont* », conclut-il d'un propos empreint de la crainte que l'arrivée massive de résidents secondaires avec leurs inévitables clôtures détruise les parcours naturels.

Le ski de fond, sport authentiquement rural, ne porte pas en soi des germes de déséquilibre. C'est bien son développement considérable qui soulève des interrogations et parfois des inquiétudes. Dans un document établi toujours par l'Accueil montagnard on peut lire :

« *Dans le contexte de notre société actuelle, le ski de fond risque de devenir un banal produit de consommation dépouillé de ses valeurs éducatives. C'est pourquoi une des lignes de force de notre philosophie passe par l'organisation d'un ski de fond de qualité (...).* »

Une autre ligne de force est la signification sociale du ski de fond, c'est-à-dire : « *Insérée dans une dynamique rurale authentique, maîtrisée par les ruraux eux-mêmes et organisée autour des aspects relationnels et culturels du milieu rural. De ce point de vue, il convient d'établir la synthèse citadin - montagnard sans détruire la personnalité traditionnelle des villages.* »

Pour l'Accueil montagnard, sous prétexte de vouloir faire venir un maximum de gens à la neige, on risque de détruire un site et détruire du même coup la motivation principale des pratiquants de ski de fond. On risque aussi de casser le milieu humain. Ce développement « voulu, organisé et contrôlé sur place », l'association en mesure ainsi les conséquences à partir de sa propre expérience : site protégé, participation locale active, emplois non subalternes, retombées économiques mieux réparties, maintien des activités d'agriculture et d'artisanat, qualité de l'accueil par des habitants motivés et à l'aise dans leur propre milieu.

Longevilles-Mont-d'Or possède également son association présidée par Rémy Aubert. Les idées avancent plus lentement : « *Beaucoup de gens conçoivent difficilement qu'on puisse vivre des loisirs. Et cela par une sorte de pesanteur culturelle compliquée par la proche présence du ski alpin à la station de Métabief.* »

« Pour que l'on sache « où faire référence », une association régionale des foyers de ski de fond a été créée. Deuxième but : coordonner les initiatives qui s'étendent, on l'aura compris, aux loisirs d'été. Mais retournons à La Chapelle-des-Bois : « *Nous voulions rester au village. L'évolution touristique du ski de fond fut une heureuse coïncidence.* » Et René Beaupoil souligne une fois encore : « *Nous ne devons jamais perdre de vue la finalité : c'est le développement. Le ski de fond est un des moyens dont nous disposons dans le Jura.* »

LLIBERT TARRAGO.

★ AGAD La Pesse, 39370 Les Bouchoux. Tél. : (84) 42-70-48.
• L'Accueil montagnard, Chapelle-des-Bois, 25240 Mouthe. Tél. : (81) 89-20-19.
★ ARTMO, 25240 Les Longevilles-Mont-d'Or. Tél. : (81) 89-17-63.

● *Avec un âne bâté.* — Sachant qu'un âne porte de 30 à 60 kilos sur une trentaine de kilomètres, Ariane, l'association pour la redécouverte de l'âne, propose de louer un âne bâté afin de découvrir confortablement l'Hérault ou les Causses ou l'Aigoual. Moyennant 400 F pour une semaine (200 F le week-end et 650 F les deux semaines), Ariane fournit Maître Cadichon, son nécessaire, le bât, les topos-guides et les conseils.

★ Ariane, rue du Temple, Cournonsec, 34660 Cournonterral. Tél. : (67) 85-02-04.

Veillées retrouvailles en Haute-Loire

(Suite de la page 15.)

L'argent, le travail qu'ils ont engagés pour restaurer et équiper cette vieille ferme, ils n'en retrouveront jamais l'intérêt exact et peut-être auraient-ils été mieux avisés d'acheter, à la place, quelques hectares de bois ou de prés. Mais en aménageant un gîte ils ont d'abord préservé une partie de leur patrimoine. Satisfaction de poids dans un pays de tradition. Ils se sont surtout donné les moyens de rompre la solitude, qui, chaque année davantage, leur pesait.

« Nous offrons des vacance »

Les témoignages sont nombreux et n'ont pas besoin d'être sollicités, notamment parmi les jeunes. Naguère encore la montagne ne s'animait, et épisodiquement, que durant quelques semaines d'été. L'hiver, les routes bloquées durant les jours sans fin, c'était l'enfermement complet, irrémédiable. Aujourd'hui, la mode du ski de fond dont les « foyers » (on en compte plus de vingt dans le département) sont animés par les gens du cru, fréquentés régulièrement par les enfants des écoles et, durant les congés, pour les vacanciers, a commencé d'apporter une sorte de révolution dans le mode de vie des habitants. Elle oblige à déneiger les routes, à « assainir » les villages : elle donne surtout l'occasion aux villageois de rencontrer des citadins, de les connaître, de se raconter à eux et de les entendre se raconter. Par la force des choses, le tourisme rural est en cela un autre tourisme. « *Nous offrons des vacances et pas seulement un hébergement* », dit-on au pied du Lizieux. D'autres vacances ? Des vacances, tout simplement.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

14-22 FEVRIER
10e BROCANTE DE PARIS 150 EXPOSANTS
9e SALON DU VIEUX PAPIER DE COLLECTION 120 EXPOSANTS
PORTE DE VERSAILLES ENTRÉE : PORTE DE LA PLAINE HALL 6
et lisez TROUVAILLES

PARIS LONDRES 157F
(135 pour les jeunes, les étudiants et le 3e âge)
Un prix super économique. Paris-Calais en car, Calais-Ramsgate sur coussin d'air, Ramsgate-Londres en car. 2 départs par jour.
HOVERLLOYD 278.75.05
24 rue de Saint-Quentin - 75010 Paris

Le Monde des PHILATÉLISTES
L'OFFICIEL DE LA PHILATÉLIE
Dans le numéro de février (88 pages).
●
LES TIMBRES D'ALGÉRIE
Premières émissions définitives en typographie 1926-1943
●
LA JOURNÉE DU TIMBRE EN FRANCE
●
En vente dans les kiosques : 8 francs.
11 bis, bd Haussmann, 75009 Paris
Tél. (1) 246-72-23

Hilton étonne.



Au pied de la Tour Eiffel : Hilton, un hôtel qui suscite l'étonnement. Grande cuisine et carte originale, voûtes au "Toit de Paris". Paris à vos pieds.
Entre ciel et eau, à lisière des toits, ambiance velours, orchestre et piste de danse, bar et cocktails. Restaurant "Toit de Paris", dîners soupers, luxe et fine cuisine.

Au Hilton : des petits et grands services qui étonnent.



Hilton International Paris
18, av. de Suffren 75740 Paris cedex
Tél. : 273.92.00.

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

RESPONSABILITÉ ET LIBERTÉ

Le hors-piste passe devant le tribunal

Vingt-trois personnes sont mortes depuis le début de cet hiver dans les trois départements des Alpes du Nord (Savoie, Haute-Savoie et Isère) emportées par des avalanches. Parmi elles seize pratiquaient le ski hors piste ou du ski de randonnée. La plupart de ces skieurs ont déclenché des avalanches en franchissant des plaques à vent. Seules, trois personnes ont été ensevelies par des avalanches alors qu'elles se trouvaient dans leur maison ou sur une route de montagne. Enfin cinq C.R.S. qui apportaient leur soutien technique à une équipe de télévision ont été emportés par une avalanche, précipités dans le vide et tués.

L'engouement pour le ski hors piste, qui prend parfois l'allure d'une véritable « mode », comme le souligne M. Bernard Chevallier, président du Syndicat national des moniteurs de ski, est à l'origine de l'augmentation du nombre des victimes d'avalanches. L'hiver dernier, selon l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA), trente-deux personnes ont trouvé la mort, ensevelies sous les avalanches. Parmi ces victimes, seize étaient des skieurs-randonneurs et douze des adeptes du ski hors piste. Ces accidents posent des problèmes juridiques délicats de délimitation des responsabilités.

LES pistes balisées, damées, surveillées, ne suffisent plus à la joie des skieurs. Un nombre croissant de vacanciers, avides d'espaces vierges et de liberté, s'élancent dans la poudreuse. Cinq cent mille à peu près sur les quatre millions de Français qui chaussent chaque saison des skis.

Cet engouement pour le hors-piste est irréversible. Il tient au nombre grandissant de skieurs confirmés, que les « rouges » et les « noires », cent fois redescendues, finissent par lasser. Les stations se sont adaptées à cette exigence et vantent les ressources de leur domaine skiable, loin des boulevards des neiges envahis par le commun des skieurs. Cet engouement pour la « profonde » accroît les risques d'accident et multiplie les procès intentés par les victimes. Qui est responsable : la commune, le moniteur qui a surestimé les capacités de ses clients, le skieur lui-même ? Un colloque, organisé récemment à Courchevel, en Savoie, sous le nom de « Skile 1981 », par l'Association internationale des jeunes avocats et la fédération française de cette association, a montré que la protection juridique du skieur est de mieux en mieux assurée.

Cette exigence de sécurité, qui traduit le souci d'attirer davantage de vacanciers à la neige, a été formulée par le Conseil d'État. Depuis 1964, c'est la commune qui est responsable des accidents, lorsque ces accidents sont dus à un défaut de signalisation ou au mauvais entretien du domaine skiable.

Les obligations des communes ne sont toutefois pas les mêmes sur piste et hors piste. Les parcours sur piste doivent être balisés par des disques de couleurs différentes (vert, bleu, rouge, noire) numérotés de 1 à N... à partir du bas de la station. Ce numérotage permet de renseigner les skieurs et facilite l'intervention des équipes de secours. Les zones dangereuses situées sur les pistes ou à leur proximité doivent être signalées par des triangles « danger » ou, comme on le voit souvent, par des bâtons entrecroisés. Dans les passages particulièrement risqués, la protection des skieurs est assurée par des filets ou des grillages. En cas de danger d'avalanche, un drapeau à damiers noirs et jaunes doit être hissé au bas des pistes. Lorsque le danger est généralisé, un drapeau noir supplémentaire doit flotter sur la station.

Le non-respect de ce code de bonne conduite engage la responsabilité des communes si elle est à l'origine d'un accident. C'est ce que traduit l'avertissement qui figure dans certaines stations : « *Ski sur pistes balisées : sécurité. Ski en dehors des pistes : sous votre responsabilité.* » Cette distinction n'est cependant pas aussi tranchée que veulent le faire croire ces stations, le Conseil d'État faisant l'obligation aux communes de mettre en garde les skieurs hors piste contre les dangers les plus graves : présence d'une barre rocheuse, accident brusque de terrain, combe particulièrement étroite, etc. Cette obligation de signalisation ne vaut évidemment que pour le domaine skiable. Hors de celui-ci, c'est-à-dire en dehors de la station, la commune n'est tenue à rien.

Ceux qui pratiquent le ski savent que la distinction entre pistes balisées et domaine hors-piste est souvent imprécise, par exemple lorsque deux pistes convergent sans se confondre et que les skieurs évoluent de l'une à l'autre. Ces skieurs vagabonds sont généralement garantis, les tribunaux étendant aux abords immédiats des pistes et aux secteurs hors pistes régulièrement fréquentés (par exemple aux passages facilitant l'accès à un télésiège) la protection juridique dont bénéficient les skieurs sur pistes.

On distinguait jusqu'à présent trois secteurs : les pistes balisées, le secteur hors pistes du domaine skiable et l'itinéraire de randonnée hors de la station. A ces distinctions la station des Arcs, en Savoie, en a ajouté une quatrième : un domaine de ski « total », pour les amateurs de poudreuse qui peuvent se risquer hors des pistes avec des garanties voisines de celles qui existent sur pistes. Le développement du ski hors piste encourage de telles initiatives qui allient la liberté recherchée par l'amateur de « profonde » et la protection juridique qui lui fait souvent défaut.

Les juristes discutent à perte de vue pour savoir quelle est la responsabilité du skieur imprudent ou malchanceux qui déclenche une avalanche. Généralement, les tribunaux écartent l'application de l'article 1384, alinéa 1, du code civil qui voudrait que ce skieur soit responsable du dommage causé « *par le fait des choses qu'il a sous sa garde* », skis ou neige.

Cela ne signifie pas que le skieur hors piste soit à l'abri des poursuites. En janvier 1979, un guide de haute montagne, Michel Afanassief, fut condamné pour avoir provoqué le glissement d'une plaque à vent sous laquelle un skieur suisse avait péri. Cette condamnation, confirmée par la Cour de cassation, s'explique par les circonstances particulières du drame : Michel Afanassief était un professionnel de la montagne et ne pouvait ignorer ses dangers. Le drapeau à damiers avait été hissé sur Chamonix, interdisant « *en fait sinon en droit* », fit observer la cour d'appel de Chambéry, le ski dans le secteur hors piste du plan de l'Aiguille, où l'accident s'était produit.

Ce jour-là, Michel Afanassief skiait pour son plaisir. Tel n'est pas le cas des guides ou moniteurs accompagnant des clients dont la responsabilité est de plus en plus souvent mise en cause, comme l'a rappelé il y a quelques jours l'inculpation de l'un d'entre eux, après l'avalanche qui a coûté la vie à trois skieurs hors piste le 28 décembre dernier aux Arcs.

Ces poursuites et condamnations expliquent l'irritation que manifeste le Syndicat national des moniteurs du ski français.

Mais les condamnations ne sont pas automatiques. Ainsi la cour d'appel d'Aix-en-Provence a récemment écarté la responsabilité d'une monitrice d'Auron, dans les Alpes-Maritimes, à laquelle une cliente tentait de faire endosser la responsabilité d'un accident survenu hors piste. La cour fit observer que la cliente, skieuse aguerrie, se devait d'assumer, comme tous les élèves du cours 1 auquel elle appartenait, « *certains risques de la montagne* ».

Parfois, la responsabilité est partagée entre le moniteur et le client. A Courchevel, en janvier 1972, un élève, qui n'avait pu éviter, hors piste, une cassure de terrain, avait trouvé la mort. Un tiers de la responsabilité fut retenue contre lui, et deux tiers contre le moniteur. La cour de Chambéry justifie cette décision en remarquant que « *le moniteur a commis la faute de ne pas suffisamment indiquer à son client l'endroit où il convenait de passer* », mais que celui-ci, skieur confirmé, « *avait conservé de ce fait une initiative incontestable* ».

La théorie du risque accepté par le skieur guide souvent les magistrats, malgré leur inclination à mieux protéger les adeptes du hors-piste. On voit mal les tribunaux aller au-delà, les sports de montagne comportant une part de danger qui en fait, pour les amoureux de la « fraîche », tout le sel.

BERTRAND LE GENDRE.

Les sports de montagne et le droit

LE développement de la pratique du ski et, dans une moindre mesure, de l'alpinisme a entraîné une évolution du droit qui régit ces deux domaines. Il a été élaboré au cours des vingt dernières années par les tribunaux au fur et à mesure que des conflits survenaient et que des victimes demandaient réparation. Parallèlement, la législation a défini avec plus de précision le rôle des maires — devenus depuis 1964 les « patrons » des pistes — en matière de sécurité, les devoirs des moniteurs de ski et des guides envers leurs clients, la responsabilité des exploitants de remontées mécaniques.

Les tribunaux ont, depuis les grands arrêts de 1968 rendus par la Cour de cassation, voulu mettre en place une certaine « politique de sécurité », rappelle M. Vladimir Rabinovitch, ancien juge à Briançon. Son livre *les Sports de montagne et le droit* (1) cite les jugements et arrêts les plus audacieux, dont celui de la cour d'appel de Chambéry qui a émis l'hypothèse d'une « affectation publique temporaire » de la neige qui recouvre, au-dessus d'une certaine altitude, les pentes et les champs. Si cette notion devait être confirmée par un arrêt du Conseil d'État, elle faciliterait grandement la pratique du ski de fond et du ski de randonnée dans les Alpes françaises.

Quant aux dangers qui guettent les skieurs, M. Rabinovitch estime qu'ils sont d'autant plus à redouter que « *la vie collective, semi-urbaine, dans la station entraîne un sentiment sécurité à quoi contribuent aussi bien la publicité même de la station que la réglementation et la jurisprudence et finalement une certaine occultation du danger naturel en montagne. Les considérations de rentabilité ne sont pas absentes non plus, surtout pendant les périodes de grande fréquentation qui vont à la rencontre des désirs du public qui n'accepte pas de se trouver frustré du plaisir auquel il s'attend en arrivant dans la station. Toutes ces raisons sont à l'origine des drames qui sont intervenus ces dernières années à l'occasion d'avalanches* ». — C.F.

(1) *Les Sports de montagne et le droit*, Vladimir Rabinovitsh, Librairies techniques. 76,50 F.

PAS D'ACCORD

Le ski et la méthode évolutive

Notre reportage sur l'apprentissage du ski par la méthode évolutive (« le Monde » du 17 janvier) a suscité de vives réactions chez un certain nombre de professionnels partisans de la méthode « classique », celle enseignée par l'École du ski français (E.S.F.). Ainsi, M. Jean Witt, moniteur à l'Alpe-d'Huez, écrit :

« *Vous portez des jugements définitifs qui ne feront qu'induire en erreur vos lecteurs dont certains sont ou pourraient être nos élèves... La méthode évolutive a vu le jour à une époque où l'on affublait les débutants de skis beaucoup trop longs (pour quelle raison mystérieuse ?), idée fausse dont on a eu du mal à se débarrasser et qui a retardé l'apprentissage de toute une génération de skieurs. Le mérite des skis courts aura été, vu avec recul, de donner l'idée de raccourcir les skis traditionnels pour arriver aux skis compacts ou à hauteur d'homme. Avec ces nouveaux skis qui permettaient plus de décontraction, une attitude offensive, moins de peur de la chute, etc., l'apprentissage est devenu si rapide qu'il ne reste plus qu'à mettre au musée les skis courts et aux archives la méthode évolutive.* »

De son côté, M. Roger Mure-Ravaud, du Syndicat national des moniteurs du ski français, précise : « *L'enseignement du ski français est réglementé par des textes faisant obligation d'enseigner la progression définie par la commission consultative du ski (arrêté du 26-12-1979). Cette méthode est mise à jour tous les trois ans dans un mémento dont notre syndicat a diffusé depuis l'an passé huit mille exemplaires. Ce mémento prévoit notamment l'utilisation de skis courts (hauteur des yeux) pour les débutants. Cette méthode a fait ses preuves, et permet chaque année à près de trois cent mille skieurs de débuter efficacement dans le cadre des écoles du ski français. Il est dommage que certains moniteurs ne comprennent pas que l'utilisation de skis ultra-courts amène forcément à des blocages au niveau de la réalisation des mouvements de base que sont le dérapage ou le virage parallèle.* »

● « *Ski, droit et responsabilité* » est le titre d'un ouvrage qu'un avocat de Grenoble, Mᵉ Dominique Delafon, a consacré au droit du ski. Cet ouvrage, dont la dernière édition remonte à 1977, peut être commandé pour la somme de 75 F aux éditions E.P.M., 6, rue Soffrey-Calignon, 38500 Voiron.



PANORAMA IMMOBILIER

SCI RESIDENCE PRE DU FORON
à Ambilly, Haute-Savoie, sur frontière suisse
du studio au 6 pièces pour habitation ou investissement
S/pl. rue Mon Idée - Tél. (50) 38.71.14
à PARIS S.P.P. - 14, rue de la Pépinière, 8ème (1) 522.95.32.
à GENEVE SAGESIM - 80, route de Frontenex (22) 36.43.20.


INVESTISSEMENT ET PRÉ-RETRAITE
la CÔTE D'AZUR
le calme de Mougins
l'agrément d'une maison individuelle dans un parc privé
piscine et garages privés
à 5 km de Cannes
Cofinord "le Hameau de Chantereine"
Les Floralies 1 et 3, avenue de Grande-Bretagne
Monte-Carlo - Principauté de Monaco. Tél. (93) 50.82.18
Je désire recevoir une documentation sur le Hameau de Chantereine
nom
adresse — tel

Les Brimbelles à AUTRANS
au pied des pistes et du tremplin de saut, près du centre du village, une confortable demeure de 11 logements, inspirée de l'architecture séculaire des maisons du VERCORS. Reste à vendre 3 appartements - 2 pièces plein sud. Livraison imminente.
Prix à partir de 7.000 F le m².
M. JOURDAIN - 38960 St-Etienne de Crossey - Tél. (76) 06.05.74.

MANDELIEU :
AVANT LANCEMENT DE LA NOUVELLE TRANCHE
6 DERNIERS APPARTEMENTS 3 ET 4 PIECES
près centre - grand confort - chauffage individuel - label Promotelec
les Heures Claires
exemple :
3 pièces - cuisine équipée - tissu tendu
cave et garage en sous-sol
80 m² - balcon .... 640.800 F
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
Appartement-témoin et bureau de vente :
400, rue des Vaqueries 06210 MANDELIEU
Tél. (93) 49.44.40 et toutes agences agréées

CANNES
Les derniers beaux terrains aux portes de Cannes
les Parcs de Mougins
Terrains à bâtir entièrement viabilisés (2 500 à 3 000 m²)
entre les hameaux de Notre-Dame-de-Vie et Fontmerle
Jean-Claude LABOURÉ - Résidence Port Mouré Rouge
26 rue du Cros Vieil - 06400 Cannes - Tél. 43.44.44

LANCEMENT DE LA 2e TRANCHE
Le Grand Large
Dominez Hyères et ses Iles.
Des petits immeubles dans la verdure avec tennis et piscine.
Du studio au 3 pièces.
B.V. SUR PLACE: Chemin du Golf (face à la Caserne Vassoigne) ou SO.L.E.I.L. 96, rue d'Antibes. 06400 Cannes. Tél. (93) 38.51.90
J. Ramel s.a.

BAIE de ROSAS / 35 Kms Frontière

T 2	56 000 FF
Bungalow F 2	71 000 FF
Bungalow F 3	91 500 FF
T2 avec amarres	98 000 FF
Villa individuelle F 3, avec terrain.	130 000 FF

PRIX INDICATIF AU 15.1.81
FUNDAMENTA - Pl. San Pedro 4 - ROSAS (prov. Gerona) ESPAGNE (19) 34.72/25.68.54 25.04.40
Nom ....
Adresse ....
Location — Villa / Appartement

Pour tout renseignement sur cette rubrique, s'adresser à MULTIMEDIA: 277 82-00



PRÊT CONVENTIONNÉ POSSIBLE

A 15 KM DE COMPIÈGNE
dans le parc du Château de Bellinglise

PROPRIÉTÉS DE CARACTÈRE DE 4,5 ET 6 PIÈCES
• Espace • Parc boisé • Grandes parcelles • Pièces d'eau • Calme
de quoi satisfaire les plus exigeants

3 FORMULES DE VENTE :
— gros œuvre — promotionnel — standard
Reprise éventuelle de votre habitat actuel.

PRIX DÉFINITIFS A LA RÉSERVATION

Visite sur place : Les Marguerites de Bellinglise, château de Bellinglise, Autoroute A1 (sortie Ressons) 60157 Elincourt Ste Marguerite
vendredi, samedi, dimanche, lundi de 11h à 13h et de 14h à 19h
TEL : (4) 476.12.42 : Bureau de vente, ou (4) 476.10.73

RÉSIDENCES secondaires ou principales
Campagne • Mer • Montagne

REVENTES A SAISIR
COURCHEVEL
Studios : 160.000 F - 280.000 F
LA TOUSSUIRE
Studio 23 m2 - 213.000 F
LE CORBIER
Studio 35 m2 - 277.000 F
Cab. VALMER - 73220 Aiguebelle
Tél. : (79) 36.22.35.

— HAUT-ANJOU : rare petit château XVIIIe, bon état. Caractère. 8 p. Parc, étang et prés 10 à 15 ha.

— SUD-MAYENNE : joli corps de ferme à restaurer. Beau cadre. Rivière. 1 ha. 50.

FORETS et MANOIRS de FRANCE
53340 CHEMERE-LE-ROI
Tél. : (43) 01-25-23.

AFFAIRES

ÇA SWINGUE DANS LE FAST FOOD...

DES lettres jaunes et énormes signalent depuis quelque temps déjà l'entrée du Burger King de la galerie des Champs-Elysées. Couleurs violentes, platisque, miroirs et structures métalliques, le ton est donné dès l'abord.

Certains hésitent à descendre les quelques marches qui conduisent au restaurant. Le décor, l'éclairage, surprennent : ce sous-sol, très vaste pourtant, inquiète. Il faut bien dire qu'un restaurant Burger King ne ressemble à rien d'autre.

La clientèle est jeune, en majorité, et réellement cosmopolite. Les Allemands, les Anglais, les Américains, reconnaissant la « patte » de la chaîne, s'y pressent sans arrière-pensée : le Français, lui, est plus hésitant.

L'heure du « High Tech » n'a pas encore sonné pour lui et il a bien du mal à oublier l'increvable bistrot, le flipper et le ballon de rouge. Pourtant, et dès son ouverture, Burger King a attiré une clientèle jeune, « loubards », ces loulous qui descendent et remontent sans fin les trottoirs des Champs-Elysées, quasiment tous les soirs, à la recherche d'une reconnaissance.

Il faut dire que cette formule de restauration rapide est économique, et c'est là une des raisons de son attraction. Mais, aussi, il y passe tant de monde, du rocker au punk, du rockabilly au new-wave, que c'est l'occasion pour chacun de vérifier une appartenance au groupe, son niveau de « branchement », l'acuité d'un choix vestimentaire... La musique qui passe dans les baffles cimente le groupe et aplanit les différences. Du rock « sudiste » à Pretenders, de Police à Blondie, elle est là et rythme les déplacements, les mouvements du pied sur le carrelage brillant.

Trois cent quarante-quatre nouveaux restaurants

S'il arrive parfois que quelques-uns ne surmontent pas leur antagonisme et recourent au « combat », les vigiles du restaurant interviennent discrètement, mais avec efficacité, pour le plus grand plaisir des familles qui grignotent dans un coin un « King jambon », un « super-whopper » et quelques frites.

Et le résultat est là. Le Burger King des Champs-Elysées ne désemplit pas, longue est l'attente aux caisses. Ce restaurant qui fait partie des 2 900 autres de la chaîne s'est hissé aux tout premiers rangs par son chiffre d'affaires. Plus d'un milliard d'anciens francs de vente annuelle brute, mieux qu'aux Etats-Unis, mieux qu'à Miami, berceau de la deuxième chaîne mondiale de restauration depuis 1955.

Tandis que 344 nouveaux restaurants ont été créés en 1980, la société envisage d'en ouvrir encore plus de 300 cette année. La volonté de la société est de s'engouffrer, sur le Vieux Continent, dans la brèche ouverte par son principal concurrent, Mac Donald's, et d'installer, d'ici à 1985, 120 à 150 nouveaux restaurants en Grande-Bretagne et en Europe continentale.

Burger King signe à cette fin des accords avec des « grands » de la consommation et des banques, et recherche des gestionnaires capables de gérer les restaurants en « franchise » sous le patronage et avec l'assistance technique de la société.

C'est ainsi que deux nouveaux Burger King seront ouverts avant six mois à Paris, le premier sur le plateau Beaubourg et le second avenue de Clichy. Un troisième devrait s'installer bientôt sur les grands boulevards. Paris compterait d'ici à trois ou quatre ans 7 établissements environ.

Burger King Corporation, plus de 3 milliards et demi de chiffre d'affaires mondial, 100 000 employés dans plus de 30 pays, est bien décidée à poursuivre sa campagne d'implantation, renforcée en cela par une enquête récente qui montre que la France est prête à recevoir de 400 à 600 restaurants « fast food ». Les Français ont plébiscité le hamburger !

OLIVIER SCHMITT.

IRLANDE
Mac Bride Voyages
Lic. A 1 195
122, rue d'Assas, PARIS-6e
325-02-90
Un Irlandais à Paris...

VALEUR REFUGE

QUAND LES BELGES ACHÈTENT LA FRANCE

POURQUOI recense-t-on quarante mille propriétaires belges entre Cannes et Nice ? Pourquoi les Hollandais viennent-ils en tête des acheteurs immobiliers « haut de gamme » de la Côte d'Azur ? Engouement pour le placement « pierre » et tropisme solaire continuent à pousser ces « Nordiques » vers le midi de la France. Le prochain Salon de l'immobilier et de la résidence secondaire de Bruxelles devrait le confirmer.

Le Belge est un client facile. Il connaît la Côte d'Azur et les prix qui s'y pratiquent. Il veut la vue sur la mer. Il est « *né avec une brique dans le ventre* », mais cet investisseur-né ne croit plus dans l'immobilier de son propre pays. « *Alors*, explique M. Pierre Vanleuven, organisateur du Salon de l'immobilier et de la résidence secondaire, *il se dit que, puisque ça ne rapporte plus rien, autant vaut s'amuser.* » Un nouvel hédonisme immobilier pousse donc les Belges, et notamment les riches Flamands, à investir dans le loisir. Ils aiment bien manger et se fondre dans la région de leur villégiature.

Tout autre est le comportement des Hollandais. « *Ils partent tous ensemble avec leur tente ou leur caravane*, raconte M. Gilbert Waterschoot, agent immobilier à Anvers. *Ils sont avares et descendent vers le Sud avec leurs boites de conserve. Ils achètent à côté d'un autre Hollandais. A noter qu'ils laissent toujours l'appartement plus propre qu'ils l'ont trouvé.* »

L'observateur a vraiment l'impression que ces deux nationalités n'ont qu'une pensée : fuir leurs pays et gagner des contrées où le ciel est presque toujours bleu. « *Les plus vieux achètent avec l'espoir de ficher le camp*, diagnostique M. Robert H. Journoud, directeur des ventes chez Robex - Belgique. *Les trente-quarante ans souhaitent, à la fois, jouir de leur capital et le préserver.* »

« La brique ne ment jamais »

Depuis quelques années, le dicton belge « *la brique ne ment jamais* » a pris un coup de vieux. L'introduction de la « péréquation cadastrale » a eu pour résultat de soumettre à l'imposition les revenus immobiliers d'outre-Quiévrain. Selon les professionnels, « *tout Bruxelles et tout Anvers sont à la revente avec une moins-value de 30 %. Une véritable fuite en direction de l'étranger en est résultée : puisqu'on a tué la poule aux œufs d'or, autant être malheureux à Nice plutôt qu'en Wallonie* ».

Les spécialistes du marché se frottent les mains. Le mas avec chauffage central entouré de 3 ou 4 hectares et dont le prix de vente n'excède pas 50 000 F, ça n'existe plus dans l'arrière-pays varois. Bien des notaires français ignorent la réglementation des changes. Et quand on habite à 1 500 kilomètres de son futur investissement, à qui se fier pour obtenir des informations sérieuses ? Autant d'embûches qui leur apportent des clients.

Les spécialistes du marché belges se font un plaisir d'étudier les dispositifs fiscaux pour y trouver les mailles qui permettront d'exporter l'« argent noir » : le prêt fictif avec dépôt en garantie, ou la Suisse. Ils déconseillent l'Espagne, où l'investissement ne pose aucun problème, mais dont il est exclu de rapatrier quelque revenu que ce soit. Ils peaufinent des systèmes juridico-financiers abracadabrants mais efficaces pour permettre à l'acheteur de déduire un maximum de taxes. Exemple : Robex, qui a monté, avec la « nouvelle propriété » de Pierre et Vacances, un contrat garantissant une pleine propriété, une avance sur les revenus locatifs, neuf ans sans charges et la récupération de la T.V.A. Ce système a pour effet de réduire de 30 % le prix de vente d'un appartement au Cap d'Agde ou à La Grande-Motte. Car on constate un essoufflement des possibilités financières des acheteurs et le fossé se creuse entre ceux pour lesquels il n'y a pas de prix et ceux pour lesquels il n'y a plus d'argent. Il appartient désormais aux professionnels de mettre leurs produits immobiliers à la portée des clients.

Selon toute vraisemblance donc, l'année 1981 ne devrait pas démentir les tendances immobilières belges et hollandaises : les achats et les projets de promotion continueront de se multiplier au sud d'une ligne Bordeaux-Lyon, et plus particulièrement sur le littoral méditerranéen. Jusqu'au jour où la concentration touristique soulèvera en Dordogne, dans les Pyrénées-Orientales ou dans les Alpes-de-Haute-Provence, des réactions d'hostilité chez les autochtones...

AL. F.

★ Salon de l'immobilier et de la résidence secondaire. Du 28 février au 8 mars. De 10 h. à 19 h. ; le 4 et 6 mars, jusqu'à 22 h. Droit d'entrée : 80 F.B. Centre international Rogier, 32, rue du Progrès, 1000 Bruxelles (Gare du Nord-Métro Rogier).

● *L'ANFIH condamnée.* — Le tribunal d'instance du dix-septième arrondissement de Paris, jugeant en matière prud'homale, vient de condamner l'Association nationale pour la formation continue dans l'industrie hôtelière (ANFIH) à verser des dommages-intérêts à Mme Zita Trancart, son ancienne secrétaire générale. Le tribunal a estimé que le licenciement de celle-ci, intervenu en juin 1977, était abusif (*le Monde* du 1er octobre 1977). L'ANFIH n'exerce pratiquement plus aucune responsabilité dans le domaine de la formation.

Sixième Semaine mondiale du tourisme

L'HYPERMARCHÉ DU VOYAGE

LA sixième Semaine mondiale du tourisme et des voyages se tiendra, du samedi 14 au dimanche 22 février, au Palais des congrès de la porte Maillot. Cent quatre-vingt-neuf agents de voyage, 89 pays étrangers, 61 transporteurs, 37 chaînes hôtelières, 22 régions françaises, 21 éditeurs, proposeront au visiteur leurs produits car, pour la première fois, les stands permettront d'emporter un voyage et pas seulement une documentation de rêve. L'hebdomadaire professionnel *l'Echo touristique* publie, cette semaine, un sondage sur les intentions de vacances des Français qui confirme leur désir de dépaysement et leur sens de l'économie.

Cinquante-neuf pour cent des mille personnes interrogées, du 23 au 29 janvier, ont déclaré être parties en 1980 plus de quatre jours hors de leur domicile, ce qui correspond à la définition française du départ en vacances. Sur ce pourcentage, 92 % affirment qu'ils ont pris plus d'une semaine de congé.

S'ils devaient réduire leur train de vie au cours de l'année 1981, les Français tailleraient dans les postes suivants classés par ordre décroissant : les loisirs des soirées et des week-ends (restaurant, cinéma, sorties, lecture, etc.), la voiture, l'habillement, les vacances, la maison, l'alimentation. Soixante et un pour cent des personnes se promettant de prendre des congés au cours de cette année prévoient de dépenser plus qu'en 1980. Vingt-deux pour cent pronostiquent de dépenser moins en limitant leurs frais d'hébergement, leurs dépenses de restaurant, la durée de leur séjour, l'éloignement de leur lieu de villégiature.

Quel que soit le résultat des élections présidentielles, 88 % des personnes interrogées répondent qu'elles ne modifieront pas leurs projets de tourisme et de loisirs.

★ Semaine mondiale du tourisme et des voyages. Du 14 au 22 février, de 10 heures à 20 heures, Palais des Congrès, porte Maillot, 15 F.

LARGUEZ LES AMARRES AVEC BEAVER FLEET

Partez à l'aventure à bord d'un confortable bateau de plaisance équipé pour 2 à 10 personnes et parfaitement aménagé pour des vacances familiales ou entre amis. Arrêtez-vous quand vous voulez et découvrez : Cités médiévales et villages au soleil. La Camargue et ses étangs salés...
Pour naviguer, pas besoin de permis.
Un choix de formules pour tous les budgets.
Renseignements, réservations chez Beaver Fleet : 16/ 67.90.91.70 - 67.90.93.44 - 61.73.55.72 - Télex 480 469
ou dans les agences de voyages.
Veuillez m'envoyer votre brochure gratuite.
Nom
Adresse
BEAVER FLEET
Votre house boat sur le Canal du Midi
Beaver Fleet, Port Cassafières, 34420 Portiragnes.
MON 1

Venez nous rendre visite à la Semaine Mondiale du Tourisme et des Voyages Palais des Congrès Stand 1 T - 102 - Niveau 1

Inde

Vous aurez toujours
de nouvelles splendeurs à découvrir
dans ce pays aux merveilles inépuisables

L'Inde est à 10.000 kilomètres de chez vous. Peut-être même davantage... De l'autre côté de votre univers. Mais sans doute rêvez-vous déjà de vous y rendre...

Car ses villes, ses cultures et ses monuments sont très différents de tous ceux que vous aurez déjà vus. A chaque pas vous serez confronté à des expériences nouvelles et éprouverez des impressions étranges.

L'Inde vous surprendra, vous étonnera, vous amusera, vous emplira de délices, mais par-dessus tout, elle vous enveloppera dans son mystère. Les habitants de l'Inde vous réserveront un accueil chaleureux et vous traiteront non pas en touriste, mais en ami.

Longtemps après, lorsque le souvenir des monuments, bazars parfumés, sites de montagnes et bords de mer se sera estompé, vous aurez encore présent à l'esprit l'excellent accueil reçu en Inde.

Réception toute chaleureuse et empreinte de la grande hospitalité de vos vacances indiennes, qui seront pour vous une expérience inoubliable.

Veuillez me faire parvenir des informations détaillées sur les vacances en Inde.
Nom
Adresse
Profession
LM 2
inde भारत
OFFICE NATIONAL INDIEN DE TOURISME
8, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris, tél. 265-83-86

CHINE 81
Wagons-lits Tourisme
N° 1 DES VOYAGES EN CHINE
vous invite sur son stand 1 T 88
de la République Populaire de Chine
à la SEMAINE MONDIALE DU TOURISME
(Palais des Congrès, Porte Maillot)
Brochure « Chine 81 »
dans toutes les Agences de voyage
LIC. 87

MARINS-PÊCHEURS CONTRE PLAISANCIERS

Les faux frères de la côte

par JEAN CHAUSSADE (*)

LES actes de violence entre plaisanciers et professionnels qui ont marqué la grève des marins-pêcheurs de l'été 80 traduisent la détérioration du climat de bonne entente qui existait, il y a moins d'une décennie encore, entre ces deux catégories d'usagers du domaine maritime. On ne se comprend plus comme avant. Il est vrai que le nombre de voiliers a doublé, quadruplé, voire quintuplé selon les lieux. Les statistiques ne donnent qu'une image approximative du phénomène.

Ainsi, à l'Ile-d'Yeu, on compte cent soixante-deux postes d'amarrage alors que plusieurs milliers de bateaux, au dire même du directeur du port, fréquentent les différents mouillages de l'île durant les mois de juillet et d'août. Même chose à Noirmoutier où mille cent cinquante postes seulement sont officiellement recensés sur le pourtour de l'île.

Les marins-pêcheurs reprochent d'abord aux plaisanciers de leur faire une concurrence déloyale. Une législation réglemente le droit de pêche de[s] pratiquants du nautisme. L'ar[]rête du 13 juillet 1971 précis[e] que chaque bateau ne pour[ra] emporter au maximum que de[ux] casiers à crustacés, une foë[ne,] une épuisette, un filet d'u[ne] longueur de 50 mètres. Si [les] plaisanciers désirent s'adon[ner] à la pêche sous-marine, il [leur] sera interdit de s'équiper d['un] appareil respiratoire de plo[ngée] et d'un fusil à gaz compr[imé,] d'utiliser des foyers lumi[neux] pour attirer le poisson, de [ven]dre leurs prises, de ch[asser] entre le coucher et le lev[er du] jour... Cet arsenal devrait [ras]surer les plus exigeants [des] pêcheurs. A condition, [ir]ment ces derniers, qu'[il s]oit respecté ce qui n'est [pas] le cas, loin s'en faut.

Rien n'est plus fac[ile,] en effet, que de mouiller de[s ca]siers ou des lignes « ano[nym]es » (c'est-à-dire sans indica[tion] du nom du propriétaire [su]r la bouée de repère). En [l'ab]sence de se[rvic]es de surveillance adéquats (« on ne peut tout de mêm[e p]as mettre un flic sur chaq[ue] voilier ! ») chacun fait à p[eu] près ce qu'il veut. Les prof[ess]ionnels ajoutent que, ce qui [n']avait autrefois qu'une inc[iden]ce mineure prend de plu[s e]n plus d'importance, à pr[é]t que cette pêche de dé[tent]e est devenue l'affaire de mi[lie]rs de vacanciers. Pour l'î[l]e Noirmoutier, on a estimé à [vin]gt mille le nombre de per[sonn]es qui, durant certaines j[our]nées du mois d'août, pêchent e[n] mer.

[M]alheureusement, il est im[pos]sible de se faire une idée, [mê]me approximative, du volume [des] prises. Pour certains, elles res[ter]aient marginales. Dans ce [ca]s, il serait faux de vouloir leur [im]puter une quelconque responsabilité dans l'appauvrissement des fonds constaté ces dernières années. Cet appauvrissement serait surtout imputable à l'usage immodéré que font les professionnels d'engins aussi peu sélectifs que le chalut (pélagique ou non), ou encore au non respect, également par les professionnels, de la réglementation concernant le maillage, les cantonnements (zones interdites à la pêche), etc. Néanmoins, nombre de pêcheurs (notamment les côtiers, les premiers concernés par cette concurrence) affirment que *« ce qu'ils prennent c'est autant de moins que nous pourrons pêcher »*. Certains d'entre eux vont donc jusqu'à réclamer une suppression pure et simple de ces activités ou tout au moins un renforcement de la réglementation.

Ventes clandestines de poisson

Second argument, plus sérieux peut-être : une partie non négligeable des prises opérées par ces plaisanciers fait l'objet de ventes clandestines qui viennent perturber le marché du poisson. Il suffit parfois d'un léger surapprovisionnement pour voir les cours s'effondrer en criée.

Dans presque tous les ports, quatre ou cinq plaisanciers, toujours les mêmes, profitent de leur congé annuel pour s'adonner à la pêche en mer. De leur sortie journalière, ils rapportent des quantités substantielles de poissons et crustacés de haute valeur marchande (bars, homards, congres...) qu'ils revendent sous la table à des restaurateurs de la région ou à des mareyeurs complaisants. Les quantités commercialisées sont négligeables au regard du volume global traité quotidiennement sur le marché des produits de la mer. Il n'empêche que ce trafic excite les imaginations et suscite l'indignation des marins-pêcheurs. Les autorités devraient prendre les moyens d'y mettre un terme.

Autre motif de discordes : le manque d'espace dans les ports. Déjà à l'étroit à l'intérieur de leur havre (en raison notamment de l'augmentation du tonnage des navires), les pêcheurs ont dû se serrer encore un peu plus : laisser se créer des appontements au milieu de leur plan d'eau, abandonner une partie des quais aux nouveaux venus, accepter une application plus stricte des règlements concernant la navigation dans les chenaux d'accès... Dans les criques non aménagées, où règne la règle du chacun-pour-soi, la compétition est sévère pour s'attribuer les quelques corps-morts existants. L'aménagement de ports de plaisance n'a pas réglé tous les problèmes. Ces ports n'offrent pas assez de places pour accueillir la totalité des bateaux de passage. Nombre de ces derniers sont donc contraints, durant la pointe estivale, de s'amasser le long du port de commerce ou dans les mouillages proches. Ils gênent inévitablement les allées et venues des pêcheurs.

Ainsi à l'Herbaudière (Vendée) où, malgré l'augmentation de la capacité d'accueil du port de plaisance (cinq cents places) on a été obligé de placer un ponton à l'intérieur du port de pêche pour accueillir une quarantaine de voiliers supplémentaires.

L'augmentation des taxes portuaires (il en coûte 80 francs par nuit à Port-Joinville pour un voilier de 10 à 12 mètres) incite maints plaisanciers à rechercher des mouillages « sauvages ».

La construction des ports de plaisance a entraîné des travaux considérables. Aux Sables-d'Olonne (Vendée), on a déplacé le pont reliant la ville au quartier de la Chaume, où vivent les familles de pêcheurs. La population chaumoise s'est mobilisée pour empêcher la démolition du vieux port. Le temps des manifestations est terminé, mais on dit encore : *« Tout cela pour le plaisir de quelques centaines de vacanciers qui ne viennent ici qu'une ou deux semaines par an... un beau gaspillage ! »*

Il existe, enfin, un conflit culturel. Les plaisanciers s'adonnent à la navigation par délassement. Pour eux, la voile représente une occasion de vivre pleinement, intensément, de « s'éclater » comme disent certains. Bref, un moment privilégié pour se refaire des forces au physique comme au moral.

Les pêcheurs, au contraire, ne sortent en mer que pour gagner leur vie. Ils y vont rarement de bon cœur. Le délassement, pour eux, c'est à terre qu'il se trouve. Et puis, on n'est pas du « même bord ». Le marin-pêcheur se considère comme un travailleur manuel, un paysan de la mer, sans beaucoup d'instruction, peu habitué à manier le langage des citadins. Les plaisanciers, il les voit presque toujours de la ville, haut placés, fortunés, dotés d'un pouvoir de raisonnement et d'un entregent qu'il n'a pas.

Encore le marin pouvait-il, autrefois, ressentir une certaine fierté à l'idée d'exercer un métier dangereux, ignoré des terriens. Cela lui conférait du prestige auprès des vacanciers. Cette exclusivité, il ne l'a plus. Les vedettes du sport-loisir que sont les Tabarly, Birch ou Riguidel montrent désormais le chemin à suivre dans un domaine, la voile, qu'il ignore presque complètement. L'espace marin s'ouvre aux autres.

Pour le plaisancier, les pêcheurs sont des hommes simples, généreux, sensibles mais passionnés, donc capables du meilleur comme du pire. On l'a bien vu cet été quand ils ont bloqué les ports. Ils ont gâché les vacances : inadmissible et impardonnable !

Alors, l'antagonisme irréductible entre les plaisanciers et les marins-pêcheurs ? Le tort de l'histoire c'est de ne retenir que les conflits, les excès, et d'oublier tout le reste : les gestes d'entraide et d'amitié qui forment aujourd'hui encore dans les ports la trame de la vie quotidienne.

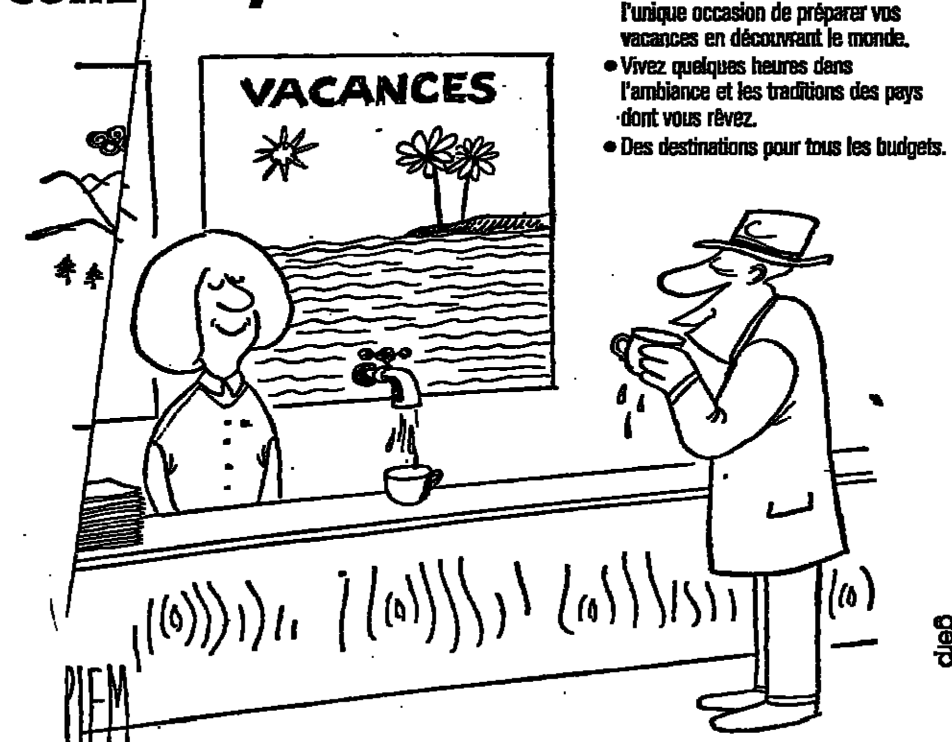
(*) Chargé de recherche au C.N.R.S.

● *A l'école de Jacques Riguidel.* — L'école de croisière qu'organise le skipper Jacques Riguidel ouvre à nouveau ses portes à partir du 30 mars. Elle accueille les stagiaires sur un Diam 40 pour une semaine au départ de Quiberon. Escales à Belle-Ile, les Glénans, Concarneau, Bénodet, Camaret. A partir de 16 ans et quel que soit le niveau technique.

★ Ecole de croisière Jacques Riguidel, 40, rue de Port-Maria, 56170 Quiberon. Tél. : (97) 50-19-64







TOSCANE et OMBRIE
SOLEIL et CULTURE
LOUEZ-Y UNE MAISON DE VACANCES

● Notre catalogue en couleurs présente plus de 700 maisons et appartements de vacances : fermes et villas de la Renaissance, châteaux et domaines dans le Chianti, sur les bords du lac de Trasimène ou aux portes de villes fabuleuses (Florence, Sienne, San Gimignano, Gubbio, Assise...) sur les 200 km de plages du littoral ou dans les plus belles îles de l'archipel : Elba, Capraia.
● Et dans ses 120 pages : photos et descriptions des demeures, mille informations sur les trésors historiques et artistiques de la région, itinéraires touristiques, calendrier des fêtes folkloriques, restaurants et vins recommandés, vieilles fermes en vente, concours photographique avec prix, etc.
● CE SERONT LES VACANCES LES PLUS ORIGINALES ET LES PLUS ECONOMIQUES.

Pour recevoir le catalogue envoyer ce talon à CUENDET SpA - I-53030 STROVE (2) SIENNE - Tél. : 0577-30-10-13 avec 4 coupons-réponses internationaux pour frais de catalogue et de port.

OU POUR 8 F.F. AUPRÈS DES AGENCES DE VOYAGES CONVENTIONNÉES

UN PAYS COMME UN PEUPLE DONNE TOUJOURS AUTANT QU'ON LUI DONNE.



Delta : les voyages, passionnément.
54, rue des Ecoles, 75005 Paris. Téléphone : 329.21.17

TOURISME
HÔTELS SÉLECTIONNÉS

Côte d'Azur

06500 MENTON

HOTEL DU PARC *** NN. Près mer et casino, plein centre. Park. Gd parc.

NICE

HOTEL VICTORIA *** N.N. 33, bd V.-Hugo, Nice. Tél. 88-39-60 et HOTEL LA MALMAISON *** N.N 48, bd V.-Hugo, Nice. Tél. 87-62-56. vous invitent cordialement.

Montagne

05490 ST-VERAN (Hautes-Alpes)

LES CHALETS DU VILLARD. T. (92) 45-82-08. Ski fond, piste. Chbres avec cuisinettes. Prix spéciaux en mars.

CHATELBLANC 25240 MOUTHE

HOTEL CASTEL-BLANC. Tél. (81) 39-24-56. Altitude 1 000 mètres. Ski nordique, grandes randonnées, sauna.

Paris

GAMBETTA

Hôtel PYRENEES-GAMBETTA ** NN. 12, av. du Père-Lachaise (20e) 366-32-47 et 797-76-57, entièrement rénové, calme et confortable. situé dans un quartier aéré. RARE A PARIS Accès direct Mº Gambetta. Proxim.té périph. Autor. A 3 (Pte-de-Bagnolet, direct. place Gambetta).

Provence

ROUSSILLON 84220 GORDES

LE MAS DE GARRIGON***
Tél. : (90) 75-63-22
Demeure de caractère, face au Lubéron. Week-ends, séjours de repos idéals. Confort, charme, intimité. Cuisine de femme. Conditions pour demi-pension. Accueil. Christiane Druart et Omer Marchal, membres des châteaux et demeures de tradition.

Autriche

TYROL

VOS VACANCES D'HIVER VALENT LA PEINE D'ETRE PRISES près de 20 km de pistes, 10 km de parcours pour ski de fond, grandes excursions, courses en traineau et en luge dans un paysage hivernal romantique. Et dans l'atmosphère plaisante de la pension

Jagdingerhof

avec piscine couverte, solarium, sauna et massage, petit déjeuner, buffet, MENUS AU CHOIX le soir. Forfait favorable à la semaine à partir du 15 mars. Chambre avec bain et w.-c. ou douche et w.-c. à partir de 340 DM en demi-pension.
Nous nous ferons un plaisir de vous adresser notre prospectus. Famille Höri, A 6281, Gerlos 4/Zillertal
Tél. (43) 5284/216 ou 335.

Italie

VENISE

HOTEL LA FENICE et des ARTISTES (près du théâtre la Fenice), 5 mn à pied de la place Saint-Marco.
Atmosphère intime, tout confort. Prix modérés.
Réservation : 41 32 333 Venise
Directeur : Dante Apollonio

Suisse

CH-1931 BOURG-ST-PIERRE

Nord-Sud par le tunnel routier ou col du Grand-Saint-Bernard
— Agences de voyages
— Tranporteurs
— Automobilistes
L'HOTEL-MOTEL-RESTAURANT AU BIVOUAC DE NAPOLEON CH-1931 BOURG-SAINT-PIERRE vous annonce sa réouverture avec restaurant 300 places, hôtel-motel 80 lits avec bain, douche, W.-C. privé, bar, radio, TV, téléphone à des prix raisonnables. Appelez le 1941/26/4 91 62

CH 3963 CRANS/SIERRE (Valais)

Hôtel ELITE *** Chambres plein sud, tout confort, très calme Belle situation. Ski de fond. Prix mars et avril 1/2 pension, 140 F.F. ; pension compl., 150 F.F. Cuisine soignée. Tél. 1941/27/414301.



Porto Ferreira. Mise d'origine au Portugal. Distribué en France par Champadis, 12, rue du Temple, 51100 REIMS.

Plaisirs de la table

Trois cuisiniers

« PAUL CHENE cuisinier. » J'ai toujours apprécié cette glorieuse modestie, cette sage assurance du bon Paul à ne pas se vouloir chef mais, ce qui est bien plus sérieux et important : cuisinier.

Et j'ai retrouvé tels qu'en eux-mêmes ses bons plats à la carte : des beignets de brandade au boudin, de la poule au pot au chou farci, du foie gras savoureux aux beignets de pommes à la confiture succulents.

Le soir, les « Dîners Paul Chêne » (150 F vin et service compris) sont une assurance. Avec un beau choix d'assiettes (une quinzaine) et l'assortiment des desserts. Un seul reproche : ce « fromages OU desserts » auquel je ne m'habituerai jamais. Je veux avoir le droit au fromage ET au dessert sans lesquels il n'est pas de vrai repas.

★ PAUL CHENE, 123, rue Lauriston (16e). Tél. 727-63-17.

∴

Roland Magne, lui aussi, est un cuisinier de qualité. Installé au *Pactole*, dans les chaussons de Manière, je l'avais un peu oublié. A tort. Je l'ai retrouvé avec raison à l'occasion d'un repas « hollandais », je veux dire de plats au gouda, à la mimolette et à l'édam. Cela m'a donné envie de revenir pour sa cuisine habituelle, ses escargots aux poivrons doux, son turbotin à la moutarde et à l'embeurrée de poireaux, son pavé de foie de veau à la vapeur, sa fricassée de chevreau à la menthe fraiche, sa giboulée de fruits sur glace enfin.

Et maintenant le parking est à la porte de Noëlle et Roland Magne. Pour eux ce devrait être, comme pour les gourmets, le Pactole !

★ LE PACTOLE, 44, bd Saint-Germain (5e). Tél. 633-31-31.

∴

Philippe Pfister : un cuisinier qui a voulu connaître la salle (chez *Lamazère*). Le voici à présent retourné au « *piano* », mais c'est « son » piano. Il a trouvé une ancienne boulangerie dont il a fait (sans doute avec l'aide de sa femme, car on retrouve ici un décor de boudoir très féminin d'élégance, très précieux mais sage aussi !) un restaurant qu'il vient d'ouvrir.

C'est dire que la carte est sagement courte, peut-être encore un peu hésitante, mais pleine de joies. Avec un excellent foie gras frais de canard, des rillettes de rougets, une salade Catherine (Mme Pfister) de mesclun, haricots verts, artichauts et écrevisses, un sauté de lotte aux légumes et beurre rouge, des filets de rascasse au vinaigre de mûres et confit de poireaux, un jambonneau de poulet aux navets, une tête de veau ou le carré d'agneau rôti à l'estragon. Un seul fromage (chavignol) que l'on peut se faire rôtir et quelques bons desserts dont un feuilleté aux pommes à l'ancienne.

Voilà encore un cuisinier sur le chemin du succès.

★ LE PFISTER, 1, rue du Dr-Jacquemaire - Clemenceau (15e). Tél. 828-.

LA REYNIÈRE.

GAULT-MILLAU CUVÉE 1981

Le Gault-Millau France vient de paraître, premier des guides 1981. Il le faut répéter : c'est *là un guide d'humeur et, à ce titre, il m'enchante. Même si* quelques restaurateurs *s'en réjouissent* moins ! De reste il faut le prendre au second degré et c'est peut-être là le drame : trop de lecteurs l'abordant au premier degré. Il y a décalage.

Les quatre toques donc, cette année, sont onze avec deux nouveaux : *la Mère Blanc* à Vonnas et *le Taillevent* à Paris. Les trois toques qui étaient onze restent onze, mais outre *le Taillevent* qui « monte », *le Vivarois, la Tour d'Argent* et *le Pacha* (La Rochelle) descendent, remplacés par *Lasserre, la Marée, la Cravache d'Or* (Bruxelles) et *Stucki* (Bâle).

Nous verrons plus précisément les changements de province lors de la parution des autres guides. Pour Paris, notons un méchant commentaire sur *le Vêfour*, des points en moins pour *Pharamond, la Tour d'Argent, Chez Edgard, le Planteur, Pierre Vedel, Traktir*, etc. En plus pour *le Delmonico, la Ciboulette, Moissonnier, Lapérouse, Laurent, Lucas-Carton, le Vieux Berlin, l'Auberge de l'Argoat, les Célébrités, Napoléon-Chaix, le Sully d'Auteuil*, etc. Des nouveaux, bien sûr, dont il a *été parlé ici au fil des jours*. A noter que *le Petit Bedon* ouvert fin décembre y figure déjà, justement noté d'un 15/20, mais cette *célébrité ne concerne pas* tout le monde et les auteurs semblent ignorer que Nicole Robert n'est plus à *la Petite Cour*, ni M. Villacampa à *l'Abbé Constantin*, ni M. Kuhn au *Jardin de la Paresse*, ni M. Vignalou au *Croquant*.

Amusantes aussi les variations de couleur des toques. Bocuse passe de trois rouges une blanche à *quatre* rouges alors même qu'il annonce des plats d'autrefois, et l'on peut bien se demander pourquoi *le Vêfour* est devenu *Nouvelle Cuisine* (toques rouges) cette année alors que *l'Ami Louis* est devenu toques blanches. Pourquoi *la Truite Vagabonde* passe du blanc *au rouge, avec les mêmes* plats... Second degré, vous dis-je !

Enfin ne vous étonnez pas si vous n'y trouvez ni *le Restaurant du Marché* ni *l'Aquitaine* : c'est à la demande formelle des Massia qu'ils ne figurent pas au guide. Ce guide amusant, passionnant même, et qui fera beaucoup parler dans les cuisines...

L. R.

Philatélie

N° 1677

ANDORRE : Programme 1981.

Les Postes françaises, en accord avec les autorités andorranes, ont arrêté le programme des émissions de timbres-poste pour l'année 1981.

Le programme comprendra dix figurines postales, réparties en six catégories :

● Protection de la nature (oiseaux) : Phylloscopus Muraria et Tichodroma Muraria.

● Europa 1981 (folklore) : Danse de l'ours et « El Contrapas ».

● Architecture andorrane : Les Bordes de Mereig.

● Art : Détail d'une broderie sur une chasuble, Saint-Martin.

● Sports : Championnat du monde d'escrime.

● Commémorations et divers : Année internationale des personnes handicapées ; Décennie internationale de l'eau potable ; Création de la Croix-Rouge andorrane.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 75015 Paris, du 8 au 15 mars :
— Salon de l'agriculture (porte de Versailles, parc des expos, bâtiment 1) ;
— Salon de la machine agricole (porte de Versailles, parc des expos, palais Sud, mezzanine 1).

FRANCE : « La lettre d'amour » de Goya, pour la Journée du Timbre.

La Journée du Timbre 1981 se déroulera cette année dans quatre-vingt-quinze villes de France, dont deux dans nos départements d'outre-mer. Le timbre qui sera émis à cette occasion représentera un fragment de « La lettre d'amour », de Goya. Vente générale le 9 mars (15e/81). Retrait prévu pour le 6 novembre 1981.

1,40 + 0,30 F, brun, noir, bleu, jaune pâle et beige rosé.

Format 48×27 mm. Maquette et gravure de Claude Durrens. Tirage : 4 500 000 exemplaires. Impression taille-douce. Atelier du timbre, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

A PARIS

— Les 7 et 8 mars, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. Oblitération grand format illustré sans la mention « premier jour ».

— Le 7 mars, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et à Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e.

DANS LES VILLES ORGANISATRICES DE LA JOURNEE DU TIMBRE

— Les 7 et 8 mars, au bureau de poste temporaire concédé à la société philatélique locale.

— Le 7 mars, au bureau de poste principal, pendant les heures normales d'ouverture de ce bureau. Boîte aux lettres spéciale réservée au dépôt des correspondances à oblitérer par le bureau temporaire.

● Pour la liste des quatre-vingt-quinze villes, voir « le Monde des Philatélistes » de février.

Changement intervenu dans la liste des villes : le bureau temporaire prévu à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) pour la Journée du timbre, les 7 et 8 mars, fonctionnera à SAINT-REMY (71100).

Ouvrage

■ « Cent cinquante ans d'histoire postale des anciennes colonies françaises » est le titre d'un ouvrage retraçant remarquablement, à travers les marques postales, un siècle et demi d'évolution, depuis les pionniers et au-delà de l'abolition de l'esclavage. Réalisé de son vivant par Maurice Jamet aidé de son épouse. Les 296 pages sont abondamment illustrées de cartes géographiques, marques et lettres de cette période. Comme la marcophilie est l'aïeule de la philatélie, les collectionneurs ont l'intérêt de la découvrir. Format 155×240, couverture souple. En vente chez tous les négociants en timbres-poste.

ADALBERT VITALYOS.

Fouchette en l'air

DUO F'ANCO-AMÉRICAIN

MICHAEL BE[illegible], du Milwaukee ([illegible]s-Unis), cherchait [illegible] moyen d'ouvrir, à Paris, un [illegible]staurant pour y déployer ses ta[illegible]ts d'animateur. Tanguy Jayet, France, désirait y transplanter [illegible] expérience de sept ans de [illegible]meaux acquise dans les gran[illegible] hôtels d'outre-Atlantique. Le [illegible]it restaurant de trente-cinq [illegible]uverts qu'ils viennent d'ouvrir deux pas du Centre Pompi[illegible], rue Quincampoix, est le rés[illegible]t de leur association. Il a [illegible]'ieurs été baptisé MET. MET [illegible]mme « Michael et Tanguy », ou [illegible]mme Metropolitan.

A Michael le soin de [illegible]ire passer l'ambiance accue[illegible]nte et « *relax* » que les Amér[illegible]ins savent si bien établir. Le [illegible]lange de jazz, de pein[illegible]s murales, de glaces, de [illegible]s de verre, de poutres de c[illegible] et de couleur saumon rapp[illegible]e les associations savantes fa[illegible] de sophistication et de dép[illegible]lement que l'on rencontre à S[illegible] *Francisco et à New-York.* L[illegible] clients voient le chef s'acti[illegible] au milieu de ses « inox » rutilan[illegible] « *Rien ne les empêche d'all[illegible] discuter avec lui de la cuisso[illegible] de leur viande*, explique Michae[illegible] *Nous sommes là pour les aide[illegible] à passer une bonne soirée [illegible] table.* » Décontraction.

Dans la *carte*, Tanguy a voulu mélanger les genres, ou plutôt les nationalités. Du côté des *hors-d'œuvre*, *le* choix peut se porter sur une *terrine* de lapin aux pistaches (18,50 F) ou sur une *Waldorf salad* (trévise *mélangée avec des pommes* en dés, du céleri, des noix et de la vinaigrette : 15 F). Au cha[illegible] des plats, le *T bone steak* (60 F) *fait* face, par exemple, à la *barbue* sauce vin blanc tomatée (50 F).

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de spécialités américaines à la carte ? Pourtant, *Mussels and fish showder* (dans le menu à 65 F) *marient à ravir poissons*, moules, légumes et huile d'olive dans un plat qui se situe entre la *bouillabaisse* et la soupe de poissons. Pourtant, les huîtres chaudes au beurre de cerfeuil et d'oseille et accompagnées d'épinard ou de tranches de bacon (30 F) représentent des innovations incontestables pour des palais français. « *Justement*, déclare Tanguy, *nous ne pouvons pas désorienter d'emblée notre clientèle. Nous devons la former progressivement aux spécialités régionales américaines.* » Qu'on se *rassure* ! Le plateau de fromages (15 F) s'affiche 100 % français et la tarte Tatin (32 F pour deux) ou le soufflé au Cointreau (32 F) ne s'inspirent en aucune manière des fadeurs *crémeuses* yankees. Hélas ! Les vins californiens ne figurent pas à la carte en raison *de leur cherté*.

Les prix pratiqués sont relativement élevés, à mi-chemin entre ceux d'un Joë Allen et ceux d'un restaurant français sacrifiant aux canons de la tradition. Peut-être est-ce pour remonter ce léger handicap que MET lance, à *partir* du 15 février, un *Sunday brunch* à 40 F (service non compris) servi seulement le dimanche de 11 heures à 15 heures. *Il* comprend un jus [illegible]'oranges fraîches ou un *Bloody* [illegible]*ary* (15 F en sus), des toasts [illegible]eurre et confiture), des œufs [illegible] plat ou brouillés, une tran[illegible]e de lard et une saucisse [illegible]illée, des pommes de terre, [illegible]ux *pancakes* au sirop d'éra[illegible] café ou thé. Un morceau [illegible] bravoure gastronomique et [illegible]éricain.

ALAIN FAUJAS.

MET, 41, rue Quincampoix, 7[illegible] Paris. Tél. 887-76-87.

Rive gauche

CHEZ PIERRE
CUISINE BOURGEOISE
117 rue de VAUGIRARD - 15e
Tél. : 734.96.12
Fermé Samedi midi/Dimanche



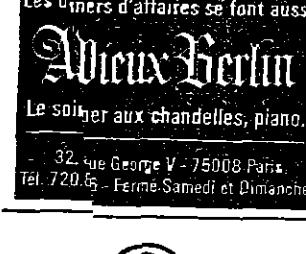
A SAINT-GERMAIN DES PRES TOUS LES JOURS
LE PETIT ZINC 354.79.34
FRUITS de MER, FOIE FRAIS, VINS du PAYS
LE FURSTEMBERG 354.79.51
Tous les soirs à 18 h 30 Michel USSONNE au PIANO-BAR et à 21 h 30 André PERSIANY et son trio - Roger PARA-BOSCHI à la batterie et Roland LOBLIGEOIS à la basse
Le Muniche 633.62.09
HUITRES, COQUILLAGES, SPECIALITÉS
25, rue de Buci • Paris 6e

« La côte de bœuf »
4, rue Saussier-Leroy, 75017 Paris. Fermé samedi soir et dimanche. 227-73-50

WEPLER PLACE CLICHY 522.53.24
La 1re HUITRIÈRE de PARIS TOUTE L'ANNÉE
Ses Poissons
Son Foie gras
Ses Grillades
JUSQU'À 2 H DU MATIN

POUR VOS INVITATIONS
le soufflé
ANDRE FAURE
sa bonne cuisine française
et ses soufflés
36, r. du MONT THABOR - F. Dim
(près pl Vendôme) Réserv 260.27.19

CHINA TOWN
5 FEVRIER
NOUVEL AN CHINOIS
Un menu spécial de fête
est [illegible] durant tout le mois pou[illegible]élébrer la Nouvelle Année.
6, r[illegible]e la Pépinière-8e - 522-86-90
T.L.J.

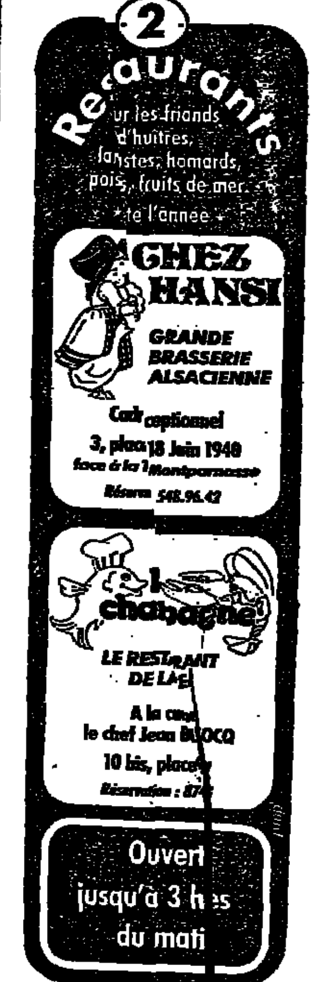



Rive droite

MARIUS et JANETTE
TOUS LES FRUITS DE MER
et toutes les spécial. provençales
4, av. George-V - 723-41-88 et 723-84-36

LES TROIS LIMOUSINS
8, rue de Berri (8e)
T. 562-35-97 - T.l.jrs
Salle climatisée
Le spécialiste parisien des GRILLADES DE BŒUF
OUVERT après le SPECTACLE

Au carrefour de la vie parisienne
80, AV. DE LA GRANDE ARMEE — 15, AV. DE MALAKOFF
PORTE MAILLOT
LE CONGRES 574 17 24 — AUBERGE DAB 500 32 22 - 36 57
HUITRES FRUITS de MER toute l'année
les VIANDES grillées au FEU de BOIS — POISSONS — CHOUCROUTES et ROTISSERIE
Ouvert tous les jours jusqu'à 2 h du matin



Dessirier
754.74.14 — 380.50.72
MAITRE-ECAILLER RESTAURATEUR
9, PLACE DU MARÉCHAL JUIN (ex place Péreire) 17e



Environs de [illegible]s

La Petite [illegible]erge Franc-Co[illegible]ise
Cuisine REGIO[illegible]E
Cuisine INVE[illegible]E
86, av. J.-B.-Clément, 921[illegible] [illegible]LOGNE
Fmé dim. Rés. 605-67-1[illegible]22-35

Jeux

échecs N° 904

CONCENTRATION DE FORCES

(Olympiade de Malte 1980)
Blancs : G. KASPAROV
Noirs : S. MARIANOV
Défense ouest-indienne.

1. d4	Cf6			ç×d5 (k)
2. ç4	é6	14. Ff4! (l)		Cb—a6
3. Cf3	b6	15. Té1		Dd7 (m)
4. g3 (a)	Fb7	16. Fh3! (n)		Rh8 (o)
5. Fg2	Fé7	17. Cé4! (p)		F×b2
6. 0-0 (b)	0-0 (ç)	18. Cg5! (q)		Dç6 (r)
7. d5! (d)	é×d5	19. Cé7!		Df6
8. Ch4! (é)	ç6	20. C×h7! (s)		Dd4
9. ç×d5	C×d5 (f)	21. Db5 (t)		g6
10. Cf5	Cç7 (g)	22. Dh4 (u)		F×a1
11. Cç3	d5 (h)	23. Cf6+		
12. é4!	Ff6 (i)			abandon. (v)
13. é×d5! (j)				

NOTES

a) Ou 4. é3, Fb7 ; 5. Fd3, Fé7 ; 6. 0-0 ou 4. Cç3, Fb7 ; 5. Fg5, h6 ; 6. Fh4 ou 4. a3, Fb7 ; 5 Cç3.

b) 6. Cç3, Cé4 ; 7. Dç2 ou 7. C×é4 ou 7. Fd2 est possible.

ç) 6..., ç5 est douteux : 7. Cç3, c×d4 ; 8. D×d4, Cç6 ; 9 Df4, 0-0 ; 10 Td1, Db8 ; 11. D×b8, T×b8 ; 12 Ff4, Tb-ç8 ; 13. Cé5 !, d6 ; 14 C×ç6, F×ç6 ; 15. F×d6, F×d6 ; 16. T×d6, F×g2 ; 17. R×g2, T×ç4 ; 18. Ta-d1 suivi de f3-é4 avec avantage aux Blancs.

d) A ce stade de l'ouverture plusieurs continuations sont légitimes : 7. Cç3 ; 7. Té1 ; 7. Dç2 ; 7. b3. Le coup du texte comporte un sacrifice de pion très intéressant qui exige des Noirs une défense extrêmement précise

é) Une idée nouvelle, due à Polugaievsky, *qui semble plus forte que* la suite connue jusqu'ici : 8 Cd4, laquelle laissait souvent aux Blancs soit l'initiative, soit un léger avantage de position après 8..., ç6 . 9. ç×d5, C×d5 ; 10 F×d5, ç×d5 , 11. Cf5 ou 11 Ff4 comme sur 8..., Fç6 ; 9. ç×d5, F×d5 . 10. F×d5, C×d5 ; 11. é4, Cb4 ; 12 Cç3, Ff6 ; 13 Cf5, g6 ; 14. Ch6+, Rh8 . 15 Cd5, C×d5 ; 16 D×d5 Si 8..., Cç6 . 9 ç×d5, C×d4 ; 10. D×d4, ç5 ; 11. d×ç6, d×ç6 ; 12. Dç4 !

f) Dans la partie Beliavsky-Spassky (tournoi Tungsgram, Baden, 1980), la suite fut . 9..., ç×d5 , 10. Cç3, Ca6 ; 11. Cf5, Cç7 ; 12 Ff4, Fç5 13. Tç1, Fç6 ; 14 Ca4, g6 ; 15. C×ç5, b×ç5 ; 16 F×ç7, D×ç7 ; 17 Cé7+, Rg7 ; 18. C×d5, F×d5 ; 19. F×d5, Ta-b8 ;20 b3, Tf-é8 ; 21. Ff3 et les Blancs conservent de bonnes perspectives, ce qui n'empêcha pas Spassky de reprendre l'initiative et de remporter la victoire au soixantième coup.

g) Si 10..., Ff6 ; 11. Cd6 et si 10..., Fç5 ; 11. é4, Cé7 ; 12 Cxg7 !, R×g7 ; 13. b4 !, F×b4 ; 14. Dd4+ suivi de 15. D×b4 et les Blancs ont une nette supériorité.

h) Après 11..., d6 ; 12. Ff4, Ce8 ; 13 Dd2. Ca6 ; 14 Ta-d1 l'avantage positionnel des Blancs s'accentue. (Svechnikov - Platonov. Tachkent, 19.0.)

i) Sur 12..., d×é4 les Blancs répondent : 13 C×é4 (sans craindre 13... D×d1 ? ; 14 C×é7+) ou encore 13. Dg4 avec un beau jeu figural

j) Plus efficace que la tentative de récupération du pion par 13. Ff4, d4 ; 14. C×d4 ; F×d4 ; 15.F×ç7, D×d4, ç5 !

k) 13.... C×d5 simplifierait la tâche des Blancs : 14 C×d5, ç×d5 ; 15 Cé3, Cç6 ; 16 C×d5

l) Menace 15 F×ç 7, D×ç7 ; 16. C×d5

m) Une imprécision qui va donner au champion soviétique l'occasion de montrer ses qualités tactiques Après 15... Cç5, les Blancs doivent démontrer la correction de leur sacrifice de pion (si 16 F×ç7, D×ç7 ; 17. C×d5, F×d5 ; 18 F×d5, Ta-d8).

n) Menace de gagner la D par 17 Ch6+

o) La D noire ne sait plus où se mettre : si 16..., Dç6 ; 17. Tç1, Cç5 ; 18. Fé5 !, d4 ; 19. Cé4 !, F×é5 ; 20. Cé7+ ou 18..., Tf-é8 ; 19. Cd4 ! gagnant la D

p) Avec gain de temps. A noter la spectaculaire animation de l'aile-R.

q) La concentration des forces blanches sur le R ennemi engendre de nombreuses menaces décisives.

r) Si 18..., F×a1 ; 19 Db5, h6 ; 20. C×h6 Si 18... Cé6 ; 19. Cd6! menaçant 20 Dç2

s) Persécutant la D ennemie. Si 20..., R×h7 ; 21 Db5+

t) Menaçant mat par 22. Cf6+.

u) Le mat est imparable.

v) Car si 23..., Rg 7 ; 24 Dh6+, R×f6 ; 25 Fg5 mat

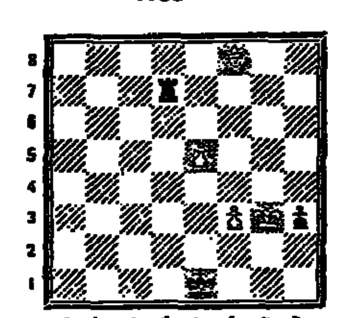
SOLUTION DE L'ETUDE N° 903
V. EVREINOV, 1980
(Blancs : Rf6, Té1, Fç8, Pa4, d4, g2. Noirs : Rh4, Pb4, b2, ç3, g6, g4, h7.)

1. Fa6, ç2 ; 2. Té7, h6 ; 3. Té3 ! (menaçant 4. Th3 +), ç1 = C ! ; 4. Ff1 ! , b1 = D ; 5. g3 +, Rh5 ; 6. Té5+, g5 ; 7. Fç4, Dg6+ ; 8. Ré7, Cd3 ! ; 9. Fb3 !! (et non 9. Ff7 ?, Cxé5 ; 10. dxé5+, b3 ; 11. Fxb3, Dg7+ ; 12. Ff7+, D×f7 ; 13. R×f7, bat), C×é5 ; 10. d×é5, Dg7+ ; 11. Ff7+, D×f7+ ; 12. R×f7, b3 ; 13. é6, b2 ; 14. é7, b1=D ; 15. é8=D, Dé4 ou ailleurs ; 16. Rf8+ ! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

N. KRALIN et A. KUZNETZOV

1980



Blancs (4) : Rg3, Ff8, Pé5 et f3.
Noirs (3) : Ré1, Td7, Ph3.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 901

L'INCROYABLE SUT

Ce chelem a été déclaré au cours du Trophée de Rosenblum de 1978, un championnat du monde ouvert à toutes les équipes.

♠ A D V
♥ A R 7 3
♦ A 6 3
♣ A D 9

♠ R 4 2
♥ V 9
♦ R D V 8 7
♣ 10 5 3

N / O E / S

♠ 9 8 7 2
♥ 6 5
♦ 10 9 4 2
♣ R V 2

♠ 10 6 5
♥ D 10 8 4 2
♦ 5
♣ 8 7 6 4

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest Hamm.	Nord Robins.	Est Wolff	Sud Woolsey
—	—	passe	passe
1 ♦	contre	2 ♦	passe
passe	contre	passe	2 ♥
passe	3 ♦	passe	4 ♥
passe	6 ♥	passe	passe...

Ouest ayant entamé le roi de carreau, *comment Woolsey, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense, les atouts adverses étant 2-2 ?

Réponse :

Il fallait que le roi de pique soit bien placé puisque Sud avait *au moins un trèfle à perdre*. Le problème était donc d'essayer de gagner le chelem avec le roi de pique en Ouest et le roi de trèfle en Est. Or, la façon classique d'éviter la perte de deux levées à trèfle était de faire un jeu d'élimination.

Voici comment Woolsey a joué : il a *pris l'entame* avec l'as de carreau, puis il a coupé un carreau. Il est remonté au mort grâce au roi de cœur et *il a coupé une deuxième fois carreau* ; ensuite, il a fait une première impasse à pique et il a repris la main grâce à la dame de cœur ; enfin, après une deuxième impasse à pique, il a tiré l'as de pique et est rentré chez lui par le 10 de cœur pour rejouer trèfle et fournir le 9 de trèfle du mort. Est a pris avec le valet de trèfle, mais il a dû rejouer trèfle dans la fourchette A D ou dans coupe et défausse

A l'autre table le chelem n'avait pas été déclaré.

Ouest Pausen	Nord Smith	Est Ross	Sud Morse
—	—	passe	passe
1 ♦	contre	passe	1 ♥
passe	1 ♠	passe	2 ♥
passe	4 ♥	passe	passe...

Sud a montré une extrême faiblesse en annonçant chaque fois cœur au niveau le plus bas alors que sa main n'était pas nulle. Peut-être aurait-il pu dire 5 ♦ sur 4 ♥ pour montrer son contrôle à carreau et une véritable couleur à cœur ?

BATAILLE DE DAMES

Dans cette donne des Olympiades de Monte-Carlo (catégorie dames), la Suédoise qui était en Ouest avait trouvé la meilleure entame, mais la déclarante canadienne gagna son contrat en utilisant une technique classique.

♠ A 7 3
♥ 10 7 6 4 3
♦ V 6 2
♣ 10 6

♠ 9 4
♥ 5
♦ 10 5 4
♣ R V 9 8 7 5 3

N / O E / S

♠ V 10 8
♥ R V 9 8
♦ A R 9 7
♣ 4 2

♠ R D 6 5 2
♥ A D 2
♦ D 8 3
♣ A D

Ann. O. don. E.-O vuln.

Ouest Zachris.	Nord Hogson	Est Linton	Sud Gordon
passe	passe	1 ♥	contre
2 ♣	passe	passe	contre
3 ♣	3 ♠	passe	3 SA...

Siv Zachrisson, en Ouest, ayant entamé le 9 de pique, *comment Irène Gordon a-t-elle gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sur le contre d'appel Ouest aurait pu sauter à « 3 ♣ » pour barrer les enchères, mais, vulnérable, elle craignit de chuter de deux levées. Ensuite elle redit « 3 ♣ » quand le silence de Nord la rassura sur les risques d'un contre.

COURRIER DES LECTEURS

La reprise visible (890).

Quelques lecteurs (R. Arsan, *J.B.L...*) ont constaté que le coup de Merrimac (la contre-attaque du roi de pique) pouvait redevenir mortel si Est prenait soin de *débloquer le... 7 de pique* sur le roi. C'est exact, mais le coup ne se jouait pas à cartes ouvertes.

Par ailleurs, d'autres lecteurs ont signalé que, si le déclarant avait pris l'entame *avec l'as de trèfle* (et non pas avec le roi de trèfle du mort), « il aurait gagné son contrat ». L'énoncé aurait été alors différent, et il n'y aurait plus eu de problème.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 139

DE MAL EN PIS

CHAMPIONNAT INTERCLUBS DE TCHECOSLOVAQUIE 1980
Blanc : P. Kaderabek (BRNO)
Noirs : V. KRISTA (PRAGUE)
ouverture : polonaise

1. 31-27 (a)	17-21 (b)	15. 43-39	20-24
2. 36-31	21-26	16. 49-43	12-17 ! (j)
3. 41-36 (c)	18-23	17. 27-22 (k)	7-12
4. 33-28 (d)	12-17 ! (e)	18. 31-27	12-18 !! (l)
5. 38-33	17-21 ! (f)	19. 50-44 (m)	26-31 !
6. 42-38	7-12	20. 37×26	24-29 (n)
7. 47-42	2-7	21. 34×12	25×34
8. 35-30	17-21 ! (f)	22. 39×30	19-23
9. 40-35	14-20	23. 28×19	17×50 (o)
10. 33-29 (h)	10-14	24. 26×17	11×31
11. 29×18	13×33	25. 36×27	13×24
12. 39×28* (i)	5-10	26. 30×19	14×23
13. 44-39	9-13	27. 46-41	8×17
14. 38-33	4-9	Abandon	

NOTES

a) Ouverture polonaise (J. Demesmaecker-M. Gregoire, *le Monde* du *30 septembre 1978*, H. Wiersma-G. Boom, *le Monde* du 7 juillet 1979, Nv Baflegooijen-Ld-Rooy, *le Monde* du 15 mars 1980).

b) Sur la réplique symétrique *(20-24)*, H. *Chiland* a *donné*, dans son traité *le Jeu de dames*, une continuation intéressante par ses conséquences tactiques : 2. 37-31 (14-20) ; 3. 34-20 (27-21!) ; 4 31-26 est interdit, les Noirs gagnant le pion : 4. .. (24-29!) ; 5. 33×24 b1 (20×29) ; 6. 26 × 17 (11 × 31) ; 7. 36×27 (29-34) ; 8. 40×29 (18-22) ; 9. 27×18 (12×25!), N+1.

b1) 5 26×17 (11×31) ; 6. 36×27b2 (29-34!) ; 7. 40×29 (18-22) ; 8. 27×18 (12×25!), N+1.

b2) 6. 33×24 (20×29) ; 7. 36×27 (29-34) ; 8. 40×29 (18-22), etc., N+1.

Le mécanisme de cette avancée (24-29!), au quatrième temps, présente, quoique différent, une ressemblance avec la caractéristique du thème du coup de croc dont voici l'un des exemples les plus simples, à partir de vingt contre vingt : 1 32-28 (18-23) ; 2 39-33 (12-18) ; 3. 44-39 (7-12) ; 4. 50-44 (1-7) ; 5. 31-27 (17-21) ; 6. 37-31 (20-24) ; 7. 34-30 (14-20) ; 8. 41-37 et, sur l'attaque 8. .. (20-25), les Noirs perdent le pion par le coup de croc : 9. 27-22! (25×34 b') ; 10. 40×20 (15×24 b'1) ; 11. 22-17 (11×22) ; 12. 28×26, B+1 [d'autres marches conduisent à ce résultat, en faveur des Noirs].

b') 9. .. (18 × 27) ; 10. 31 × 22 (25×34) ; 11. 40×20 (15×24) ; 12. 22-18 (13×22) ; 13. 28×26, B+1.

b'1) 10 .. (18×27) ; 11 31×22 (15×24) ; 12. 22-18, etc., B+1.

c) Dangereux de se laisser ainsi enchaîner

d) Dans cette position, le coup juste est 4. 47-41, car sur (11-17) ou sur (12-17), menaçant de paralyser déjà l'aile gauche, les Blancs se dégagent aussitôt par le deux pour deux 27-21, etc

e) En bon connaisseur de la théorie des débuts classiques.

f) Confortable avantage positionnel aux Noirs qui, en deux temps, on réduit l'aile gauche adverse à l'impuissance.

g) Un solide clou pour créer la difficulté maintenant sur l'aile droite adverse. La situation des Blancs va de mal en pis : d'où la nécessité de connaître, par la théorie et les compétitions, les débuts classiques par cœur.

h) Un signe d'affolement.

i) Forcé, car si 12.38 x 29 (20—24 !); 13.29 x 20 (15 x 24), les Blancs pourraient déjà abandonner avec leurs deux ailes bâillonnées. Dans une telle situation en effet les choses sont au pis, aucun pis-aller ne s'offrant pour éviter à terme le sacrifice d'un ou de plusieurs pions. C'est alors bien pis que de poursuivre le combat, avec un pion de moins, mais libre de ses initiatives sur les deux ailes.

j) Autre coup de position judicieux pour renforcer la pression sur l'aile gauche adverse.

k) Coup très douteux, qui se traduit souvent, dans des positions comparables, par la déroute

l) Très fort coup de position, illustrant une nouvelle fois le sens du jeu KRISTA, qui participe régulièrement depuis quelques années à des compétitions internationales de très haut niveau où il étend constamment ses connaissances contre mieux aguerris que lui (chronique n° 138, LE MONDE du 31 janvier 1980). Le coup du texte, 18. ... (12 — 18) achève en fait les Blancs.

m) On ne peut désormais plus contester que les choses soient au pis : *50—44* livre une *combinaison* que les Noirs aspiraient placer et, qui pis est pour les Blancs, dans des conditions de sécurité absolue.

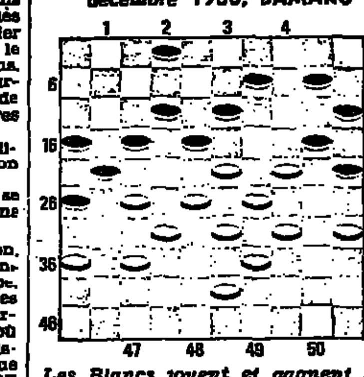
n) Envol en lunette avant l'ouverture de la brèche pour damer à 50

o) La première prise d'une série de cinq prises ! C'est un coup quintuple. Les coups quintuples se présentent rarement surtout en partie.

PROBLEME

J. V.D. WAL (PAYS-BAS)

décembre **1980, BAMAKO**



Les Blancs jouent et gagnent en huit temps.

Combinaison exécutée par ce maître international, lors du championnat du monde, dans sa partie contre le candidat - maître international BASSIROU BA (SENEGAL)

● SOLUTION COMPLETE : 24-19 ! (13×24) 28-22 (17×19) 37-31 (thème du double-bis : deux sacrifices consécutifs de deux pions) (26×28) 33×4 (24×44) 4-9 ! (exploitation d'un temps de repos en vue de rafler six pions) (21×32) 43-39 (44×33) 34-30 (25×34) 9×38 !!,+.

JEAN CHAZE.

★ Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules en s'adressant directement à Jean CHAZE, « LA PASTOURELLE », bâtiment D, boulevard de *PASTE, 07000 PRIVAS*. Sur demande, tous renseignements sont donnés par nos soins sur les traités, les périodiques, les clubs, les compétitions, etc.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

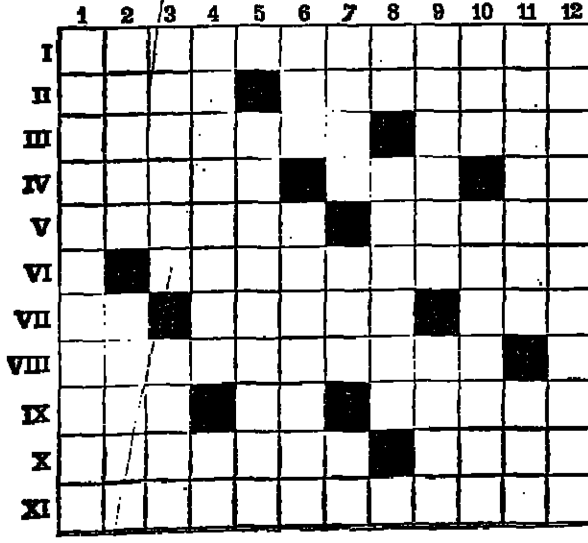
N° 132

Horizontalement

I. Tente de ne pas payer ses petits termes au comptant. — II Sait utiliser sa langue ; On l'écorche avec la langue. — III. Son rôle est-il fini ? . Manque d'idéal. — IV Dans un mouchoir ; Chez Chase ; Compris. — V Fait sortir les mouchoirs ; Mandat. — VI. Parce que nous sommes les plus forts. — VII. Sigle sanitaire ; Prometteur ; Il ne manque que le début de cette invitation au voyage. — VIII. S'ils s'en mêlent, l'affaire sera dans le sac — IX. Est tout à fait à sa place chez notre sœur latine . Voyelles : Un père encerclé par notre sœur latine — X Ont du travail. , Venu sans ordre. — XI S'accorde aussi bien avec les officiers qu'avec les cabinets

Verticalement

1. Plutôt ent...ant. — 2. Instrument : C'est plutôt un homme de bien. — 3. C'est souvent faire œuvre d'artisan, malgré l'apparence ; On peut y être sans y avoir été envoyé. — 4. Devra fournir une crèche ; Conjonction. — 5. On voit bien que les hostilités seront bientôt ouvertes. — 6 Homère " est mort ; Admirable saut au sens propre s'il s'agit d'un boxeur — 7. Totalement imaginé ; Premier sur l'île Personnel — 8 Parfois l'un dans l'autre ; Elles font ensemble ou séparément une parure estimée — 9 Dans la chaussure ou dans la flotte Aux anges — 10 Loin du monde ; Près du monde. — 11 Sur un Mirage ; Personne. — 12. Réfléchissent.



Solution du n° 131

Horizontalement

I. Illuminations. — II. Main ; Nobélium. — III. Proies ; Croule. — IV Renflements ; Lc. — V. Es ; Osmose ; Pet. — VI. Trait ; Saisi. — VII. Adam , Noé ; Ru. — VIII. Riciné ; Rameau. — IX. Io ; Tintamarre. — X. Orientalistes.

Verticalement

1 Imprésario. — 2. Lares ; Dior — 3. Lion ; Tac. — 4. Uniformité. — 5. Elsa ; Nin. — 6. Inséminent — 7. No ; Moto ; Ta. — 8. Abcès ; Eral. — 9. Ternes ; Ami. — 10. Lo ; Armas. — 11. Oie ; Pivert. — 12. Nulles ; Are. — 13. Smectiques.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 132

Horizontalement

1. EEEFINRS (+ 2). — 2. BIOOSV. — 3. CCEHINOS. — 4. AILOPPS. — 5. EIINQTU. — 6. ACELOST (+ 3) — 7. EIMORSU — 8. AEPRSU (+ 5). — 9. AEEMNL. — 10 EEIIPST. — 11 CMNPTUU. — 12. ACEILRTV. — 13 ENORSTU (+ 4) — 14. AAGILNOS. — 15. EEHIMRT — 16. AACLSSU.

Verticalement

17. ACFIMOR. — 18. CEIPRTV. — 19. CELOPTU (+ 1). — 20. CEEILPS. — 21. EEEINRS (+ 5). — 22. AAIINSS. — 23. ALMNOOS. — 24. ACIKOST. — 25. ACEIQSU (+ 2). — 26. CEEHINOP. — 27. EEOSSSU. — 28. AELNRUU. — 29. AACIRSS (+ 1). — 30. BDEORRU (+ 1). — 31. ACENNRS. — 32. AIMMOSS (+ 1).

Solution du n° 131

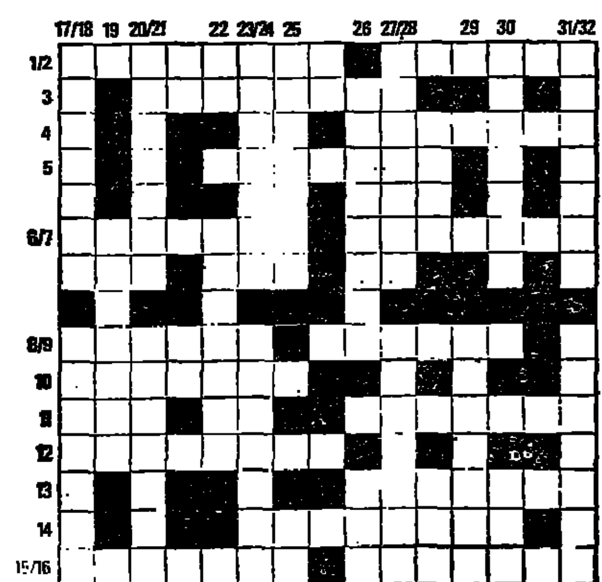
Horizontalement :

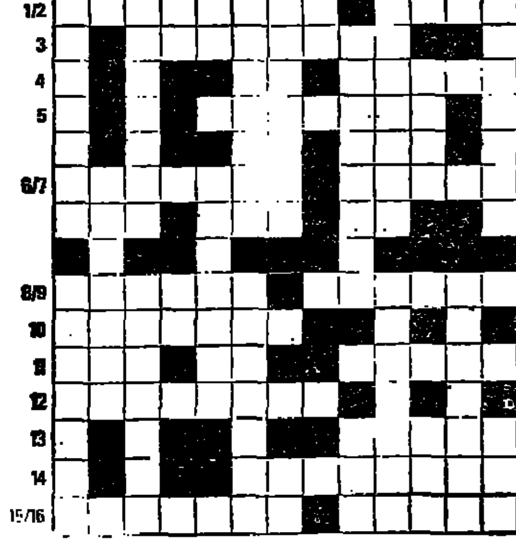
1. BANQUISE (BASQUINE). — 2. REASSORT (ROSATRES). — 3 CADMIAGE. — 4. HEURTA (HUERTA REHAUT HERAUT). — 5. ALFATIER (ERAFLAIT PRELATAI). — 6. MINICAR (AMINCIR MINCIRA). — 7. CREOSOTA. — 8. IBERIQUE. — 9 LEOPARDS (DEPLORAS) — 10 EMISSOLE. — 11. AXIALES. — 12. ENTRISME (RETINMES ENTREMIS MISERENT REMISENT TERMINES TERNIMES). — 13. ARBUSTIFS.

Verticalement :

14. BECTANCE. — 15. RUGBYMAN. — 16. NIDIFIE — 17. RESISTE (RETISSE, SERTIES, SETIERS, STRIEES, TRISSEE). — 18. AVODIRES (DEVORAIS). — 19. UNIATES (SUAIENT, USAIENT). — 20. LISSOIR (LOISIRS). — 21. GUELTE. — 22. TEXEXER. — 23. SAHELIEN (INHALEES, HALEINES). — 24. COPAHU. — 25. PAPULES (PEUPLAS, SUPPLEA). — 26. USURAIRE. — 27. CAUTERES (RUTACEES, SECATEUR, TRACEUSE). — 28. URTICANT. — 29. DESODES, sans sel ; f : DESODER.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.





(*) Jeu déposé

Le Monde

culture

MUSIQUE

HOMMAGE A MICHEL PHILIPPOT

La rigueur et l'inspiration

A quelques exceptions près, le fait est bien connu, les compositeurs ne fréquentent les concerts que lorsqu'ils sont joués ou qu'ils espèrent, à l'entracte, faire avancer quelque affaire en cours. Comment se fait-il donc qu'ils aient été si nombreux, salle Gaveau, mardi soir — on n'en comptait pas moins d'une quinzaine, et parmi les plus éminents, — alors que le programme était tout entier consacré à un musicien obscur, inconnu du grand public ? C'est qu'il s'agissait d'un compositeur qui, depuis longtemps, a su gagner l'estime de ses confrères sans l'avoir jamais sollicitée en aucune façon : personne en effet n'est moins courtisan, dans sa manière d'exprimer directement ses opinions comme dans sa musique, que Michel Philippot.

Or, aussi singulier que cela puisse paraître, à présent qu'il n'est plus rare de voir consacrer un programme entier, voire une journée, à de jeunes compositeurs, c'est la première fois que Michel Philippot, né en 1925 et dont les premières œuvres remontent à l'immédiat après-guerre, avait droit à ce qui paraîtrait tout naturel pour un débutant, et cela grâce à la ténacité de certains de ses confrères.

Ainsi l'isolement et le refus des compromissions sont-ils parfois récompensés, et en écoutant l'éloge que lui adressait Marcel Landowski en guise d'introduction, Michel Philippot n'avait aucune raison de le trouver trop flatteur.

Ainsi qu'il l'a rappelé dans un dialogue avec Georges Charbonnier après l'entracte, Philippot aime à se situer dans la descendance de ces hommes du Moyen Age pour lesquels l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique n'étaient que les quatre faces d'une même science ; il aime à citer la phrase de Leibniz : « Toute musique est un calcul inconscient » *et son amour des sciences exactes ne l'a pas fait douter, comme autrefois Massenet, du bien-fondé de sa vocation musicale, au contraire. Comme Massenet cependant et comme Schoenberg aussi, auquel on a reproché d'être un « algébriste », Philippot attache une importance particulière à ce qui constitue, à côté de la science et de la musique, le troisième volet de sa vocation : l'enseignement.*

Après avoir donné un essor décisif au département de musique de l'université de Sao-Paulo, il se partage actuellement entre le Conservatoire de Paris, où il enseigne la composition, et l'université de Rio-de-Janeiro. Résolument hostile à toute forme d'amateurisme, il s'appuie, pour justifier le soin avec lequel il s'applique à ne laisser dans l'ombre aucun des éléments de ce qu'on appelle le métier, sur une déclaration de Grétry : « Pour être un bon musicien, il faut de la science et du génie. »

D'un auteur qui se réfère si explicitement à la tradition, aux aînés, à la science, au professionnalisme, peut-on attendre autre chose qu'une musique épigonale, qu'un art desséché et convenu ?

Là encore Michel Philippot semble l'exception qui confirme la règle. Rien de « docte » dans ce qu'il écrit, rien de pesant ou de froid. Sans doute la Sonate pour piano de 1947 *interpretee par Anna Stella Schic semble se référer au langage de la* Suite opus 25 de Schoenberg, *mais il s'agit d'une page de jeunesse, et l'influence subie n'ôte rien à l'intérêt. Les autres pièces du programme datent de 1975-76. Insaisissable, fuyante, ponctuée par quelques affirmations en doubles cordes, la pièce pour violoncelle (par Jacques Wiedecker) reste volontairement à la surface de l'instrument et s'achève avec trois pizzicati suspendus. Celle pour violon, beaucoup plus lyrique, plus « déboutonnée », et magnifiquement servie par Devy Erlih, semble rejoindre, par l'esprit, les* Suites *de Bach. C'est du violon très classique, traité, dans tous ses aspects de virtuosité et de sonorité, avec un sens de l'évidence formelle qui manque un peu au* Quatuor *(confié au Quatuor Bernède), qui ne parvient pas, malgré la présence de plusieurs pages intéressantes, à soutenir l'attention de bout en bout.*

Au programme de cette soirée figurait également une œuvre assez curieuse : La, rien que la, toute la, *pour soprano, clarinette, percussion et bande magnétique. Cette dernière réalisait une liaison très réussie entre les trois exécutants en s'approchant de leur timbre ou de leur mode de jeu avec, toutefois, cette différence qu'offrent les moyens électro-acoustiques : résonances irréelles, glissements, transformations du timbre. Enregistré par Radio-France, ce concert sera diffusé ultérieurement, mais sans doute faudra-t-il attendre encore un peu plus longtemps pour que les œuvres de Michel Philippot trouvent en France l'audience qu'elles méritent.*

GÉRARD CONDÉ.

VACLAV NEUMANN ET PAUL TORTELIER

On regrette de n'avoir pas entendu Vaclav Neumann, célèbre en particulier pour ses interprétations de Mahler, dans un programme plus significatif que celui de l'Orchestre de Paris, qui nous a surtout gorgé d'images. Démonstration brillante, certes, de l'excellent accord entre le grand chef de la Philharmonie tchèque et les instrumentistes français dans « la Moldau » de Smetana, « Tarass Boulba » de Janacek et, surtout, « Till Eulenspiegel » de Strauss, mais où les cœurs ne trouvaient guère à s'émouvoir, malgré la poésie merveilleuse de Smetana.

La sensibilité à tous vents de Janacek a capté mille motifs séduisants et colorés pour décrire l'épopée du héros de Gogol, mais celui-ci ne nous est cependant pas assez proche pour nous attacher à suivre ce film accéléré au montage souvent heurté et énigmatique.

En revanche, dans le « Concerto pour violoncelle » de Schumann, le son si pur, le phrasé sensible et le lyrisme tumultueux de Paul Tortelier ont recréé la continuité intérieure de cette musique angoissante, oppressée, revenant sans cesse sur elle-même, remplie d'éclairs, qui semble se battre déjà, sinon contre la folie, du moins contre une nervosité et un ressassement maladifs, et pourtant survolée par un grand souffle humain.

J. L.

★ Programme redonné au Théâtre des Champs-Elysées le samedi 14 février, à 10 heures.

UNE SYMPHONIE INÉDITE DE MOZART...

Une symphonie inédite de Mozart sera créée le 17 mai au Festival du château de Herrenchiemsee, près de Munich. Cette symphonie, que l'on croyait perdue, a été composée en 1765 à Londres. Mozart avait neuf ans. Elle a été transcrite par son père qui voulait épargner la dépense d'un copiste. La bibliothèque du Land de Bavière a acheté l'original de la partition dans un lot de cent sept manuscrits, mis en vente par un particulier qui désire garder l'anonymat.

... ET DES PARTITIONS DE CHOSTAKOVITCH

Des partitions inédites du compositeur soviétique Dimitri Chostakovitch, mort en 1975, ont été découvertes par le chef d'orchestre Guennadi Rojdestvenski, qui les a dirigées à Leningrad, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la naissance du musicien, a annoncé jeudi l'agence Tass.

Ces partitions (notamment un thème avec variation pour orchestre et un scherzo en mi bémol majeur) ont été trouvées dans les archives du Théâtre Maly de Leningrad. Selon Guennadi Rojdestvenski, elles avaient été écrites par Chostakovitch, alors qu'il étudiait encore au conservatoire de Petrograd, où il avait été admis à l'âge de treize ans.

VIDÉO

A Lyon

Un lieu unique

Juste en face de la gare de Perrache, enjambant l'autoroute, il y a un gros cube de béton multicolore, qui est un peu à Lyon ce que Beaubourg et le *Forum des Halles* sont à Paris : un échangeur socio-culturel. C'est plein de tubes et de cloisons, de boutiques et d'escalators, de passerelles et de jardins suspendus. Le métro y arrive. Les jeunes y draguent. Les vieux s'y réchauffent. Et l'on a réservé le dernier étage à l'art : cela s'appelle l'ELAC, Espace lyonnais d'art contemporain. C'est là qu'on trouve *le* seul lieu vidéo de la ville. Le seul du moins qui fonctionne régulièrement depuis deux ans. Avec des subsides municipaux.

Tout ce qui compte en ce domaine, les animateurs vidéo de l'ELAC s'efforcent de le montrer. Ils relaient les programmes parisiens de l'American Center, de l'ARC, de Beaubourg, aussi souvent qu'ils le peuvent. Ils prennent aussi des initiatives originales et sont souvent les premiers à montrer certaines choses.

C'est ainsi que Georges Rey proposait au public lyonnais, début février, une anthologie des œuvres de Kit Fitzgerald et John Sanborn, qu'il avait ramenée directement de New-York et qui comprenait de nombreux inédits en France. Sanborn et Fitzgerald (voir *le Monde* du 2 décembre 1980) figurent parmi les plus inventifs vidéastes américains. Sans jamais recourir aux synthétiseurs et rarement aux incrustations; mais beaucoup à l'ordinateur C.M.X couplé au vidéodisque de montage. Ils composent des œuvres denses, ramassées, brèves, fulgurantes.

Ce qui frappe à revoir dans la continuité leurs différents travaux, d'*Interpolation* (1978) à *Static* (1981), en passant par *Olympic fragments* (1980), c'est leur interrogation constante du temps dans l'optique du « moindre temps ». Combien faut-il garder au minimum d'un geste, d'un regard, d'un bruit, d'un mot, d'un parcours, d'une phrase ou, dans *Static*, d'un récit, quand on désire les saisir à cette frontière, où durée et intensité s'inversent proportionnellement ? Le strict minimum. Au risque de les voir s'évanouir. Kit Fitzgerald et John Sanborn sont des collectionneurs cruels qui épinglent vivants des papillons rouges sur du velours noir.

Les prochains programmes de l'ELAC témoignent d'un égal souci d'originalité et de diversité.

Le 17 février, vidéo et musique : avec l'émission « Musique et Récit » de la série « Introduction à la musique contemporaine », de Michel Fano et Dominique Jameux ; des extraits d'un opéra de Phil Glass consacré à la jeunesse de Gandhi, *Satyagraha*, filmé à Rotterdam, inédit en France ; une bande sur Gavin Bryars, musicien anglais de la nouvelle génération, gravitant autour d'Eno.

Le 3 mars, trois émissions de la série de Catherine Ikam sur la vidéo aux Etats-Unis.

Le 17 mars, les deux premières « époques » des *Nouveaux mystères de New-York*, le sérail que Jean-André Fieschi tourne avec la caméra « paluche » (au noir et blanc sublime).

Enfin, des projets : Charlemagne Palestine, Joan Logue, Antonio Mutandas, Mike Steiner...

JEAN-PAUL FARGIER.

VARIÉTÉS

SHLOMO BAR

« *Dans les langues anciennes,* dit Shlomo Bar, *les mots sont comme des pierres. On ne peut pas jouer n'importe comment avec eux* » La langue pour Shlomo Bar « *c'est ce qui donne des ailes* ». Shlomo Bar chante en hébreu sur des textes très anciens comme ce poème *Dror Yikra* de Dounach Ben Labrat, poète hébreu né au Maroc au dixième siècle, et adopté dans la liturgie de la fin du chabbat, ou des textes actuels, comme ceux d'Erez Bitton, poète juif né au Maroc, qui représente aujourd'hui la sensibilité de la communauté sépharade à laquelle appartient Shlomo Bar.

Shlomo Bar ne se place pas exactement sur le plan de la « *revendication sépharade* », mais sur celui, plus sentimental peut-être et qu'il veut plus ouvert, de la recherche d'identité. « *Il ne s'agit pas du réveil de la culture juive sépharade mais du réveil de la culture juive israélienne* », dit-il, « *on essaye de construire notre gueule* ». Avec Miguel Herstein juif né aux Etats-Unis, dans un village du Colorado, Samson Kehmkar, juif d'Inde, Israël Borochov, le seul à être né en Israël, mais dont la famille vient d'Afghanistan, Shlomo Bar qui a vécu toute son enfance au Maroc avant de venir en Israël, a constitué un groupe qui est le premier et pour l'instant le seul à réunir des « *juifs venus de partout* », et qui trace une voie tout à fait nouvelle à une musique ancrée dans la tradition juive, mais où l'on perçoit la trace de l'Inde, de l'Espagne, de l'Orient, musique où l'on sent, avec la même force, la collectivité et l'individu.

CATHERINE HUMBLOT.

(*) Le samedi 14 février (21 h.), au centre communautaire Paris (19, boulevard Poissonnière), le dimanche 15 février (16 h.), au centre du Kremlin-Bicêtre (41-45, rue John-Kennedy, 94270 Le Kremlin-Bicêtre), le lundi 16 février (19 h. 30), au centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal.

EXPOSITION

AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Le retour de Martial Rysse

Le Centre Georges Pompidou présente dans ses galeries contemporaines le travail de Martial Raysse au cours des années 70. C'est un nouveau peintre, différent de celui qui fut pendant la décennie précédente au premier rang de l'avant-garde en France. Après 1968, l'esthétique moderniste a changé de base. Une rupture s'est déclarée, accélérée chez Martial Raysse par le glissement des tableaux-objets vers les objets tout court, encombrants et ornementés de tubes au néon, sculptés. Avant d'en arriver là, l'artiste a repris la mine de plomb et la feuille de papier pour réapprendre à dessiner, comme l'ont toujours fait les peintres.

Il se met donc au vert, se retire du monde urbain, qu'il chantait ou dénonçait — on ne sait au juste, — change de vie, de peinture. Peu importent les voies empruntées ; le passage par les objets à signification plus ou moins magique — le symbolisme de la ficelle véhicule de la communication entre les gens, de la plume au vent, des communautés de tendresse éphémères et de la découverte naïve de l'état sauvage, — le réconcilie avec le monde. Un jour, il laisse ces objets enveloppés de sens magiques et se met à peindre. Non pas sur des toiles bien blanches et apprêtées mais sur de grises feuilles de papier fripé qui ont l'apparence fatiguée de choses qui ont vécu.

Il faut tout reprendre à son commencement et, comme l'homme des cavernes sur ses parois de rocher, tracer gauchement les silhouettes au fusain fruste et sévère. Puis nourrit le dessin de couleurs retenues et laisse l'image dans l'incertain contour d'une lucarne ouverte sur un autre monde au milieu de la feuille et au-delà d'elle. C'est la série « Loco bello », qui fut exposée galerie Flinker. *Loco bello*, cela veut dire beau lieu. Chez Martial Raysse c'est un eden où une tribu bigarrée danse la farandole et chante des cantiques. Lorsqu'il eut fini avec ce paradis habité par un innocent bonheur de vivre et dépeint d'une écriture barbare, un peu *art brut*, qui aurait renoué avec l'enfance de l'homme, il en vint à un âge civilisé : tout simplement au paysage et au paysage d'Italie. Avant lui Poussin, Ingres, Corot et Balthus, pour ne citer que ceux-là, s'y étaient attardés, chacun à sa manière. Martial Raysse aussi a la sienne où le vert et le bleu cézannien enveloppent les pommes rouges dans un compotier sur un fond de bosquet et de rivière immobile sous l'écoulement des nuages.

Des morceaux de nature réaliste ? Surréaliste ? Vraie et rêvée tout à la fois. Pensée aussi. Car voici que sur d'agrestes paysages il introduit des personnages plus ou moins mythologiques. Il en fait un décor pour ces acteurs qui sont là dans leur rôle : minotaure assis sur une colonne au soleil levant, dieux et déesses grecs près d'un tracteur, baigneuse gullivérienne assoupie au bord d'une mer Méditerranée lilliputienne, colonne d'un temple romain et dieu en chapeau rond descendu de quelque pyramide aztèque, foule d'un massacre des innocents plein de larmes et d'enfants dans une lumière d'aurore bleue et mauve où il n'y aura pas de sang...

'egard rétrospectif sur les [illegible]éles d'autrefois qu'il découvre à des yeux affamés de pein[illegible]t Martial Raysse essaie le n[illegible]e à nouveau dans une peintu[illegible] qui emprunte au passé pour pa[illegible] de son présent. Le dernier vo[illegible] de cette aventure décenna[illegible]voque justement, avec la série [illegible]e gouaches sur la petite mai[illegible] une affaire qui le concern[illegible] directement. Là Martial Ray[illegible] ne rêve plus de grands myth[illegible] Il regarde des choses ordin[illegible]s et un lieu, la petite maiso[illegible]e campagne qui fut le théâtr[illegible] une vie. Il ne nous en montr[illegible]e des morceaux qui, à un mo[illegible]t ou à un autre, lui ont pa[illegible] Un pan d'armoire vue d'en ba[illegible]sur laquelle il y a deux petits c[illegible]s, un balai de paille usé dans [illegible] coin, les carreaux de la fenêt[illegible]ermée sur le jardin, des imag[illegible] d'êtres qui ne sont plus là, d[illegible]objets quotidiens sur une nappe[illegible]ue. Des choses ordinaires pein[illegible] avec lenteur, d'une couleur d[illegible] prégnante mais froide : mê[illegible] le rouge est froid chez Martia[illegible]aysse.

La petite [illegible]son est silencieuse et inanimée[illegible]out le monde est parti, hors le [illegible]intre. Il reste les objets. A for[illegible]e les voir et de les raconter, [illegible]artial Raysse a fini par se me[illegible] en accord avec le monde. Et [illegible] même temps avec la peintur[illegible]es choses, peinture de la réal[illegible] pétrie de sous-entendus. Che[illegible]e peintre, elle a toujours été [illegible]e manière de penser.

JAC[illegible]S MICHEL.

★ Œuvres de [illegible]rtial Raysse, 1970-1980. Galeries [illegible]ontemporaines au Centre Georges-[illegible]mpidou. Jusqu'au 23 mars.

CINÉMA

Le festival du film hongrois de Budapest

(Suite de la première page.)

Les deux meilleurs films présentés, cette année, à Budapest recourent à la fable, au dépaysement dans le temps et dans l'espace, pour rejoindre une discrète mais très ferme affirmation de la nécessité d'une certaine morale dans les rapports humains. L'un est encore au stade du montage, nous le retrouverons probablement dans quelque grand festival : *Mephisto*, coproduction germano-magyare d'Istvan Szabo, adaptée du roman du même nom de Klaus Mann, fils de Thomas Mann (dont Ariane Mnouchkine tira, il y a deux ans, un spectacle remarqué pour son Théâtre du Soleil). L'autre, encore en double bande, mais achevé, *Enquête sur le cas d'Ignac Martinovics, abbé de Szaszvar, et de ses complices*, de Judit Elek, scrute à la loupe les événements qui, à la fin du dix-huitième siècle, sur intervention directe du monarque régnant, Léopold II, devaient conduire à la mise en jugement d'un abbé jacobin.

Istvan Szabo, à travers Klaus Mann, décrit sans le nommer un célèbre acteur et metteur en scène de l'époque nationale-socialiste, Gustaf Gründgens, connu pour son interprétation du rôle de Friedmann Bach, dans le film réalisé en 1941 par le décorateur de ses pièces de théâtre, Traugott Müller. L'acteur autrichien Klaus Maria Brandauer, pénétré de son modèle, recrée remarquablement un portrait d'intellectuel opportuniste, qui parle d' « art révolutionnaire », ou plutôt de théâtre révolutionnaire (les nazis appelèrent cela *Kunst für Volk*), pour ensuite se plier aux exigences des nouveaux maîtres, tout en prétendant sauvegarder son indépendance d'artiste. La gravité du propos, le lyrisme propre à l'auteur de *Confiance*, l'ampleur épique du récit, une sorte de vision fellinienne au service d'une extrême lucidité, confirment la dimension acquise par le travail récent d'Istvan Szabo.

Enquête sur le cas d'Ignac Martinovics (titre provisoire) n'a ni les moyens ni les ambitions spectaculaires du film de Szabo. Réalisé volontairement en noir et blanc, et son synchrone — élément capital pour un tel sujet, — l'œuvre tire la quasi-totalité de ses dialogues des minutes de l'enquête menée par la police autrichienne, et retrouvée dans les archives des Hasbourgs en 1920, après la chute de la monarchie austro-hongroise. La démarche n'est pas sans rappeler celle de Robert Bresson dans *le Procès de Jeanne d'Arc* : mais nous suivons un procès purement laïc, qui se joue entre deux personnages, l'abbé Martinovics et le conseiller Schilling. Judit Elek analyse admirablement la naissance de l'idée révolutionnaire parmi le clergé et la noblesse, l'étrange mariage, dans le personnage de Martinovics, de la religion, de la science et de la révolte. Pris au piège, condamné arbitrairement par ordre supérieur, Martinovics subit l'offense suprême, pour l'époque, le retrait de ses privilèges ecclésiastiques, se voit enlever un à un les insignes de sa dignité, au cours d'une brève cérémonie qui rappelle, en sens juste contraire, une scène fameuse du *Galileo Galilei*, de Brecht.

Quand retentit dans la bouche de la victime « *Vive l'humanité !* », le spectateur éprouve comme un choc : soudain sont résumés tout l'idéalisme du Siècle des Lumières — l'action se passe en 1794 — et toute l'amertume d'aspirants révolutionnaires cloués au pilori par ordre supérieur.

Ni Istvan Gaal ni Ferenc Kosa n'ont atteint le même bonheur d'expression dans leurs derniers ouvrages. En 1963 dans *Remous*, en 1965 dans *les Vertes Années*, Istvan Gaal débutant avait, le premier, depuis 1956, avec une force, une passion rares, exprimé son refus du mensonge et de la flagornerie : les deux films n'ont pas vieilli. *Pots de fleur (1980)*, au titre bien prosaïque, nous montre un homme de quarante ans à son heure de plus grand doute. Designer de profession, il prend un congé, essaie d'y voir clair, puis revient à la vie normale. Le courant ne passe pas malgré la sincérité évidente du propos. *Affrontement* de Ferenc Kosa se situe entre le rapport Khrouchtchev et l'insurrection d'octobre 1956, dans les milieux du football. Un journaliste est arrêté pour avoir voulu dénoncer un acte criminel. Kosa, l'auteur de *Dix Mille Soleils* (1967) et du *[illegible]rait d'un champion* (1977), n'arrive[illegible] à raconter son histoire ni à [illegible] débarrasser d'une sorte de « [illegible]gue de bo[illegible] » qu'on croirait d'ép[illegible].

La réponse à toutes ces [illegible]stions, c'est de regarder la vie [illegible] face aujourd'hui. Particulièreme[illegible] avec *Merci, ça va* de Laszlo [illegible]ossy, titre ironique sur la détre[illegible] de la classe ouvrière, et *le C[illegible]peau malheureux* de Mario Sos, [illegible]onte doux-amer sur la solitude d[illegible] trois femmes, le cinéma hongrois dit simplement des vérités essentielles.

LOUIS MARCORELLE.

« TÉLÉRAMA » et les films de 1980

Avec Gérard Depardieu en couverture, « Télérama » publie un recueil des articles de son équipe parus sur les films les plus marquants de 1980 (articles « pour » souvent associés à des textes « contre »). Composé par Jean-Luc Douin, ce numéro hors-série regroupe les œuvres autour de neuf thèmes, complétés par un tour d'horizon des événements, des disparitions, des révélations parmi les acteurs et les réalisateurs.

Le visage réjoui ou renfrogné d'Ulysse, qui illustre chaque semaine le point de vue du critique disparaît ici, mais on trouve dans un chapitre final, un tableau où les rédacteurs du département cinéma distribuent des étoiles à cent dix longs métrages. « Sauve qui peut (la vie) », de Jean-Luc Godard, arrive en tête avec quatre fois quatre étoiles. Viennent ensuite « Gloria », de John Cassavetes, « Loulou », de Maurice Pialat, et « le Saut dans le vide », de Marco Bellochio.

★ « Télérama, 1980, toute l'année du cinéma » : 135 pages, 15 F.

■ Le guitariste Jorge Daniel Küper donnera un concert ce vendredi 13 février, à 20 h. 30, à la Casa Argentina (fondation argentine de la cité universitaire), 27, boulevard Jourdan à Paris (14e). Au programme, des œuvres de Bach, Villa-Lobos, Tarega, etc.

« Vendredi 13 » de Sean Cunningham

Tout est dans la psychologie : pour venger son fils qui s'est noyé dans un camp de vacances à cause de l'inattention des moniteurs, une mère décide de tuer, vingt ans plus tard, les nouveaux responsables du camp de vacances en question. Le reste relève de l'anecdote : les victimes compatissantes bien qu'innocentes feront tout pour faciliter la tâche de la mère vengeresse en se laissant trucider toutes les dix minutes. Que l'action se déroule un vendredi 13 est un pur hasard mais, pour ajouter à cette coïncidence cocasse, si d'aventure le spectateur va voir ce film ce vendredi 13, en passant sous une échelle et en croisant fort les doigts, il aura peut-être la chance de manquer la séance. Dans le cas contraire, cela vaut toujours mieux que de se casser une jambe.

ALAIN WA[illegible].

★ Voir les films nouveaux.

« Court circuits » de Patrick Grandperret

Dans « Court circuits », on voit s'occuper d'histoires de motos et de courses un jeune homme qui, depuis un accident, ne peut plus se servir de son bras droit — c'est réellement le cas de l'interprète, Gérald Garnier. Parallèlement, on le voit lié à des gens plutôt louches, complices ou traîtres, grâce auxquels il trouve de l'argent.

Le principe de ce premier film de Patrick Grandperret est de rompre avec la narration classique, de gommer toute trace de mise en place, pour restituer au mieux, comme dans l'œuvre de Maurice Pialat, le choc d'une réalité. Il y parvient, mais difficilement. Contrairement à l'auteur de « Loulou » et de « Passe ton bac d'abord », Grandperret montre un travail désordonné, un fatras de bouts de scènes, qui n'ont parfois aucune raison d'être, comme si personne ne s'était posé la question de leur utilité, de leur finalité. Cette gratuité n'est pas un charme, mais une déperdition, elle n'apporte rien aux quelques images qui apprennent quelque chose. Une telle quantité de plans et de dialogues laisse évidemment dans la mémoire la trace de leur enchevêtrement : ce n'est pas suffisant pour faire aimer un film.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

FESTIVAL MARIONNETTES : Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30.
FEUX : Centre Georges-Pompidou (277-12-33-, 20 h. 30.
MADEMOISELLE JULIE : Centre culturel suédois (271-82-20), 20 h. 30.
ARMANCE : Studio d'Ivry (672-28-06), 20 h. 30.
LA VOITURE : Chez Georges (326-79-15), 20 h.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 13 février

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : le Fleuve rouge. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Jeune Homme.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Caligula.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Théâtre Drak.
Centre Pompidou (277-12-33), cinéma, 18 h. : Chanson et music-hall (la (France des années 30) ; 19 h. : cinéma expérimental : G. Fibman. — Musique, 20 h. 30 : concert 2e 2m, dir. J.-C. Pennetier (Lachartre, Celarianu, Aatz, Taira).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Isabel et Angel Parra et Patricio Castillo.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 19 h. 30 : Louise.

Les autres salles

Aire Libre (322-70-78), 20 h. 15 : La bande dessinée ; 21 h. 45 : Falligan's visions.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Trois Jeanne.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Cher menteur.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), Festival international du théâtre gestuel et du théâtre clownesque, 20 h. 30 : Moving Being ; 22 h. : Benito Gutmacher. — Epée de Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Hernani.
Cité internationale universitaire (589-38-69). — Resserre, 20 h. 30 : le Personnage combattant. — Galerie, 20 h 30 · les Tables tournantes. — Grand thétre, 21 h. : les Fiancés de K· ou l'Eternel masculin.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 · Madame est sortie.
Comédie italienne (321-22-22), 21 h. : les Malheurs de Pantalon
Comédie de Paris (381-00-11), 20 h 15 : les Fol's.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur !
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : Deburau
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Woody Folies
Essaïon (278-46-42), 21 h., la Vie en douce. — II, 20 h. 30 : la Faille ; 21 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Fondation Deutsch de La Meurthe (238-54-39), 18 h 30 : Morte à Yonville, Seine-Inférieure ; 21 h. : Brandon, Fourbon et Cie.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : J'aimerais bien aller à Nevers.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Sol
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. : Dimitri clown ; 22 h. : Elle voit des nains partout
Grand hall Montorgueil (331-55-31), 20 h. : Diaboliquement vôtre.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve : 21 h. 30 : la Leçon.
Le Lierre (589-59-84), 20 h. 30 : Œdipe roi.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h. 30 : Compartiment non fumeurs ; 20 h. 30 : Molly Bloom : 22 h. 15 : l'Inconciliabule. — Théâtre Rouge, 18 h. 30 : Jacques a dit ; 20 h. 30 : Jeux et Fatras ; 22 h. 15 : Pardon M. Prévert. — Petite salle, 18 h. 15 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Siegfried
Marigny (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit
Moderne (874-10-75), 20 h. 30 ; le Rêveur.
Montparnasse (320-89-90), 18 h. 45 : l'Evangile selon saint Marc ; 21 h. : Exercice de style. — Petite salle, 20 h. 30 : Ai-je dit que je suis bossu ; 22 h. : la Guerre des petites étoiles.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaisance (320-00-06), 21 h. : Des oiseaux par les yeux.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : le Butin.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : Elephant Mann.
La Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Charcuterie fine.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
T.A.I. Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 l'Ecume des jours.
Théâtre-Atelier (277-31-85), 20 h. : l'Evangile selon Barabbas.
Théâtre 18 (226-47-47), 21 h. : Dieu.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Y'en a marre ; 21 h. 45 : Camisoles Blues.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Sous le dernier pin ; 22 h. : Peau d'âne.
Théâtre-Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Gouverneur de la rosée.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Prince travesti.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Rosmerholm ; 21 h. : Création du théâtre du crâne.
Théâtre Sagor (797-03-39), 20 h. 45 : le Malade imaginaire.
Théâtre Saint-Georges (878-74-37), 20 h. 30 : la Culotte d'une jeune femme pauvre.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrasine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Fils de personne.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : le Testament du père Leleu ; 21 h. 30 : Des phantasmes dans le caviar ; 22 h. 45 : la Revanche de Nana.
Au Lapin agile (606-85-87), 21 h. : La bohème qui chante.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : A. Valardy ; II, 20 h. 15 : Tribulation sexuelles à Chicago ; 21 h. 30 : Poulet frites ; 22 h. 30 : Refrains.
Café d'Edgar (320-85-11), 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : Sueur, cravate et tricot de peau. — II, 23 h. : la Chambre infernale.
Cafe de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : le Grand Vide sanitaire.
Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : le Grand Ecart ; 22 h. : M. Fanon.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 15 : P. Rapsat ; 21 h. 15 : Ivres pour vivre ; 22 h. 45 : G Tazartes.
Croq'Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : A propos... et popof ? 22 h. : Diable, une femme !
Débarcadère (607-79-39), 21 h. 30 : A. Cuniot.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : M. Reverdy ; 22 h. : C. Nicolas.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : La chasse est ouverte ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Mille et une recettes pour devenir maître du monde.
Maison de Verlaine (326-39-15), 22 h. : J.-P Reginal.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : le Concerto deconcertant. — II, 19 h. 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête ; 21 h. : Cœur à deux ; 22 h. 15 : Suzanne ouvre-moi.
Pied-Bleu (285-32-16), 21 h. 30 : Nous, on aime ; 23 h. : D. Raquillet.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : J.-M. Cornille ; 22 h. 45 : B. Garcin.
La Soupap (278-27-54), 20 h. : la Raison du meilleur.
Sélénite (354-53-14), 20 h. 15 : Racontez-moi votre enfance ; 21 h. 30 : Génération Hollywood. — II, 21 h. 30 : Pico.
Splendid (887-33-82), 22 h. : le Troisième Jumeau.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : F. Hatier ; 22 h. 30 : J. Barthes. — II, 20 h. 45 : Clotilde et G. Quittot.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : Madame le Président ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept Ans de ball, bye bye.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h. 30 : la Route fleurie.

La danse

C.I.S.P. (343-19-01), 20 h. 45 : Ballet Malambo Latino.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Danza Prospettiva Ballet V. Biagi (Tedeschi, Mozart).
Théâtre de Plaisance (320-00-11), 18 h. 30 : Pierre du Villard.

Le music-hall

Aire Libre (322-70-78), 23 h. : J.-L. Debattice.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Guy Bedos.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h. 15 : P. Eliane ; 22 h. : Riou, P. Pouchain.
Gymnase (247-79-79), 20 h. 30 : Coluche.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Claude Nougaro.
Palais des Congrès (758-27-78), 21 h. : Serge Lama.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Anne Sylvestre.
Palais des Sports (828-40-48), 20 h. 45 : le Cirque de Moscou.
Petite Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent.
Studio Bertrand (783-64-66), 20 h. 30 : Gotan, musique populaire argentine.
Théâtre La Bruyère (874-76-99), 20 h. 45 Popeck.

Les concerts

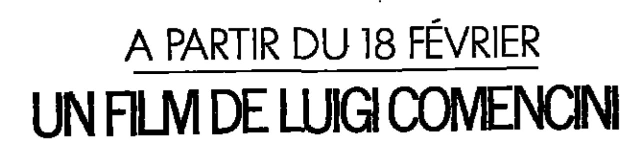
Lucernaire, 19 h. 30 : A. Manso ; 21 h. : C. Gautier, D. Levaillant (à partir de F. Liszt).
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Deller Consort, dir. M. Deller (Byrd, Palestrina).

Jazz, pop, rock, folk

Brasserie Bofinger, 22 h. : J.-P. Celéa, D. Vouturier, F. Jeanneau.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : G. Colliers London All's Stars.
Cardinal Paf (272-62-05), 21 h. 30 : J.-L. Longon Big Band.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Longin Parsons Quintet.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Spectrum.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Deviation.
Nouvelle Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : K. Wheeler, A. Romano, J.-F. Jenny Clark ; 23 h. : Azuquita Unit Orchestra.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : New Wanderers Orleans.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : P. Artero, O. Hutman, M. Michel, E. Derviev.

CENTRE CULTUREL CHELLES
421-20-36
THÉATRE EN LIBERTÉ
(CREATION)
« LES ENNEMIS »
de GORKI
Adaptation : A. ADAMOV
Mise en scène : Pierre MEYRAND
Décors : Christine MAREST
Avec : Evelyne ISTRIA - Dominique VILAR - Arlette TEPHANY Georges STAQUET - Stéphane FEY - Pierre DECAZES - Jacques SERRES - Caroline BIGUEUR - Robert SIREYGEOL - Pierre MEYRAND - Roger SOUZA - Jean-Pierre TASTE - F. GARCIA Cyrille ARTAUX - Philippe MATHIEU - Yvon TRUFFAUT
DU 19 FEVRIER AU 8 MARS

FORUM HALLES - OLYMPIC ENTREPOT
numeros zero
naissance d'un journal
Complément de programme : « Dix minutes de silence pour John Lennon » Central Park N.Y. 14 décembre 1980





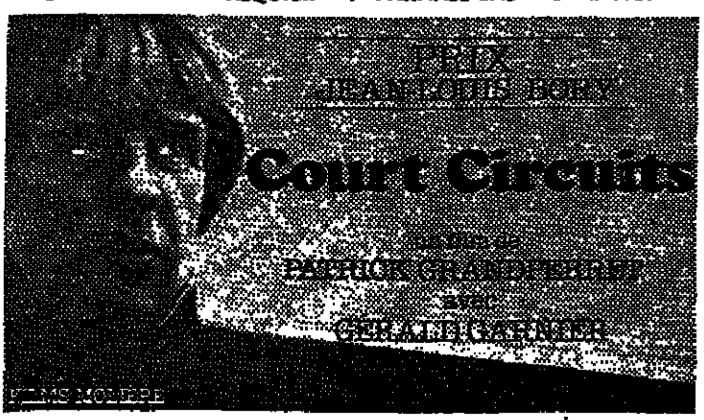
NANTERRE AMANDIERS 721.18.81
TRILOGIE DU REVOIR
de Botho STRAUSS
mise en scène
Claude REGY
20 Janv. au 22 Fév.

LE BAL Création 17 fév. 15 mars Théâtre du Campagnol Théâtre Firmin Gémier
au CTM, 10 rue François Arago, Antony, tél. 666.02.74
RER, M° Antony, navette départ Théâtre Firmin Gémier

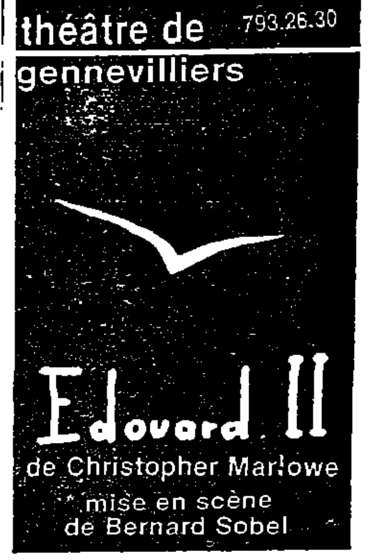
STUDIO CUJAS - OLYMPIC ENTREPOT
ALBERT FINNEY
SAMEDI SOIR DIMANCHE MATIN
UN FILM DE KAREL REISZ
Nef Diffusion

OLYMPIC BALZAC ELYSEES - ACTION CHRISTINE
un film inédit de AKIRA KUROSAWA
LES BAS-FONDS

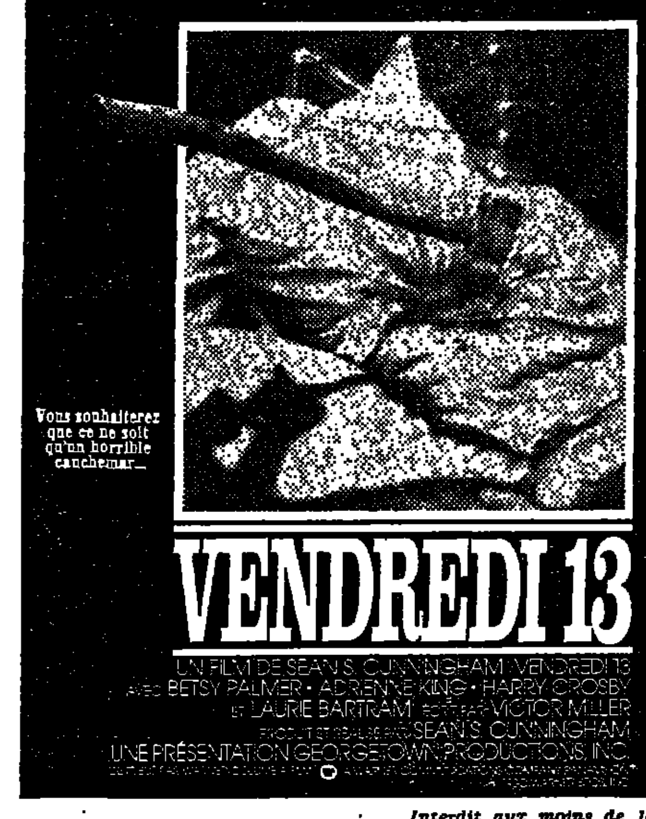
MARIGNAN PATHÉ - FORUM CINEMA - QUINTETTE
SAINT-LAZARE PASQUIER - 7 PARNASSIENS - 3 NATION





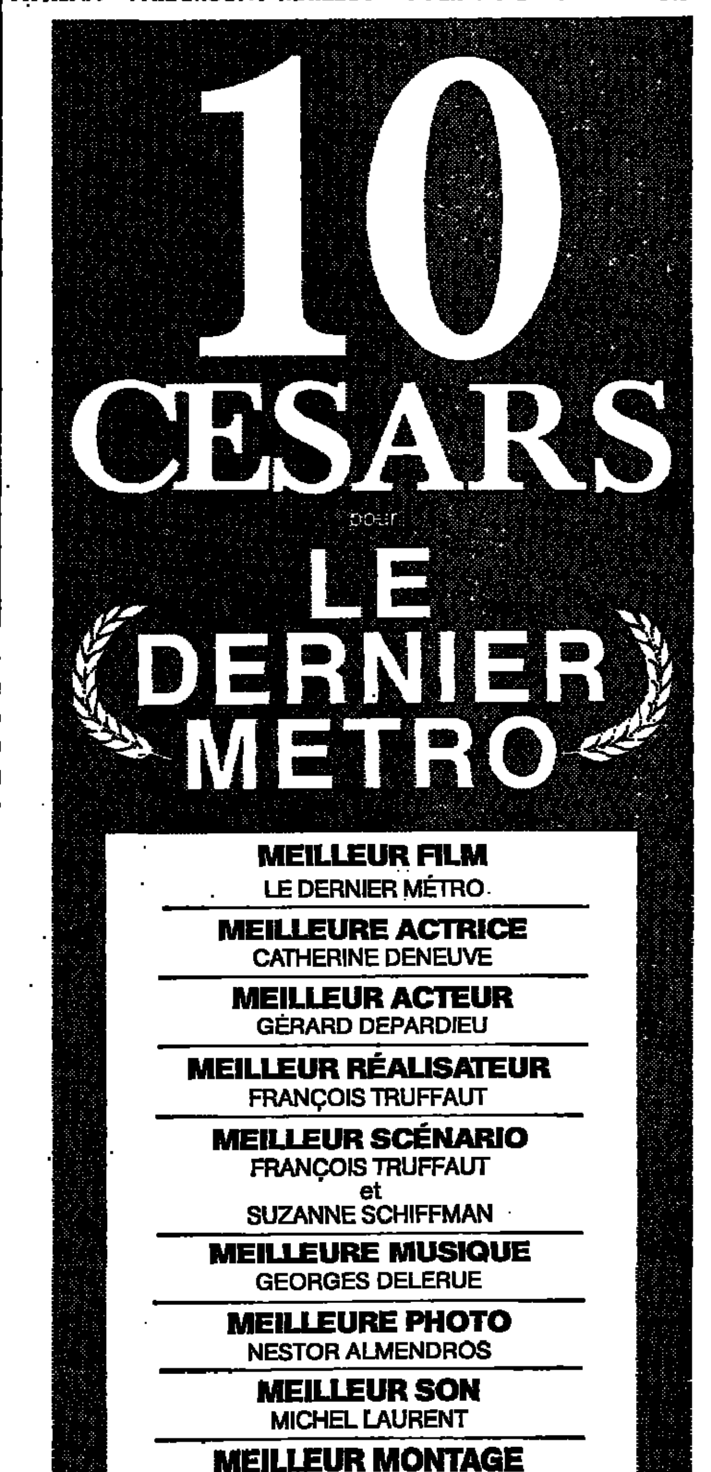


U.G.C. BIARRITZ vo - U.G.C. DANTON vo - ROTONDE vo - MAGIC CONVENTION vo - REX vf - U.G.C. OPÉRA vf - LES MONTPARNOS vf CLICHY PATHÉ vf - U.G.C. GOBELINS vf - CYRANO Versailles ARTEL Nogent - ARTEL Créteil - VELIZY - ARGENTEUIL - CARREFOUR Pantin - MÉLIÈS Montreuil - PARAMOUNT La Varenne - U.G.C. Conflans



Interdit aux moins de 18 ans.

MARIGNAN PATHÉ - BERLITZ - QUINTETTE - PUBLICIS ST-GERMAIN MONTPARNASSE PATHÉ - MAYFAIR - MOVIES LES HALLES ATHÉNA - PARAMOUNT MAILLOT - 4 PERRAY Ste-Geneviève-des-Bois



SPECTACLES

Dans la région parisienne

Boulogne, T.B.B. (603-60-44). 20 h. 30 . Lorna et Ted.
Carrières-sur-Seine, Mille Club (914-99-12). 20 h. 30 : Ph. Delettrez Quintet.
Choisy-le-Roi, Kiosque (852-27-54). 21 h. : J.-Y. Joanny.
Clamart, C.C. J.-Arp (645-11-87). 20 h. 30 : l'Asile ou le Chant de la joyeuse vie.
Clichy, ARC (270-03-18). 20 h. 30 : O. Calo et T. Gubitsch.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 21 h. : Bernanos pour une heure.
Massy, Centre P.-Bailliart (920-57-04), 21 h. : Paul, rock.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81). 20 h 15 : Trilogie du revoir
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : la Tempête ; 23 h. : J. Léandre.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), 21 h. : la Mama.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74). 21 h. : le Gardien ; Petit Sorano, 20 h. 30 : Du ronron sur les blinis.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h. : Une question de vie ou de mort, de M. Powell et E. Pressburger ; 19 h. : la Révolte de disette, de M. Niskanen ; 21 h. : Victime du destin, de R. Walsh.

Beaubourg (278-55-57). 15 h. : Divine, de M. Ophüls ; 17 h. : Mes belles années, de G. Parry ; 19 h. : Je sais où je vais, de M. Powell et E. Pressburger.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ALTRA DONNA (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
L'AUBE DES DAMNES (Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
THE BLUE BROTHERS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44). Montparnos, 14e (327-52-37). Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70). Paris, 8e (359-53-99). Français, 9e (770-33-88). Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). Quartier Latin, 5e (326-84-65). Gaumont-Convention, 15e (828-42-27). 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). Clichy-Pathé, 18e (522-46-01). Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BRUBAKER (A., v.o.) (*) : UGC Odéon, 6e (325-71-08). Ermitage, 8e (359-15-71), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93). UGC Opéra, 2e (261-50-32). UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59). UGC Gobelins, 13e (336-23-44). Mistral, 14e (539-52-43). Miramar, 14e (320-89-52). Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA CAGE AUX FOLLES N° 2 (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32). Normandie, 8e (359-41-18). Maxéville, 9e (770-72-86). Miramar, 14e (320-89-52)
CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT (Fr.) . Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
C'EST LA VIE (Fr.) : Forum-Cité, 1er (297-53-74).
LE CHASSEUR (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Grand-Pavois, 15e (554-46-85). Paramount-Montparnasse, 14e (320-89-90)
CLARA ET LES CHICS TYPES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33). Quintette, 5e (354-35-40). Marignan, 8e (359-92-82). Nation, 12e (343-04-67). Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol.) (v.o.) . Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHIENS DE GUERRE (A.), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
LA CITE DES FEMMES (It.), v.o. : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA COCCINELLE A MEXICO (A.), v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) , U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE DERNIER METRO (Fr.) Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Quintette 5e (354-35-40) , Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) . Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Berlitz, 2e (742-60-33)
DON GIOVANNI (Fr.-It.), v. it. : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA FAIM DU MONDE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
FAME (A.) v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29)
FLASH GORDON (A.), v.o : Ambassade, 8e (359-49-34) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (329-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17).
LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), mat : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48), mat ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), mat
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34)
GLORIA (A., v.o.) Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Pagode, 7e (705-12-15) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : V.f. : Impérial, 2e (742-72-52)
GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18)
HARLEQUIN (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45)
HISTOIRE D'ADRIEN (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46)
HURLEMENTS (A., v.o.) (**) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-49-34) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
JE VOUS AIME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; George-V, 8e (562-41-46) — V.f : Haussmann, 9e (770-47-55)
LE LAGON BLEU (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23). Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86). Helder, 9e (770-11-24), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59). Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). Secrétan, 19e (206-71-33)
MASOCH (It., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (634-13-26), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : v.f. : Français, 9e (770-33-88).
LE MIROIR SE BRISA (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Studio Médicis, 5e (633-25-97), Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40). Paramount-Opéra, 9e (742-56-31). Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03). Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). Passy, 16e (288-64-44). Passy, 16e (288-62-34). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
NICK'S MOVIES (All., v.o) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LA NUIT DE LA METAMORPHOSE (Young) (*). v.f : Richelieu, 2e (233-56-70)
NUMEROS ZERO (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74). Olympic, 14e (542-67-42)
L'OR DANS LA MONTAGNE (It., v.o.) ; Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
OUBLIER VENISE (It., v.o.) Studio de la Harpe, 5e (354-34-83)
LA PROVINCIALE (Fr.-Suis.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70). Hautefeuille, 6e (633-79-38). Pagode, 7e (705-12-15). Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). Marignan, 8e (359-92-82), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43). Français, 9e (770-33-88) Athéna, 12e (343-07-48) Parnassiens, 14e (329-83-11). Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
PSY (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) . Bretagne 6e (222-57-97) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) . Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette 13e (331-56-86) . U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) . Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75) . Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta 20e (636-10-96) : Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REACTION EN CHAINE (Austr., v.o.) . Parnassien, 14e (329-83-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) . Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) — V.f . Capri, 2e (508-11-69) . Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) : U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45)
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suisse) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SHINING (A., v.o.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SUPERMAN II (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) — V.o./v.f. : Calypso, 17e (380-30-11), H sp. — V.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
LES SURDOUES DE LA PREMIERE COMPAGNIE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64)
LA TERRASSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TROIS GOSSES ET UN CHIEN (Tch., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) mat.
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
UN DROLE DE FLIC (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR (Fr.) : Bretagne 6e (222-57-97) Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (246-66-44), Mistral, 14e (532-52-43).
UN ETRANGE VOYAGE (Fr.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99). U.G.C Odéon, 6e (325-71-08). Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44). 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42). 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). Murat, 16e (651-99-75).
UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40)
VACANCES ROYALES (Fr.) Forum-Ciné, 1er (297-53-74). Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
LA VIE DE BRIAN (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles 5e (354-20-12).
VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70). Richelieu, 2e (233-56-70). Berlitz, 2e (742-60-33). Hautefeuille, 6e (633-79-38). Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43). Colisée, 8e (359-29-46). Fauvette, 13e (331-60-74), Nation, 12e (343-04-67) Gaumont-Sud, 14e (327-84-50). Victor-Hugo, 16e (727-49-75). Wepler, 18e (387-50-70).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.fr. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LES FILMS NOUVEAUX

COURTS-CIRCUITS, film française de P. Grandperret Forum-Ciné, 1er (297-53-74) Quintette, 5e (554-35-40) . Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Marignan, 8e (359-92-82). Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)
HISTOIRE DE LA NUIT, film allemand de Cl. Hopfenstein V.o. : Action République, 11e (805-51-33). H Sp.
LE LYCEE DES CANCRES, film américain de A. Arkush V.o Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00). Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40). Paramount-Montmartre 18e (606-34-25). Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03)
VENDREDI 13 (*) film américain de S. Cunningham V.o U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) Rotonde, 6e (633-08-22). Biarritz, 8e (723-69-23) — V.f. Rex, 2e (236-83-93). U.G.C Opéra, 2e (261-50-32). U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) Montparnos, 14e (327-52-37) Magic-Convention, 15e (828-20-64). Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)

Les séances spéciales

L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) Noctambules, 5e (354-42-34). 20 h. 15
LES AMANTS DE LA NUIT (A., v.o.) Olympic, 14e (542-67-42). 18 h. (sauf S., D.)
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**) v.o Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.
ENQUETE SUR UNE PASSION (A., v.o.) : Tourelles, 20e (364-51-98). Mar 21 h.
LES EUROPEENS (A., v.o.) . Cité internationale universitaire, 13e (589-38-69). le 16, 21 h.
INTERIEURS (A., v.o.) Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. S., D.).
JOUNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22)
MARTIN ET LEA (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h. (sf S., Dim.)
MATA-HARI (Fr.) ; Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.)
MEAN STREET (A., v.o.) . Olympic, 14e (542-67-42). 18 h. (sf S., Dim.).
LE PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LE SOLEIL EN FACE (Fr.) : Tourelles, 20e (364-51-98). J. 21 h.
LE SALON DE MUSIQUE (Ind.), v.o.) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). le 17, 20 h 30.

MERCREDI 18

HOUSTON TEXAS

UN FILM DE FRANÇOIS REICHENBACH G

SPORTS

LE SEXE D'UNE ANCIENNE CHAMPIONNE OLYMPIQUE

Stella Walsh était une « mosaïque »

Hormis les encyclopédistes du sport, qui se souvient encore aujourd'hui de Stella Walsh ? Assassinée le 5 décembre 1980 aux Etats-Unis lors d'une tentative de vol dans un parking, cette dame de soixante-neuf ans connut la gloire avant la dernière guerre mondiale. Elle remporta la médaille d'or sur 100 mètres aux Jeux olympiques de 1932 et la médaille d'argent lors des Jeux de 1936. Elle figura au palmarès sous son nom d'origine, Stanislava Walasiewicz, car, ayant émigré aux Etats-Unis à l'âge de un an, Stella Walsh avait participé à ces compétitions sous les couleurs de la Pologne comme l'exigeaient les règles olympiques de l'époque.

Voilà pourtant que l'on reparle aujourd'hui de Mlle Walsh. Un rapport d'autopsie, ainsi que les résultats d'examens biologiques, viennent en effet d'apporter la confirmation que la championne n'était pas vraiment une femme. Ce n'était d'ailleurs pas vraiment un homme non plus. Stella Walsh correspondait en réalité à ce que les généticiens ont baptisé depuis une *« mosaïque »*. Il s'agit d'une forme d'anomalie chromosomique qui est loin d'être incompatible avec la vie et qui ne peut être diagnostiquée formellement que par l'examen des chromosomes du sujet.

Support de l'hérédité, le patrimoine chromosomique se différencie chez l'homme de chez la femme par la présence ou par l'absence d'un élément particulier ou « chromosome Y ». Si certaines aberrations chromosomiques sont bien connues tant au niveau des mécanismes qui président à leur apparition qu'à celui des signes cliniques qu'elles entraînent — on peut citer notamment le syndrome de Turner où manque l'un des deux chromosomes X de la femme — les « mosaïques » en revanche posent nombre de problèmes. Les personnes qui présentent cette anomalie peuvent apparaître, aux yeux de leur entourage, comme des individus totalement normaux.

Il est possible de grouper les cellules qui composent le corps de ces sujets en deux ou plusieurs ensembles caractérisés par un patrimoine héréditaire différent. Toutes les cellules sont pourtant issues d'un même œuf et, curieusement, ce phénomène affecte beaucoup plus fréquemment les chromosomes sexuels que les autres. Dans ce cas, la morphologie des organes génitaux externes peut ou non être affectée, et le pourcentage de cellules « masculines » chez un sujet apparemment féminin est extrêmement variable. Cet état de fait pose au médecin gynécologue ou généticien d'importants problèmes, notamment au moment du désir de maternité. La manière dont l'enfant est éduqué, selon que les parents pensent être en face d'un garçon ou d'une fille prend évidemment une importance considérable dans le devenir de ces sujets.

Le problème soulevé par Stella Walsh est, d'une certaine manière, exemplaire car si sa participation à des épreuves sportives de haut niveau ne posa pas de problèmes entre 1932 et 1936 — elle confiait d'ailleurs récemment n'avoir jamais éprouvé de remords à ce sujet — on sait qu'il ne serait pas de même aujourd'hui. Les progrès de la génétique et la mise au point de méthodes relativement simples qui permettent de préciser chez tout un chacun le nombre et le type des chromosomes permettent de dépister les individus qui, en dehors de tout contexte pathologique, présentent ce type d'anomalie. Ainsi, depuis 1972, la commission médicale du Comité international olympique a édicté un règlement aux termes duquel tout individu désireux de concourir dans les compétitions olympiques — la règle vaut aussi pour les compétitions intercontinentales — réservées aux femmes doit faire auparavant la preuve de sa féminité. L'examen consiste à récupérer quelques cellules au niveau de la muqueuse buccale, à l'intérieur de la joue, et à observer au laboratoire la présence dans certaines cellules d'une structure spécifique qui « signe » la « féminité chromosomique » du sujet.

La mise en évidence d'une anomalie à ce niveau conduit à des recherches plus sophistiquées. On sait que depuis 1972 plusieurs concurrentes ont ainsi été éconduites. Il ne semble pas jusqu'à présent que cette « mise en carte » (1) de la féminité ait suscité de mouvements de protestation chez les jeunes filles ou les femmes désireuses de conquérir des médailles ou de battre des records. La présence dans un organisme d'un chromosome Y et les conséquences métaboliques qui y sont liées — notamment en ce qui concerne androgènes, hormones sexuelles mâles — facilitent de manière indéniable la réalisation de certaines performances sportives. C'est pourquoi il serait inégal de laisser concourir côte à côte « mosaïques » et sujets « normaux ». On retrouverait au reste la même injustice renversée si l'on obligeait les « mosaïques » à concourir avec les hommes.

Faut-il, comme c'est le cas aujourd'hui, tout mettre en œuvre pour interdire l'accès à la compétition à des personnes qui s'expriment précisément de cette manière, oubliant par le fait un handicap qui doit être à maints égards particulièrement lourd à porter ? Ira-t-on jusqu'à imaginer, pour raisonner jusqu'à l'absurde, l'organisation de compétitions d'individus victimes d'aberrations chromosomiques ? En attendant, il conviendrait de fixer rapidement le pourcentage minimum de cellules contenant un chromosome Y, à partir duquel il sera licite de se considérer comme un homme.

JEAN-YVES NAU.

(1) Une fois la preuve obtenue, on donne à la concurrente une « carte de féminité » qui la dispense d'examens ultérieurs.

FOOTBALL

L'INTER DE MILAN AU CENTRE D'UN SCANDALE

Rome. — L'Inter de Milan, qui avait réussi à se tenir en dehors de *« l'affaire des paris clandestins »*, est au centre d'un scandale après la découverte d'une tricherie qui a permis à l'une de ses équipes de jeunes de gagner le championnat du monde des clubs des moins de quatorze ans, le 3 février dernier à Buenos-Aires.

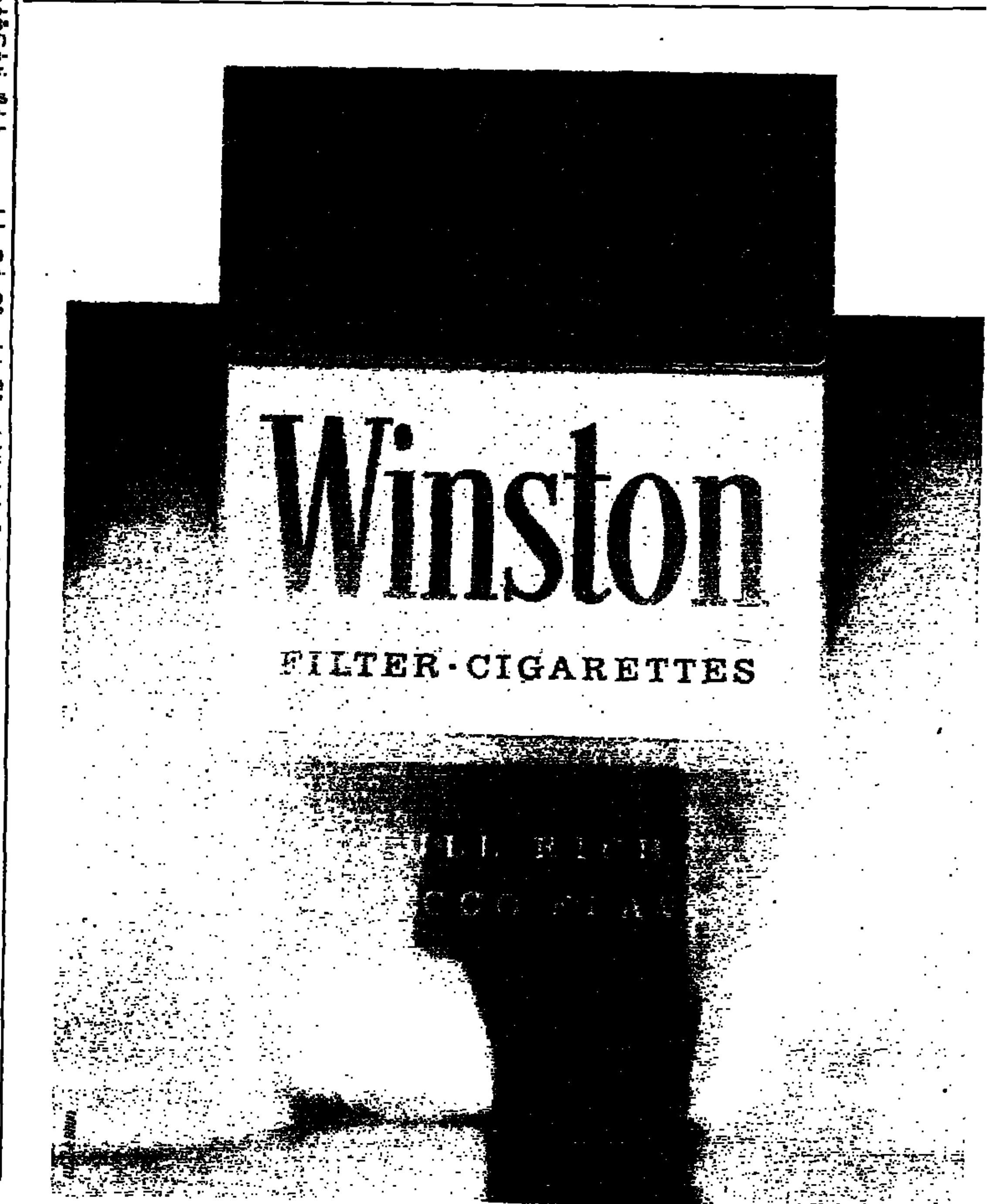
L'équipe milanaise avait remporté devant quatre-vingt mille personnes la finale de l'épreuve en battant aux pénalties les Boliviens de Tahuichi. Le meilleur buteur du tournoi, Massimo Ottolenghi (sept buts), s'appelait en réalité Massimo Pellegrini, et avait dépassé depuis quelques mois la limite d'âge fixée par le règlement du tournoi argentin.

Le quotidien communiste *Il Manifesto* révéla le 10 février le subterfuge : un joueur avait disputé toutes les rencontres sous un faux nom. Le 11 février, les responsables de l'Inter, Sandro Mazzola en tête, ne pouvaient qu'admettre la tricherie.

« Tout est vrai, mais je n'étais au courant de rien », a-t-il reconnu lors d'une conférence de presse à laquelle a pris part le jeune Massimo Pellegrini, qui a admis avoir falsifié sa date de naissance. — *(A.F.P.)*

SKI NORDIQUE. — *Après la victoire du junior Harri Elantora sur 15 kilomètres, la Finlande a obtenu, le 12 février, à Lahti, un deuxième titre aux championnats du monde de biathlon grâce à Heikki Ikola, âgé de trente-trois ans, qui a gagné l'épreuve de 20 kilomètres en 1 h. 13 min. 07 sec. 29. Il a devancé l'Allemand de l'Est Franck Ullrich, champion olympique et du monde en 1980, de 1 min. 02 sec. grâce à sa précision en tir : il a touché les vingt cibles du parcours. En revanche, cette adresse fit défaut au Français Christian Poirot, qui termina 11e avec 3 min. 30 sec. de retard concédées essentiellement sur deux pénalités.*

FOOTBALL. — *En match avancé comptant pour les 32e de finale de la Coupe de France, Bastia a battu, le 12 février à Evreux, l'équipe de deuxième division, Caen, par 3 à 0.*



FISCALITÉ

La déclaration de vos revenus de l'année 1980

Vous devez en principe avoir reçu à domicile les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1980. En effet l'administration a envoyé à domicile entre le 21 janvier et le 12 février :

— la déclaration d'ensemble des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire, l'an dernier ;

— la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers percevant des loyers ou des fermages ;

— la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

— *la notice n° 2041-A sur la détaxation du revenu investi* en actions à ceux qui ont bénéficié de cette déduction sur leurs revenus de 1978 ou 1979 ;

— les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, par exemple si vous avez déménagé et n'avez pas fait suivre votre courrier ou si vous êtes concerné pour la première année, vous devez les demander dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribuent des déclarations des revenur et des annexes n° 2044 pour la *déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-*values, les déclarations correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Dans vingt départements, la notice qui accompagne la déclaration des revenus se présente en huit pages au lieu de quatre et comprend, outre les renseignements fiscaux habituels, deux pages d'informations budgétaires sur les recettes et les dépenses de l'Etat, ainsi que la liste des dépenses déductibles *des revenus au titre des économies de chauffage* (dans les autres départements cette liste fait l'objet d'une notice spéciale n° 2041-S disponible dans les centres des impôts). Ces départements sont les suivants : Ain, Aisne, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Eure-et-Loire, Gard, Gironde, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Nièvre, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Var, Vaucluse et Yonne.

La déclaration que vous devez souscrire AVANT LE 1er MARS 1981 n'a subi, par rapport à l'an dernier, que de légères modifications, qui seront examinées, ainsi que les mesures nouvelles, au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Aussi trouverez-vous ci-après les précisions et barèmes nécessaires si vous souhaitez calculer vous-même votre revenu imposable et le montant de l'impôt à payer et ainsi vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition.

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant quatre ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant toute cette période.

Vous vous exposez à des sanctions en cas de retard ou d'erreurs et omissions commises dans la déclaration. N'hésitez donc pas, en cas d'incertitude sur un chiffre à déclarer, par exemple si vous n'avez pas reçu le relevé de l'employeur, à le signaler dans une note jointe à votre déclaration.

La déclaration des revenus

Qui doit remplir cette déclaration ?

CAS GENERAL. — La déclaration doit être souscrite par le chef de famille, dès lors que l'un quelconque des membres du foyer fiscal perçoit des revenus imposables.

MARIAGE, DIVORCE OU SEPARATION EN 1980. — Deux déclarations doivent être souscrites, l'une par le mari pour ses revenus et ceux perçus par l'épouse durant la période de vie commune (de la date du mariage au 31 décembre ou du 1er janvier à la date de la séparation), *l'autre* par l'épouse pour les revenus dont elle a disposé avant le mariage ou après la séparation (chacun doit se considérer comme marié et bénéficie donc de deux parts pour 1980).

DECLARATION SOUSCRITE PAR LA FEMME MARIEE. — La femme mariée ne doit souscrire une déclaration distincte de celle de son mari que dans les situations suivantes :

- Mariage en cours d'année,
- Séparée de biens, elle ne vit pas avec son mari,
- En instance de divorce ou de séparation de corps, lorsque le tribunal l'a autorisée à avoir une résidence séparée,
- Abandonnée par son mari ou si elle a quitté le domicile conjugal et dispose de revenus distincts.
- Décès du mari en cours d'année : la veuve doit alors déclarer en son nom personnel les *revenus qu'elle a réalisés depuis le décès.*

DECLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. — Le chef de famille dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, cet enfant doit souscrire une déclaration séparée et cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant *ne représente qu'une fraction très faible du revenu* des parents.

Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé. (Ce service la transmettra alors au Centre des impôts de votre nouveau domicile.) Si vous retirez votre formulaire dans un centre de distribution, ce dernier vous précisera, au besoin, l'adresse du service des impôts où l'envoyer. Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

En cas de prorogation éventuelle du délai de déclaration, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

Page 1 de la déclaration des revenus

1) *Etat civil.* — Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations pré-identifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique aux personnes âgées des abattements auxquels elles peuvent prétendre le cas échéant.

2) *Adresse.* — Si vous avez déménagé en 1980, veillez à ce que votre nouvelle adresse, tout comme votre ancienne adresse, soient bien précisées afin d'éviter des demandes de renseignements inutiles.

3) *Signature.* — Il faut prendre soin de signer la déclaration, sinon vous seriez considéré comme ne l'ayant pas souscrite (arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1971).

L'épouse est habilitée à signer conjointement avec son mari sans que celui-ci puisse s'y opposer mais elle ne peut signer seule.

Page 2 de la déclaration des revenus

Cette page doit être remplie avec toute l'attention nécessaire, car elle permet de déterminer le nombre de parts qui permettra le calcul de votre impôt.

Il est donc indispensable de répondre à toutes les questions et de fournir tous les renseignements demandés au cadre I (mariés) ou II (personnes seules) afin de bénéficier éventuellement d'une majoration du nombre de parts (invalides, personne seule ayant un enfant faisant l'objet d'une imposition personnelle distincte...).

Le cadre III « CHARGES DE FAMILLE » est également très important. Vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après.

Pour le calcul de l'impôt, votre situation et vos charges de famille sont appréciées au 1er janvier ou au 31 décembre 1980, selon la solution la plus avantageuse.

> NOUVEAU. — La loi de finances pour 1981 a octroyé le bénéfice d'une demi-part supplémentaire aux ménages dont les deux conjoints sont invalides. N'omettez pas d'indiquer le numéro de la carte d'invalidité.

LES ENFANTS A CHARGE

Un enfant né et décédé au cours de l'année 1980 n'est retenu dans le nombre de parts que s'il a vécu six mois au moins.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes, naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) — VOS ENFANTS CELIBATAIRES.

a) ENFANTS AGES DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1980, ainsi que les enfants nés en 1980 et les infirmes, quel que soit leur âge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part), peuvent être comptés à charge. S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le déclarer à charge mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

b) ENFANTS ATTEIGNANT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1980. — Vous pouvez compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare uniquement les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGES DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. — Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

— être âgés de moins de vingt et un ans,
— être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants,
— effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

— *Conditions de l'option pour le rattachement.* Cette option, annuelle, est irrévocable pour l'année considérée.

● L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page 2 de la notice explicative) ;

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le chef de famille qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire. Toutefois, l'avantage résultant de cette demi-part est limité à 10 800 F (en impôt).

● Le rattachement entraîne, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents. Mais la pension alimentaire que peut verser le parent non bénéficiaire du rattachement n'est pas déductible, alors même qu'elle est servie en exécution d'une décision de justice.

Cependant, l'administration admet que les pensions non déductibles pour l'un des parents ne soient pas imposées entre les mains de l'autre parent ou de l'enfant.

2) — VOS ENFANTS MARIES.

Les enfants mariés ou chargés de famille, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

— être âgés de moins de vingt et un ans,
— être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,
— sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire, peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

● Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants ;

● Il peut être demandé à la famille *de l'un ou l'autre* des conjoints ;

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu imposable de 10 800 F par personne prise à charge ;*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement ;

● Le parent non bénéficiaire du rattachement peut, le cas échéant, bénéficier de la demi-part supplémentaire prévue en faveur des personnes seules ayant un enfant majeur ;

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) — VOS ENFANTS INFIRMES.

Le plafonnement de 10 800 F de l'avantage en impôt afférent à la demi-part de quotient familial n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'un enfant infirme majeur. Dans ce dernier cas, vous pouvez renoncer à le compter avec vous et déduire, en contrepartie, la pension alimentaire que vous lui versez. Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

4) — ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE.

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement *au service militaire.*

> DU NOUVEAU POUR LE CALCUL DU NOMBRE DE PARTS. — En vertu de l'article 3 de la loi de finances du 30 décembre 1980, les contribuables qui ont au moins trois enfants à charge bénéficient d'une demi-part supplémentaire. Cette disposition se substitue à la mesure accordée l'an dernier aux familles d'au moins cinq enfants à charge.

Éléments du train de vie

Cette rubrique doit obligatoirement être remplie ; elle permettra à l'administration fiscale de vérifier si les revenus que vous déclarez sont compatibles avec votre train de vie.

Nous rappelons que si vous omettez un de ces éléments ou si vous fournissez des renseignements erronés vous encourez une amende de 500 F par élément omis ou inexact (article 33 de la loi du 18 janvier 1980).

> NOUVEAU. — Cette année l'administration a précisé, sur la déclaration, la valeur à déclarer au titre de l'habitation principale ou des résidences secondaires :
>
> — Si vous êtes locataire, indiquez le montant de votre loyer annuel, en excluant, bien entendu, les charges (et non plus le loyer mensuel) ;
>
> — Si vous êtes propriétaire ou occupant à titre gratuit, mentionnez le montant de la valeur locative brute qui figure sur votre avis d'imposition de taxe d'habitation de l'année 1980 (si, exceptionnellement, vous n'étiez pas en possession de ce document, déclarez le loyer annuel approximatif que vous pourriez obtenir si vous donniez l'immeuble en location).

Page 3 de la déclaration des revenus

ATTENTION. — Ne portez jamais de centimes. Arrondissez toujours au franc afin d'éviter toute erreur d'imposition.

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

(quel que soit leur pays d'origine : France ou étranger)

a) Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S).

● Doivent être déclarés sous cette rubrique, lorsqu'ils ne figurent pas dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole (ils seraient alors inclus dans les bénéfices imposables de l'exploitation), les produits :

— des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarées à la ligne V),
— des *dépôts* de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe,
— des *cautionnements en numéraire,*
— des comptes courants.

Cependant, ne sont pas à déclarer sous cette rubrique les produits qui ont été soumis, soit sur option du bénéficiaire, soit obligatoirement au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu.

C'est le revenu brut diminué des frais qui ont été supportés pour l'acquisition et la conservation de ce revenu qui doit être porté sur cette ligne. Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne Z.

● Vous n'avez pas à déclarer les intérêts des sommes inscrites sur un livret A de caisse d'épargne, sur un livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, sur un compte d'épargne-logement (ou un plan), sur un livret d'épargne du travailleur manuel.

b) Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux (ligne T).

Il s'agit des sommes mises à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués. Ces sommes n'ont pas à être déclarées lorsqu'il peut être prouvé qu'elles représentent un véritable prêt consenti pour une durée déterminée à un taux d'intérêt normal.

c) Revenus de valeurs mobilières (lignes U, V, W et X).

● Il s'agit :

— Des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;

— Des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

— Les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

— Les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme ;

— Les lots et primes de remboursement attachés aux bons et obligations émis en France avec l'autorisation du ministre de l'économie.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté, soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux *indications* figurant sur les « certificats d'avoir fiscal » qui vous sont remis par les établissements payeurs : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le *montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal.* Les certificats doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration. Le montant de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne Z : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué.

● Les abattements vous sont accordés automatiquement. Vous ne devez pas les déduire. Ils sont de :

— 3 000 francs pour les dividentes d'actions (il n'est accordé que si votre revenu net ne dépasse pas 210 000 francs) ; il peut être réduit ou supprimé si vous bénéficiez de la détaxation du revenu investi en actions ;

— 3 000 francs pour les revenus d'obligations et autres titres d'emprunts négociables et non indexés ;

— 1 000 francs supplementaires pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne U).

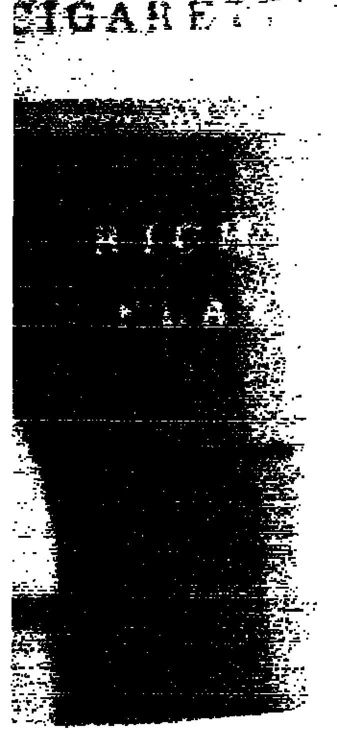
2) Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...) *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location.

● Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue n° 2044 qui permet de détailler les revenus perçus et les charges déductibles, puis reporter les résultats du cadre « Récapitulation » (page 4) sur la déclaration des revenus en suivant les indications qui sont portées pour chaque ligne. Toutefois, si vos revenus fonciers sont constitués uniquement par une participation dans une société civile immobilière non placée sous le régime de la copropriété et non soumise à l'impôt sur les sociétés, vous pouvez vous dispenser de produire la déclaration n° 2044 en reportant directement, case A, B, D, M ou N selon sa nature, le montant de votre part dans les résultats de la société, qui doit, de son côté, souscrire une déclaration n° 2072.

● *Les revenus des bâtiments d'exploitation des propriétés rurales* (granges, écuries, caves...) sont exonérés. La fraction des fermages qui s'y rapporte n'est donc pas à déclarer. Mais, en contrepartie, les charges correspondantes ne peuvent être déduites. Cependant vous pouvez renoncer à cette exonération et porter sur les lignes appropriées de l'annexe 2044 la totalité des fermages et des charges. Il vous suffit de joindre à votre déclaration une note, datée et signée, dans laquelle vous déclarez renoncer à l'exonération, d'une manière expresse et définitive, pour l'ensemble de vos propriétés rurales.

1) Pour les locaux d'habitation, vous pouvez déduire, à condition d'en justifier :



FISCALITÉ

● **Principaux travaux déductibles.**

1) Pour les locaux d'habitation vous pouvez déduire à condition d'en justifier :

— les travaux de réparation et d'entretien destinés à maintenir ou remettre l'immeuble en bon état, sans en modifier la consistance, l'agencement ou l'équipement initial : réfection des peintures extérieures, planchers, réparation d'une toiture, ravalement, traitement des bois contre les parasites, remise en état des conduits de fumée, remplacement d'une chaudière ou d'un appareil sanitaire par un appareil du même type ;

— Les travaux d'amélioration destinés à apporter un équipement ou un élément de confort nouveau ou mieux adapté aux conditions modernes de vie (installation du chauffage central, d'une salle d'eau, du tout-à-l'égout, d'un W-C, du téléphone, de dispositifs de sécurité) à condition que ces travaux ne modifient pas la structure de l'immeuble (exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement) ou sa destination.

2) Pour les immeubles ruraux, outre les travaux d'entretien et de réparation, peuvent être déduits :

— les travaux réalisés pour adapter la propriété aux conditions modernes d'exploitation (électrification, installation de bassins, pompes à eau, fosses, clôtures...) s'ils ne sont pas de nature à entraîner une augmentation du fermage ;

— les travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation remplaçant un bâtiment de même nature, vétuste ou inadapté qui doit être démoli ou mis hors service si ces travaux n'entraînent pas d'augmentation effective du fermage et, bien entendu, si le propriétaire a renoncé à l'exemption.

● **Sort des déficits fonciers.**

1) En principe les déficits fonciers ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains, ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) Exceptionnellement les déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus ; c'est le cas des déficits :

— provenant d'immeubles classés monuments historiques ;

— résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière ;

— subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (article 605 du code civil).

S'ils n'ont pu être imputés l'année de leur réalisation ces déficits sont reportables jusqu'à épuisement pendant cinq ans maximum.

3) En pratique, pour les déficits réalisés en 1980, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la déclaration d'ensemble (exceptionnellement sur la ligne N). L'administration assure automatiquement les calculs et imputations nécessaires.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne D de la rubrique REVENUS FONCIERS ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DEFICITS GLOBAUX... », page 4, ligne Z.

3) Revenus des professions non salariées

Sous cette rubrique doivent figurer les résultats (bénéfice ou déficit) des activités suivantes : agriculture, professions industrielles et commerciales, professions non commerciales, rémunérations des gérants et associés et, sous certaines conditions les revenus des locations meublées non professionnelles et les revenus non commerciaux accessoires.

a) *Bénéfices agricoles* (colonne A).

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, metayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte quelles que soient l'importance et la qualité de terres cultivées (même s'il exerce à titre principal une autre activité). Il en est de même si vous êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un G.A.E.C. ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.**

Vous disposez pour souscrire votre déclaration du même délai que celui qui vous est accordé pour dénoncer votre forfait, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel.*

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenus de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant pour votre revenu agricole une croix dans le cadre de la ligne K, L ou M, colonne A (forfait non encore fixé).

La détermination du bénéfice forfaitaire unitaire est effectuée par la commission départementale des impôts et publiée au *Journal officiel.* Par ailleurs, le classement de l'exploitation de polyculture est effectué par l'inspecteur des impôts avec le concours de la commission communale des impôts directs. Le résultat de ce classement est affiché en mairie et vous pouvez le contester pendant le délai de quinze jours fixé pour l'affichage.

Le forfait tient compte de toutes les charges. Aucune autre déduction ne peut être pratiquée. Il peut toutefois être réduit, sur demande, en cas de pertes consécutives à des calamités.

● **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable soit sur option (dénonciation du forfait), soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1 000 000 de francs pendant deux années consécutives (1979 et 1980).

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2 139 et la déclaration d'ensemble des revenus avant le 15 juin.

● **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1979 et 1980 excède 1 000 000 de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1 000 000 de francs.

Dans ce cas vous devrez déposer la déclaration spéciale n° 2 143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, avant le 1er avril dans le cas contraire.

Le bénéfice réel de l'exploitation agricole est déterminé selon les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux sous réserve de quelques aménagements.

> REMARQUES. — Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration n° 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

— Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il convient de noter que les déficits d'exploitations agricoles ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 40 000 F.

b) *Bénéfices industriels et commerciaux.*

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

— Achats et reventes d'immeubles, soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel ;

— location d'établissement industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leurs exploitation ;

— Locations en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers).

● *Régime du forfait* : c'est le régime normal des petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 francs (150 000 francs pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale n° 951 M avant le 16 février. Si votre bénéfice forfaitaire a déjà été fixé pour 1980, vous devez reporter le chiffre sur la déclaration des revenus, colonne B (dans ce cas, la déclaration 951 M peut être déposée jusqu'au 15 avril) ; si le bénéfice de 1980 doit être fixé en 1981, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

● *Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises* (chiffre d'affaires compris entre 500 000 francs et 1 million de francs ou 150 000 francs et 300 000 francs pour un prestataire de services, ou sur option en dessous de ces limites) : Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2033 NRS et reporter le bénéfice (ou le déficit) colonne C de la déclaration des revenus (lignes N à W). Vous disposez d'un délai expirant le 31 mars pour déposer ces déclarations (15 avril si votre bénéfice de 1979 n'était pas supérieur à 120 000 F).

● *Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes :*

La déclaration de résultats n° 2 031 (et les tableaux comptables annexes) et la déclaration des revenus doivent être souscrites avant le 31 mars ou le 16 mai si le bénéfice de 1979 n'est pas supérieur à 120 000 F (28 février si l'exercice est clos à une date autre que le 31 décembre).

Les résultats sont reportés colonne B (lignes N à W) de la déclaration d'ensemble.

> NOUVEAU. — L'article 6 de la loi de finances du 30 décembre 1980 accorde aux entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, soumises à un régime de bénéfice réel une déduction égale à 10 % du montant de leurs investissements (créations ou acquisitions à l'état neuf de biens d'équipements amortissables selon le mode dégressif, ainsi que d'agencements et installations de locaux commerciaux) réalisé à partir du 1er octobre 1980. La déduction est opérée sur les résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement a été réalisé.

● *Loueurs en meublés non professionnels.* — Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1980 n'excède pas 21 000 F (DOM sauf Guyane ; 30 000 F) vous pouvez vous dispenser de la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne D « Revenus des locations en meublé », *le montant brut des recettes.* (L'abattement de 50 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.)

c) *Revenus non commerciaux.*

● Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1980 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1980 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents à des associations agréées ont jusqu'au 31 mars pour déposer la déclaration 3035.

● Evaluation administrative (n° 2037). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée. La déclaration 2037 doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime

> NOUVEAU. — Revenus non commerciaux accessoires : si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursements de frais compris, 16 000 F (au lieu de 12 000 F l'an dernier) et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement colonne E de la rubrique « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur (au lieu de 1 500 F pour les revenus de 1979).

CAS PARTICULIERS.

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

— les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

— les revenus des photographes de mode non journalistes ;

— les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs (les auteurs et compositeurs dont les revenus sont intégralement déclarés par la partie versante bénéficient du régime des salaires) ;

— *les produits perçus par les inventeurs* : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences exclusives d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 15 % (10 % si l'activité d'invention est exceptionnellement exercée à titre principal) ; ils doivent alors être déclarés sous la rubrique « Plus-values » (§ 4, ligne E, colonne K). Les autres produits de la propriété industrielle constituent des revenus non commerciaux imposables sous déduction d'une abattement de 30 % pour tenir compte des frais exposés pour la réalisation de l'invention. Les produits déclarés par l'héritier de l'inventeur ne bénéficient pas de cet abattement. Si l'inventeur exploite directement son invention, il relève alors de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux. Sauf si l'activité d'invention est exercée à titre principal, les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils ne peuvent donc pas être reportés sur la déclaration d'ensemble sous la rubrique « Déficits ». L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir de produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes : l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne D, ligne T (ou U ou W) du § 3 de la déclaration.

d) *Adhérents des centres de gestion ou associations agréées.* — Les adhérents des centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 200 000 F (entreprises de ventes de marchandises et agriculteurs) ou 663 000 F (prestations de services), ou 773 000 F (membres des professions libérales) bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 150 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 410 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1980.

> NOUVEAU. — Associés des sociétés de personnes : Si vous faites état de charges admises en déduction en dehors du résultat social — frais d'acquisition des parts, cotisations sociales, taxe professionnelle le cas échéant — vous devez joindre une note explicative à votre déclaration (les frais de voiture engagés pour l'exercice de la profession ne sont pas déductibles par l'associé mais seulement au niveau de la déclaration de la société). La société portera à votre connaissance la part qui vous revient dans le bénéfice social.

4) Les plus-values

I. — LES IMMEUBLES

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en en tout état de cause :

● *la résidence principale*, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel, nécessitant un changement de résidence ;

● *votre résidence secondaire*, s'il s'agit de la première cession d'une résidence secondaire depuis 1977, si vous n'êtes pas propriétaires de votre habitation principale et si vous en avez disposé au moins 5 ans (sauf impératif familial, mise à la retraite ou changement de lieu d'activité).

> NOUVEAU — L'administration a assoupli sa doctrine : ne perd pas le bénéfice de l'exonération celui qui est propriétaire de son habitation principale, à condition qu'elle soit mise en vente simultanément ou à une date rapprochée de celle de la résidence secondaire (quelques mois d'intervalle au plus) et que la cession de la résidence principale intervienne au plus tard dans le délai d'un an à compter de la première mise en vente.

● les cessions inférieures à 30.000 F ;

● les cessions de terrains à bâtir possédés depuis plus de 30 ans ou des autres immeubles détenus depuis plus de 20 ans.

● les ventes de terrains agricoles non exploités par le propriétaire pour un prix n'excédant pas 5 F au m2 (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ;

● les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ;

● en outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération (sauf s'il s'agit d'un terrain à bâtir, ou d'un immeuble bâti revendu moins de dix ans après l'achat). De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu (sous réserve des mêmes exceptions)

Ces principaux cas mis à part, les plus-values de cession d'immeubles doivent faire l'objet, en annexe à la déclaration des revenus, d'une déclaration spéciale n° 2049 où toutes précisions sont portées en page 3 pour reporter la plus-value réalisée à la bonne rubrique de la déclaration d'ensemble.

A. — LES VENTES D'IMMEUBLES EFFECTUEES MOINS DE DEUX ANS APRES L'ACQUISITION.

Si vous vendez un immeuble moins de deux ans après l'avoir acquis, sa plus-value est considérée comme un revenu courant. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et est soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

B. — CESSION D'UN IMMEUBLE PLUS DE DEUX ANS ET MOINS DE DIX ANS APRES SON ACQUISITION : PLUS-VALUE REPUTEE SPECULATIVE (article 35 A).

Ce régime, plus sévère que celui des plus-values à moyen terme, ne s'applique pas aux biens hérités, aux biens expropriés (ou vendus à l'amiable après déclaration d'utilité publique prononcée en application de l'ordonnance du 23 octobre 1958), aux terres agricoles, aux immeubles qui, au moment de la vente, ne sont plus la résidence principale du vendeur, mais l'ont été pendant au moins cinq ans, aux immeubles vendus en raison d'une modification de la famille du contribuable (augmentation ou diminution du nombre de personnes vivant au foyer, divorce...), de la survenance d'une invalidité ou d'un départ à la retraite, aux résidences secondaires vendues pour des raisons familiales ou professionnelles.

Selon le régime de l'article 35 A, la plus-value est calculée par différence entre le prix de vente et un prix de revient revalorisé. Cette revalorisation est fixée à 3 % pour chacune des cinq premières années de possession et à 5 % pour chacune des cinq années suivantes. En revanche, il n'est pas fait application d'un indice d'érosion monétaire.

Après déduction d'un abattement (voir ci-après), la plus-value est ensuite soumise à l'impôt sur le revenu, avec application du système du quotient qui sera exposé ci-dessous.

C. — PLUS-VALUE A MOYEN OU LONG TERME DE CESSION D'UN BIEN DETENU DEPUIS PLUS DE DEUX ANS.

Les plus-values immobilières, qui ne sont pas imposables selon les critères qui viennent d'être exposés ci-dessus obéissant aux règles suivantes :

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes suivantes : prix d'achat (ou valeur successorale, s'il s'agit d'un bien hérité), frais d'achat ou d'acquisition à titre gratuit, dépenses de construction ou d'agrandissement, dépenses d'amélioration suffisamment importantes pour ne pas présenter le caractère de dépenses locatives et n'ayant jamais été déduites du revenu imposable (si vous n'avez pas de pièces justificatives pour ces dépenses, elles peuvent être fixées à dire d'expert ou évaluées forfaitairement à 15 % des prix d'acquisition. Pour tenir compte de votre travail personnel, vous pouvez également déduire forfaitairement une somme égale à trois fois le montant des factures des matériaux utilisés), dépenses de voiries imposées par les règles d'urbanisme, intérêts d'emprunt (pour une résidence secondaire seulement et dans la limite de 7 000 F par an, plus 1 000 F par enfant à charge).

A l'exclusion des intérêts d'emprunt, ces différentes sommes sont actualisées en fonction de la hausse des prix survenue depuis lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables sont les suivants :

Année de l'acquisition ou de la dépense	Coefficient à appliquer au prix d'acquisition ou aux dépenses	Année de l'acquisition ou de la dépense	Coefficient à appliquer au prix d'acquisition ou aux dépenses
1950	6,45	1965	3,10
1951	5,51	1966	3,02
1952	4,93	1967	2,94
1953	4,99	1968	2,82
1954	5,01	1969	2,65
1955	4,95	1970	2,51
1956	4,85	1971	2,38
1957	4,73	1972	2,24
1958	4,11	1973	2,09
1959	3,87	1974	1,84
1960	3,74	1975	1,65
1961	3,62	1976	1,50
1962	3,45	1977	1,37
1963	3,29	1978	1,26
1964	3,18	1979	1,14
		1980	1,00

Au-delà de la 10e année de possession, la plus-value est réduite de 5 % par an (3,33 % pour les terrains à bâtir). Par exemple, pour un bien détenu pendant quinze ans, la réduction est de cinq fois 5 %, soit 25 %.

Un abattement de 6 000 F est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient, destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : vous êtes marié et avez deux enfants, votre revenu courant imposable est de 80 000 F. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000 F (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant :

12 000 F + 80 000 F = 92.000 F.

— Impôt à payer pour 92 000 F .... 11 471 F
— Impôt à payer pour 80 000 F ...... — 8 471 F
— Impôt relatif au cinquième de la plus-value .... 3 000 F
— Impôt dû pour l'ensemble de la plus-value : 3 000 × 5 .... 15 000 F

CAS PARTICULIERS.

● En cas d'expropriation, l'abattement est de 75 000 F au lieu de 6 000 F.

● Non-résidents :

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devrez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value et accréditer auprès de l'administration un représentant domicilié en France.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

● Plus-value de la première cession d'une résidence secondaire :

Vous avez droit à un abattement supplémentaire de 20 000 F pour vous-même, de 20 000 F pour votre épouse et de 10 000 F pour chaque enfant vivant ou représenté.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous avez droit à un abattement de 30 000 F.

II. — LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

A. — OR ET AUTRES METAUX PRECIEUX.

> NOUVEAU. — Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire, qui a été portée à 6 % par la loi de finances du 18 janvier 1980, tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune imposition n'est donc applicable en matière d'impôt sur les revenus.

B. — OBJETS PRECIEUX (bijoux, *objets d'art*, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2 049.

III. — LES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

● 1 — Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme donnent lieu à une taxe de 15 % sur leur montant nominal (ligne E de la déclaration des revenus).

Si vous êtes membres des professions libérales et que vos recettes dépassent la limite de l'évaluation administrative (175 000 F) : le même régime que ci-dessus est applicable, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 10 %.

هكذا من الأصل

FISCALITÉ

● 2. — Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vous êtes exonéré pour vos plus-values professionnelles (sauf pour celles réalisées sur la vente de terrains à bâtir, d'immeubles loués en meublés, si vous ne retirez pas plus de 50 % de vos revenus de cette activité : dans ces deux cas, quel que soit le délai d'exercice de l'activité, vous relevez des règles applicables aux plus-values particulières exposées au § I. Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans vous relevez du régime décrit au § I ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières (§ I).

IV. — GAINS DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES

(lignes C et D de la déclaration 2042)

● *Vous devez remplir une déclaration numéro 2074 et la joindre à la déclaration d'ensemble de vos revenus si vous avez réalisé, au cours de l'année 1980 :*

— des opérations spéculatives (opérations prorogées ou conditionnelles) quel que soit leur montant ;

— des opérations au comptant ou au comptant différé revêtant un caractère habituel, c'est-à-dire des opérations dont le montant annuel (achats plus ventes) excède 1,6 fois la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente et qui comportent au moins 112 000 francs de cessions ;

— des cessions importantes de valeurs mobilières inscrites à la cote officielle ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs, ou de titres représentatifs de telles valeurs (parts de SICAV notamment) c'est-à-dire celles dont le total annuel de ces cessions excède 168 000 francs. En cas d'intervention d'un événement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable, cette limite de 168 000 francs s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1980 et des années 1979 et 1978.

Sont considérés comme événements exceptionnels :

— le licenciement du contribuable ou de son conjoint ;

— la mise à la retraite du contribuable ou de son conjoint ;

— la survenance d'une invalidité affectant le contribuable, son conjoint ou l'un des enfants à charge ;

— le décès du conjoint du contribuable ;

— le divorce ou la séparation de corps ;

— le règlement judiciaire ou la liquidation des biens du contribuable ou de son conjoint ;

— la survenance de tout autre événement exceptionnel (cataclysme naturel, par exemple) revêtant un caractère de gravité tel qu'il contraigne le contribuable à liquider tout ou partie de son portefeuille.

Si vous êtes susceptibles de bénéficier de cette disposition et consécutivement de l'exonération des gains réalisés sur les cessions de l'année 1980, bien que ces dernières excèdent 168 000 F, vous devez joindre à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1978, 1979 et 1980 ainsi que la nature et la date de l'événement exceptionnel qui motive l'appréciation de la limite par référence aux cessions des trois années.

Remarque importante

Lorsque tous les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre foyer fiscal sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, il n'y a pas lieu de remplir la *déclaration 2074. Le gain net se rapportant* respectivement aux opérations spéculatives, aux opérations habituelles et aux cessions importantes, doit être reporté directement sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration n° 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Dans l'hypothèse où les titres sont déposés chez plusieurs intermédiaires qui déterminent eux-mêmes le montant des gains réalisés, la déclaration n° 2074 devra être déposée, mais vous n'aurez pas à fournir les indications relatives à la détermination du gain net. Seule la première page de l'imprimé et le cadre E de la dernière page seront remplis, les documents fournis par les intermédiaires seront alors insérés dans la déclaration.

Cette déclaration spéciale devra également être souscrite chaque fois que le résultat annuel se traduit par une perte reportable sur les gains de même nature des cinq années suivantes ; toutefois, lorsque vous êtes dispensé d'établir la déclaration spéciale, vous devez vous borner à mentionner la perte reportable sur la déclaration n° 2042.

NOUVEAU. — Une nouvelle rubrique a été créée cette année sur la déclaration des revenus et la déclaration spéciale n° 2074 pour faire apparaître distinctement les rachats des parts de fonds communs de placement taxables à 30 %.

V. — PLUS-VALUES DE CESSION DE DROITS SOCIAUX

Déclarez ligne E, case N, le montant imposable des plus-values réalisées *lors de la cession de* droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux. En cas de demande d'échelonnement ou de report d'imposition d'une plus-value réalisée lors d'un échange résultant d'une fusion ou d'une scission de sociétés, joindre une note annexe à la déclaration : l'échelonnement est effectué par cinquièmes sur l'année de réalisation et les quatre années suivantes.

Page 4 de la déclaration des revenus

RAPPEL : Ne portez jamais de centimes. Arrondissez toujours au franc.

5) Traitements et salaires

A. — TOTAL DES SALAIRES.

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % étant comme les années précédentes calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans *toutefois* pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 44 800 F pour chaque bénéficiaire.

B. — CAS PARTICULIERS.

● *Assistantes maternelles.* — Le revenu brut à retenir pour le calcul de l'impôt est égal à la différence entre, d'une part, le total des sommes encaissées tant à titre de rémunération que d'indemnités pour l'entretien et l'hébergement des enfants, et, d'autre part, une somme égale à trois fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par enfant, quatre fois lorsqu'il s'agit d'un enfant handicapé, malade ou inadapté.

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* — Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 21 100 F.

● *Agents d'assurances.* — Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux ; cependant le régime fiscal des salariés leur est applicable dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances qu'ils représentent et sont intégralement déclarés par elles.

● *Service national.* — Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Conjoint du chef d'entreprise.* — La rémunération du conjoint du chef d'entreprise présente le caractère de salaire lorsque, correspondant à un travail effectif, les époux sont mariés sous un *régime* de séparation de biens. Dans le cas contraire, les sommes versées au conjoint n'ont le caractère de salaire que dans la limite annuelle de 13 500 F.

NOUVEAU. — Ce plafond de 13 500 francs est porté à 17 000 francs pour les conjoints des adhérents des centrales et associations agréées pour l'imposition des revenus de 1980.

● *Etudiants.* — En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois), des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

● *Etudiants hospitaliers* — Les indemnités hospitalières doivent être déclarées ainsi que les traitements versés aux internes.

● *Travailleurs privés d'emploi.* — Les allocations de chômage versées par les ASSEDIC sont imposables, qu'il s'agisse de l'allocation de base pour licenciement non économique, de l'allocation spéciale pour licenciement économique, de l'allocation de fin de droit, de l'allocation forfaitaire versée aux demandeurs d'emploi, de l'allocation de formation, de même que les allocations de chômage partiel à la charge de l'entreprise ou de l'Etat, la rémunération mensuelle minimale, l'allocation temporaire dégressive.

Seules sont exonérées (sauf en cas d'option du bénéficiaire pour la déduction des frais réels), les primes et indemnités versées par le Fonds national de l'emploi pour faciliter la mobilité et la réinstallation.

● *Dirigeants de société.* — Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire.

● *Participation des salariés aux fruits de l'expansion.* — Les sommes ainsi versées sont exonérées si elles restent indisponibles pendant cinq ans. En revanche, les produits de ces sommes (intérêts, dividendes) sont imposables en tant que revenu mobilier, sauf s'ils sont versés à des comptes ouverts en application d'un plan d'épargne d'entreprise.

● *Prime de vacances versée par les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.* — Les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics versent annuellement aux salariés des entreprises adhérentes, en sus de l'indemnité légale de congé payé, une prime de vacances et, éventuellement, une indemnité supplémentaire d'ancienneté. Elles assurent, en outre, le paiement d'indemnités compensatrices de congé payé aux ayants droit de travailleurs décédés avant d'avoir pris leur congé.

Ces primes et indemnités constituent des revenus imposables dans la catégorie des traitements et salaires.

● *Indemnité de départ à la retraite.* — Elle est exonérée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1980) et les autres années antérieures (*1979, 1978, 1977 et 1976*).

● *Indemnité de licenciement.* — Elle est exonérée lorsqu'elle présente le caractère de dommages-intérêts, ainsi que l'indemnité spéciale qui s'y ajoute lorsque le délai-congé n'est que d'un mois, ainsi que celle qui s'y ajoute en cas de licenciement pour une cause autre que réelle et sérieuse par décision du tribunal. Par contre, le salaire correspondant au délai-congé est imposable.

● *Délai congé.* — Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1er décembre 1980, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable, s'il opte pour cette possibilité, pourra rattacher :

— à ses revenus de 1980, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1980 (soit un mois).

— à ses revenus de 1981, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1981 (soit cinq mois).

● *Indemnités de rupture de contrat.* — Dans un arrêt du 19 mai 1976, le Conseil d'Etat a jugé le cas suivant : salarié engagé par un contrat conclu pour une période déterminée et prévoyant que chaque partie pourra rompre son engagement avant la date normale d'expiration et sans préavis, à charge par elle de payer à l'autre, à titre d'indemnité, une somme égale à une année de rémunération.

La rupture du contrat étant intervenue effectivement avant le terme fixé et sans préavis, la somme représentant une année d'appointements que l'employeur a, en exécution du contrat, versée à l'intéressé doit être regardée comme constituant des dommages-intérêts non imposables destinés à réparer un préjudice autre qu'une simple perte de salaires.

● *Indemnités représentatives d'avantages en nature.* — Les indemnités représentatives d'avantages en nature qui compensent pour certains salariés les avantages en nature auxquels ils pourraient prétendre en vertu de dispositions légales, contractuelles ou statutaires (logement, prestations accessoires, fournitures de combustible...) doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction par exemple) constituent un complément de pension imposable.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* — Les indemnités journalières versées depuis le 1er janvier 1979 par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires. Toutefois les indemnités déclarées ne seront pas imposées si votre revenu global n'excède pas la deuxième tranche du barème (20 680 F).

En outre, sont exonérées les indemnités journalières :

● *d'accidents* du travail,

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité,

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Par ailleurs, les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de sécurité sociale sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaires en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. — FRAIS REELS JUSTIFIES.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1980, de demander à ce que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir les justifications nécessaires. Mais vous devez alors comprendre dans votre rémunération brute les indemnités pour frais qui ont pu vous être allouées par votre employeur.

● *Frais d'études et d'examens.* — Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation. (Préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un *fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de* carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...).

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* — La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). C'est ainsi que, compte tenu des difficultés existant dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Pour l'appréciation du caractère normal ou non de la distance, sont pris en considération non seulement l'étendue et la configuration de l'agglomération où se trouvent le domicile et le lieu de travail, mais aussi les conditions de vie concrètes du contribuable et de sa famille, eu égard aux ressources du foyer, et notamment à l'état de santé des intéressés ; les problèmes de scolarisation des enfants ; la localisation différente du travail de chacun des époux ; les écarts du coût du logement, selon qu'il est situé dans l'agglomération ou à la périphérie ; les conséquences d'un changement d'emploi temporaire ou, le cas échéant, définitif.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

D. — DEDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée par la loi à 50 000 F.

6) Pensions, retraites et rentes viagères à titre gratuit

— Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● Principales exonérations.

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée à un enfant majeur étudiant.

● Doivent être déclarées sous cette rubrique :

— Les pensions de vieillesse et de retraite : pensions servies par le régime général de la sécurité sociale ou par les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires.

— Les pensions d'invalidité.

— Les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) suivies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

L'allocation de garantie de ressources servie par les ASSEDIC aux travailleurs en pré-retraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge normal de départ à la retraite.

— Les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

● Ces pensions et rentes bénéficient d'un abattement de 10 % limité à 7600 F par bénéficiaire (mais avec un minimum de 1 800 F). Ce plafond était de 6700 F l'an dernier.

NOUVEAU. — Rachats de cotisations de retraite : Joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration.

Si le bénéficiaire de ces rachats perçoit un salaire ou une pension, la somme à déclarer sous ces rubriques est calculée déduction faite des rachats. Si ces derniers étaient supérieurs au montant des salaires (colonnes A à C de la déclaration) et, le cas échéant, des pensions (*colonnes A et B*) de la personne qui a personnellement effectué les rachats, ne portez aucune somme dans ses salaires ou pensions et faites apparaître le solde non imputé sur votre note explicative.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique « Déductions diverses » de la quatrième page de la déclaration (§ 6-4).

NOUVEAU. — Départ en pré-retraite : Une décision ministérielle du 30 octobre 1980 a étendu le régime de l'indemnité de départ à la retraite aux indemnités alloués aux salariés qui partent en pré-retraite qui ne doivent donc être déclarées que pour la fraction excédant 10 000 francs (mais cet abattement ne peut être accordé qu'une fois par bénéficiaire).

D'autre part, l'article 11 de la loi de finances rectificative publiée le 26 décembre 1980 autorise les bénéficiaires de primes de départ volontaire à pratiquer l'étalement par cinquièmes. Il faut alors en faire expressément la demande en même temps que la déclaration.

ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets n'excédant pas 410 000 F. Il est donc limité à 82 000 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 150 000 F et 410 000 F des salaires nets des dirigeants des sociétés contrôlant plus de 35 % des droits sociaux dans la société en cause.

La limite s'applique distinctement pour chaque membre du foyer.

RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX.

Il s'agit des rentes perçues en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble. Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'un des taux ci-après correspondant à l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance : moins de 50 ans : 70 % — 50 à 59 ans : 50 % — 60 à 69 ans : 40 % — plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, retenez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

Il faut entendre par rente viagère à titre gratuit celle dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou *immeuble*.

7) Charges à déduire

Seules les charges payées en 1980 sont déductibles (sauf cas particulier des dépenses de ravalement et des dépenses en vue d'économiser l'énergie exposées pour l'habitation principale).

a) *Déduction des frais de garde.*

Cette déduction est limitée selon les modalités suivantes : sous réserve que leur revenu imposable soit inférieur à 145 880 F, les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés peuvent déduire de leurs revenus professionnels les dépenses qu'ils ont engagées *pour la garde de leurs enfants à charge* âgés de moins de 4 ans au 31 décembre 1980. Cette déduction est toutefois limitée à 3 000 F par enfant sans pouvoir excéder le montant imposable des revenus professionnels.

CAS DES CONTRIBUABLES QUI SE SONT MARIES, SE SONT SEPARES OU SONT DEVENUS VEUFS AU COURS DE L'ANNEE 1980 : si vous êtes dans ce cas, vous ne pouvez pas, en principe, bénéficier de cette déduction puisque vous êtes considérés normalement comme mariés pour le calcul de votre impôt de 1980. Toutefois, si vous y avez avantage, vous pouvez vous déclarer comme célibataire, divorcé, séparé ou veuf en cochant la case C, D ou V du cadre II de la deuxième page de votre déclaration et en remplissant les paragraphes III « charges de famille » (deuxième page) et 6 « charges à déduire » (quatrième page) en indiquant le nombre d'enfants remplissant les conditions et le montant des sommes versées à la gardienne ou à la nourrice.

b) *Déductions afférentes à l'habitation principale.*

Vous pouvez déduire, sous certaines conditions, et dans certaines limites, les dépenses ci-après, relatives à votre habitation principale, c'est-à-dire le logement où vous résidez en permanence avec votre famille :

1) — SI VOUS ETES PROPRIETAIRE :

● Les intérêts des emprunts.

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez déduire les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations. Cette déduction ne peut être opérée que pour les dix premières annuités. Elle comprend

FISCALITÉ

également la prime de l'assurance-décès liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas déductibles : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition de votre habitation.

● **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

NOUVEAU. — Désormais, ces dépenses peuvent être déduites une fois tous les dix ans pour un même immeuble, et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces frais qu'en 1981, vous pouvez attendre la déclaration de vos revenus de l'année prochaine pour déduire l'intégralité des sommes versées (en 1980 et 1981). Si les façades de votre immeuble sont en bois, la déduction peut être opérée tous les cinq ans.

REMARQUE. — Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la déduction : Vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement.

— La déduction des intérêts ou des frais de ravalement est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié des mêmes avantages lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.

2) — SI VOUS ETES PROPRIETAIRE, LOCATAIRE OU OCCUPANT A TITRE GRATUIT :

● **Les dépenses effectuées pour économiser le chauffage de votre habitation principale à la condition qu'elle ait été construite AVANT LE 1er JUILLET 1975 (ou ayant fait, l'objet avant cette date, soit d'une demande de permis de construire, soit d'une déclaration préalable de travaux).**

— Sont déductibles : les dépenses destinées à l'amélioration de l'isolation thermique :

Elles concernent l'achat et la pose de doubles vitres et doubles fenêtres, de châssis à étanchéité renforcée, de joints métalliques, de matériaux isolants (laines de verre, liège, mousses de polystyrène, de polyéthylène...) à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 centimètres et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sols ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

— Les dépenses relatives à la mesure et à la régulation du chauffage :

Il s'agit notamment de l'achat et de la pose de système de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; d'horloges de programmation, de robinets thermostatiques, de compteurs de calories... Les autres dépenses ne peuvent être déduites et notamment les travaux annexes aux travaux ci-dessus et les dépenses de réglage et d'entretien des installations de chauffage.

— Le remplacement de chaudières ou de brûleurs de chaudières :

Remplacement d'une chaudière à fuel usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale à l'ancienne, fonctionnant exclusivement au fuel, au gaz, au charbon, au bois ou encore fonctionnant à la fois au charbon ou au bois ; ou par des appareils captant l'énergie solaire ; installation d'appareils de chauffage d'appoint fonctionnant à l'énergie solaire ; quote-part du contribuable dans le coût des installations utilisant l'énergie géothermique. (A titre de règle pratique, un appareil est considéré comme usagé lorsqu'il est en service depuis cinq ans au moins.)

3) — MODALITES DE DEDUCTION.

● Le total des sommes que vous portez sur les lignes C à J de la déclaration sera limité automatiquement à 7 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge.

● Les dépenses pour économiser le chauffage peuvent être échelonnées sur plusieurs années consécutives ou non et peuvent être déduites au titre de chacune de ces années, sans que cet échelonnement puisse avoir pour effet d'augmenter le total des dépenses déductibles.

Aussi, si vous avez déjà déduit de telles dépenses les années précédentes, la somme à porter sur les lignes H et J ne doit pas excéder la différence entre la limite de 7 000 francs (majorée pour enfants à charge) et le montant des dépenses admises en déduction les années antérieures.

c) *La détaxation du revenu investi en actions.*

Vous pouvez déduire de votre revenu imposable les sommes consacrées par vous-même, votre conjoint ou les personnes à votre charge à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées. Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1980.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Elle est automatiquement (en fonction de vos charges de famille) limitée à 5 000 francs ; cette somme est augmentée de 500 francs pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 francs par enfant à partir du troisième.

CETTE DEDUCTION PEUT ETRE CUMULEE AVEC LES AUTRES EXONERATIONS PREVUES POUR L'EPARGNE :

— Abattement de 3 000 francs sur les revenus d'obligations, sans limitation ;

— Abattement de 3 000 francs sur les dividendes. Le cumul est admis ici dans la limite d'un total de 3 000 francs.

Exemples :

● Si vous demandez au titre du revenu investi en actions une déduction égale ou supérieure à 3 000 F, aucun abattement ne sera effectué pour l'imposition des dividendes que vous aurez éventuellement perçus.

● Si vous demandez à bénéficier de la détaxation pour une somme inférieure à 3 000 F, l'abattement sur les dividendes sera accordé, s'il y a lieu, pour une somme égale à la différence entre 3 000 F et le montant de la déduction demandée.

Quant à l'acquisition de valeurs dans le cadre d'un engagement d'épargne à long terme, elle ne peut donner lieu à détaxation que si vous renoncez à l'exonération liée à cet engagement. La renonciation doit être adressée par écrit, avant le 31 décembre de l'année d'imposition, à l'établissement chargé de la tenue du compte ; elle n'entraîne pas l'annulation du contrat.

Bien entendu, vous pouvez toujours bénéficier de la détaxation pour les acquisitions de valeurs réalisées en dehors de votre engagement d'épargne.

● **OPERATIONS OUVRANT DROIT A DEDUCTION DES REVENUS DE 1980.**

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont inscrits à la cote officielle ou au compartiment spécial du hors-cote des bourses françaises de valeurs (les certificats pétroliers sont assimilés à des actions).

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont traités au hors-cote et qui sont inscrites sur une liste publiée par arrêté (la liste applicable aux opérations réalisées en 1980 a été publiée au *Journal officiel* du 19 décembre 1979, page 3188).

— Achats de droits ou bons de souscription ou d'attribution se rapportant à ces actions.

— Acquisitions d'actions de sociétés à capital variable (Sicav), lorsque ces sociétés se sont engagées à employer plus de 60 % de leur actif en valeurs et droits indiqués ci-dessus.

— Achats de parts de fonds communs de placement, lorsque le règlement du fonds prévoit que plus de 75 % de l'actif doit être employé en valeurs et droits ci-dessus.

— Souscriptions en numéraire d'actions de sociétés anonymes ou en commandite par actions dont les titres ne sont pas cotés en bourse, ainsi que de parts de sociétés à responsabilité limitée.

CONDITIONS A REMPLIR.

Les achats d'actions ou souscriptions des valeurs doivent être effectués par l'entremise d'un intermédiaire agréé (banque, agent de change, etc.) qui conserve ensuite les titres en dépôt. Pour les souscriptions d'actions de sociétés non cotées ou de parts de sociétés à responsabilité limitée, la société peut jouer le rôle d'intermédiaire agréé. D'autre part, le souscripteur doit indiquer à la société qu'il entend bénéficier de la détaxation à raison de cette opération.

Les valeurs concernées et détenues par les membres de votre foyer antérieurement à la date de la première acquisition pour laquelle vous entendez bénéficier de la détaxation doivent être déposées chez un intermédiaire agréé au plus tard le jour de cette acquisition.

Pour les déductions opérées, l'obligation de dépôt subsiste jusqu'à la fin de la quatrième année suivant celle au titre de laquelle une première déduction a été pratiquée (1984 pour un premier achat en 1980). Cette obligation ne fait pas obstacle à la possibilité de vendre des valeurs, notamment pour en acheter d'autres dans le champ d'application de la loi.

Vous pouvez également vendre des valeurs pour vous procurer des disponibilités ; mais dans ce cas, et sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être rajoutées au revenu imposable de l'année au cours de laquelle les valeurs auront été cédées. Cette réintégration sera limitée au montant des déductions opérées au titre des quatre années antérieures.

● **PIECES A JOINDRE A VOTRE DECLARATION.**

Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus :

— les états annuels remis par ces intermédiaires ou sociétés et mentionner dans la case prévue (au bas de la quatrième page de la déclaration) le nombre de ces intermédiaires. Si plusieurs comptes sont ouverts chez un même intermédiaire, indiquez les numéros de ces comptes sur une note annexe. Il en est de même si vous avez déjà bénéficié de la détaxation pour 1978 ou 1979 et n'avez réalisé aucune acquisition en 1980.

Pour calculer la somme à déduire (ligne V) en cas d'excédent de vos acquisitions sur les cessions, ou, au contraire, à ajouter à votre revenu (ligne W) si les cessions sont supérieures, vous pouvez utiliser la fiche de calcul figurant pages 3 et 4 de la notice spéciale numéro 2041 A que vous avez reçue à domicile si vous avez bénéficié de la déduction en 1978 ou 1979 ou que vous pouvez demander dans les centres des impôts. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calcul à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

d) *Déductions diverses.*

Il s'agit exclusivement des :

— rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

— versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste du combattant dans la mesure où ils concernent la fraction bénéficiant de la majoration de l'Etat ;

— intérêts payés, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

— fraction de charges foncières relative aux monuments historiques ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

— versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières d'assurance chômage et de sécurité sociale qui n'ont pas été déduites pour la détermination d'un revenu particulier, à l'exclusion des cotisations patronales versées pour les gens de maisons (rachats de cotisations de retraite, cf. paragraphe « Pensions ») ;

— épargne-crédit ou crédit différé (l'épargne logement n'est pas déductible).

NOUVEAU. — Moitié des souscriptions au capital des sociétés exerçant leur activité dans les DOM (secteur industriel, hôtelier ou de la pêche) sauf si elles ont été prises en compte pour la détaxation du revenu investi en actions.

e) *Pensions alimentaires.*

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants en vertu de l'obligation alimentaire éditée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

NOUVEAU. — Par une note du 10-12-1980, l'administration a admis que les pensions versées pour l'entretien des enfants mineurs et revalorisées spontanément soient désormais intégralement déductibles si elles remplissent les conditions posées par les articles 205 et suivants du Code civil. Il en est de même des versements au profit de l'ex-époux.

Cependant, les pensions versées aux enfants majeurs, non infirmes, de moins de vingt-cinq ans ou étudiants, ne sont pas déductibles, même en cas de séparation des parents. Pour les enfants mineurs, seul le parent qui, en cas de divorce ou de séparation, n'a pas la garde de l'enfant peut déduire une pension.

Par ailleurs, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendant dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale. En 1980, cette évaluation s'élève à 8 740 francs.

Sauf exception, les pensions alimentaires doivent être déclarées par le bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

LA DEDUCTIBILITE DES RENTES EN CAPITAL PREVUES EN CAS DE DIVORCE.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant, peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

Comme pour les pensions alimentaires, la déduction, qui ne peut excéder 18 000 francs par an pour un même enfant, n'est plus autorisée lorsque l'enfant atteint l'âge de dix-huit ans, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente, comportant les indications suivantes :

— Votre identité et votre adresse ;

— Identité, adresse, date et lieu de naissance de votre enfant bénéficiaire de la rente ;

— Identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfant ;

— Montant du capital versé et date du versement ;

— Dates du point de départ et du terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

● **PENSION ALIMENTAIRE VERSEE A UN ENFANT CHOMEUR DE PLUS DE VINGT-CINQ ANS.**

Les dépenses exposées pour l'entretien d'enfants âgés de plus de vingt-cinq ans, en chômage, sont déductibles du revenu global, dans la mesure où elles procèdent de l'obligation alimentaire définie par les articles 205 et suivants du code civil. Bien entendu, pour l'appréciation des besoins de l'enfant et de la dette alimentaire des parents, il convient de prendre en considération l'ensemble des ressources de l'enfant, y compris, par conséquent, les aides ou allocations versées pour chômage.

f) *Versements à la Fondation de France et aux autres œuvres d'intérêt général.*

Sont admises, dans la limite de 1,5 % du revenu net, les sommes versées à la Fondation de France (ligne M) et dans la limite de 1 % celles versées au profit des autres œuvres d'intérêt général (ligne N). La déduction totale sera automatiquement limitée à 1,5 % du revenu net (vous pouvez donc inscrire les sommes réellement versées). N'omettez pas de joindre la liste des bénéficiaires.

g) *Primes d'assurance-vie.*

Là, également, la déduction est automatiquement assurée en fonction de vos charges de famille. Inscrivez en conséquence le montant effectivement payé.

— *Contrats d'assurance dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.*

Lorsque ces contrats comportent la garantie d'un capital en cas de vie et sont d'une durée effective au moins égale à dix ans, ou bien comportent la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins dix ans, leurs primes sont admises en déduction du revenu imposable du souscripteur, quelle que soit la date de la souscription, dans la limite de 3 250 F, majorée de 600 F par enfant à charge. Ces limites s'appliquent à l'ensemble des contrats souscrits par les membres d'un même foyer fiscal.

Les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants infirmes sont déductibles dans la même limite (« Rente survie »).

Par ailleurs, sont assimilés aux contrats d'assurance, en cas de vie, les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance.

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats attestant le montant des primes versées en 1980 et pour les contrats souscrits en 1980 une attestation de souscription.

— *Contrats d'assurance décès.*

Pour ces contrats conclus entre le 1er janvier 1950 et le 1er janvier 1957 ou entre le 1er juillet 1957 et le 31 décembre 1958 qui garantissent en cas de décès le versement de capitaux aux conjoints, ascendants ou descendants de l'assuré, les primes sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net avec un maximum de 400 F plus 100 F par enfant à charge.

REVENUS ENCAISSES HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe B n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, il doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

1) — Barème.

Les limites supérieures des quatre premières tranches sont relevées de 13,3 %, les limites supérieures des sept tranches suivantes, de 12 %, et la limite inférieure de la dernière tranche de 8 %.

NOUVEAU. — Le revenu imposable sera désormais arrondi à la dizaine de francs inférieure (au lieu de la centaine).

2) — Mesures d'accompagnement.

Les limites d'exonération sont portées de 18 600 F à 21 100 F pour les contribuables âgés de moins de soixante-cinq ans et de 20 300 F à 23 000 F pour ceux qui sont âgés de plus de soixante-cinq ans, soit un relèvement de 13,3 %. (Il s'agit du revenu apprécié net de frais professionnels.)

La déduction spécifique accordée aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides pour le calcul de l'impôt sur le revenu est également majorée de 13,3 %. Elle passe de 4 080 F à 4 630 F pour les contribuables dont le revenu global net n'excède pas 28 800 F au lieu de 25 200 F, et de 2 040 F à 2 315 F pour ceux dont le revenu net global est compris entre 28 600 F et 46 300 F au lieu de 40 800 F.

De même, l'abattement accordé aux contribuables salariés dont le revenu net global n'excède pas 20 680 F et imposés d'après une part de quotient familial est relevé de 2 400 F à 2 720 F.

Enfin, les cotisations inférieures à 210 F (182 F l'an dernier), ne sont pas mises en recouvrement.

Pour déterminer votre revenu imposable, vous pouvez utiliser la quatrième page de la notice explicative jointe à la déclaration des revenus n° 2042.

Tout au long de l'exposé des différents revenus catégoriels et des charges déductibles, nous vous avons précisé les modalités de calcul et limitations utilisées par l'administration lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Reportez-vous aux rubriques qui vous concernent.

a) *Votre nombre de parts, suivant votre situation de famille et le nombre d'enfants à votre charge, est le suivant :*

Nombre de personnes à charge	CELIBATAIRE Cas général	CELIBATAIRE Cas part. (1)	DIVORCE Cas général	DIVORCE Cas part. (1)	VEUF Cas général	VEUF Cas part. (1)	VEUF Enfant issu du mariage (2)	VEUF Pas d'enfant issu du mariage (3)	MARIE Cas général	MARIE 2 conj. invalides (4)
0	1	1,5	1	1,5	1	1,5	—	—	2	3
1	2	—	2	—	—	—	2,5	2	2,5	3,5
2	2,5	—	2,5	—	—	—	3	2,5	3	4
3	3,5	—	3,5	—	—	—	4	3,5	4	5
4	4	—	4	—	—	—	4,5	4	4,5	5,5
5	4,5	—	4,5	—	—	—	5	4,5	5	6
6	5	—	5	—	—	—	5,5	5	5,5	6,5

(1) C'est le cas où vous avez coché, sur la déclaration, une des cases P, E ou K du cadre II de la deuxième page.
(2) C'est le cas où vous avez coché la case L du cadre II à la deuxième page de la déclaration, c'est-à-dire un au moins de vos enfants à charge est issu du mariage avec votre conjoint décédé.
(3) Aucun de vos enfants à charge n'est issu du marage avec votre conjoint décédé.
(4) Chaque conjoint est titulaire de la carte d'invalidité (vous avez coché les cases P et A du cadre I de la deuxième page de la déclaration).

● *Ne comptez pas vos enfants mariés : ils ne modifient pas le nombre de parts, mais ouvrent droit à un abattement sur le revenu.*

● *Si vous avez un ou des enfants infirmes, le nombre de parts ci-dessus est majoré d'une demi-part supplémentaire par enfant titulaire de la carte d'invalidité.*

b) *Le calcul proprement dit.*

1) Arrondissez votre revenu imposable (R) à la dizaine de francs inférieure, divisez-le par votre nombre de parts (N) et regardez dans le tableau ci-dessous quelle formule vous devez appliquer.

L. montant de l'impôt « I » obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'arrondissement étant opéré au franc supérieur si le nombre de centimes est égal ou supérieur à 50.

2) Si vous avez perçu des revenus mobiliers ouvrant droit à avoir fiscal, vous devez retrancher de la somme ainsi obtenue le montant de l'avoir fiscal mentionné à la ligne Z de la troisième page de votre déclaration des revenus.

De même, si vous avez réalisé des profits de construction ayant supporté un prélèvement non libératoire, vous déduisez ce prélèvement.

$R/N \leq 9\,890$	I = 0
$9\,890 < R/N \leq 10\,340$	I = (0,05 × R) — (494,50 F × N)
$10\,340 < R/N \leq 12\,270$	I = (0,10 × R) — (1 011,50 F × N)
$12\,270 < R/N \leq 19\,410$	I = (0,15 × R) — (1 625 F × N)
$19\,410 < R/N \leq 24\,950$	I = (0,20 × R) — (2 595,50 F × N)
$24\,950 < R/N \leq 31\,360$	I = (0,25 × R) — (3 843 F × N)
$31\,360 < R/N \leq 37\,940$	I = (0,30 × R) — (5 411 F × N)
$37\,940 < R/N \leq 43\,770$	I = (0,35 × R) — (7 308 F × N)
$43\,770 < R/N \leq 72\,940$	I = (0,40 × R) — (9 496,50 F × N)
$72\,940 < R/N \leq 108\,320$	I = (0,45 × R) — (13 143,50 F × N)
$108\,320 < R/N \leq 118\,660$	I = (0,50 × R) — (18 159,50 F × N)
$118\,660 < R/N \leq 135\,000$	I = (0,55 × R) — (24 092,50 F × N)
$R/N > 135\,000$	I = (0,60 × R) — (30 842,50 F × N)

EXEMPLE. — Contribuable marié ayant un enfant à charge (2,5 parts) et un revenu imposable de 85 574 F, arrondi à 85 570 F.

85 570 : 2,5 = 34 228 (R/N).

Formule à appliquer : 31 360 < 34 228 < 37 940 d'où I = (0,30 × 85 570) — (5 411 × 2,5) = 25 671 — 13 527,50 = 12 143,50 arrondi à 12 144 F.

3) — Enfants majeurs célibataires : plafonnement de l'avantage de la demi-part.

Le tableau ci-après indique, pour un certain nombre de cas, les limites de revenu net imposable à partir desquelles, compte tenu de votre situation et de vos charges de famille, l'avantage résultant de la demi-part supplémentaire corres-

هكذا من الاصل

pondant à chacun de vos enfants célibataires et non infirmes à charge est limité à 10 800 F en impôt.

Pour apprécier si le plafonnement trouve ou non à s'appliquer, recherchez :

1° Dans la colonne « Nombre de parts », la ligne sur laquelle est indiqué votre nombre de parts (y compris les enfants majeurs célibataires et non infirmes) ;

2° Dans les colonnes suivantes, celle dans laquelle est mentionné le nombre des enfants majeurs célibataires *et non infirmes* à charge.

La limite de revenu net global imposable à partir de laquelle le plafonnement est applicable se lit à l'intersection de cette ligne et de cette colonne.

Nombre de parts	Nombre d'enfants majeurs célibataires et non infirmes à charge					
	1	2	3	4	5	6
2	207 460	—	—	—	—	—
2,5	270 870	233 370	—	—	—	—
3	331 070	292 370	—	—	—	—
3,5	390 400	351 490	320 560	—	—	—
4	449 730	414 900	379 560	348 750	—	—
4,5	509 060	478 320	438 550	407 740	376 940	—
5	568 390	541 730	497 550	466 740	435 930	405 120
5,5	627 720	602 790	558 940	525 740	494 930	464 120
6	687 050	662 120	622 350	584 720	553 930	523 120

Dans les cas, sans doute exceptionnels, où les seuils de plafonnement ne pourront pas être appréciés à l'aide du tableau ci-dessus, il convient de procéder à une double liquidation :

Calculez d'abord l'impôt (A) en retenant le nombre de parts auquel vous avez droit, y compris les enfants majeurs célibataires et non infirmes à charge.

Déterminez ensuite les droits simples (B) dont vous seriez redevables *si* tous les enfants étaient comptés à charge, mais le nombre de parts ainsi obtenu étant diminué d'une demi-part pour chaque enfant majeur célibataire et non infirme. Faites la différence entre B et A. Si cette différence excède la somme C égale à [10 800 F × nombre d'enfants majeurs célibataires et non infirmes à charge], le montant des droits simples dus sera obtenu en retranchant C de B.

Dans le cas contraire, ce montant sera égal à A.

c) ***Pas d'impôt à payer pour les personnes dont les revenus sont inférieurs aux limites ci-après (revenus avant toutes déductions et tous abattements).***

1) — **Salariés ou retraités :**

Nombre de parts	CONTRIBUABLE MARIE: Un conjoint seulement a moins de 65 ans et n'est pas invalide	CONTRIBUABLE MARIE: Les 2 conjoints ont moins de 65 ans et ne sont pas invalides	CONTRIBUABLE MARIE: Les 2 conjoints ont plus de 65 ans et (ou) sont invalides	CELIBATAIRE, VEUF, DIVORCE: Moins de 65 ans et non invalide	CELIBATAIRE, VEUF, DIVORCE: Plus de 65 ans ou moins de 65 ans et invalide
1				23 446	27 167
1.5 ..				23 987	30 417
2	37 445	31 015	39 725	31 015	37 445
2,5 ..	41 258	38 043	44 473	38 043	41 258
3	48 272	45 056	51 487	45 056	48 272
3,5 ..	55 299	52 084	58 515	52 084	55 299
4	62 327	59 112	64 308	59 112	62 327
4,5 ..	66 139	66 139	66 139	66 139	66 139
5	73 154	73 154	73 154	73 154	73 154

2) — **Personne déclarant des revenus autres que des salaires ou des retraites :**

Nombre de parts	CONTRIBUABLE MARIE: Un conjoint seulement a moins de 65 ans et n'est pas invalide	CONTRIBUABLE MARIE: Les 2 conjoints ont moins de 65 ans et ne sont pas invalides	CONTRIBUABLE MARIE: Les 2 conjoints ont plus de 65 ans et (ou) sont invalides	CELIBATAIRE, VEUF, DIVORCE: Moins de 65 ans et non invalide	CELIBATAIRE, VEUF, DIVORCE: Plus de 65 ans ou moins de 65 ans et invalide
1				21 101	23 001
1.5 (*).				21 101	21 900
1.5 (**)					23 001
2	26 960	22 330	28 601	22 330	26 960
2.5 ..	29 705	27 390	32 020	27 390	29 705
3	34 755	32 440	37 670	32 440	34 755
3.5 ..	39 815	37 500	42 130	37 500	39 815
4	44 875	42 560	46 301	42 560	44 875
4,5 ..	47 620	47 620	47 620	47 620	47 620
5	52 670	52 670	52 670	52 670	52 670

(*) Moins de soixante-cinq ans.
(**) Plus de soixante-cinq-ans.

● **SI VOUS ETES DOMICILIES A L'ETRANGER**
— *délais spéciaux*

Selon le pays dans lequel vous résidez, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1981.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1981.

● Amerique Centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1981.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1981.

— *lieux de dépôt*

Vous devez adresser votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, boulevard Victor-Hugo, 06500 Menton.

— *distribution des imprimés*

La distribution des imprimés de déclaration de revenus est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

— *personnes concernées*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes physiques qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences : elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de cette ou ces habitations ou sur les revenus de source française *s'ils sont plus élevés* ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

● les fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● les sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Le montant de l'impôt que vous devrez payer

REVENU NET IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS
12 210	210			
12 300	220			
12 400	235			
12 500	250			
12 600	265			
12 700	280			
12 800	295			
12 900	310			
13 000	325			
13 100	340			
13 200	355			
13 300	370			
13 400	385			
13 500	400			
13 600	415			
13 700	430			
13 800	445			
13 900	460			
14 000	475			
14 100	490			
14 200	505			
14 300	520			
14 400	535			
14 500	550			
14 600	565			
14 700	580			
14 800	595			
14 900	610			
15 000	625			
15 100	640			
15 200	655			
15 300	670			
15 400	685			
15 500	700			
15 600	715			
15 700	730			
15 800	745			
15 900	760			
16 000	775			
16 100	790			
16 200	805			
16 300	820			
16 400	835			
16 500	850			
16 600	865			
16 700	880			
16 800	895			
16 900	910			
17 000	925			
17 100	940			
17 200	955			
17 300	970	213		
17 400	985	223		
17 500	1 000	233		
17 600	1 015	243		
17 700	1 030	253		
17 800	1 045	263		
17 900	1 060	273		
18 000	1 075	283		
18 100	1 090	293		
18 200	1 105	303		
18 300	1 120	313		
18 400	1 135	323		
18 500	1 150	338		
18 600	1 165	353		
18 700	1 180	368		
18 800	1 195	383		
18 900	1 210	398		
19 000	1 225	413		
19 100	1 240	428		
19 200	1 255	443		
19 300	1 270	458		
19 400	1 285	473		
19 500	1 305	488		
19 600	1 325	503		
19 700	1 345	518		
19 800	1 365	533		
19 900	1 385	548		
20 000	1 405	563		
20 100	1 425	578		
20 200	1 445	593		
20 300	1 465	608		
20 400	1 485	623		
20 500	1 505	638		
20 600	1 525	653		
20 700	1 545	668		
20 800	1 565	683		
20 900	1 585	698		
21 000	1 605	713		
21 100	1 625	728		
21 200	1 645	743		
21 300	1 665	758		
21 400	1 685	773		
21 500	1 705	788		
21 600	1 725	803		
21 700	1 745	818		
21 800	1 765	833		
21 900	1 785	848		
22 000	1 805	863		
22 100	1 825	878		
22 200	1 845	893		
22 300	1 865	908		
22 400	1 885	923	217	
22 500	1 905	938	227	
22 600	1 925	953	237	
22 700	1 945	968	247	
22 800	1 965	983	257	
22 900	1 985	998	267	
23 000	2 005	1 013	277	
23 100	2 025	1 028	287	
23 200	2 045	1 043	297	
23 300	2 065	1 058	307	
23 400	2 085	1 073	317	
23 500	2 105	1 088	327	
23 600	2 125	1 103	337	
23 700	2 145	1 118	347	
23 800	2 165	1 133	357	
23 900	2 185	1 148	367	
24 000	2 205	1 163	377	
24 100	2 225	1 178	387	
24 200	2 245	1 193	397	
24 300	2 265	1 208	407	
24 400	2 285	1 223	417	
24 500	2 305	1 238	427	
24 600	2 325	1 253	440	
24 700	2 345	1 268	455	
24 800	2 365	1 283	470	
24 900	2 385	1 298	485	
25 000	2 407	1 313	500	
25 100	2 432	1 328	515	
25 200	2 457	1 343	530	
25 300	2 482	1 358	545	
25 400	2 507	1 373	560	
25 500	2 532	1 388	575	
25 600	2 557	1 403	590	
25 700	2 582	1 418	605	
25 800	2 607	1 433	620	
25 900	2 632	1 448	635	
26 000	2 657	1 463	650	
26 100	2 682	1 478	665	
26 200	2 707	1 493	680	
26 300	2 732	1 508	695	
26 400	2 757	1 523	710	
26 500	2 782	1 538	725	
26 600	2 807	1 553	740	
26 700	2 832	1 568	755	
26 800	2 857	1 583	770	
26 900	2 882	1 598	785	
27 000	2 907	1 613	800	
27 100	2 932	1 628	815	
27 200	2 957	1 643	830	
27 300	2 982	1 658	845	
27 400	3 007	1 673	860	211
27 500	3 032	1 688	875	221
27 600	3 057	1 703	890	231
27 700	3 082	1 718	905	241
27 800	3 107	1 733	920	251
27 900	3 132	1 748	935	261

REVENU NET IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS	4,5 PARTS	5 PARTS
28 000	3 157	1 763	950	271					
28 100	3 182	1 778	965	281					
28 200	3 207	1 793	980	291					
28 300	3 232	1 808	995	301					
28 400	3 257	1 823	1 010	311					
28 500	3 282	1 838	1 025	321					
28 600	3 307	1 853	1 040	331					
28 700	3 332	1 868	1 055	341					
28 800	3 357	1 883	1 070	351					
28 900	3 382	1 898	1 085	361					
29 000	3 407	1 913	1 100	371					
29 100	3 432	1 928	1 115	381					
29 200	3 457	1 947	1 130	391					
29 300	3 482	1 967	1 145	401					
29 400	3 507	1 987	1 160	411					
29 500	3 532	2 007	1 175	421					
29 600	3 557	2 027	1 190	431					
29 700	3 582	2 047	1 205	441					
29 800	3 607	2 067	1 220	451					
29 900	3 632	2 087	1 235	461					
30 000	3 657	2 107	1 250	471					
30 100	3 682	2 127	1 265	481					
30 200	3 707	2 147	1 280	491					
30 300	3 732	2 167	1 295	501					
30 400	3 757	2 187	1 310	511					
30 500	3 782	2 207	1 325	521					
30 600	3 807	2 227	1 340	531					
30 700	3 832	2 247	1 355	543					
30 800	3 857	2 267	1 370	558					
30 900	3 882	2 287	1 385	573					
31 000	3 907	2 307	1 400	588					
31 100	3 932	2 327	1 415	603					
31 200	3 957	2 347	1 430	618					
31 300	3 982	2 367	1 445	633					
31 400	4 009	2 387	1 460	648					
31 500	4 039	2 407	1 475	663					
31 600	4 069	2 427	1 490	678					
31 700	4 099	2 447	1 505	693					
31 800	4 129	2 467	1 520	708					
31 900	4 159	2 487	1 535	723					
32 000	4 189	2 507	1 550	738	166*				
32 100	4 219	2 527	1 565	753	176*				
32 200	4 249	2 547	1 580	768	186*				
32 300	4 279	2 567	1 595	783	196*				
32 400	4 309	2 587	1 610	798	206*				
32 500	4 339	2 607	1 625	813	216				
32 600	4 369	2 627	1 640	828	226				
32 700	4 399	2 647	1 655	843	236				
32 800	4 429	2 667	1 670	858	246				
32 900	4 459	2 687	1 685	873	256				
33 000	4 489	2 707	1 700	888	266				
33 100	4 519	2 727	1 715	903	276				
33 200	4 549	2 747	1 730	918	286				
33 300	4 579	2 767	1 745	933	296				
33 400	4 609	2 787	1 760	948	306				
33 500	4 639	2 807	1 775	963	316				
33 600	4 669	2 827	1 790	978	326				
33 700	4 699	2 847	1 805	993	336				
33 800	4 729	2 867	1 820	1 008	346				
33 900	4 759	2 887	1 835	1 023	356				
34 000	4 789	2 907	1 850	1 038	366				
34 500	4 939	3 007	1 925	1 113	416				
35 000	5 089	3 107	2 000	1 188	466				
35 500	5 239	3 207	2 075	1 263	516				
36 000	5 389	3 307	2 150	1 338	566				
36 500	5 539	3 407	2 225	1 413	616				
37 000	5 689	3 507	2 300	1 488	675				
37 500	5 839	3 611	2 375	1 563	750	210			
38 000	5 992	3 736	2 450	1 638	825	260			
38 500	6 167	3 861	2 525	1 713	900	310			
39 000	6 342	3 986	2 609	1 788	975	360			
39 500	6 517	4 111	2 709	1 863	1 050	410			
40 000	6 692	4 236	2 809	1 938	1 125	460			
40 500	6 867	4 361	2 909	2 013	1 200	510			
41 000	7 042	4 486	3 009	2 088	1 275	560			
41 500	7 217	4 611	3 109	2 163	1 350	610			
42 000	7 392	4 736	3 209	2 238	1 425	660			
42 500	7 567	4 861	3 309	2 313	1 500	710			
43 000	7 742	4 986	3 409	2 388	1 575	763	254		
43 500	7 917	5 111	3 509	2 463	1 650	838	304		
44 000	8 104	5 235	3 609	2 538	1 725	912	354		
44 500	8 304	5 361	3 709	2 613	1 800	988	404		
45 000	8 504	5 486	3 809	2 688	1 875	1 063	454		
46 000	8 904	5 736	4 009	2 838	2 025	1 213	554		
47 000	9 304	5 986	4 209	2 988	2 175	1 363	654		
48 000	9 704	6 284	4 409	3 138	2 325	1 513	754	248	
49 000	10 104	6 584	4 609	3 311	2 475	1 663	854	348	
50 000	10 504	6 884	4 814	3 511	2 625	1 813	1 000	448	
51 000	10 904	7 184	5 064	3 711	2 775	1 963	1 150	548	
52 000	11 304	7 484	5 314	3 911	2 925	2 113	1 300	648	
53 000	11 704	7 784	5 564	4 111	3 075	2 263	1 450	748	243
54 000	12 104	8 084	5 814	4 311	3 225	2 413	1 600	848	343
55 000	12 504	8 384	6 064	4 511	3 375	2 563	1 750	948	443
56 000	12 904	8 684	6 314	4 711	3 525	2 713	1 900	1 088	543
57 000	13 304	8 988	6 564	4 911	3 675	2 863	2 050	1 238	643
58 000	13 704	9 338	6 814	5 111	3 825	3 013	2 200	1 388	743
59 000	14 104	9 688	7 064	5 311	4 014	3 163	2 350	1 538	843
60 000	14 504	10 038	7 314	5 511	4 214	3 313	2 500	1 688	943
61 000	14 904	10 388	7 564	5 711	4 414	3 463	2 650	1 838	1 043
62 000	15 304	10 738	7 814	5 911	4 614	3 613	2 800	1 988	1 175
63 000	15 704	11 088	8 078	6 143	4 814	3 763	2 950	2 138	1 325
64 000	16 104	11 438	8 378	6 393	5 014	3 913	3 100	2 288	1 475
65 000	16 504	11 788	8 678	6 643	5 214	4 063	3 250	2 438	1 625
66 000	16 904	12 155	8 978	6 893	5 414	4 213	3 400	2 588	1 775
67 000	17 304	12 555	9 278	7 143	5 614	4 363	3 550	2 738	1 925
68 000	17 704	12 955	9 578	7 393	5 814	4 516	3 700	2 888	2 075
69 000	18 104	13 355	9 878	7 643	6 014	4 716	3 850	3 038	2 225
70 000	18 504	13 755	10 178	7 893	6 214	4 916	4 000	3 188	2 375
71 000	18 904	14 155	10 478	8 143	6 414	5 116	4 150	3 338	2 525
72 000	19 304	14 555	10 778	8 393	6 614	5 316	4 300	3 488	2 675
73 000	19 707	14 955	11 078	8 643	6 814	5 516	4 450	3 638	2 825
74 000	20 157	15 355	11 378	8 893	7 014	5 716	4 600	3 788	2 975
75 000	20 607	15 755	11 678	9 143	7 221	5 916	4 750	3 938	3 125
76 000	21 057	16 155	11 984	9 393	7 471	6 116	4 900	4 088	3 275
77 000	21 507	16 555	12 334	9 643	7 721	6 316	5 050	4 238	3 425
78 000	21 957	16 955	12 684	9 893	7 971	6 516	5 218	4 388	3 575
79 000	22 407	17 355	13 034	10 173	8 221	6 716	5 418	4 538	3 725
80 000	22 857	17 755	13 384	10 473	8 471	6 916	5 618	4 688	3 875
82 000	23 757	18 555	14 084	11 073	8 971	7 316	6 018	4 988	4 175
84 000	24 657	19 355	14 784	11 673	9 471	7 716	6 418	5 288	4 475
86 000	25 557	20 155	15 484	12 273	9 971	8 116	6 818	5 588	4 775
88 000	26 457	20 955	16 207	12 873	10 471	8 550	7 218	5 920	5 075
90 000	27 357	21 755	17 007	13 473	10 971	9 050	7 618	6 320	5 375
92 000	28 257	22 555	17 807	14 073	11 471	9 550	8 018	6 720	5 675
94 000	29 157	23 355	18 607	14 673	11 971	10 050	8 418	7 120	5 975
96 000	30 057	24 155	19 407	15 330	12 567	10 550	8 818	7 520	6 275
98 000	30 957	24 955	20 207	16 030	13 167	11 050	9 218	7 920	6 623
100 000	31 857	25 755	21 007	16 730	13 767	11 550	9 628	8 320	7 023
105 000	34 341	27 755	23 007	18 480	15 267	12 800	10 878	9 320	8 023
110 000	36 841	29 785	25 007	20 259	16 767	14 062	12 128	10 320	9 023
115 000	39 341	32 035	27 007	22 259	18 326	15 562	13 378	11 457	10 023
120 000	41 908	34 285	29 007	24 259	20 076	17 062	14 628	12 707	11 023
125 000	44 658	36 535	31 007	26 259	21 826	18 562	15 878	13 957	12 035
130 000	47 408	38 785	33 007	28 259	23 576	20 062	17 356	15 207	13 285
135 000	50 158	41 035	35 007	30 259	25 511	21 672	18 856	16 457	14 535
140 000	53 158	43 285	37 007	32 259	27 511	23 422	20 356	17 707	15 785
145 000	56 158	45 535	39 007	34 259	29 511	25 172	21 856	19 151	17 035
150 000	59 158	47 785	41 213	36 259	31 511	26 922	23 356	20 651	18 285
155 000	62 158	50 261	43 463	38 259	33 511	28 762	25 018	22 151	19 535
160 000	65 158	52 761	45 713	40 259	35 511	30 762	26 768	23 651	20 945
165 000	68 158	55 261	47 963	42 259	37 511	32 762	28 518	25 151	22 445
170 000	71 158	57 761	50 213	44 259	39 511	34 762	30 268	26 651	23 945
175 000	74 158	60 261	52 463	46 259	41 511	36 762	32 018	28 364	25 445
180 000	77 158	62 861	54 713	48 259	43 511	38 762	34 014	30 114	26 945
185 000	80 158	65 611	56 963	50 391	45 511	40 762	36 014	31 864	28 445
190 000	83 158	68 361	59 213	52 641	47 511	42 762	38 014	33 614	29 960
195 000	86 158	71 111	61 463	54 891	49 511	44 762	40 014	35 364	31 710
200 000	89 158	73 861	63 713	57 141	51 511	46 762	42 014	37 266	33 460
210 000	95 158	79 736	68 681	61 641	55 511	50 762	46 014	41 266	36 960
220 000	101 158	85 736	73 681	66 141	59 570	54 762	50 014	45 266	40 518
230 000	107 158	91 736	78 681	70 641	64 070	58 762	54 014	49 266	44 518
240 000	113 158	97 736	83 815	75 141	68 570	62 762	58 014	53 266	48 518
250 000	119 158	103 736	89 315	79 641	73 070	66 762	62 014	57 266	52 518
300 000	149 158	133 736	118 315	104 769	95 570	88 998	82 426	77 266	72 518
350 000	179 158	163 736	148 315	132 894	120 522	111 498	104 926	98 354	92 518
400 000	209 158	193 736	178 315	162 894	147 723	136 443	127 426	120 854	114 283
450 000	239 158	223 736	208 315	192 894	177 473	163 176	152 362	143 354	136 783
500 000	269 158	253 736	238 315	222 894	207 473	192 031	178 639	168 282	159 283

REPRODUCTION INTERDITE

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

fonctions commerciales . fonctions commerciales

PARIS - LYON - MARSEILLE

ingenieurs commerciaux en informatique

Avez-vous quelque chose à prouver?

Notre société fait partie du premier groupe européen de sociétés de services en informatique.
Notre renommée et notre solidité financière, nous les devons au rôle actif que nous jouons dans les progrès de la technique, à notre structure décentralisée et à la délégation des pouvoirs dont bénéficient les agences régionales.
Chacune d'entre elles, très autonome, ne dépasse pas un effectif de 50 personnes, cela afin de préserver sa propre personnalité et la connaissance de chaque client.
Ainsi, de nouvelles agences sont créées au fur et à mesure que le marché se développe.
Si vous avez encore quelque chose à prouver, une expérience de l'informatique de 2 ans minimum et une solide formation commerciale (Ecole Supérieure de Commerce), nous vous confierons, à Lyon ou à Marseille, un secteur géographique à développer ou, à Paris, de travailler dans le secteur tertiaire (financier ou services). Vous devrez vendre nos services et nous vous donnerons les plus larges possibilités de vous exprimer et de vous réaliser.
Les conditions financières sont très intéressantes pour des candidats ambitieux.

Si vous êtes intéressé, adressez votre CV sous référence 816M à Madame Muller — CAP SOGETI SYSTEMES — 92 boulevard du Montparnasse 75682 Paris cédex 14.

média-system



CAP SOGETI SYSTEMES

SOCIETE DE SERVICES, FILIALE D'UN GROUPE INDUSTRIEL DE 1er PLAN, recrute pour Région Parisienne :

2 ATTACHES COMMERCIAUX

ayant un sens aigu de la relation et une faculté d'écoute suffisante pour vendre des services intéressant la gestion financière des entreprises.

Interlocuteurs : patrons PME et gestionnaires Grandes Entreprises.
- Formation au produit assurée.
- Fixe + frais de déplacements + commissions.

Ecrire sous la référence 232 M à :

PUBLISCOPE JUNIOR, 11 rue Royale 75008 Paris (qui transmettra).

SOCIÉTÉ PHARMACEUTIQUE FRANÇAISE

de 1er plan
propose à

JEUNES UNIVERSITAIRES

Pharmaciens, titulaires maîtrise biologie ou physiologie (libéré des Obligations Militaires).

De s'intégrer à son équipe de visite médicale, l'une des plus performantes en France, et d'apporter aux médecins praticiens une information pertinente sur des produits de haute qualité.

Poste disponible avec résidence à Bayonne, Besançon, Bordeaux, Laon, Niort, Paris, Rennes, Strasbourg.

Les candidats retenus, après sélection rigoureuse, bénéficieront d'une formation au siège social à Paris, puis dans leur région d'affectation.

Cette formation initiale sera poursuivie par un approfondissement constant des connaissances, offrant ultérieurement des possibilités de promotions internes.

Envoyer curriculum vitae, photo récente et lettre manuscrite sous référence nº T 025400 M à Régie-Presse. 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

RSR LES RAFFINERIES DE SOUFRE REUNIES

dans le cadre de leur développement, recherchent

5 JEUNES INGENIEURS AGRONOMES

Un ingénieur spécialiste de la recherche appliquée herbicide et quatre ingénieurs régionaux chargés de la promotion et de la vente de produits phytosanitaires sur le marché des grandes cultures.

Une formation agronomique supérieure ou équivalente et une expérience de 2 à 5 ans sont souhaitées.

Première lettre manuscrite à :
RAFFINERIES DE SOUFRE REUNIES B.P. 347 13214 MARSEILLE CEDEX 1
Réponse et discrétion assurées

Producteur d'éclairage fluorescent et plusieurs gammes de produits annexes

cherche de suite

2 REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS

Pour plusieurs départements de la grande couronne parisienne et quelques arrondissements.
Les postes nécessitent des professionnels de l'éclairage avec des capacités commerciales confirmées.
Les candidats doivent posséder de bons contacts dans la branche (grossistes, installateurs...) également au niveau des prescripteurs.
La dotation se situe en fonction des exigences des postes et en fonction des performances.

Env. candidature avec C.V. et photo sous nº 7.835 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris, qui transmettra.

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

Notre entreprise occupe un des premiers rangs de l'industrie alimentaire mondiale. Afin de renforcer notre position dans le domaine de la NUTRITION INFANTILE et DES ADULTES, nous souhaitons engager, dans notre Centre International de Vevey, Suisse.

DEUX SPECIALISTES EN NUTRITION

Ils feront partie d'une équipe de Marketing Produits, chargée de développer les marchés au plan mondial, en étroite collaboration avec les secteurs Recherche, Marketing, Production et Développement.

SPECIALISTE NUTRITION INFANTILE

Le titulaire devrait avoir travaillé dans l'industrie alimentaire et acquis quelques années d'expérience dans la nutrition infantile, par exemple laits pour bébés, céréales, « baby-foods ».

SPÉCIALISTE NUTRITION DES ADULTES

Le choix se portera sur un (e) candidat (e) familiarisé (e) avec l'information nutritionnelle et physiologique, tout en étant capable de l'interpréter. Une expérience préalable dans l'industrie alimentaire est nécessaire, de même que la connaissance de la nutrition thérapeutique et gériatrique et du marketing nutritionnel.

Les deux postes décrits requièrent une solide formation universelle en nutrition, biochimie ou dans un domaine proche. La maîtrise de l'anglais et du français est indispensable ; des connaissances en allemand et en espagnol seraient les bienvenues.

Nous offrons :
- des postes à responsabilités et de bonnes perspectives de carrière dans une grande entreprise internationale ;
- une rémunération et des prestations sociales adaptées au niveau de vie suisse ;
- de plaisantes conditions de travail dans un cadre agréable.

Prière d'adresser vos offres, avec curriculum vitae complet à :
M. Bernard RUFFIEUX,
Service du Personnel,
SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR PRODUITS NESTLÉ S.A.
1800 VEVEY, Suisse.

Nestlé

OFFRES D'EMPLOIS

Importante Entreprise de Tourisme

(C.A. : 250 M.F.)
recrute

UN (E) TECHNICIEN (NE) SUPÉRIEUR (E)

Pour renforcer son équipe
Organisation : Contrôle

Il (elle) aura pour mission :
- la mise en place, la maintenance et le contrôle de l'application des procédures ;
- la conception, la rédaction et la structuration des contrats (conditions générales, etc.) et des documents utilisés au titre de l'application de ces procédures ;
- des activités ponctuelles d'organisation et de contrôle ;
- le (la) candidat (e) devra avoir une très solide formation comptable (B.T.S.) liée à l'utilisation de l'informatique, de bonnes connaissances juridiques et, de préférence, une expérience dans le tourisme ;
- 100.000 F et +.

Écrire avec C.V. et photo sous référence 4425 à O.P.F., 2, rue de Sèze, 75009 PARIS, qui transmettra.

MUTUELLES UNIES
Recrute
ATTACHÉS COMMERCIAUX
25 a. mini. mariés de préférence.
Situat. stable après stage rémun.
Salaire motivant.
Fixe + commissions.

Écrire avec C.V. à M. DUCREUX, 153, rue de Rome, 75017 Paris. Tél. : 764-99-66 - 227-63-79.

représentation offres

Fabricant accessoires automobile recherche

REPRÉSENTANTS

pour période déterminée (3 mois). Tél. : 791-00-25.

SFERNICE
Composants électroniques, micro-électroniques professionnels recherche

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAL

région parisienne.
Le poste nécessite une connaissance des composants professionnels et du marché de l'électronique.
Env. C.V. manuscrit, photo et prétentions s/réf. 8.226 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.



emplois régionaux

Recherchons vendeur haut niveau engins T.P. résidence dans 13. Envoyer C.V., photo, prétentions. Ecrire s/nº 7.839 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

LA VILLE DE NANTES
260.000 habitants
recrute
par voie directe

UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Possib. de logement de fonction. Adresser candidature et C.V. détaillé à M. le Député-Maire Hôtel de Ville - 44036 NANTES CEDEX, avant le 28 février 1981. Pour toutes informations complémentaires, demander à la Mairie, le bureau du Personnel (tél. : 16 (40) 20-94-72.

ECOLE DE FRANÇAIS
pour adultes étrangers cherche PROFESSEUR. Min. 30 ans. Exp. méthodes CREDIF exigée. Plein temps. Poste permanent. Cadre très agréable. Env. C.V. dét. à INSTITUT DE FRANÇAIS 06230 Villefranche-sur-Mer.

Journal hebdo d'informations générales de province cherche

JOURNALISTE

Expérimenté, dynamique, sens de l'organisation et des responsabilités, prêt à prendre part en plus de la rédaction à la marche générale de l'entreprise. Références exigées. Age minimum 35 ans. Envoyer C.V. s/nº 878154M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

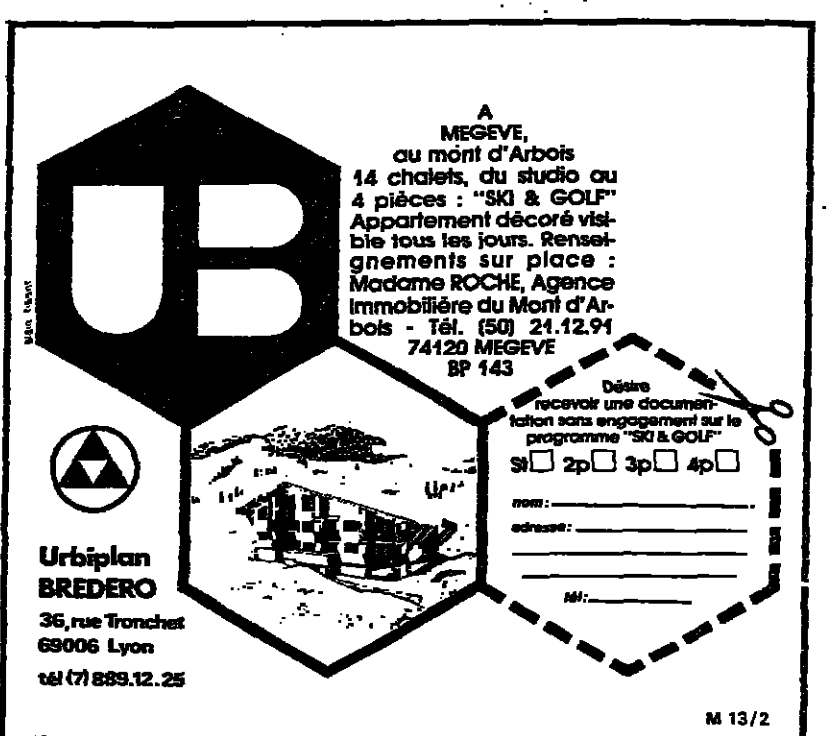
capitaux propositions commerciales

Complexe industriel environ 35.000 m² comprenant 3 halls de 20 m × 80 m érigés côte à côte, y compris locaux sociaux, chauffage central, transformateur EDF, bâtiment administratif de 10 m × 25 m, situé à Phalsbourg (Alsace-Lorraine) directement en bordure d'autoroute, à louer ou à vendre à prix avantageux. Écr. s/nº T025333M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

STÉ DE COMMERCIALISATION recherche produits pour distribution nationale (sauf alimentation), acceptant produits à technicité élevée, publicité relations publiques assurées. Téléphoner pour rendez-vous 325-45-11 ou 633-57-00.

L'immobilier

appartements ventes



Urbiplan BREDERO
36, rue Tronchet
69006 Lyon
tél (7) 889.12.25

M 13/2

1er arrdt

PALAIS-ROYAL restauration petit immeuble, asc., apparts 2, 3, 4 P. DUPLEX aménagés, charme. 261-27-46.

St-EUSTACHE part. vd liv., chambre, cuis., bains, cave, chf. indiv. gaz, sans travx, soleil, calme, vue dégagée, 6e sans asc. 450.000 F. Tél. 233-02-42 après 20 h ou samedi.

2e arrdt

OPÉRA MONSIGNY - studios, 2 et 3 pièces aménagés dans bel immeuble restauré, calme, soleil, asc. 261-27-46.

3e arrdt

MARAIS 60, RUE CHARLOT dble living + chbre, TT CFT, très belles poutres, 3e sur rue. Vendredi, samedi après 14 h.

4e arrdt

ST-PAUL 4/5 P. caractère, cheminées, poutres, sur jardin, voté 1.230.000 F. 354-82-15.

5e arrdt

2 Pièces immeuble XVIIe original poutres sur place ce jour de 14 h à 17 h **350.000 F** 34, r. Montagne-Ste-Geneviève

MÉTRO MONGE Pierre de taille PETIT STUDIO, cuisine, salle d'eau, w.c., chauffage central, PRIX INTERESSANT. TEL. 14, RUE QUATREFAGES. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

6e arrdt

17 bis, rue Campagne-Première. Dans bel imm. pierre de taille 3 p., cuis., bns. 4e ét., asc. Px 640.000 F. Samedi 15-17 h.

7e arrdt

VANEAU atelier d'artiste 78 m², 3 orientations, calme. CHARME. 740.000 F. Samedi 14-18 h. 1, rue Pierre-Leroux.

38, RUE VANEAU Pied à terre 38 m² sur jardin. Imm. Directoire, grand stand. S/pl. 11-18 h 30 tous les jours. **NEVEU** 550-48-83 743-96-96

9e arrdt

CŒUR DU 9e, SUR JARDINS beau 5 P., tt cft, 90 m² + chbre serv., 2e étage. 359-60-84.

Près square Berlioz, bel imm. 6 pièces, entrée, cuisine, 2 bains, 2 w.c., 150 m² + 2 chbres serv. + cave. Sol., calme. 975.000 F. 4e ét., asc. prévu. 520-13-57.

11e arrdt

120.000 av. 24.000 Dans bel imm. ravalé sur grande cour, jardin, 2 pièces, cuisine. Possib. cft. Idéal pour locat. Voir pptaire sam., lundi 14-18 h. 108, r. de la Folie-Méricourt.

Mº Oberkampf 4 P., imm. pierre de t. bourgeois sur boulevard. 570.000. Lerms 355-58-88.

12e arrdt

ST-MANDÉ Mº St-Mandé Tourelles GRAND STUDIO, en atelier d'artiste, poutres, cuisine, bains PRIX INTERESSANT. 33, AVENUE QUIHOU. Samedi, dimanche 14 h à 17 h.

14e arrdt

Porte Orléans sur Montrouge 8, rue Radiguey angle G.-Péri Studios et 2 P. 13 m² à 30 m² tout confort. 90 à 175.000 F. 16 h à 18 h. Sam., dim., lundi ou tél. Propriétaire 520-13-57.

Mº MOUTON-DUVERNET 3 PIECES, ENTREE, CUISINE, bains, w.c. Bon imm., sur rue PX INTERESSANT. Chf. cent. 13. RUE BREZIN. 4e étage. Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

ALESIA Immeuble pierre, plein sud. Petit 3 pièces, cuis., bains, tél., 370.000 F. 322-81-35.

15e arrdt

VAUGIRARD - 4 PIECES RECENT 1971, STANDING 85 m² + balcon, sur square, box. 940.000 F. Samedi 14-18 h. 26, RUE DES FAVORITES.

16e arrdt

MOZART 2 et 3 P. TOTALEMENT RENOVES à partir de 398.000 F. PROMOTIC : 553-14-14 ou le soir : 622-04-16.

A 300 mètres **ÉTOILE** près av. V.-HUGO sur de calmes jardins intérieurs, restauration luxueuse de 16 APPTS du studio au 5 P. DUPLEX et TRIPLEX tél. 261-27-46.

TROCADÉRO Métro Passy IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE cheminée, ascenseur, chf. central SEJOUR AVEC GALERIE 1 CHBRE, entrée, cuis., bains, PRIX INTERESSANT 66, AVENUE DE NEW YORK Samedi, dim., lundi 14 à 17 h.

17e arrdt

Mº GUY-MOQUET dans bon imm. Studio, cuisine, bains, w.c., cave, 20 m². Refait neuf, 115.000 F. Direct propriétaire 520-13-57.

Mº COURCELLES appt 7 P. 230 m² chbre de serv. Imm. pierre de t. Px 2.100.000 F. 745-05-03.

18e arrdt

MAIRIE 18e Pierre de taille 4 PIECES 580.000 F. Soir 200-36-01.

19e arrdt

Quartier Buttes-Chaumont Soleil, calme, 28, rue OURCQ Appt 2 P., entrée, cuisine, bains, w.c., 60 m² + cave. 265.000 F. 43 m². Refait neuf, 195.000 F. 13 h à 15 h samedi, diman., lundi ou tél. Propriétaire 224-18-42.

BUTTES CHAUMONT sur parc 56, rue Botzaris, 89 m², séjour + 2 chbres, 730.000 F. Sam., lundi 14-17 h. Tél 202-57-79.

35, AVENUE DE LAUMIERE dble séj. + 3 chbres, confort. Dim. 15-18 h. Tél. 202-67-86.

77 Seine-et-Marne

CHELLES 15' gare EST appartement 120 m², cuisine équipée, séjour, salle à manger, 4 chambres, salle d'eau, salle de bains, rangement, cave, calme, vue sur jardin. 380.000 F. Tél. 421-27-33 après 19 h.

92 Hauts-de-Seine

Mº SCEAUX ROBINSON duplex 5/6 pièces, jardin. 780.000 F. Agence B.L.R. Tél. 547-62-62.

BOURG-LA-REINE (près RER) spécial investisseurs, beaux 2 P., imm. neuf, sur place 14-15 et 16. 9, bd Mal-Joffre. 11 à 18 h.

NEUILLY Porte MAILLOT bel imm. pierre de taille en rénovation totale, propriétaire vend 4 P., entrée, cuis., s. de bains, w.c., 119 m². chauffage central, asc., balcon. Exceptionnel. 757-84-50.

CLICHY, Mº 2', EXCEPTION., 85 m², TERRASSE, barbecue, 4-5 pièces, gd cft, immeuble réc., Tél. : 737-67-60. repas.

NEUILLY VICTOR-HUGO-SAINT-PAUL Rénovation et construction 7 appartements grand standing. 4-5-7 pièces avec terrasse ou jardin, plein soleil, vue sur parc. parkings en sous-sols. Financement progressif. COGEP, tél. : 551-75-99.

NEUILLY face à grand parc, résid. Victor-Hugo-Saint-Paul, petit immeuble pierre de taille, grand standing, 4 appartements : 123 m² + jardin + terrasse ; 90 m² + balcons 2e et 3e étages ; 100 m² + terrasse 80 m². COGEP, tél. : 551-75-99.

94 Val-de-Marne

SANT-MAUR, APPT F4 tout confort, libre 1er mars. Mme Compagne. (38) 85-41-76.

95- Val-d'Oise

A VENDRE PLESSIS-BOUCHARD Appart. F3 + park. couvert, résid. réc., bon stand., pr. ttes commod. Etat impec., 270.000 F. Possib. reprise C.F. Tél. 414-34-59 après 18 h 30.

Etranger



VOTRE VILLA sur la COSTA DEL SOL à partir de 135.000 F

directement du constructeur *PROCOINLASA* vous propose des *VILLAS* de 2 ou 3 chambres, salon, terrasse, jardin.

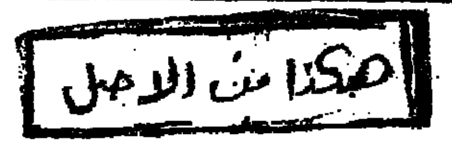
Appartements à partir de 82.000 F.

Venez vous informer à la réunion qui aura lieu les 20, 21 et 22 février à l'hôtel FRANTEL-WINDSOR 14, rue Beaujon, 75008 Paris de 11 heures à 20 heures

Pour informations détaillées : téléphonez : 663-46-91.

VISITE SUR PLACE de vendredi à dimanche. Prix spécial tout compris (avion + séjour) : 700 F.

Voir la suite de notre immobilier page suivante



Le Monde

équipement

P.T.T.

UNE RÉFORME DE LA TARIFICATION TÉLÉPHONIQUE

Les communications à l'intérieur de Paris seraient taxées en fonction de leur durée

Le secrétaire d'Etat aux P.T.T. étudie une réforme de la taxation téléphonique qui devrait conduire notamment à faire payer aux Parisiens leurs communications non plus de façon forfaitaire mais en fonction de leur durée. M. Pierre Ribes, secrétaire d'Etat, devrait annoncer ces projets au cours d'un prochain conseil des ministres.

A l'aube de l'ère télématique, l'administration des P.T.T. se prépare donc à réviser ses conceptions de la tarification. C'est que le développement des nouveaux moyens de télécommunication a rapidement fait apparaître l'inadaptation des principes traditionnels de taxation, appliqués depuis toujours au téléphone, qui prennent essentiellement en compte la distance des appels. Or, non seulement cette tarification par « circonscription de taxe » ne correspond pas toujours aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui, mais *elle représente un obstacle à l'installation et au développement d'activités dans certaines zones rurales. Un tel système est en fait une prime à la concentration parisienne et un handicap pour les régions d'habitat dispersé.* Est-il admissible – dans le cadre d'une saine politique d'aménagement du territoire – que, pour le prix d'une taxe de base, un abonné de la région parisienne puisse joindre 1,2 million de correspondants alors que, pour le même prix, l'abonné de province ne pourra en atteindre que quelques milliers ? Aussi le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications estime-t-il maintenant qu'« *une tarification prenant en compte la durée des communications locales permettrait de réduire l'incidence de la distance dans les tarifs* ». Autrement dit, si le gouvernement accepte cette proposition, le prix des communications téléphoniques locales pourrait, dans un proche avenir, à Paris comme dans le reste de la France, être facturé en fonction de la durée des appels.

Cette disposition n'est que l'une des vingt mesures que proposera M. Ribes pour que le développement de l'informatique profite à l'ensemble des régions françaises et contribue à renforcer la politique d'aménagement du territoire. Ces propositions – qui s'inspirent largement d'un rapport remis il y a quelques semaines à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) par un groupe d'études que présidait M. Pierre Huet, conseiller d'Etat – concernent cinq domaines d'action.

D'abord celui des moyens de communication. Le développement du réseau téléphonique et celui des liaisons spécialisées doivent tenir compte de priorités régionales et favoriser l'équipement des zones rurales. Surtout, l'extension des nouveaux services ne doit pas engendrer d'inégalités : la tendance à équiper en priorité les régions déjà développées économiquement risque encore d'élargir le fossé avec les zones plus déshéritées, observe M. Huet qui suggère que les plans d'investissement de la direction générale des télécommunications tendent à un bon équilibre des implantations, et qui insiste sur l'utilité de moyens tels que la téléréunion, la téléconférence et la vidéotransmission dans la décentralisation.

500 000 emplois nouveaux

Second domaine d'action : l'industrie électronique, dont la balance commerciale est fortement déficitaire pour bien des produits. Le marché intérieur du « nouveau téléphone » et une politique volontariste peuvent permettre de redresser la situation et d'espérer la création de cent cinquante mille emplois (voire cinq cent mille par induction) que des régions comme la Bretagne (Rennes, Lannion) ou le Sud-Ouest (Toulouse, Bordeaux) seraient toutes désignées pour accueillir, au moins en partie.

Les services télématiques, pour leur part, se prêtent bien à la décentralisation. Déplorant la réserve des entreprises spécialisées à s'installer dans des régions dépourvues de « marchés », le groupe de travail encourage la mise en place de plans régionaux de développement de trois à cinq ans. « *La région,* écrit-il, *pourrait proposer un contrat d'informatisation à l'Etat, comportant la localisation d'activités de l'informatique et des télécommunications, le développement des services, les actions pilotes par l'introduction de l'informatique dans certains secteurs clés, l'informatisation des collectivités locales, la formation et l'information des populations.* » Un premier schéma de ce genre devait s'appliquer en Lorraine (*le Monde* du 20 janvier).

La télématique doit aussi favoriser la décentralisation économique dans son ensemble. Précisément, l'installation plus systématique des services informatiques des entreprises pourrait avoir un effet d'entraînement sensible. « *Le comité de décentralisation devrait veiller plus particulièrement aux projets informatiques qui lui sont soumis et exiger pour chacun d'eux l'étude d'une version décentralisée* », suggère M. Huet. A condition, ajoute-t-il, de procéder à une déconcentration du marché de l'emploi des informaticiens. Quant au télétravail, « *là encore, le principal obstacle est humain. Il faut convaincre de la possibilité et de la rentabilité d'un tel projet* ».

Le meilleur exemple de décentralisation devrait pourtant pouvoir venir des administrations publiques. Le rapport suggère à la fois la décentralisation des services centraux et une déconcentration effective des services extérieurs. Mais il se garde, cette fois, d'évoquer le facteur humain dont on sait pourtant qu'il a pesé très lourd sur toutes les velléités de desserrement du carcan jacobin.

JAMES SARAZIN.

● *Décentralisation à la direction des télécommunications.* – Une partie du service du contrôle technique des télécommunications (S.C.T.T.) va s'installer, d'ici à deux ans, à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon. Cette décentralisation concerne les deux cents agents chargés du « contrôle du matériel sur site », c'est-à-dire des essais préalables à la mise en service des auto commutateurs. La sous-direction maintenance-assistance-trafic est déjà installée à l'Isle- d'Abeau.

● *Un nouveau navire câblier en 1983.* – La compagnie France-Câbles Radio (F.C.R.) vient de commander aux Ateliers et Chantiers du Havre un navire câblier destiné à remplacer le *Marcel Bayard*, détruit par un incendie le 7 janvier dernier. En 1983, date de livraison du bateau, la flotte câblière de F.C.R. sera composée de trois unités modernes.

URBANISME

LA RECONQUÊTE DES DOCKS DE LONDRES

Cinquante-cinq hectares des anciens Surrey Docks, dans le quartier de Southwark, à Londres, vont être réaménagés. Quatre projets avaient été retenus, parmi quinze propositions, par le Greater London Council, à la suite d'un concours international. Le public a donné sa préférence, lors d'une exposition, au projet du cabinet d'architecte Seifert et de la société immobilière Lysander, à laquelle s'est jointe la SEFRI Construction internationale, société française.

Un centre commercial, des bureaux, des bâtiments industriels, un centre de conférences et d'expositions, un hôtel, des ateliers d'artisanat et un musée des docks sont inscrits au programme de cet aménagement qui offrira 300 000 mètres carrés de surface utile. Le centre commercial de 50 000 mètres carrés sera construit directement par la SEFRI.

Faits et projets

LE PORT DE ROUEN ET LE CHARBON POLONAIS

Le port de Rouen, pour la cinquième année consécutive, a affiché en 1980 un trafic en accroissement avec un tonnage global de 22,2 millions de tonnes au lieu de 20,6 millions en 1979.

En dépit de ces résultats, l'avenir apparaît préoccupant pour les responsables du port. Déjà en janvier, le trafic a chuté de 15 % et février s'annonce mauvais. Cette baisse brutale est due essentiellement à la situation en Pologne. Le trafic d'importation de charbon qui s'est élevé à 4,1 millions de tonnes en 1980 (+ 4 % par rapport à 1979) est surtout assuré, pour près de la moitié, par le charbon polonais. Or les événements actuels ont entraîné une importante baisse des fournitures en provenance de ce pays.

Pour l'avenir, l'aménagement de la Seine devrait permettre l'accès de Rouen à des navires de 70 000 tonnes de port en lourd, ce qui s'avère « *vital pour le maintien du trafic charbonnier* ». En outre, le port devait confirmer sa spécialisation dans le trafic des produits agro-alimentaires.

● *Le Nord et la taxe professionnelle.* – Au cours de sa visite à Lille, le mardi 10 février, M. Maurice Papon, ministre du budget, a essuyé de très vives critiques de la part des industriels à propos de la taxe professionnelle. « *Il ne faut pas*, a déclaré M. Robert Delasalle, président de la chambre régionale de commerce, *amener les entreprises au bord du gouffre pour les tirer ensuite de cette position dangereuse en en faisant des assistées.* »
M. Papon a répondu que la taxe professionnelle fait l'objet d'une enquête simulation qui porte sur deux cent cinquante mille entreprises, soit 12 % des assujettis, et dont les résultats seront analysés en juin prochain. Cela pourra conduire à quelques modifications de la loi. M. Papon a admis que la taxe professionnelle telle qu'elle existe actuellement est un « *mauvais impôt qui pénalise l'embauche et les investissements* ». – (*Corresp.*).

UN MEILLEUR CONTROLE DU CAMPING.

Afin que le littoral français, et particulièrement la côte varoise, ne connaisse par le même rush que l'été dernier, M. Raymond Barre avait confié, il y a six mois, une mission d'étude sur l'hébergement de plein-air à M. Roger Fenech, député U.D.F. du Rhône, qui vient de remettre ses conclusions.

M. Fenech fait quarante propositions qui correspondent à trois principaux objectifs. Il s'agit d'abord de faciliter la création de terrains de camping en simplifiant les procédures administratives.

Le second objectif vise à rendre le camping plus attractif en diminuant ses inconvénients : meilleur insertion dans la commune, meilleur prise en compte de l'environnement.

Afin de mieux contrôler les flux de campeurs surtout en été, le rapport propose enfin de lancer une opération de camping-guidage-information « *en amont du littoral* ».

● *Libération des prix des campings-caravanings.* – Les prix des terrains de camping et de caravaning ont été libérés, et les exploitants auront désormais la possibilité de déterminer, « dans un esprit de modération », et sous leur propre responsabilité, le montant de leur prestation. La répercussion des coûts et des charges devra être limitée au plus juste, indique le samedi 7 février le *Bulletin officiel des services des prix (BOSP)*. En échange, les exploitants de terrain devront afficher « *de façon parfaitement lisible les prix des services à l'entrée de chaque terrain* », et une durée minimale de séjour ne pourra être imposée en l'absence de réservation.

● *Londres : le Savoy partiellement transformé en bureaux.* – Le Savoy Hotel, l'un des plus célèbres palaces londoniens, va être partiellement transformé en appartements et en bureaux privés. La baisse de fréquentation des hôtels de Londres par la clientèle étrangère motive cette décision des propriétaires du Savoy, qui ont décidé de céder un tiers du palace pour une somme qu'on estime à 87 millions de francs.

L'immobilier

REPRODUCTION INTERDITE

appartements achats

ACH. COMPT. SANS CREDIT 3-4 P., bon quartier. Préfère rive gauche Mme Faure . 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, Paris (8e) recherche Paris pour diplomates et clientèle étrangère, APPTS, VILLAS et HOTELS PART. ACHAT OU LOCATION 562-78-99.

locations non meublées offres

Paris

Location 3 pièces et 2 pièces tout confort 3.500 et 2.500 F. + charges. Ecr. Cab. BARATTE, 74, av. Kléber 75784 cedex 16.

Région parisienne

LA DEFENSE calme, vue impecc., grand liv. + chbre cuis. équip. 2.250 F tt compris. 229-52-98.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRES Louez vos appart. sous 24 heures. Nous garantissons vos loyers. services gratuits. 272-02-62.

PART. CHERCHE 2/3 PIECES ensoleillé, minimum 40 m², dans 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 14e, 15e arrond. de préférence dans ancien Prix approx. 2.000 F. Contacter M Riou au 743-96-81 de 9 h 30 à 12 h 30.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavil. tres banl. loyer garanti 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées offres

Paris

BAC charme, soleil, calme, beau 2 P., tout confort, 2.600 F. 229-52-98.

locations meublées demandes

Paris

Famille en mission 4 mois mars-juin recherche 4 P. meub., cuisine équipée, chambre bonne, park., 16e, 8e, 15e, 7e. Tél. 727-36-84.

bureaux

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS télé-secrétariat tous services ASPAC PARIS 8e 293.60 58 + votre SIÈGE SOCIAL délais rapides- prix compétitifs

Votre SIÈGE SOCIAL av. secrét., tél., télex. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ACTE S.A. - Tél. : 261-80-88.

16e Standing - 620-08-60 SANS COMMISSION 5 bureaux - 9.900 F par mois.

CONSTITUTION DE S.A.R.L. TÉLEX secrétariat téléphonique Domiciliations artisanales et commerciales. Tous services 355-17-50

VOTRE SIÈGE A PARIS VOTRE SIÈGE A LONDRES de 80 à 300 F par mois CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS G.E.I.C.A. - 296-41-12 + 56 bis, rue du Louvre, Paris-2e.

locaux commerciaux

Collaborateur du journal recherche un « loft » dans quartier central de Paris minimum 200 m². Tél. 633-57-07.

fonds de commerce

Proche PERPIGNAN, hôtel-rest. 2 étoiles N.N., bar licence IV, un restaurant 300 couv. + salle banquets, séminaires 200 couv. + terrasse couverte 120 couv., 54 chbres, garage, parking privé, agenc. lux. Vente murs et fonds : 6.850.000. Sté BARBARO, 4, r. Paul-Courty, 66000 Perpignan. Téléphone : (68) 34-43-77.

Emplacement 11 m² à concéder pour édification stand commercial (réserve attenante 5 m²) dans la gare de PARIS-AUSTERLITZ. Emplacement 9 m² à concéder pour édification stand commercial dans la gare de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. Rens. : S.N.C.F., Service du Domaine, Concessions Commerciales dans les bâtiments voyageurs, 5, rue de Florence, 75008 PARIS. Tél. 285-63-54.

AJACCIO Vieille ville
Vd Pizzeria, ouverte toute l'année, matériel très bon état, très bonne affaire Prix : 270.000 F. Ecrire s/nº 6.067 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

QUARTIER OPÉRA
1 000 m² rue de la Ch.-d'Antin important fonds de commerce restaurant et agence de voyage. Poss. changement commerce. Prix : 3 000 000 F. Ecr. s/nº T025234M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

boutiques

8e, square LOUIS-XVI, murs, bout. d'angle r.-de-ch., 45 m² + s.-sol 45 m². Loy. 32.000 F. l'an. murs 435.000 F. T. 387-68-97.

Près Concorde tous commerces arcades Rivoli, 45 m², 2 niveaux. Bail : 300.000 f. Tél. : 354-12-84.

pavillons

Seine-et-Marne, près ESBLY, gentil PAVILLON, tt cft, gd séj., 2 ch., s/sol, garage, 800 m². COMPAGNE - (38) 85-41-76.

villas

COTE D'AZUR
Peymeinade, 18 km de Cannes, jolie villa en hameau de 3 pièces, jardin privatif, cuisine équipée, habitable de suite. Prix : 528.000 F. Renseignements : Agence ARÈS, 1, place Guynemer, 06600 ANTIBES. Tél. : (93) 34-57-07.

COTE D'AZUR
A Antibes, jolie villa provençale de 3, 4, 5 pièces dans ensemble en hameau, piscine, tennis. Renseignements : AGENCE ARÈS, 1, place Guynemer, 06600 ANTIBES. Téléphone : (93) 34-57-07.

PONTCHARTRAIN
Petit programme maisons individuelles de qualité en prix ferme. Prêts conventionnés. Tél. 062-87-81 (sem.). 051-01-09 (W.-E.).

A LOUER : très belle villa EN ALGARVE - PORTUGAL 4 personnes ou plus, grand confort, piscine, jardin, sauna, près plage magnifique, personnel maison. Prix intéressant. Tél. M. HOCA (heures bureau) à Paris 266-09-99.

maisons de campagne

45 KM DEAUVILLE
Maison normande + grand bâtiment, gros œuvre et toiture entièrement restaurés, 100 m², sur terrain 3.700 m². A la sortie d'un bourg, tous commerces. Prix : 370.000 F. Téléphone (32) 41-81-88.

A VENDRE A ORMOY (91) toute petite maisonnette. Très bon coin pêche. Tél. 904-16-47.

Dans un parc national des Cévennes (proximité Meyrueis), particulier vend vieille ferme restaurée 9 pièces. 250.000 F. Ecrire s/nº 7849 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

NORMANDIE (150 km) 5 p., 2 cheminées, s. de bains, w.-c., chauff. électr. gdes dépend. Ter. 1.800 m², 320.000 F, avec 70.000 F. (16) (32) 44-55-83

propriétés

PROPRIÉTÉ 23 HA EN PÉRIGORD
Prairie beaux ombrages, maison de maître, dépendances. Très belle vue. Prix 900.000 F. Doc. s/dem. PROPINTER S.A. B.P. 33, 24103 BERGERAC. Téléphone (53) 57-53-75.

84 km de Paris, 23 km de Meaux MAISON 5 pièces sous-sol Tt cft, calme, cheminée, tél. Terrain 3.200 m². Px 400.000 F. Tél. soir apr. 18 h. 381-25-52.

92 km Paris prox. Lyons-la-Forêt jolie propriété normande, salon, s. à manger, 6 chbres, tt cft, s. de musique 75 m², parc 1,86 ha bordure rivière, pêche 1re cat. Ag. Normande (32) 55-73-85.

Amérique du Sud - CHILI stable, tranquille. Particulier cause partage vend près capitale Xe région magnif. propriété de 130.000 m², pied dans l'eau mer intérieure. Vue splendide, microclimat 260.000 dollars. France françaises possibles. Ecrire Casilla 430 PUERTO MONTT Chile Télex 70002 Booth C L.

domaines

LOIRET
135 km Paris
Joli TERRITOIRE DE CHASSE de 148 hectares. Bois et plaine dont étang 5 hectares. Bâtiments ferme à restaurer. Possibilité réduire superficie à 51 hectares ou 97 hectares. S.B.S. VILLEMURLIN, 45600 SULLY-SUR-LOIRE.

châteaux

PROVENCE PRÈS D'AVIGNON Part. vd château 14e s., cft. Prix 2.000.000 F. Ecrire s/réf. nº T 025405 M à R.-Presse 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris.

viagers

Société spécialiste viagers F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00 Prix indexation et garantie. Etude gratuite discrète.

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIERES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

DEMANDES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR CHIMISTE expérience épuration des eaux environnement, effectue études, recherches, synthèses, bibliographiques ou documentaires. Ecrire s/nº 3.133 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. F., mécanographe, aide-comptable, dactylo, conn. télex, petit secrétariat, cherche place stable Paris ou banlieue. Ecrire Mlle GAUTHIER Ch., 4, rue de l'Abbé-Bourn, 93140 BONDY.

travail à domicile

Cherche tous manuscrits à dactylographier. Ecrire s/nº 6.080 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles ventes

plus de 16 C.V.

VEND TRIUMPH « STAG » Moteur, carrosserie impeccables. Tél. 207-15-53 après 18 h.

divers

NEUBAUER PEUGEOT-TALBOT
EXCEPTIONNEL !
en février, commandez votre PEUGEOT ou votre TALBOT 81 AU TARIF DE JUILLET 80. M. Rolland, tél. : 766-02-44.

les annonces classées du Le Monde sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 à 12 h. 30, de 13 h. 30 à 18 heures au 296-15-01

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Vends cause départ bibliothèque L.-Philippe, acajou clair, 2 portes vitrés, mi-corps, H. 2,70, L. 1,90, l 0,32. Px 18.000 F. Ecrire s/nº 6.051 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Bateaux

Vend brise de mer 40 Sloop 1975, excel. état, arm. complet. LE HENAFF, Nouveau Port, 44 PORNIC. T. (40) 21-54-79 - 82-12-02.

Beauté

LUCIE SAINT-CLAIR ouvert samedi et lundi 4, av. Pierre-1er-de-Serbie, 16e. Tél. : 720-53-54 +. 20, avenue du Maine, Paris-15e. Tél. : 548-00-40 +. Ouvert le lundi après-midi. 12-14, rond-point Champs-Elysées, 8e. Tél. : 562-12-79 +.

Bijoux

SOCIETE COMMODORE achète COMPTANT AU PLUS CHER OR - ARGENT 266.90.75 P. 54

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT.

Cours

PROFESSEUR D'ANGLAIS plein temps ou partiel, pour PARIS. Ecrire NET, 24, rue François-1er, 75008 Paris.

Etudiante possédant licence russe donn. cours russes tous niveaux. 259-09-37.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + meuble + frigo + cuisson + robinetterie) en 90 cm 2.300 F Paris en 90 cm 2.450 F Province SANITOR - 21, r. de l'Abbé-Grégoire - Paris 6e. Ouvert le samedi. 222-44-44.

Détectives

DUBLY 61e année Ancienneté - Loyauté ENQUETES - FILATURES 121, r. St-Lazare, Paris 8e Tél 387.43 89 Consultations gratuites

Instruments de musique

PIANOS LABROSSE 10, rue Vivienne, PARIS (2e) 260-06-38. PIANOS NEUFS et OCCASIONS, CLAVECINS. Marques sélectionnées REPARATIONS, ACCORDS. CREDIT A LONG TERME.

PIANO métal jolie ébénisterie, bon état. Px : 3.900 F. T. : 258-78-99.

Maisons de retraite

Votre troisième âge dans le PARC HISTORIQUE du CHATEAU D'ERMENONVILLE (Oise) 40 km de Paris par autoroute du Nord (sortie Survilliers)

Deux possibilités : Le Pavillon Girardin à partir de 175 F/ jour T.T.C. téléphone : (16-4) 454-01-49. La Résidence du Parc à partir de 140 F/jour T.T.C. téléphone : (16-4) 454-00-53. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, parc, promenades, distractions. 60440 ERMENONVILLE.

Meubles

Salons cuir modernes neufs vendus 9.000 F valeur magasin 14.800 F. T. h. bur. 885-19-11.

Mode

SANS PAYER LA GRIFFE COSTUMES GRANDES MARQUES Vente marge réduite. 5, av. de Villiers, 17e. Mº Villiers.

Moquettes

PURE LAINE Traditionnelle, à partir de 59 F le M.L., pose assurée. Téléphone : 757-19-19.

Tapis

TAPIS D'ORIENT 3.900 F LES 2 Pakistan très belle qualité 1,39 X 2 m.

EXCEPTIONNEL
Nain 2 × 1,20 m. .... 23.500 F
Nain 1,30 × 0,80 m. 11.200 F
Chirvan ancien 1,87 × 1 m. .... 18.500 F
PERSAN 2 m. × 1,30 3.500 F
101, av. de La Bourdonnais Paris-7e, ts les jours 10-20 h.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Suresne, 75008 Paris. Téléphone : 265-12-28.

Vacances Tourisme Loisirs

VACANCES EN IRLANDE Cottages à louer 1 semaine + A./R. avion + voiture, 1.800 F par personne (sur la base de 2 personnes). Renseignements : 742-12-50. LIC A 488.

EN AVEYRON De mai à septembre. En plein cœur du Rouergue. A louer STUDIO plein-pied. Conviend. pour personnes âgées. Ecrire D. BARRES, St-Saturnin-de-Lenne, 12560 CAMPAGNAC. Téléphone : (65) 47-47-28.

ARIÈGE-PYRÉNÉES Séjours à la ferme, en pension ou demi-pension. Cadre magnifique. Rens. : Pierre Pheline, Escosse, 09100 PAMIERS. Téléphone : (61) 67-41-33.

VOYAGE EN TUNISIE EN AVION DE TOURISME du 1er au 10 mai 1981.
– Soirées folkloriques prévues à chaque étape.
– Excursions en avion sur les sites.
– Fantasia, danses, méchouis, etc.
RENS. : AGENCE AVIATION PRIVÉE, 30, cheminement le Tintoret, 31100 TOULOUSE. Tél. : (61) 40-24-63 (h. b.).

L'ANGLETERRE BIEN MOINS CHER Pour leurs prochaines vacances de nombreuses familles anglaises cherchent à faire l'échange avec une famille française. On se prête la maison les uns aux autres et il n'y a pas de loyer à payer ! SIMBA HOLIDAYS 30, Lawn Road - Exmouth EX8 1QJ - Angleterre.

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN 06190, entre Monaco et Menton. HOTEL VICTORIA***NN ch. 2 pers. (mer ou mont.) de : 160 à 230 F net 2 p. d. inclus. Ecrire ou tél. : (93) 35-65-90.

COTE D'AZUR VAROISE Pour vos vacances, à 300 m. de la mer, toutes commodités sur place STUDIOS, APPTS neufs, larges balcons, entièrement équipés. 3 à 5 personnes. Juin-septembre 1.600 à 2.400 Juillet 2.400 à 3.800 Août 2.800 à 4.200. Possibilité quinzaine prix nets. INAUD, Le Pin Rolland, 83430 SAINT-MANDRIER-MER. Téléph. : (16-94) 94-27-28.

TRANSPORTS

La grève du métro parisien a été très largement suivie

La grève de vingt-quatre heures décidée par trois des principaux syndicats de la R.A.T.P. dans le métro parisien a été très largement suivie le 12 février. Les autobus, pour lesquels seule la C.G.T. avait lancé une consigne d'arrêt de travail, ont en revanche circulé à peu près normalement.

D'importants embouteillages ont paralysé plusieurs quartiers de la capitale, notamment en fin d'après-midi, entraînant une grande gêne pour les usagers, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont pas toujours compris les motifs et l'utilité de cette grève.

Après les accidents d'Auber et de Nation, les syndicats de la Régie voulaient par cet arrêt de travail critiquer la politique de sécurité menée par la direction. Ils lui reprochent particulièrement d'avoir réduit le nombre d'agents présents dans les trains et dans les stations. Mais la C.G.T. qui depuis plusieurs mois mène une offensive à la R.A.T.P., voulait d'abord s'élever contre les sanctions qui frappent ses militants (plus de mille trois cents mises à pied en 1980, dit-elle) et surtout contre celles prises à l'encontre de cinq ouvriers de l'atelier de Championnet (deux ont fait une longue grève de la faim) dont la C.G.T. et le P.C. font un de leurs chevaux de bataille en région parisienne.

INTERROGATION A LA R.A.T.P.

L'homme est-il plus sûr que le robot ?

Deux cent cinquante blessés par accidents ferroviaires — dont neuf seulement ont dû faire un long séjour à l'hôpital, — aucun mort en trente-deux ans, entre 1949 — date de la création de la Régie autonome des transports parisiens — et le 31 décembre 1980, alors que dans le même temps le métro parisien a transporté trente milliards de voyageurs... Le bilan de la politique de sécurité menée par la R.A.T.P. est éloquent. Les deux premiers mois de 1981 vont modifier les statistiques : soixante et onze blessés — dont neuf on dû séjourner à l'hôpital — et un mort le 19 janvier à la station Auber, six blessés — dont un grièvement — le 6 février à la station Nation.

Cette « série noire » va-t-elle amener la direction de la Régie à changer sa politique de sécurité comme le lui demandent les syndicats ? « *Absolument pas*, répond M. Philippe Essig, directeur du réseau ferré, *au contraire, l'analyse de ce qui vient de se passer confirme la justesse de nos choix.* » La direction de la Régie affirme, avant que l'enquête judiciaire ne soit achevée, que des erreurs humaines sont à l'origine de ces deux accidents. Or, après avoir privilégié l'automatisme, elle est en train de faire marche arrière en s'efforçant de rendre au conducteur un maximum de liberté et de responsabilité. Comment s'explique ce paradoxe ?

Les premiers gestionnaires du métro parisien avaient retenu un système de sécurité assez simple qui reposait exclusivement sur la vigilance de l'homme. Chaque train était protégé — à l'arrière — par deux feux, créant deux zones de sécurité. Quand le conducteur de la rame suivante les voyait au rouge, il avait le temps d'arrêter son convoi avant de les franchir. Dans les années 60, l'accroissement du nombre de voyageurs amena à resserrer les intervalles entre les rames (il était alors de 120 secondes en moyenne, il peut descendre maintenant à 95 secondes). La conduite humaine traditionnelle ne permettait pas de garantir la régularité du trafic souhaitée par les dirigeants de la Régie.

La mise au point de l'automatisme fut longue et difficile. Il n'est pas aisé de faire fonctionner un système automatique vingt heures par jour, trois cent soixante-cinq jours par an. Mais le système mis au point donna satisfaction, puisqu'il a déjà fonctionné sans trop d'accrocs durant 10 millions d'heures. Toutes les lignes de métro, à l'exception de la « 10 », de la « 3 bis » et de la « 7 bis », en sont maintenant dotées. Le conducteur doit simplement assurer la fermeture des portes et donner le signal du départ; le pilote automatique module alors la vitesse en fonction du retard — ou de l'avance — pris dans la station. Si un feu rouge survient, l'arrêt est automatique.

La conduite manuelle reste toutefois indispensable sur les voies de garage et en cas de travaux sur le réseau voyageurs. Or, firent remarquer syndicats et médecins du travail, le pilotage automatique « *déresponsabilise* » les conducteurs, leur « *fait perdre l'habitude de la vigilance* ». La direction accepta ces arguments, mais que faire ?

Aller plus loin dans l'automatisme en supprimant toute présence humaine sur les rames ? Des essais ont été faits, mais ils ne donnent pas satisfaction. Un automatisme intégral suppose que tout — absolument tout — soit conçu en fonction de lui. Ce qui est possible pour le métro neuf de Lille (le VAL mis au point par Matra) ne l'est pas pour le métro parisien, qui a un long passé. Rendre sa liberté au conducteur, mais en le faisant surveiller par un automatisme ? Impossible. L'homme et le robot ne réagissent pas de la même manière devant l'imprévu. Les deux systèmes ne sont pas conciliables.

Il fut finalement décidé d'essayer dans le métro le système utilisé dans le R.E.R. Celui-ci circule à l'air libre : soleil, pluie, brouillard, empêchent de voir les signaux suffisamment tôt pour s'arrêter à vue. Les principes de conduite y sont donc les mêmes qu'à la S.N.C.F. Un signal jaune ordonne au conducteur d'arrêter son train avant le prochain feu. Deux sécurités : le machiniste doit signaler à un robot qu'il a vu le signal jaune, faute de quoi le train s'arrête seul ; le franchissement d'un feu rouge déclenche automatiquement les freins de secours. C'est la « conduite manuelle contrôlée ». La liberté est rendue à l'homme, mais un filet de protection est tendu au cas où...

Question d'argent

Un tel système est actuellement à l'essai sur les lignes 13 et 7 *bis* et en cours d'installation sur la ligne 11. Tout le réseau devrait en être équipé d'ici à 1984-1985. Aux heures les plus creuses son utilisation sera obligatoire ; aux heures chargées, il faudra utiliser le pilotage automatique ; entre les deux, le conducteur aura le choix. Cela permettra à l'homme de ne pas perdre l'habitude de la pleine maîtrise de sa conduite. Lorsque les intervalles sont faibles, la direction continue à préférer le pilotage automatique. Aussi la ligne A du R.E.R. va en être dotée dans les trois ans à venir, son succès obligeant à accélérer le passage des trains. Les deux systèmes seront donc partout en parallèle. Effectivement, si le pilotage automatique avait été en service sur le R.E.R., l'accident d'Auber n'aurait pu se produire ; si la conduite manuelle contrôlée avait été en place sur la ligne n° 2, l'accrochage de Nation n'aurait pu avoir lieu.

La direction a beau dire que les questions d'argent n'interviennent jamais en matière de sécurité, il faut bien constater que tout cela coûte cher. 40 millions pour installer l'un ou l'autre système sur une ligne de métro ; 150 millions pour le R.E.R., soit le prix d'un kilomètre de prolongement d'une ligne de métro. La Régie doit donc avancer progressivement, d'autant que les fournisseurs ne pourraient répondre à une demande trop massive.

Les choix financiers sont en tout cas à l'origine de la suppression du deuxième agent dans les rames, dont les syndicats affirment que sa présence permettrait d'accroître la sécurité. Certes, la direction fait remarquer que le nombre d'accidents lors de la fermeture des portières a diminué depuis que le conducteur assure seul la surveillance du dégagement des quais, alors même que les portillons empêchant l'entrée des voyageurs sur les quais quand un train est dans la station ont été supprimés. Mais la R.A.T.P. n'a-t-elle pas fait un mauvais choix en réduisant ainsi et à ce point le rôle de ses agents ? La machine, dit-on, est « plus fiable » que l'homme, mais malgré les progrès techniques récents, c'est encore un pari plus qu'une certitude. Le métro de Moscou, dont les rames se succèdent parfois à quatre-vingts secondes d'intervalle, est entièrement manuel. La sécurité est aussi grande là-bas qu'à Paris... Cet exemple entre autres montre qu'il convient toujours en matière de sécurité de se méfier des affirmations trop absolues.

THIERRY BRÉHIER.

Examen gratuit de tout objet susceptible d'être vendu aux enchères en Suisse.
Des experts de la
GALERIE KOLLER
principale maison suisse d'enchères d'art, seront à
PARIS
Hôtel Ambassador, salon Gobelins
16, boulevard Haussmann
les 13 et 14 février, 9 - 19 h.
Peintures XVIe au XXe s.
Dessins, estampes, gravures
Livres anciens et rares
Orfèvrerie et joaillerie
Porcelaine et faïences
Art asiatique
Mobilier XVIIe et XVIIIe s.
Horlogerie ancienne
Art nouveau et déco
Tapis anciens
Vins rares
Voitures de collection
Koller, 10, r. Petitot, Genève
tél. direct 19 - 41 22 21 03 03

DANS LA PRESSE PARISIENNE

Si *l'Humanité* du 13 février consacre une photo à la première page et deux articles à la dernière à dégager l'importance de cette « *grande grève pour la sécurité* » qui « *concerne tant les travailleurs de la R.A.T.P. que plus de sept millions d'usagers* » ; si *le Matin* parlant du métro paralysé signale ce « *coup de chance* » qu'a représenté le beau temps et qui a permis aux Parisiens de « *profiter d'un beau soleil et d'un air frais et revigorant avant d'arriver avec une bonne excuse en retard au boulot* » ; si *Libération* parle sans commentaire de « *Paris malade de son métro* », *le Figaro* et le *Quotidien de Paris* condamnent vivement le mouvement déclenché par les syndicats de la R.A.T.P.

Le Figaro parle d'une « grève inutile » et écrit : « *Les usagers peuvent se demander pourquoi ils ont, une fois de plus, fait les frais d'une situation qui leur échappe.* »

ENVIRONNEMENT

M. ANDRÉ LAJOINIE CRITIQUE VIVEMENT LES ANTINUCLÉAIRES DE PLOGOFF

(De notre envoyée spéciale.)

Plogoff. — « *La population du cap Sizun est aujourd'hui terrorisée par un groupe de caractère faciste composé d'émules d'Hitler.* » C'est en ces termes que M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a parlé des incidents qui, lors du week-end dernier, ont opposé des habitants de Plogoff à des adhérents locaux du P.C.

M. Lajoinie était à la tête d'une délégation de cinq parlementaires communistes (1) venus pour soutenir Mme Jackie Gourlou, responsable de la fédération de Plogoff, dans son difficile combat pour la centrale.

La délégation du P.C. avait annoncé qu'elle irait à Plogoff. Elle a traversé le bourg en voiture, jeudi 12 février, dans Plogoff déclaré ville morte, dans la matinée.

Les parlementaires communistes ont préféré rencontrer leurs amis à Quimper. « *Plogoff fait partie du territoire français*, a affirmé M. Lajoinie, *la liberté d'expression doit y être garantie.* »

M.-C. R.

(1) MM. Henry Canacos (député, Val-d'Oise), Bernard Deschamps (député, Gard), François Leizour (député, Côtes-du-Nord), Anicet Le Pors (sénateur, Hauts-de-Seine), accompagnés de Claude Poperen, membre du bureau politique.

torrente
Homme
ligne de vêtements masculins

ROBLOT S.A.
CONTRATS DE PRÉVOYANCE
OBSÈQUES 227-90-20
36, rue Ampère, Paris (17e)

CARNET

Décès

— Moulin de Lannoy, Roy-Boissy (Oise).
Le docteur Jean Castel,
son époux,
Miles Alice, Anne et Françoise Castel, ses filles,
Mme Joseph Pecquet,
sa mère,
M. et Mme François Pecquet,
ses frère et belle-sœur,
Miles Sophie et Nathalie Pecquet,
ses nièces,
Mme Jean Debroise, son associée,
Les familles Visse, Trancart, Cagnard, Gautier, Villy et Madoule,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Elisabeth CASTEL-PECQUET,

survenu pieusement le 10 février 1981, au moulin de Lannoy, à Roy-Boissy (Oise), dans sa quarante-sixième année.
Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 14 février 1981, à 14 heures, en l'église de Saint-Maur (Oise).
Réunion au domicile mortuaire, à 13 h. 30.
Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Paul Cheminais,
son épouse,
M. et Mme Jacques Cheminais,
M. et Mme Jacques Brouard,
ses enfants,
Nicolas, Cyrille, Marie-Dominique,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Paul CHEMINAIS,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 9 février 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 12 février 1981, au Lude (Sarthe).

10, rue Berteaux-Dumas,
92200 Neuilly.
10, rue Eugène-Labiche,
75016 Paris.
97, boulevard Malesherbes,
75008 Paris.

— Le docteur Jean-Jacques Fassin,
Et sa famille,
ont le regret de faire part du décès brutal de leur fils, neveu et cousin,

Gilles FASSIN,

survenu le 8 février 1981, dans sa trente-cinquième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
49, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

— Adrienne GODEFROY

a rejoint la maison du Père, le 10 février 1981.

Raymond et Denis invitent à prier avec eux et leur famille,
en l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e,
le mardi 17 février, à 10 h. 30,

et en l'église de La Feuillie (76), le même jour, à 14 heures.

— Mme René Latreille,
son épouse,
M. et Mme Jean-Pierre Latreille et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Chauvin et leurs enfants,
M. et Mme Didier Manuel et leurs enfants,

M. et Mme André Latreille et leurs enfants,
Mme Louise Devillers et ses enfants,

Mme Albert Ducamp,

Mlle Anne Marie Audiger,

Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. René LATREILLE,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
hospitalier du Très Saint-Rosaire
et de
Notre-Dame-du-Salut,
vice-président honoraire
de la Fédération nationale
de l'habillement,

rappelé à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, le 12 février 1981.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 16 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes de Chaville.

Ni fleurs ni couronnes,
Des prières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Alcide-Delapierre,
92370 Chaville.

— On apprend la mort de
Robert TELDY-NAIM,
survenue le 31 janvier 1981.

[Né en 1901 à Turin, Robert Teldy-Naim a été professeur d'anglais et d'italien. Ancien des Brigades internationales, il a été engagé volontaire en 1940 dans la Légion étrangère. Militant dans la Résistance au réseau « Combat », il fit aussi fonction d'agent de liaison auprès de MM. Jacques Chabanne, Robert Lacoste et Yvon Morandat. Il a séjourné plusieurs années aux Etats-Unis. Homme de spectacle, il a été l'associé de Ray Ventura et administrateur de l'Olympia avec Bruno Coquatrix. Auteur d'une dizaine de romans à destination du grand public, il a écrit aussi un essai chez Calmann-Lévy (« Faut-il brûler Teilhard de Chardin ? ») et plusieurs pièces radiophoniques.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Joannès TISSOT,

survenu accidentellement à la Guadeloupe, le 5 février 1981, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 14 février, à 10 h. 30, à Francheville-le-Haut (69340).
Jacques Tissot,
17, avenue d'Italie,
75013 Paris.

Remerciements

— Jacques Bonnaud,
dans l'impossibilité de répondre aux innombrables marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès du

***docteur* Gilbert BONNAUD,**

son père,
prie ses amis de trouver ici l'expression de sa profonde gratitude.

— Mme Henri Dauphin,
Ses enfants,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Henri DAUPHIN,

vous prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

— Neuves-Maisons.
Mme Robert Roussaux,
Et sa famille,
très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Robert ROUSSAUX,

et, dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient toutes les personnes qui, par leur amitié, leur présence, l'envoi de fleurs, de cartes et de messages, se sont associées à leur grande peine ; elles remercient également les sociétés, administrations et municipalités qui avaient tenu à rendre un dernier hommage au défunt.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire de sa mort, une pensée est demandée à ceux qui ont aimé

Marie BOMBARD-STODEL.

Martine Millot : Moisenay (77).
Alain Bombard : Les Embiez (83).

— Il y a dix ans disparaissaient tragiquement à San Martin Texmelucan (Mexique),

Anne-Marie GUSTIN-ROSE

et sa fille

Marie-Christophe.

Une pensée est demandée à tous ceux qui les ont connues et aimées.

— NGUYEN-VAN-CHI

est mort il y a un an.
Régine Van Chi-Bonnardel rappelle son souvenir.

Avis de messe

— Le vendredi 20 février 1981, à 18 h. 30, en l'église Saint-Séverin, à Paris-5e.
Une messe sera célébrée à l'intention de

Mme René TRIN,
née Reine Soulenq,

décédée le 29 janvier 1981.
M. René Trin,
M. et Mme Claude Messaz,
M. Jean-Pierre Trin,
Mlle Mireille Trin,
invitent ceux qui l'ont connue et aimée à participer ou à s'unir par la prière ou la pensée à cette célébration.
11, rue Duperré,
75009 Paris.
19, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.

Communications diverses

— Conférence de M. J.T. Decaris sur le thème : « L'engagement socio-politique de l'Église et du chrétien face à l'Evangile », dimanche 15 février, à 16 heures, 20, passage du Mont-Cenis (métro Porte-de-Clignancourt), salle à 40 mètres.

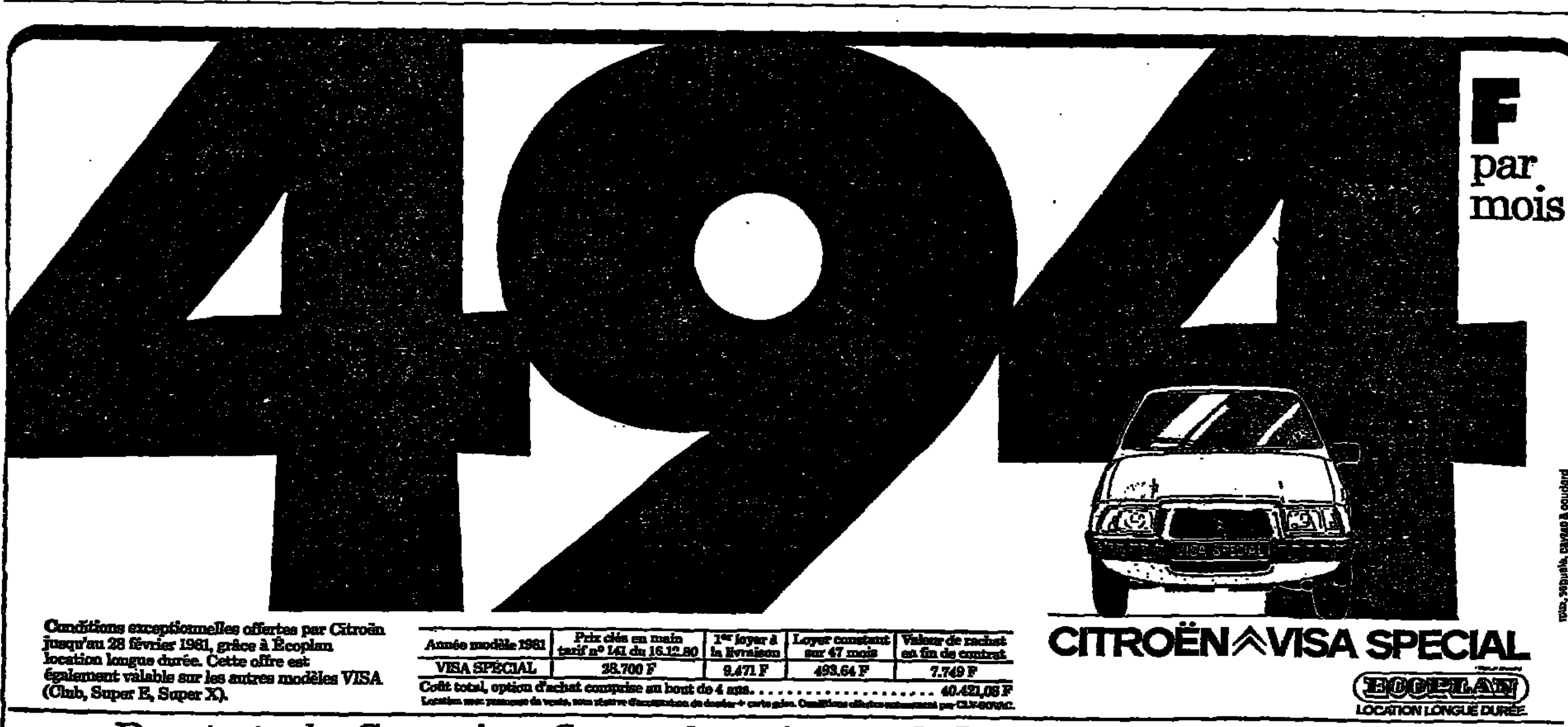
L'A.C.O.R.A.M. - PARIS

invite ses membres à venir assister le mardi 17 février 1981, à 18 h. 30, au Musée de la marine, Palais de Chaillot, 75016 Paris, à la conférence que donnera le baron Durègne de Launaguet, délégué de l'ordre de Malte auprès de la marine sur :

L'ORDRE DE MALTE.

Ce qu'il était, ce qu'il est, ce qu'il fait.
L'exposé sera accompagné d'un film sur une activité actuelle de l'Ordre.

MADAME DESACHY
Mariages réussis depuis 40 ans
4, place de l'Opéra, 75002 PARIS
Tél. : 742.09.39



Le Monde

économie

MONNAIES

LA HAUSSE DU DOLLAR

L'effet stimulant sur les exportations françaises ne jouera que dans un an

Le dollar à 5 francs va faire des heureux. Les industriels français qui éprouvaient des difficultés grandissantes à « passer » sur les marchés étrangers et qui, surtout, voyaient leurs positions débordées sur le marché intérieur (1) vont raffermir une compétitivité largement émoussée. L'avantage de prix que leur rend l'ascension du dollar se traduira dans dix ou douze mois — mais pas avant — par un accroissement du volume de leurs exportations. L'industrie automobile, notamment, pourrait en bénéficier. En revanche, le coût de nos importations — d'énergie, de biens d'équipement — va immédiatement augmenter.

Tout compte fait, la hausse d'environ 14 % du dollar intervenue depuis novembre 1980 va alourdir de 700 millions de francs par mois (8,4 milliards de francs en année pleine) le déficit de notre commerce extérieur pour le pétrole, les biens d'équipement et intermédiaires.

S'il est une conséquence de la hausse du dollar dont on peut être sûr, c'est bien celle du renchérissement des prix pétroliers. Notre déficit mensuel pétrolier (10 milliards de francs environ) va s'alourdir de 1,4 milliard, soit de 16,8 milliards de francs en année pleine.

Non seulement notre commerce extérieur s'en trouve davantage déséquilibré, mais la hausse du dollar va avoir sur l'économie française à peu près les mêmes effets dépressifs qu'un relèvement des prix du brut par l'OPEP. L'activité économique en France va se trouver un peu plus ralentie par ce nouveau prélèvement extérieur. Heureusement, la hausse du dollar n'a pas, sur les économies britannique et japonaise (le yen monte lui aussi) les mêmes conséquences déflationnistes. Le mal sera donc moindre que dans le cas d'une hausse décidée par l'OPEP qui, elle, provoque un freinage de l'activité mondiale.

Quelles seront les autres conséquences d'un dollar cher ?

● *Sur les importations :*

La France achète beaucoup aux Etats-Unis qui lui fournissent 8 % de ses importations de produits industriels. Ce pourcentage atteint même 18 % pour les seuls biens d'équipement (7 % pour les biens intermédiaires). Le renchérissement du dollar de 14 à 15 % depuis la fin 1980 s'est traduit par une hausse de 9 % environ des prix des biens industriels, les sociétés américaines préférant resserrer un peu leur marge plutôt que de trop perdre de leur compétitivité.

Notre facture mensuelle de biens d'équipement atteint 9,3 milliards de francs. Ce qui nous vient des Etats-Unis va se trouver renchéri de 150 millions de francs par mois. Mais les biens d'équipement français vont retrouver une compétitivité qu'ils n'avaient plus, ce qui pourrait faire baisser nos importations d'environ 60 millions de francs par mois. Le renchérissement de nos achats de biens d'équipement serait donc limité à 90 millions de francs par mois, soit à 1,1 milliard de francs par an.

Le même raisonnement doit être fait pour les biens intermédiaires dont les importations atteignent chaque mois 12 milliards de francs. Le renchérissement (70 millions de francs par mois) serait en partie compensé par de moindres importations (25 millions de francs par mois), certains produits français « chassant » les produits américains. Finalement, le renchérissement des prix des biens intermédiaires serait de 45 millions de francs par mois, soit 540 millions de francs par an.

Au total, le renchérissement des achats de produits pétroliers, de biens d'équipement et de biens intermédiaires coûterait à la France 1?,4 milliards de francs supplémentaires par an.

● *Sur les exportations :*

La concurrence américaine que doivent affronter les industriels français et qui joue aux Etats-Unis comme sur les marchés tiers est beaucoup plus importante qu'on ne le croit généralement puisqu'elle représente 22 % pour les biens d'équipement contre 21 % pour la R.F.A. et seulement 9 % pour le Japon (2).

La hausse du dollar équivaut à un renchérissement de 2 % des biens d'équipement américains concurrents des biens français. Si nos industriels réagissent comme à l'habitude, ils utiliseront cet avantage de prix, d'une part pour améliorer leur marge bénéficiaire en relevant leurs tarifs (pour 1,3 %), d'autre part pour améliorer leur compétitivité (pour 0,7 %).

Pour des exportations industrielles, qui atteignent 35 milliards de francs par mois, cela se traduira par un gain de 840 millions de francs par mois (460 millions de francs résultant des hausses des prix, 380 millions provenant de l'accroissement des volumes exportés), soit 10,1 milliards de francs en année pleine.

Tout compte fait, le renchérissement du dollar coûte plus à l'économie française (18,4 milliards de francs par an) qu'il ne lui rapporte (10,1 milliards de francs). Mais un tel bilan doit être nuancé par deux remarques :

— La première est que le renchérissement des produits importés est immédiat, alors que l'effet stimulant sur les exportations françaises de la hausse du dollar ne joue que progressivement (il est même long à se produire pour les ventes de biens d'équipement).

Aussi doit-on considérer que, au premier trimestre de 1981, ces effets contraires seront les plus défavorables et représenteront un coût supplémentaire de 1,1 milliard de francs par mois, soit l'équivalent de 13,2 milliards de francs en année pleine. Puis, peu à peu, les volumes exportés augmentant par amélioration de la compétitivité des prix français, le coût supplémentaire pour notre économie entraîné par la hausse du dollar diminuera pour revenir à 700 millions de francs par mois au premier trimestre 1982 ;

— La deuxième remarque qui doit être faite est que l'effet dépressif exercé dans un premier temps par la hausse des prix des produits importés fera place progressivement à l'effet stimulant qu'auront sur notre industrie des exportations plus importantes, surtout dans le domaine des biens d'équipement.

Le bilan des fluctuations monétaires sur une économie est, on le voit, d'autant moins simple à établir qu'il se déforme dans le temps. Encore n'avons-nous pas envisagé ce qui se passerait si le dollar reperdait dans les six mois à venir une partie de sa valeur. Ce qui n'est pourtant pas inimaginable...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Voir « le Monde » du 5 février.

(2) Le chiffre de 22 % représente la part moyenne occupée par les exportations américaines de biens d'équipement sur les marchés tiers où la France est exportatrice.

Les illusions européennes

(Suite de la première page.)

Mais, dans l'intervalle, le dollar n'aurait pas continué à monter, il aurait même très probablement redescendu, si M. Paul Volcker, président du Système de réserve fédéral (Institut d'émission), et, à ce titre, responsable (ce qui ne veut pas dire qu'il soit insensible aux impulsions de la Maison Blanche...) de la politique monétaire, avait commis les mêmes erreurs de jugement et de gestion qu'au printemps dernier. Au mois de décembre de l'année dernière et dans les premiers jours de 1981, les taux d'intérêt ont, sur le marché américain (le marché de l'eurodollar n'en est qu'une excroissance), atteint et dépassé le niveau extrêmement élevé auquel ils étaient montés en avril 1980. Mais la désescalade précipitée à laquelle on avait assisté au printemps de 1980 n'a pas eu lieu et probablement ne se produira pas. Les circonstances sont à tous égards très différentes entre une période où un Carter dévalorisé cherchait à se faire réélire et celle où un président bien décidé à modifier le cours des choses (et qui a déjà su convaincre l'opinion publique qu'il allait peut-être bien effectivement les changer) arrive au pouvoir.

Le dollar à sa valeur de... 1959

Le plus probable est que le mouvement va continuer si les Européens, à commencer par les Allemands, qui sont en première ligne, persistent à s'accrocher à leurs illusions. A Bonn et à Francfort, on a cru jusqu'à une époque récente, et peut-être croit-on encore un peu, que les Américains finiront bien par abaisser de façon significative leurs taux d'intérêt, et que la R.F.A., menacée par une sérieuse récession, n'a pas de raison fondamentale d'axer sa politique sur une défense du mark. Dans cette opinion, les Allemands sont encouragés par l'habitude et quelques fausses idées auxquelles d'autres pays, avant eux, ont eu l'occasion de se laisser prendre (on songe aux Etats-Unis des années 1977 et 1978). On ne passe pas facilement d'une période de trente années, pratiquement ininterrompue, d'excédents à une ère de déficit. Parce que l'indice des prix à la consommation a « seulement » augmenté de 5,6 % l'année dernière en R.F.A., ses dirigeants se persuadent trop facilement que l'inflation ne peut pas les toucher sérieusement. La vérité est, semble-t-il, moins rassurante. Avant de se manifester dans les prix, le déséquilibre, engendré notamment par une détérioration (qui remonte à six ou sept ans) des finances publiques, a déjà produit certains effets, dont le plus notable est le déficit, aujourd'hui le plus important du monde, de la balance des paiements. La banque américaine Morgan Guaranty Trust, dont les avis, à tort ou à raison, sont très écoutés, vient de prévoir que le déficit, égal à 29 milliards de DM, l'année drenière, pourrait bien s'alourdir encore en 1981 (la même banque fait au contraire état de l'« amélioration » encore plus spectaculaire de la balance américaine). Sous peine de rendre à la longue intenable la position du mark au sein du S.M.E., les Allemands devront se résoudre à relever quelque peu les conditions du crédit, au risque d'assombrir un climat déjà très maussade des affaires.

Depuis le début de l'année, les monnaies du S.M.E., mark allemand en tête, ont perdu entre 8,5 % et 9,5 % de leur valeur par rapport au dollar. Par rapport à janvier 1980, le recul est pour la devise allemande de quelque 24 %, et pour la monnaie française — la plus forte du système depuis quatorze mois — de 22 % à 23 %. Que ce soit la monnaie allemande qui ait subi encore plus violemment que les autres le choc apparaît comme un mystère, en l'absence d'une explication tout à fait convaincante du phénomène.

La cause principale ne seraitelle pas que, les capitaux flottants ayant du temps de la faiblesse du dollar cherché principalement en Allemagne des placements alternatifs, c'est d'abord et surtout d'Allemagne qu'ils sont amenés aujourd'hui à se déplacer en direction de New-York ? M. Horst Schulmann, secrétaire d'Etat aux finances, vient d'évaluer à 185 milliards de DM le total des placements bancaires ou financiers en DM détenus par des étranger (y compris les banques centrales possédant des réserves en DM). Ce chiffre représente donc le montant des engagements de la R.F.A. vis-à-vis du monde extérieur. Il est trois fois supérieur à celui des réserves de changes en devises de la Bundesbank. Les pessimistes pensaient que la fameuse « diversification » (consistant à faire jouer par d'autres monnaies que le dollar un rôle international) aurait pour conséquence d'ajouter une cause supplémentaire d'instabilité au « système international ». Les événements leur donnent raison.

Il reste qu'en décembre 1976, quand le dollar était comme aujourd'hui remonté à 5 F à Paris, il valait, à Francfort, 2,4 DM. On n'en est pas encore là. Si le retour aux 5 F frappe l'imagination des Français, c'est qu'il s'agit d'une vieille connaissance. C'est pratiquement la parité — 4,937 F pour un dollar — à laquelle correspondait le franc de Gaulle resté en vigueur de janvier 1959 jusqu'à la dévaluation du 8 août 1969. Les tribulations qu'a connues depuis lors la monnaie américaine n'auraient finalement pas modifié de façon significative la relation entre d'une part la plus importante monnaie du monde et de l'autre la devise française. La même constatation peut être faite à propos de la livre sterling qui valait, il y a dix ans, 2,40 dollars, soit un cours très proche de celui qu'elle a actuellement. Est-ce là le signe que, sur la longue période, les tensions inflationnistes ont été en moyenne de même ordre de grandeur aux Etats-Unis, en France et en Grande-Bretagne ? C'est seulement de façon très approximative que l'on peut faire une telle comparaison, surtout à la lumière des mouvements les plus récents, visiblement dictés par d'autres facteurs que les évolutions respectives de prix.

Sur la longue période, le mark reste, au contraire, et de très loin (avec le franc suisse, et dans une moindre mesure le florin néerlandais, le schilling autrichien) l'incontestable vedette. C'est vis-à-vis de la devise germanique et du petit groupe de monnaies qui lui sont proches que s'est produit avec toute son ampleur le « réajustement » du dollar. Jusqu'à la réévaluation du mark du 27 octobre 1969, le cours officiel de la monnaie américaine était à Francfort de 4 DM. Aujourd'hui, le deutschemark est jugé très faible quand le dollar est coté 2,20 DM.

PAUL FABRA.

● *Nominations à la Cour des comptes.* — M. Alain Blanchard, directeur des affaires financières au ministère de l'éducation, est nommé conseiller maître ;

— MM. Jacques Giscard d'Estaing, Alain Gourdon et Georges Dominjon, tous conseillers référendaires, sont nommés conseillers maîtres.

La facture pétrolière pourrait atteindre 140 milliards de francs en 1981

La facture pétrolière de la France, nette des exportations, « peut être estimée à 112 milliards de francs pour 1980 contre 65,5 milliards de francs en 1979, soit plus de 70 % d'augmentation », écrit, le 12 février, l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole dans un « bilan de l'industrie pétrolière française en 1980 ». Pourtant, en tonnage, les importations pour besoins français — c'est-à-dire sans compter les bruts traités en France et réexpédiés à l'étranger sous forme de produits raffinés — se situent aux environs de 112 millions de tonnes contre 118,4 millions de tonnes en 1979 (le plafond des importations, en vertu des engagements pris lors du sommet de Tokyo, était de 117 millions de tonnes). Dans ce total de 112 millions de tonnes, l'année 1980 a vu s'accroître très fortement les importations de produits finis (17,4 millions de tonnes contre 12,1 millions de tonnes en 1979).

Le coût annuel moyen de brut importé a ainsi été en 1980 de 1 010 F la tonne, alors qu'il n'était que de 580 F la tonne en 1979 (soit + 74 %).

« En 1981, ajoute l'U.C.S.I.P., l'estimation de la facture pétrolière sur les conditions de janvier pourrait se situer aux environs de 140 milliards de francs, mais il ne s'agit que d'un calcul théorique. » Cette estimation, pour se vérifier, suppose que les pays producteurs ne procèdent pas à de nouvelles hausses en cours d'année (ce qui est plausible) et que le dollar demeure à un niveau aussi élevé (ce qui est moins certain).

Quant à la consommation, corrigée des rigueurs climatiques (99 millions de tonnes), elle a été en 1980 inférieure de 6,3 % à celle de l'année précédente. De ce fait, les stocks qui étaient de 24,8 millions de tonnes au 1er janvier 1980 après avoir atteint 33,3 millions de tonnes le 1er novembre, étaient de 29,5 millions de tonnes au 1er janvier 1981.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	5,0540	5,0600	— 380	— 260	— 635	— 580	—1400	—1240
$ can. ...	4,2125	4,2170	— 270	— 220	— 515	— 450	—1000	— 840
Yen (100).	2,4580	2,4610	+ 25	+ 65	+ 75	+ 120	+ 400	+ 490
DM	2,3030	2,3070	+ 5	+ 30	+ 15	+ 45	+ 160	+ 250
Florin ...	2,1245	2,1280	+ 10	+ 30	+ 45	+ 70	+ 215	+ 290
F.B. (100).	14,3690	14,3770	— 210	— 65	— 400	— 180	— 900	— 280
F.S.	2,5250	2,5290	+ 60	+ 90	+ 160	+ 205	+ 580	+ 690
L. (1 000).	4,8780	4,8850	— 320	— 250	— 655	— 565	—1600	—1380
£	11,6160	11,6325	— 360	— 240	— 570	— 420	— 430	— 50

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 1/8	9 7/8	10 1/8	10 1/8	10 3/8	10 1/4	10 1/2
$ E.-U. ..	17 5/8	17 7/8	17 7/8	18 1/8	17 7/8	18 1/8	17 7/8	18 1/8
Florin ...	9	9 1/4	9 1/4	9 7/16	9 3/8	9 9/16	9 5/8	9 7/8
F.B. (100).	11	12	12	12 1/4	12 7/16	12 11/16	13 1/8	13 3/8
F.S.	4 7/8	5 1/8	6 3/8	6 5/8	6 3/16	6 7/16	7	7 1/4
L. (1 000).	18	20	19	20 1/2	18	19 1/2	18	19 1/2
£	14 1/8	14 3/8	14 1/16	14 5/16	13 9/16	13 11/16	12 3/4	13
Fr. franç.	10 3/8	10 5/8	10 3/8	10 5/8	10 1/2	10 3/4	11 1/2	11 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AUTOMOBILE

Les nouvelles technologies devraient entraîner une réduction de 12 % des emplois chez Renault d'ici à 1990

La régie Renault, après avoir connu encore en 1980 une année faste contrastant avec les difficultés croissantes de la construction automobile, prévoit que la situation sera plus dure en 1981. Les deux journées chômées, annoncées le 27 février et le 2 mars à Cléon (Seine-Maritime) se répéteront d'ici aux vacances. Toutefois, les effectifs restent stabilisés à cent cinq mille cinq cents personnes, à un millier près, par rapport à l'année précédente.

La variation des effectifs, a expliqué M. Houdart, directeur du personnel, au cours d'un entretien avec la presse, le 12 février, est subordonnée à un phénomène conjoncturel — autrement dit : la crise — et aux effets de l'évolution de la technologie. Ces derniers, selon les prévisions de la Régie, feront disparaître dix-huit postes de travail sur cent, d'ici à 1990. En revanche, six seront créés en amont et en aval, pour répondre à la « *fiabilisation* », la sophistication de l'acte de vente, etc. Finalement, à production égale, 12 % d'emplois disparaîtront.

Comment fera-t-on face à cette mutation ? Sans se prononcer, la direction du personnel évoque la réduction de la durée du travail et de la vie professionnelle, le temps consacré au perfectionnement professionnel, etc. Elle fait aussi état des transformations qui s'introduisent dans le contenu du travail : le nombre des travailleurs à la chaîne, qui est de vingt-cinq mille, a diminué de huit mille en douze ans. L'équipe qui « gère » un robot de 50 mètres de long, comme c'est le cas au Mans, « *n'a plus le rôle d'un infirmier, mais celui d'un médecin* ». D'autre part, la direction du personnel estime que, dès à présent, beaucoup de gens seraient prêts à diminuer leurs ressources pour pouvoir abréger le temps de leur vie consacré au travail. En effet, ils observent qu'en 1980 2 540 personnes sont parties en pré-retraite (parmi lesquelles 1 700 ouvriers), alors que 850 demandes présentées n'étaient pas recevables. Il est vrai qu'un tiers des personnes ayant droit à la retraite anticipée ne l'ont pas demandée.

On n'embauche plus à Billancourt. Pourtant, en 1980, la Régie a recruté 3 500 personnes, surtout des « métropolitains », dont 2 000 à titre d'intérimaires.

En ce qui concerne les dix-neuf mille travailleurs immigrés que comptent l'ensemble des usines, la Régie déclare « *avoir toujours besoin d'eux, et encore pour longtemps, malgré l'évolution de la technologie. Il n'est pas question de s'en « délester » massivement* ». Des mesures plus souples sont à prévoir à l'image de ce qui existe déjà. A Sandouvle, depuis cinq ans, on allège les effectifs par des congés sans solde de trois à six mois.

Le maintien des ressources des salariés était l'objectif fixé en 1980, précise M. Houdart, sur la base de l'horaire général de 39 h. 10 hebdomadaires et par référence à l'indice officiel des prix (soit 13,6 %). En fait, c'est une progression de pouvoir d'achat de 2,5 % environ que fait apparaître l'évolution de la masse salariale (environ + 16 %), toutes primes et tous éléments compris.

Les rémunérations du bas de l'échelle ont été relevées d'environ 1 % de plus, mais « *le mérite est aussi récompensé* », l'écart hiérarchique s'étant rétréci à 2,92 au lieu de 2,99 en 1978.

La cinquième semaine de congés payés ? Pas question, répond-on une nouvelle fois. Mais... le personnel a eu droit, en 1980, à quatre jours de congés payés supplémentaires à prendre au choix. Les « vacances normales » sont de quatre semaines, auxquelles s'ajoutent un à cinq jours selon l'ancienneté.

La Régie reste-t-elle le pilote de la politique sociale ? Avec une modestie réelle ou feinte, M. Houdart se garde de répondre. Il remarque seulement, sans sous-estimer le rôle du spectre du chômage, que le taux de l'absentéisme, soit 10,5 %, a diminué d'un point l'an passé, alors qu'il atteignait naguère 14,5 %. Le « turn over » est tombé à 2,5 %.

Les grèves, elles aussi, ont beaucoup diminué, bien qu'on ait compté un millier de mouvements en 1980 ; mais ils ont duré moins longtemps et ont été suivis par moins de personnes. Au total, ils ont représenté un peu plus de trois cent mille heures perdues (trente-huit mille journées de travail) contre cinq cent mille heures il y a cinq ans.

BILLANCOURT : PAS DE SALAIRE INFÉRIEUR A 4 400 FRANCS

Au 1er janvier 1981 à Billancourt, après dix ans d'ancienneté un A.P.C., c'est-à-dire un agent de production (en fait, un O.S. sur chaîne) gagnait, brut, 5 140 F par mois et un professionnel P1, 5 500 F. Il n'y a pratiquement pas de salaire brut inférieur à 4 400 F. En province, ces chiffres sont minorés de 2,5 % (4 290 F). Il s'agit là, précise la direction, du douzième des ressources annuelles, toutes primes comprises.

Les deux journées chômées fin février-début mars seront compensées à 60 % par le Fonds de régularisation des ressources qui complète l'aide publique. Par le jeu des diverses primes et autres éléments de rémunération, une journée non travaillée, estime la direction, ne représente qu'une perte de 2 % par rapport aux ressources annuelles. Les réserves des fonds permettraient d'indemniser vingt-trois jours de chômage.

● *Alfa Romeo* a mis en chômage partiel, le 11 février, pour trois jours, 10 500 salariés de ses usines de Protello et d'Arese, près de Milan.

Peugeot veut relever le défi japonais sur le marché de la moto

Dix ans après la reprise spectaculaire du marché de la moto, qui, en s'effondrant dans les années 60, avait entraîné la disparition des grandes marques européennes (B.S.A., Triumph, Norton, Terrot, notamment), et le début de l'invasion des machines *made in Japan*, Peugeot a décidé de relever le défi et de reconquérir une partie du terrain sur lequel le groupe eut autrefois son heure de gloire.

Les dés sont jetés. Sans crier gare, depuis le début de janvier, la société des Cycles Peugeot (filiale de la firme de Sochaux), premier fabricant de deux-roues (neuf cent mille bicyclettes et trois cent quatre-vingt mille cyclomoteurs) avec 2 milliards de chiffre d'affaires, commercialise un nouveau modèle 80 centimètres cubes. Elle lancera au début de l'été un autre modèle 125 centimètres cubes.

Ses objectifs de ventes pour 1981 sont encore modestes : six mille machines. Mais ils sont plus ambitieux à moyen terme, puisque, à l'horizon 1985, son président, M. Bertrand Peugeot, espère couvrir 25 % du marché national de la moto légère. Il envisage de surcroît de s'attaquer aux grosses cylindrées, et, pour élargir sa clientèle, de mettre au point un modèle pour « personnes d'âge mûr ».

Pour gagner son pari, Peugeot compte opérer sur trois axes : fabrication (soignée), matériel (fiable), marketing (agressif).

Des motos entièrement françaises ? Pas tout à fait. Peugeot ne s'est pas embarqué seul dans cette aventure, qui lui coûte déjà près de 60 millions de francs d'investissements. Pour mettre toutes les chances de son côté, la firme s'est associée au groupe italien Piaggio (Vespa, Ghilera), qui travaille avec elle sur les moteurs. Elle a semble-t-il choisi les bons créneaux : les cylindrées s'échelonnant jusqu'à 125 centimètres cubes représentent 85 % du marché. Qui plus est, la moto de 80 centimètres cubes est un produit très récent, que les Japonais abordent seulement. Enfin, M. Bertrand Peugeot affirme qu'un moteur fonctionnant avec 90 % d'alcool est déjà prêt, et n'attend plus que la mise en application du plan carburol.

Les Cycles Peugeot réussiront-ils dans leur entreprise ? Malgré les atouts dont la société dispose, la question peut se poser. Dans l'immédiat, bornons-nous à constater que son contrat pour 1981 est déjà presque rempli. De toute façon, les Cycles Peugeot n'avaient pas le choix. Deux de ses marchés sont porteurs : la bicyclette (un tiers de son chiffre d'affaires) et les pièces auto (pots d'échappement, hayons, sièges), qui représentent un autre tiers de ses ventes. Le troisième, en revanche, les vélomoteurs, décline.

Sans doute aussi l'envie était-elle forte, chez Peugeot, de chercher à damer le pion aux Japonais, mais aussi à Motobécane, engagé dans le même combat, dont le contrôle lui avait été soufflé par M. Marcel Dassault quand la régie Renault cherchait à se défaire de sa participation. Cela étant, M. Bertrand Peugeot n'exclut pas une collaboration ultérieure avec Motobécane, qui, allié à la société espagnole Derby, recherche un second partenaire et négocie actuellement avec l'Autrichien Puch. « *Nous entretenons avec eux les meilleurs rapports* », a précisé en souriant M. B. Peugeot. C'est déjà presque une invitation.

ANDRÉ DESSOT.

CONSTRUCTIF



Etre constructif, c'est développer une technologie qui continuera de permettre au plus grand nombre l'accès à la propriété. Née de la rencontre de deux innovations, une technique de construction et une approche industrielle du bâtiment, la technologie PHÉNIX conjugue deux atouts. 1. L'industrialisation, donc l'abaissement des coûts de production. 2. La liberté architecturale, donc le respect des particularismes régionaux et culturels.



L'INDUSTRIALISATION.

Le plus sûr moyen d'abaisser le coût de construction d'une maison, c'est de fabriquer en série ses principaux éléments.
La technologie PHÉNIX utilise un procédé comparable à celui de la Tour Eiffel. Ses matériaux sont standardisés, nobles, sévèrement éprouvés.
C'est l'industrialisation de tous les composants visibles et invisibles de la maison qui est à l'origine des économies d'échelles.
La fabrication des charpentes métalliques, des dalles de béton, des ouvertures, des cloisons, est confiée à des industriels qui en augmentent les performances et en contrôlent la fiabilité et la durabilité.
Sur chaque chantier, la mise en œuvre et le déroulement des opérations de construction sont soigneusement coordonnés : chaque maison est ainsi le fruit d'un travail d'équipe, à l'abri des imprévus. Pour l'entreprise, l'industrialisation et l'organisation sont autant de facteurs de productivité. Pour l'acquéreur, c'est une garantie de qualité et de sécurité. Qu'il s'agisse de la construction elle-même, du niveau des prix, comme du respect des devis et des délais.

LA LIBERTE ARCHITECTURALE.

C'est la simplicité du système PHÉNIX qui lui permet de répondre aussi bien aux contraintes de l'environnement qu'aux attentes individuelles. C'est l'implantation régionale de PHÉNIX qui lui permet de faire appel à des hommes attachés à leur pays pour concevoir, construire et finir chacune de ses maisons.

RESULTAT.

Plus de 150 architectes ont créé 350 variantes de maisons régionales, des maisons solaires, des maisons sur terrains en pente, des villages, des maisons de villes qui attestent que la technologie PHÉNIX autorise toutes les réalisations.
Si PHÉNIX est depuis des années le leader de la Maison Individuelle, c'est parce qu'il a su, avant les autres, aborder le bâtiment en industriel. De nos jours, être propriétaire d'une maison est l'une des aspirations fondamentales des Français. En 1968, moins de 40 % des logements mis en chantier étaient individuels. En 1979, ce chiffre dépasse 64 %. Ainsi, la technologie et l'expérience qui ont assuré le développement de PHÉNIX permettront dans l'avenir à un nombre encore plus grand de Français d'accéder à la propriété



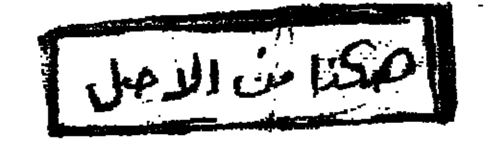
LA TECHNOLOGIE PHENIX A PERMIS A 400.000 FRANÇAIS DE VIVRE DANS LEUR MAISON.

DEMAIN, PLUS QUE JAMAIS, ELLE ASSURERA L'AVENIR DE L'HABITAT INDIVIDUEL.

PHENIX

MAISON PHENIX POUR QUE CHACUN AIT SA MAISON.

Young & Rubicam



La retraite avant l'âge

L'accord de 1977 entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., C.G.C., F.O. et C.F.T.C. sur les préretraites volontaires arrive à expiration le 31 mars. Une première réunion est prévue le 5 mars, où sera sans doute prise la décision de prolonger cet accord qui permet aux salariés âgés de moins de soixante ans de quitter de leur plein gré leur entreprise en bénéficiant d'une garantie de ressources égale à 70 % du salaire antérieur jusqu'à soixante-cinq ans, âge ouvrant droit à la retraite complète.

Mais pour combien de temps sera prolongé cet accord ? Son champ sera-t-il étendu ? Les avis sont, au départ, très différents entre ceux qui souhaitent le maintien d'un système qui resterait provisoire et ceux qui réclament une formule définitive.

En novembre 1980, 93 896 salariés ont bénéficié de la garantie de ressources après démission. Ils ont rejoint les rangs de ceux qui ont la même garantie après avoir été licenciés, comme le prévoit l'accord du 27 mars 1972 (ils étaient 115 098 en novembre 1980), soit au total 208 994.

Ces « retraités avant l'âge », volontaires ou forcés, sont de plus en plus nombreux.

Comment vivent-ils leur départ, comment occupent-ils les jours de ces « drôles de vacances » ?

I. — LE CHOC DU DÉPART

par DANIELLE ROUARD

A l'ombre d'un de ces hauts fourneaux flamboyants qui hérissent le paysage lorrain, c'est l'heure matinale du changement d'équipe. Voitures et autocars s'arrêtent, pétaradant. Une foule se presse vers les ateliers, comme tous les jours. Mais ce jour-là, c'est la stupeur.

« Inutile de vous mettre en bleu. Vous pouvez repartir chez vous. C'est fini. » Le chef d'atelier s'adresse sans ménagement à quelque vingt sidérurgistes présents. La cinquantaine dépassée, ceux-ci ont presque tous plus de vingt ans d'ancienneté dans l'aciérie. Les voilà subitement remerciés, licenciés, mis en retraite anticipée pour être précis. *« Chassés comme des bêtes. Un chien au moins aurait mordu »*, se souvient aujourd'hui l'un des licenciés. En quelques instants, ils ont fait demi-tour, la musette pleine et désormais inutile, avant d'aller prendre leur *« solde de tous comptes »* aux grands bureaux. Ils ont franchi les portes pour la dernière fois. Comme à la suite d'un tremblement de terre, l'univers du travail, de l'usine, a disparu brutalement. Ils sont rentrés à la maison, presque à la sauvette.

Après ce brutal congédiement, dans la sidérurgie, championne des conventions sociales en la matière, les licenciements se sont multipliés. Mais on n'a plus fait d'annonce aussi brutale. Comme ailleurs, dans l'automobile, la chimie, le textile, etc., la mise en préretraite à soixante ans, la cessation d'activité entre cinquante-cinq et soixante ans, ou même la dispense d'activité à partir de cinquante ans, se sont faites généralement en douceur. Les mesures annoncées à l'avance n'ont pas surpris, et souvent leur mise en application a été un soulagement dans la mesure où elle mettait fin à un malaise généralisé (1).

Un volontariat quelque peu contraint

Le scénario est devenu banal. Des rumeurs de crise, de licenciements probables, circulent dans l'entreprise. *« Qui sautera ? Que touchera-t-on ? »* L'on s'adresse au responsable censé en savoir davantage et qui ne *« sait rien »*, affirme-t-il. Puis une première vague de départs réduit les effectifs. Mais il faut continuer à assurer la même production. Alors *« le travail est bâclé, la conscience professionnelle disparaît peu à peu, on se sent dégoûté »*, dit-on ici et là. Les gens s'énervent pour un rien. Et certains attendent le jour « J » comme la quille au régiment.

Pour la majorité de ceux qui n'ont pas atteint soixante ans, le départ est qualifié de « volontaire ». A ceci près, témoigne-t-on, que les responsables vous convoquent individuellement et vous conseillent de partir. Les arguments ne manquent pas de poids : ou vous partez maintenant dans de bonnes conditions ou vous risquez d'être muté, et il faudra vous adapter. De fait, les avantages matériels de la mise en retraite anticipée se *sont dégradés* au fil des vagues successives opérées par les directions de certaines firmes. Ainsi, chez Berliet, à Lyon, à la suite de l'absorption par Renault-Véhicules industriels, les premiers partants ont bénéficié de 90 % de leurs ressources antérieures, les suivants n'ont eu que 80 %, les derniers touchent 70 %. Les pressions individuelles se multiplient. *« On vous fait comprendre que vous êtes de trop. On se sent mis au rancart. Comme un vieux. Alors qu'on se croyait dans la pleine force de l'âge »*, explique l'ex-chef du personnel d'une firme métallurgique. *« Je prenais des quantités de calmants, j'étais au bord de la dépression »*, ajoute-t-il. Une des dernières tâches qu'il eut à assumer fut de fermer un des établissements et de licencier des centaines de salariés... avant de s'autolicencier.

Jean-Marc, cinquante-neuf ans, a passé trente ans de sa vie dans les fonderies Berliet. Un visage ridé, une voix rocailleuse et ironique... *« Ça m'a suffi. Je sentais la fatigue. Le travail est dur, sale. Les jours de beau temps, vous voyez scintiller la poussière de métal dans les rayons du soleil, cette poussière que vous respirez en permanence. »* Le jour « J » débuta pour lui comme un jour ordinaire. Il avait apporté deux bouteilles de pastis pour « arroser » la naissance du fils d'un collègue. Pratique conviviale bonne à toutes les occasions. Lorsqu'il apprit que son sort était fixé, il n'hésita pas, donna ses bouteilles à un jeune collègue, prit son solde et rentra chez lui. A sa femme, ses enfants, les voisins du village où il réside, il expliqua brièvement : *« Ils nous ont mis dehors, à la retraite, on n'a pas eu le choix. »*

Il n'est pas toujours facile pour l'intéressé de garder la tête froide et le port altier. Un cadre supérieur, ex-salarié de S.K.F., firme suédoise spécialisée dans le roulement à billes, mis en cessation d'activité à cinquante-six ans, vécut sa première année de « retraite » de curieuse façon. Chaque jour, il quittait son foyer à l'heure habituelle, pour que ses enfants et le voisinage ne se doutent de rien.

La plupart cependant ont tenu leurs proches au courant de leurs déboires. Le jour « J » tant redouté est alors souvent celui du soulagement, après des mois d'inquiétude. Certes, l'amour-propre souffre d'avoir à assumer et faire accepter par les siens d'être un chômeur trop vieux pour retrouver un emploi, ou un retraité trop jeune pour fréquenter les clubs du troisième âge. L'autorité d'un homme en prend un sacré coup. « Coup de vieux », dit la rumeur publique. Mais l'épouse a souvent d'autres inquiétudes : la santé morale du mari et les soucis matériels. Comment vivra-t-on demain ?

Le maquis des paperasses

La négociation des conditions de départ est complexe. Certes, les conventions en fixent les principes. Au versement des indemnités de licenciement, dans le cadre en général d'un licenciement économique, — s'ajoute une éventuelle indemnité exceptionnelle qui compense le préjudice causé, puis on garantit des allocations qui maintiennent jusqu'à soixante ans un niveau de revenu égal à au moins 70 % du salaire brut antérieur, soit plus de 80 % du salaire net, et cela jusqu'à soixante-cinq ans.

Mais les modalités d'application sont un maquis dans lequel le futur retraité se perd. Les indemnités de licenciement servent partiellement, le plus souvent, à financer le maintien du niveau des ressources à 70 %. Premier choix à trancher : faut-il toucher l'intégralité des indemnités quitte à vivre ensuite avec des allocations réduites, ou préfère-t-on n'en percevoir qu'une partie, le reste servant à compenser, concurremment avec l'État et l'entreprise, la chute du revenu provoquée par le passage des allocations ASSEDIC après quelques mois de 70 % à 42 % du salaire antérieur, et ce jusqu'à soixante ans ?

L'on prend, pour se décider, conseil auprès de la direction, ou des syndicats, selon les cas. Ceux qui ont des enfants à charge ou des traites immobilières à payer préfèrent généralement partir avec l'intégralité de leurs indemnités. Plus tard, les charges étant moins lourdes, ils pourront vivre d'un revenu plus faible.

Puis il faut régler les problèmes de retraite complémentaire, ceux de couverture en cas de maladie, etc. Ainsi commence, avant même le départ de l'entreprise, un voyage dans le dédale administratif qui ne finira qu'à l'âge des soixante-cinq ans fatidiques.

Plus complexe encore : dans la majorité des cas, le salarié découvre qu'il « aura affaire » à plusieurs payeurs. A savoir les ASSEDIC — pour la part correspondant aux allocations de chômage économique, — et l'entreprise, directement ou indirectement si la part patronale est gérée par un organisme tiers.

Au cours de ces dernières semaines de négociation, certaines entreprises dispensent aux partants une formation accélérée d'adaptation à la retraite. Ainsi chez Berliet, a-t-on donné quelques conseils : *« Ne restez pas inactifs, participez aux clubs, apprenez un hobby, ne quittez pas brutalement votre environnement pour un Midi lointain où vous n'aurez plus d'amis, etc. »*

Pour l'heure, les intéressés se sentent davantage chômeurs que retraités. Ne leur a-t-on pas interdit d'exercer ensuite une activité rémunérée s'ils veulent percevoir leurs allocations ? Mais tout autant, n'exige-t-on pas d'eux de « pointer », et même de rechercher avec diligence un autre emploi ? *« Scandaleux ! »* s'exclame un cadre en colère de chez S.K.F. *« Ils nous foutent dehors. Personne ne voudra plus de nous à cet âge. Et en plus ils nous demandent de faire acte de candidature ! »*

Les sidérurgistes ont obtenu d'être dispensés de ces « tracasseries ». Il est vrai qu'en Lorraine, l'emploi est devenu rare... Ainsi passent les derniers jours de la vie professionnelle. Bientôt ce sera le début de la retraite, ces drôles de vacances...

Prochain article :

DROLES DE VACANCES

(1) Une faible minorité exerce officiellement et légalement un travail rémunéré. Nous ne les avons pas pris en compte, dans cette enquête sur la vie des « retraités avant l'âge ».

● *La C.G.T. appelle à un rassemblement national des retraités* le 10 mars à Paris sur le thème « Mieux vaut payer des retraités que des chômeurs », et, selon M. Georges Séguy, secrétaire général, pour *« donner aux retraités des éléments qui leur permettent à l'occasion des élections présidentielles de faire un choix conforme à leur intérêt de salarié »*. Une douzaine de manifestations sont prévues, ce 10 mars, qui devraient converger vers la place de la République à 14 h 30.

L'UGICT - C.G.T. ORGANISE DES « JOURNÉES - TÉMOIGNAGE » FIN FÉVRIER

L'U.G.I.C.T. (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.) organise les 24, 25 et 26 février, des « journées-témoignages » sur les actions de ses militants, leurs revendications et leurs succès. En annonçant cette initiative, le 10 février, M. René Le Guen, secrétaire général de l'Union, a dénoncé « *le ballet à trois organisé entre le gouvernement, le C.N.P.F. et la C.G.C.* [qui] *ne peut conduire qu'à dénaturer les problèmes réels et à ouvrir la voie à de pseudo-solutions dont le caractère démagogique et électoraliste est de plus en plus caractérisé.* »

Selon lui, les propositions de planification et de concertation formulées par la C.G.C. « *sans lutte* » sont des « *éléments structurels pour canaliser le consensus autour de la politique gouvernementale et patronale* ». M. Le Guen constate une « *similitude de démarche* » dans un récent article de M. Gaston Defferre, député des Bouches-du-Rhône et maire socialiste de Marseille.

Réaffirmant que la campagne électorale ne saurait freiner l'action, le syndicaliste a une nouvelle fois dénoncé l'aggravation du chômage, la détérioration de la situation des cadres et leur perte de pouvoir d'achat, qu'il estime à 3 % en 1980 par référence à l'indice des prix C.G.T., avec une tendance plus faible dans le secteur public que privé. (*Une récente étude de la métallurgie C.G.T., évaluait cette baisse à 1 %*).

UNE PROGRESSION RAPIDE

Le nombre des bénéficiaires de la garantie de ressources a augmenté de 67,75 % de janvier 1978 à novembre 1980 (passant de 124 584 à 208 994). Dans les derniers onze mois, il a progressé de 27,86 %. Les démissionnaires qui optent volontairement pour la garantie de ressources ont vu leur nombre multiplié par six dans la même période (passant de 15 384 en janvier 1978 à 93 896 en novembre 1980). Pour les derniers onze mois, ce nombre a progressé de 41,84 %.

Quant aux « licenciés » avec garantie de ressources, sur la même période, leurs effectifs varient très peu (passant de 109 200 en janvier 1978 à 115 098 en novembre 1980). Mais sur les derniers onze mois, leur progression s'accélère de 18,35 % (ils passent de 97 250 en janvier 1980 à 115 098 en novembre).

Pour le nouveau système d'indemnisation des salariés dès cinquante-six ans et deux mois victimes d'un licenciement, mis en place avec le Fonds national de l'emploi en août 1980, dès le mois de novembre, on enregistrait déjà 12 000 demandes.

	HOMMES (retraités)	FEMMES (retraitées)
Entre 50 et 54 ans	3 % (3,1 %)	1,1 % (1,3 %)
A 55 ans	5,8 % (7,41 %)	2,7 % (3,4 %)
A 56 ans	10,8 % (12,1 %)	3,8 % (3,1 %)
De 57 à 59 ans	15,6 % (5,9 %)	6,4 % (7,8 %)
A 60 ans	22,3 % (22,7 %)	11,3 % (10,9 %)
A 61 ans	50 % (35 %)	25,6 % (17,8 %)
A 62 ans	59,4 % (38,8 %)	33 % (24,5 %)
A 63 ans	66,3 % (45,9 %)	35,1 % (26,9 %)
A 64 ans	69 % (51,9 %)	41,2 % (28,4 %)
A 65 ans	73,7 % (60,2 %)	49,3 % (35,2 %)
A 66 ans	83 % (76,3 %)	61,3 % (47,8 %)

● Les hommes « retraités avant l'âge » sont de plus en plus nombreux dans la population française entre cinquante-six et soixante ans, comme le montrent les taux figurant dans ce tableau et qui donnent le pourcentage de ces retraités par rapport à l'effectif total de la classe d'âge en 1980 et, entre parenthèses, ces mêmes taux pour 1975. L'enquête emploi réalisée par l'INSEE couvre la population totale des secteurs public et privé. Sont considérés comme retraités ceux qui déclarent être en retraite, quel que soit le régime. Ne sont pas comptabilisés les retraités vivant en foyer.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes. Celles-ci n'ont, en effet, parfois droit qu'à des retraites faibles, en raison des intermittences de leur vie professionnelle et, plus généralement, de salaires bas.

1ers EX AEQUO A MONTE-CARLO:
LA RENAULT 5, LE TURBO DE RENAULT,
LE TALENT DE RAGNOTTI/ANDRIÉ,
L'EXPÉRIENCE DE LA COMPÉTITION.
elf
RENAULT elf

CONJONCTURE

L'autre « État-providence »

(Suite de la première page.)

L'« Etat-providence » tel qu'on l'entend d'ordinaire, et que pressentait déjà Durkheim lorsqu'il parlait de la société comme d'une « mère nourricière », traverse une mauvaise passe, mais une autre sorte d'« Etat-providence » pourrait naître peu à peu de la crise économique. C'est celui qui serait chargé de protéger non plus les particuliers mais les entreprises contre les atteintes d'une concurrence jugée trop vive. Ne parlons pas de l'aide publique accordée dans certaines circonstances à des industries en péril, mais des courants de plus en plus puissants charriant l'idée qu'un certain protectionnisme est maintenant nécessaire pour éviter la débâcle de secteurs entiers de production. Ainsi, l'« école de Cambridge » est de plus en plus écoutée qui défend l'idée d'un renforcement industriel par le contrôle des importations. Le parti communiste rejoint, une fois n'est pas coutume, nombre de milieux patronaux pour défendre le slogan : « Achetez français » et le parti socialiste souhaite faire descendre la part du commerce extérieur dans le P.N.B. français.

Une thèse néo-protectionniste lancée en 1978 par M. Jean-Marcel Jeanneney (renforcement du tarif extérieur commun de la C.E.E.) est relayée aujourd'hui par M. André Grjebine (3). Son idée est la suivante : il faut assurer un développement autocentré des régions du monde et pour ce faire privilégier dorénavant les exigences internes de chaque pays, de chaque zone mondiale. Chacune devrait rechercher un développement équilibré en évitant les spécialisations trop étroites et en préservant en son sein une gamme aussi complète que possible d'activités. Chaque groupe réunissant des nations ayant atteint des niveaux de développement voisins devrait entreprendre un redéploiement industriel visant à satisfaire au mieux sa demande domestique. Tournant le dos à la division internationale du travail, M. André Grjebine propose un « protectionnisme sélectif ».

La France résiste assez bien aux sirènes protectionnistes et le « libéralisme organisé » ne fait pas trop mal à nos fournisseurs. Aux Etats-Unis, le libéralisme de principe s'est fort bien accommodé de la mise en place d'obstacles aux échanges de divers types, accords d'auto-limitation, normes techniques, intimidation juridique, etc. Mais la poussée protectionniste est beaucoup plus forte qu'auparavant et ce n'est pas la montée du dollar qui va la réduire. Pour John Thackray (4), les Américains sont maintenant persuadés qu'ils ont plus donné au monde qu'ils n'ont reçu et sont d'autre part accablés par les succès du Japon. Le protectionnisme redevient pour eux synonyme de patriotisme. Depuis longtemps les syndicats avaient lutté en ce sens, mais aujourd'hui c'est l'homme de la rue qui est victime du complexe de « forteresse assiégée ».

Le patronat se laisse aller à ce désenchantement. Jusqu'ici le gouvernement avait à peu près réussi à endiguer le flot de défaitisme et peut-être l'arrivée de M. Reagan redonnera-t-il une verdeur nouvelle aux producteurs, mais il est à noter que les multinationales, qui devraient maintenir très haut le drapeau du libre-échange, commencent elles aussi à baisser les bras. La réduction des investissements à l'étranger est nette et selon M. McCoy, ancien directeur de Du Pont : *« Au moins pour la prochaine décennie, la tendance sera de placer ses capitaux dans les investissements localisés de préférence à l'intérieur du pays. »*

Les conséquences apparaissent déjà : les exportations de technologie sont en déclin ; le quartier général d'une multinationale tend à se contenter d'un rôle de conservation à l'égard de ses filiales étrangères et la perspective de les vendre n'est plus hérétique en cas de besoin aigu de capitaux.

Les nouveaux « Etats » ou « zones-providence » ont des chances de prospérer du fait de la véritable guerre commerciale, née de la crise. Mais, les prochains mois, les rapports économiques entre le Japon et l'Europe d'une part, les Etats-Unis, de l'autre, figureront sûrement parmi les questions majeures des relations internationales.

C'est là où il conviendra de faire particulièrement attention au dérapage vers une balkanisation qui replongerait le monde dans la situation tragique qui a suivi la crise de 1929.

Il ne faut pas oublier en effet que le commerce international joue un rôle moteur et que sa progression en volume en 1979 a été plus forte (7 %) que celle de la production mondiale (3 %). En 1980, la progression s'est poursuivie (3 %) malgré la période difficile traversée. Entre 1948 et 1973, les échanges internationaux ont été multipliés par six et la production seulement par trois.

Gare au dogmatisme

Il convient donc de se garder de tout dogmatisme dans une conjoncture aussi dangereuse que celle que nous connaissons. Par exemple, il est certain que la plongée sans « sas » des pays du tiers-monde dans le commerce international leur a posé des problèmes graves et il n'est pas étonnant que, de plus en plus nombreux, des Africains, dont le secrétaire général de l'O.U.A., M. Kodjo, soutiennent l'idée qu'il leur faut reconquérir une autonomie de décision et échanger surtout des produits à l'intérieur de groupes de pays en développement. Où l'on retrouve la thèse défendue par M. Grjebine.

Mais si l'on pousse trop loin l'idée de fractionnement des espaces de commerce, c'est renoncer à la marche la plus efficace vers l'industrialisation. Il paraît au reste vraisemblablement que le phénomène d'internationalisation s'intensifiera encore sous l'effet de deux grands déséquilibres (5) :

— Le déséquilibre énergétique mondial qui fait que les pays consommateurs resteront, au moins pendant une longue période de transition, dépendants pour leurs approvisionnements en combustibles fossiles d'un petit nombre de pays producteurs ;

— Le déséquilibre alimentaire mondial. D'ici à la fin du vingtième siècle, la population s'accroîtra d'environ 2 milliards. Or les experts estiment qu'actuellement six cents millions d'êtres humains ne disposent pas de la ration alimentaire minimale nécessaire, la bataille pour les protéines ne sera pas moins importante que la bataille pour le pétrole.

Nous sommes donc condamnés à l'interdépendance économique et, sauf rares exceptions, les repliements sur des « Etats » ou des « zones-providence » seraient plus gros de tensions que celles — bien réelles, bien connues — qui naissent du commerce international.

On en revient toujours là : il est temps de passer — par le dialogue Nord-Sud qui doit reprendre vie en juillet au Mexique ou autrement — des relations de domination aux relations de coopération et de solidarité. Si ces propos ne rencontrent que des sourires sceptiques, alors préparons-nous aux pires événements. Il est de moins en moins sûr cette fois que l'Occident en tirera profit.

PIERRE DROUIN.

(3) *La Nouvelle Economie internationale*, Presses Universitaires de France.

(4) Article paru dans *Management Today*, juillet 1980, reproduit dans *Problèmes économiques* du 7 janvier 1981.

(Lire l'article de Gérald Eldin sur « L'environnement économique des années 80 » dans *Chroniques SEDEIS*, 74, rue François-Ier, 75008 Paris.)

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

LES COMPAGNIES PRIVÉES FONT RETARDER L'EXAMEN DU PLAN DE SAUVETAGE DE LA BRITISH STEEL

(De notre correspondant.)

Londres. — Sous la pression des patrons du secteur privé de la sidérurgie, soutenus par un certain nombre de députés conservateurs, le gouvernement a ajourné la déclaration qu'il se proposait de faire aux Communes pour approuver le plan de sauvetage de la British Steel Corporation (B.S.C.) mis au point par son P.-D. G., M. MacGregor. Ce plan prévoit essentiellement l'attribution de 750 millions de livres de nouveaux crédits pour l'année fiscale 1981-1982, s'ajoutant à une restructuration financière et à un réaménagement des dettes de l'entreprise nationalisée.

La décision d'ajournement a été prise à la demande expresse de Mme Thatcher, insistant pour que les subventions à la B.S.C ne soient pas utilisées au détriment des compagnies sidérurgiques privées, dont certaines se sont déjà plaintes de la concurrence de l'entreprise nationalisée.

Les dirigeants du secteur privé de la sidérurgie craignent que les subventions de l'Etat ne permettent à la B.S.C. de les concurrencer pour la production d'un certain nombre d'aciers spécialisés. De son côté, le gouvernement cherche à favoriser un accord entre la B.S.C et les compagnies privées sur la rationalisation de leurs productions.

Dans l'immédiat, le gouvernement a demandé aux Communes d'approuver d'urgence un projet de loi accroissant de 500 millions de livres le plafond des emprunts autorisés à la B.S.C. Cette mesure, qui porte la capacité d'emprunts de l'entreprise nationalisée à 6 milliards de livres, permettra à la B.S.C., au bord de la faillite (ses pertes quotidiennes sont évaluées à 2 millions de livres), de faire face à ses échéances jusqu'au début de l'année fiscale (1er avril), et notamment de payer les traitements et les salaires. — H.P.

AGRICULTURE

Dans le midi de la France

LES AGRICULTEURS MANIFESTENT CONTRE LES IMPORTATIONS DE VINS, DE LÉGUMES ET DE PORCS

L'agitation paysanne renaît dans le midi de la France. Les incidents les plus graves ont eu lieu jeudi 12 février à Narbonne (Aude), où plusieurs centaines d'agriculteurs ont saccagé les bureaux de l'Office national interprofessionnel des vins de table (ONIVIT), après avoir incendié une locomotive sur la voie ferrée Narbonne-Carcassonne. Ils répondaient à l'appel du comité d'action viticole du Narbonnais et entendaient ainsi protester contre les importations de vins italiens.

La veille, une centaine de viticulteurs des départements de l'Aude et de l'Hérault avaient mis en place un barrage sur la RN 112, à la hauteur de Marseillan, puis ils avaient manifesté devant la chambre de commerce de Sète.

Dans le Gard, jeudi 12 février, une cinquantaine d'agriculteurs ont intercepté un camion transportant des légumes provenant d'Espagne, qu'ils ont déversés sur la chaussée.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, quelque deux cent cinquante jeunes éleveurs de porcs se sont regroupés à Saint-Brieuc devant la préfecture des Côtes-du-Nord où ils ont jeté une dizaine de cadavres de porcelets ainsi que du lisier par-dessus les grilles. Ils réclamaient une augmentation de 15,3 % des prix, le démantèlement des montants compensatoires européens ainsi que l'arrêt immédiat des importations de porcs chinois. Dans le même temps, une centaine d'éleveurs bloquaient pendant dix minutes l'express Paris-Brest en gare de Morlaix.

● *Le Parlement européen a décidé de tenir une session spéciale sur la fixation des prix agricoles* et les grandes orientations du budget communautaire pour 1982. Cette session se tiendra du 24 au 26 mars, son lieu n'a pas encore été fixé.

AFFAIRES

L'ÉTAT EST PRÊT A AIDER A LA RESTRUCTURATION DE LA CHAPELLE-DARBLAY

Le gouvernement apportera son appui à toute solution industrielle permettant d'assurer, moyennant les restructurations indispensables, la poursuite d'une production de papier journal dans des conditions saines et durables ainsi que la diversification des fabrications. Cette décision a été annoncée le jeudi 12 février par le premier ministre, M. Raymond Barre, qui recevait une délégation d'élus de Haute-Normandie que conduisait M. André Bettencourt, président (U.D.F.) du Conseil régional de cette région.

Dans ses propos, M. Barre faisait directement allusion à la situation de la Chapelle Darblay, le premier producteur français de papier journal avec plus de 80 % de la production, et qui a déposé son bilan en décembre.

Le projet retenu bénéficiera de diverses aides, notamment des prêts du F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social), qui pourront atteindre le tiers de l'investissement total.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LES ACTIONS DE LA SOCIETE SERONT INTRODUITES A LA COTE OFFICIELLE LE 24 FEVRIER 1981

Une note d'information qui a reçu le visa n° 81-12 de la Commission des Opérations de Boursé est disponible sur demande.

INTERTECHNIQUE - 78370 PLAISIR
TEL. (3) 055.82.00

SOURCE PERRIER S.A.

Le conseil d'administration de la Source Perrier S.A., réuni le 11 février 1981, a approuvé les comptes de l'exercice 1979-1980 clos le 30 septembre 1980.

Les comptes se soldent par un bénéfice net de 87 248 605 F (après reprise de provision sur titres de participation de 34 758 963 F) contre 57 893 963 F pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les résultats consolidés représentatifs de la totalité de l'activité du groupe s'élèvent à 81 millions 152 608 F contre 75 617 465 F pour l'exercice précédent, le montant des amortissements, provisions et bénéfice net (cash-flow après impôt) s'élevant de son côté à 236 922 350 F contre 192 417 178 F en 1978-1979.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera convoquée pour le 31 mars 1981, au siège social à Vergèze, la distribution d'un dividende de 8 F par action, soit 12 F, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, dividende qui s'appliquera à un capital augmenté, au cours de l'année 1980, de 33 % par distribution d'une action gratuite nouvelle pour trois anciennes.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Christian de LAVARENE, a examiné le 12 février les comptes de l'exercice 1980 qui font ressortir un bénéfice de 25 240 203,34 F contre 18 520 220,48 F l'an dernier.

Ce montant comprend 1 045 840,35 F de plus-values à long terme au lieu de 127 151,06 F l'année précédente ; il enregistre en outre l'intégration de la provision pour investissement devenue disponible de 1 358 499,20 F constituée au titre de l'exercice 1975 alors que celle incorporée dans les résultats de 1979 s'était élevée à 1 million 531 188,80 F.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 9 avril prochain de distribuer un dividende porté de 7,50 F à 8,80 F par action de 50 F et assorti d'un avoir fiscal de 4,40 F.

Au cours de cette même séance, le conseil d'administration a décidé de soumettre à une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra également le 9 avril 1981 à l'issue de l'assemblée ordinaire, un projet de distribution gratuite d'actions au personnel du Crédit Industriel de l'Ouest conformément aux dispositions de la loi du 24 octobre 1980 : il lui sera demandé, pour y parvenir, d'autoriser le conseil à augmenter le capital de 3 % par la création de 48 000 actions nouvelles d'une valeur nominale globale de 2 400 000 F dont la répartition s'effectuera à l'intérieur d'un écart maximum de 1 à 3 par référence au salaire perçu et à l'ancienneté.

RÉGIE NATIONALE DES USINES RENAULT

7,25 % 1972-1987 de 220 000 000 FF

Nous informons les obligataires que l'amortissement d'un montant nominal de 10 millions de francs français a été effectué entièrement par rachat sur le marché.

Montant restant en circulation : 152 millions de francs français.

L'AGENT FINANCIER
SOCIETE GENERALE
ALSACIENNE DE BANQUE
15, avenue E.-Reuter
LUXEMBOURG

STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES EN FRANCE POUR L'ANNÉE 1980

Les statistiques d'émissions de valeurs mobilières en France au cours de 1980 — statistiques établies par le Crédit Lyonnais — confirment le développement remarquable du marché financier. On atteint en 1980 un montant global de 137,6 milliards de francs, supérieur de 65 % au niveau de 1979 (83,5 milliards de francs), lui-même en progression de 12,2 % par rapport à 1978. Même si on tempère ces résultats par la prise en compte de la dépréciation monétaire, la hausse réelle enregistrée est très importante et cela dans un contexte économique cependant peu favorable. Il n'est pas douteux que la performance, encouragée certes par des mesures incitatives (fiscalité avantageuse, loi Monory), ainsi que par le haut niveau des taux, traduit un regain d'intérêt du public pour cette forme d'épargne à long terme.

∴

Ce sont les émissions obligataires classiques qui se sont le plus fortement développées : 110,3 milliards de francs si on y inclut les émissions permanentes S.N.C.F. et Villes de France, contre 64,7 en 1979, soit une progression de plus de 70 %.

Ce bon résultat est dû avant tout aux taux élevés offerts, qui, réajustés à diverses reprises en raison de la tension existant sur le marché secondaire, ont atteint des niveaux sans précédent et se sont toujours situés au voisinage ou au-dessus du taux d'inflation.

Néanmoins, le placement ne s'est pas toujours fait sans difficultés. En effet, le public, alléché par les taux offerts, a maintenu tout au long de l'année un rythme soutenu de souscriptions, ce comportement semblant toutefois atténué en fin d'année. Les investisseurs institutionnels ont continué dans l'ensemble à rester sur leur réserve (espoir d'une nouvelle hausse des taux ; satisfaction de leurs besoins...).

Ces difficultés ont entraîné une suspension des émissions pendant une quinzaine de jours en début d'année et un allégement sensible des émissions en décembre.

De nouveaux émetteurs ont fait, pour la première fois, appel au marché financier :

— Communauté européenne de l'énergie atomique « Euratom » ;

— Société française de financement des télécommunications « Francetel » ;

— Compagnie générale de crédit aux particuliers « Credipar » ;

— Société générale pour le financement de l'accession à la propriété immobilière « Sogefap » ;

— Caisse française des matières premières ;

— Picofrance.

Enfin, notons le retour sur le marché de deux autres émetteurs internationaux :

— Communauté européenne du charbon et de l'acier « CECA » ;

— Banque européenne d'investissement « B.E.I. ».

Sur le plan des modalités, remarquons :

— Une nouvelle émission d'obligations dissociables réalisée par Eurodif ;

— Le lancement par :

C.I.I.-Honeywell-Bull ;

Compagnie générale de banque « Soficam » ;

et le Crédit national ;

D'emprunts à taux variable à référence financière — ce qui constitue l'innovation — basée sur l'évolution des taux des emprunts garantis par l'Etat et assimilés ;

— Une nouvelle formule dite à « taux flottant » : les coupons semestriels font référence au taux à six mois constaté sur le marché monétaire de Paris ; ils sont connus d'avance, ce qui permet une cotation au « pied du coupon » et en pourcentage. Ces modalités ont été retenues par la Banque de Paris et des Pays-Bas, Electro-Banque et Aluminium Pechiney.

Vingt-sept opérations à taux variable ou flottant ont été lancées en 1980 contre dix en 1979, soit au total 6 480 millions de francs contre 3 187 millions de francs.

En outre, signalons que l'utilisation de la coupure de 5 000 F, qui avait fait son apparition l'an passé avec la S.N.C.F., s'est étendue à de nouveaux émetteurs :

— Caisse nationale de l'énergie ;

— Electricité de France ;

— Caisse française des matières premières ;

— Crédit national ;

— Gaz de France.

Le volume des émissions d'obligations convertibles, tout en restant modeste, a cependant progressé : 1 373,3 millions contre 812,2 millions en 1979, soit + 69 %. Cette augmentation est le fait d'une opération importante (630 millions) lancée par la Compagnie financière de Suez.

Le peu d'intérêt porté actuellement à ce genre d'opérations résulte en partie des taux élevés dont sont assorties les obligations classiques et des avantages offerts par la loi Monory à la souscription d'augmentations de capital.

Pour l'ensemble des obligations (classiques et convertibles), soit 111,6 milliards, on constate l'arrivée massive des établissements financiers sur le marché obligataire (principale innovation de 1980), venus non seulement pour faire face à leurs propres besoins mais aussi aux besoins de leur clientèle en période d'encadrement sévère du crédit.

Une partie de la contribution du marché obligataire au financement des investissements du secteur industriel et commercial a donc été réalisée par leur inter-médiation. Si l'on y ajoute la part prise par les organismes de financement à moyen ou long terme tels que le Crédit National et le Crédit Hôtelier, on a une évaluation de la part dont les secteurs industriel et commercial ont été indirectement bénéficiaires.

Le marché des actions, quant à lui, s'est aussi assez bien comporté. Avec un montant de 26 milliards (parts de S.A.R.L. incluses), la progression est sensible par rapport à l'année précédente (18 milliards) : + 45 %.

Les deux catégories d'entreprises : financières et non financières, sont en progression.

Les seules augmentations de capital contre espèces réalisées par appel public à l'épargne (avec publication au « B.A.L.O ») ont atteint 5,9 milliards contre 4,6 en 1979 et 5,3 en 1978.

Le Carnet des Entreprises



Le dernier conseil d'administration a coopté administrateur, dans l'attente de la prochaine assemblée générale, le

CREDIT D'EQUIPEMENT DES P.M.E.

en remplacement du Crédit hôtelier démissionnaire. Cette décision fait suite à l'apport fait par la Caisse centrale de crédit hôtelier commercial et industriel au crédit d'équipement des P.M.E. de la participation de 14,44 % qu'elle détenait dans le capital de Sicotel.

M. Francis ENGELHARD,

membre du directoire du Crédit d'équipement des P.M.E., demeure administrateur de Sicotel. Ce même conseil a coopté administrateur

M. André SAURIN,

en remplacement de M. Louis Bardellou, démissionnaire ; M. André Saurin, bien connu dans le secteur de l'hôtellerie, est notamment délégué général du Syndicat national des chaînes d'hôtels et de restaurants.

Pour tous renseignements sur le CARNET téléphoner à 770-85-83



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 FÉVRIER

La hausse se poursuit

Pour la deuxième séance consécutive, le marché parisien enregistre une hausse. L'indicateur de tendance termine en progrès d'environ 0,20 %. Le volume des transactions reste limité.

Autour de la corbeille, on ne semble pas trop préoccupé par le niveau atteint par le dollar. Son cours actuel, à plus de 5 F, apparaît, en effet, comme très surfait à maints investisseurs. Ceux-ci attendent certes, avec intérêt, le discours que doit tenir le 18 février, le président des Etats-Unis. Mais ils se montrent, dans l'ensemble, très sceptiques quant à la possibilité pour la nouvelle administration américaine de redresser rapidement la situation économique du pays.

Prudents, les opérateurs sont très sélectifs. Parmi le secteurs qui retiennent leur attention, on note le bâtiment. Vendredi, Routière Colas, gagne 3,6 % (au plus haut de l'année), G.T. Marseille, 2 %.

Sont également bien disposés Skis Rossignol (+ 5,7 %), Schneider (+ 3,5 %), Essilor (+ 3,4 %), P.U.K. (+ 2,1 %), Moulinex (+ 1,6 %), Saint-Gobain (+ 1,6 %), Usinor (+ 1,3 %).

Les écarts les plus importants à la baisse sont enregistrés sur Mét. Nav. Dunk. (– 6,9 %), Sommer-Allibert (– 4,4 %), D.M.C. (– 3,5 %), Radiotechnique (– 2,3 %), ces quatre valeurs étant à leur plus bas niveau de l'année. On remarque aussi le recul de Mumm (– 4 %), Jacques Borel (– 3,3 %), Pap. de Gascogne (– 2,8 %), Cételem (– 2,2 %).

Les mines d'or sont en progrès. Elles suivent en cela les cours de l'or qui, à Londres, s'inscrivent à 492,50 dollars (contre 490,25 dollars). A Paris, le lingot gagne 400 francs à 86 900 francs, tandis que le napoléon perd 9 francs à 870 francs (soit une prime de 72 %). L'emprunt « 7 % » est en hausse de 2 %.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

RHONE-POULENC. — Le résultat d'exploitation du groupe pour 1980 enregistrerait une baisse de 47,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent, pour revenir à 1,9 milliard de francs environ, contre 3,63 milliards. Ce sont les chiffres que l'on peut tirer des indications fournies par le président Gandois, qui évolue ce résultat à 6,3 % du chiffre d'affaires (30,2 milliards) contre 10,7 % un an plutôt. Pour apprécier cette baisse à sa juste valeur, il faut évidemment tenir compte du lourd déficit de la division « fibres » (850 millions environ), mais aussi de la cession de la chimie lourde à Elf Aquitaine avec effet rétroactif au 1er janvier 1980, qui rend la comparaison plus hasardeuse en ayant fait perdre 5 milliards de chiffre d'affaires au groupe. Cette vente d'actifs aura toutefois un double effet sur le résultat net : elle diminuera le montant des investissements et fera ressortir une importante plus-value.

SCHLUMBERGER. — Les comptes de l'exercice 1980 se soldent par des résultats records. Hors plus-values, le bénéfice net atteint 925 millions de dollars (+ 40 %) pour un chiffres d'affaires de 5,14 milliards de dollars (+ 41).

ROBECO. — Le dividende pour 1980 est majoré de plus de 20 % et passe de 9 à 11 florins.

PERRIER. — Le bénéfice net pour 1980 atteint 87,24 millions de francs contre 57,89 millions. Le premier chiffre inclut cependant 34,75 millions provenant d'une reprise de provision, ce qui ramène le résultat réel à 52,49 millions. Le bénéfice consolidé atteint 81,15 millions de francs contre 75,61 millions. Dividende global inchangé de 12 francs, mais s'appliquant à un capital augmenté à titre gratuit (1 pour 3).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	11 févr.	12 févr.
Valeurs françaises	96,3	96,3
Valeurs étrangères	101,7	102

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	106,9	107

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 13 fév. ...... 10 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12/2	13/2
1 dollar (en yens)	204,50	205,50

NEW-YORK

Nouveau repli

Pour la seconde séance consécutive, les cours ont fléchi jeudi à Wall Street, mais dans un marché rendu assez peu actif par le chômage bancaire observé à l'occasion du « Lincoln's Day ». Le mouvement de baisse ne s'est pas toutefois amorcé immédiatement, un sursaut initial ayant fait monter le « Dow » de quelques points. Mais, avec le manque d'affaires, en partie lié aussi à l'attentisme des opérateurs soucieux de ne rien entreprendre avant l'annonce, le 18 février, par le président Reagan, des mesures destinées à redresser la situation économique, la tendance s'est peu à peu alourdie, et, à la clôture, l'indice des industrielles accusait une perte de *5,89 points à 936,60.*

Séance sans grande signification, par conséquent, mais qui s'est néanmoins déroulée dans un climat de méfiance entretenue par les rumeurs en provenance de la Maison Blanche, où, dit-on, les conseillers du chef de l'exécutif craignent que la crise ne soit plus grave et surtout plus longue que prévu.

Sur 1847 valeurs traitées, 968 ont baissé, 463 ont monté et 416 n'ont pas varié. Les échanges ont porté sur 34,70 millions de titres contre 37,77 millions la veille.

VALEURS	Cours 11 févr.	Cours 12 févr.
Alcoa	64 1/2	63 3/4
A.T.T.	52 1/4	51 5/8
Boeing	36	35 1/2
Chase Manhattan Bank	46 5/8	46 7/8
Du Pont de Nemours	45 1/4	45 3/8
Eastman Kodak	71 1/8	69 3/4
Exxon	71 1/4	72
Ford	20 1/4	19 7/8
General Electric	62 3/4	62 3/8
General Foods	30 3/4	30 1/2
General Motors	49 3/8	49 1/8
Goodyear	18 1/8	18
I.B.M.	62 5/8	61 7/8
I.T.T.	28 7/8	29
Kennecott	24 1/4	23 7/8
Mobil Oil	70 1/8	69 3/4
Pfizer	48 3/4	48 1/2
Schlumberger	103 3/8	101 3/4
Texaco	39 1/2	39 7/8
U.A.L. Inc.	22 3/4	21 3/4
Union Carbide	53 5/8	53 3/4
U.S. Steel	28	27 5/8
Westinghouse	28 5/8	28 3/8
Xerox Corp.	55 7/8	56

BOURSE DE PARIS 13 FEVRIER COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	29 50	1 118
5 %	40 20	0 178
3 % amort. 45-54	71	1 619
4 1/4 % 1963	94 70	1 770
Emp. N. Eq. 6 % 66	....	2 236
Emp. N. Eq. 6 % 67	97 60	4 241
Emp. 7 % 1973	7795	..
Emp. 8,80 % 77	98 70	6 437
Emp. 9,80 % 78	81 70	5 826
E.D.F. 7,8 % 61	115 20	0 427
E.D.F. 14,5 % 80-92	96 50	9 332
Ch. France 3 %	197	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.F. (Sté Cent.)	775	775
Ass. Groupe Paris-Vie	2000	2000
Concorde	335	340
Epargne de France	375	....
Financ. Victoire	300	300
France I.A.R.D.	148	147
GAN (Sté Centr.)	741	741

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.P.E.G.	172 50	175
U.A.P.	561	562
Actibail	144 50	145
— (oblig. conv.)	163 50	163 80
Alsacienne Banque	370	372
Banque Hervet	203 80	202
Bque. Hypoth. Eur.	328	327
Bque. Nat. Paris	280	280
B.O.I.C.	28 45	28 35
(Li) B. Scalb Dup.	135	135
Banque Worms	208 50	209
C.G.I.B.	30	30
Cie Crédit Univ.	368	370
C.A.M.E.	97	96 50
Créditel	106	106
Créd. Gén. Ind.	242	245
Crédit Lyonnais	278 60	279
Electro-Banque	166	162
Eurobail	142	142
Financière Sofal	354	355
Fr. Cr. et B. (Cie)	143	142 20
France Bail	293	287
Hydro-Energie	18 50	18 90
Immobail B.I.P.	215 50	216 50
Immobanque	291	304
Immofice	283	275 80
Imorbail	241	232 20
— (obl. conv.)	240	....
Laffitte-Bail	193	194
Locabail Immob.	325	325
Loca-Expansion	138 50	138 30
Locafinancière	166 50	168 10
Marseille Créd.	280	280
Paris-Réescompte	479	480
Séquanaise Banq.	257	260
Sicotel	141	140 80
Siminco	300	300
Sté Cent. Banq.	78	79
Société Générale	285	285
Soficomi	245 50	250
Sovabail	317	....
Unibail	314	314
Un. Ind. Crédit	280	277
Cie Foncière	150 10	158
C.G.V.	200	202
Fonc. Ch.-d'Eau	820	815
(M) S.O.F.I.P.	90	90
Fonc. Lyonnaise	1300	1275
Immob. Marseille	1705	1731
Louvre	250	250
Slovim	128 10	128
Cogifi	204	204
Foncina	159	160 50
Gr. Fin. Constr.	193	195
Immindo	170	170
Immoinvest	145 50	145 50
Cie Lyon. Imm.	138	137 50
Ufimeg	97	97
Ugimo	158	....
Union Habit.	270	275
Un. Imm. France	243	243
Sofragi	283	283
Applic. Hydraul.	240	242
Artois	311	310
Centen. Blanzy	407	407 50
(NY) Centrest	109 50	....
(NY) Champex	125	127 d
Comindus	444	444
Cie Industrielle	310	306

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
(LI) Dév. R. Nord	134	134
Electro-Financ.	295	291 80
(M) Et. Particip	78 50	78
Fin. Bretagne	82	81
Fin. Ind. Gaz Eaux	695	695
Fin. Sonelle-Maub.	103 10	105
Fin. et Mar. Parr.	95	95 90
France (La)	520	532
Lebon et Cie	359	358
(NY) Lordex	106 10	108 10
Cie Marocaine	28	27 90
OPB Paribas	129 50	127
Paris-Orléans	115	111
Part. Fin. Gest. Im.	236	....
Placem. Inter.	106	108
Providence S.A.	350	350
Rosario (Fin)	161	156
Santa-Fé	77	....
Sofio	129 70	129 70
Cambodge	168	170
Clause	408	429
Indo-Hévéas	170 30	170 20
Madag. Agr. Inc.	26 60	25 80
Padang	330	330
Salins du Midi	312	315
Allobroge	293	304 70
Banania	216	218 10
Fromageries Bel	325	320
Bongrain	750	750
Cedis	922	945
(M) Chambourcy	486	492
Cofradel	655	655
Economats Centr.	520	510
Epargne	931	931
Euromarché	765	770
From. P.-Renard	501	502
Générale Biscuit	410	410
Genvrain	209	208 50
Goulet-Turpin	200 50	....
Gde Moul. Corbeil	139 50	135
Gds Moul. Paris	311	311
Nicolas	502	....
Piper-Heidsieck	299 50	....
Poain	1000	980
Promodès	1300	1280
Rochefortaise	179 80	175
Roquefort	600	585
Taittinger	348	358
Unipol	120	120
Bénédictine	820	830
Bras. et Glac. Ind.	661	661
Dist. Indochine	370	....
Ricqlès-Zan	120	120
Saint-Raphaël	100 50	101
Sogepal	473	472
Union Brasseries	73	71 50
Française Sucr.	590	580
Equip. Véhicules	31	30
Borie	422	....
Camp. Bernard	248	250
Cerabati	220	220
Ciments Vicat	224 80	224 30
Cochery	68 50	68 10
Drag. Trav. Pub.	250	251
Fougerolle	155	155
Gds Trav. de l'Est	24	24 80
Herlicq	89 50	89
Lambert Frères	137	137
Leroy (Ets G.)	69	69
Origny-Desvroise	133 10	138
Porcher	279	275
Rougier	91	90
Sablières Seine	148 50	148 50
Sacer	43 40	43 90
Sainrapt et Brice	121	120
Savoisienne	95	....
SMAC Acieroïd	155 10	156
Spie Batignolles	82	83
Dunlop	9 60	9 80
Hutchinson	47	45 10
Safic-Alcan	198	198
Comiphos	137 40	....
Gaumont	400	402
Pathé Cinéma	71	71
Pathé-Marconi	30	29 90
Tour Eiffel	140 10	141
Air-Industrie	24	23 o
Applic. Mécan.	40 60	....
Arbel	151	152
Bernard-Moteurs	50	50
B.S.L.	143	141 50
C.M.P.	28 80	20 80 o
De Dietrich	510	500
Duc-Lamothe	310	....
E.L.M.-Leblanc	570	570
Emault-Somua	37	38 20
Forges Strasbourg	137 10	138
(Li) F.B.M. ch. fer	70	....
Frankel	345 10	350
Huard-U.C.F.	106	105
Jaeger	163 50	170
Jaz	78	78
Luchaire	180	180
Métal Déployé	285	278
Nadella	14 20	15 30 d
Nodet-Gougis	305	300
Peugeot (act. cuz.)	152	150

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ratier-For. G.S.P.	7 50	....
Rassorts Indust.	150	145 10
Saturn	98	100 30
Sicli	66 30	69
Soudure Autog.	140	140
Speichim	170 50	171 50
Testut-Aequitas	125	125
Trailor	389	389
Virax	48 80	....
At. Ch. Loire	41	40 80
Ent. Gares Frig.	165	165
Indust. Maritime	295 10	297
Mag. Gén. Paris	200	202
Cercle de Monaco	78 50	....
Eaux de Vichy	1040	1040
Vichy (Fermière)	305	304 50
Vittel	480	485
Aussedat-Rey	36 70	....
Darblay S.A.	39	....
Didot-Bottin	405	405
Imp. G. Lang	7 50	8 d
La Rizla	24 10	24 10
Rochette-Cenpa	30 90	30
A. Thiery-Sigrand	60	60
Bon-Marché	116	115
Damart-Servip	970	972
Fnac	269	269
Mars. Madagasc.	45 30	44 50
Maurel et Prom.	35	35
Optorg	156 50	157
Palais Nouveauté	301	301
Uniprix	57 90	57 90
Europ Accumul.	175	171
Ind. P. (CIPEL)	143	143
Lampes	150	147
Merlin-Gerin	318	318
Mors	155	155
Piles Wonder	216 30	210
Radiologie	97	....
SAFT Acc. Fixes	960	961
Sfim	1300	1300
Sintra	750	770
Unidel	95 50	98
Carnaud S.A.	87	87 20
Escaut-Meuse	228	221
Gueugnon (F. de)	42	41 50
Profilés Tubes Es.	17 20	19 35
Tissmétal	55 10	....
Vincent-Bourget	21 50	21 o
Kinta	292	292
Mokta	305	303
Amrep G.	950	930
Elf-Antargaz	331	331
Hydroc. St-Denis	136	....
Lille-Bonnières-C.	311	312 50
Carbone-Lorraine	64	....
Delalande S.A.	184 40	180
Finalens	69	....
FIPP	156	156
(Ly) Gerland	301	300
Gévelot	80 10	87 50 d
Grande-Paroisse	119 50	123
Ripolin-Georget	65 20	65 50
Rousselot S.A.	250	240
Soufre Réunies	189 80	189 80
Synthelabo	111	111 50
Thann et Mulh.	50	50
Ufiner S.M.D.	85 10	85 10
Agache-Willot	413	429 50
Files-Fourmies	7 06	7 30
Lainière-Roubaix	35	35
Roudière	220	222
M. Chambon	162	....
Gén. Maritime	12 60	13 10
Delmas-Vieljeux	306	306
Nation. Navigation	74	75
Navale Worms	113	112 50
SCAC	250	255
Sterni	331	325 20
Transp. Citram	150	148
Transp. et Indust	112	112
Blanzy-Ouest	244 50	244 50
La Brosse	115 50	....
Conte S.A.	45	45
Degremont	119	114 20
Ecco	2000	1970
Ferrailles C.F.F.	236	228 20
Havas	910	895
Locatel	316	345
Lyon-Alemand	226	225 10
G. Magnant	46	45
MIC	173 50	174 90
O.F.P.-Omn. F. Paris	376	376
Publicis	776	775
Safaa	67 20	64 60
Sellier-Leblanc	325 10	320 10
Waterman S.A.	190 20	186
Brass. du Maroc	223	....
Brass. Ouest-Afr.	40 50	....
A.E.G.	149	150
Akzo	35 50	33 60
Alcan Alum	166	165
Algemeine Bank	592	588

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Am. Petrofina	300	....
Arbed	163 60	....
Asturienne Mines	52	55 20
Bco Pop Espanol	90	90
B. N. Mexique	46 30	45 90
B. Régl. Internat.	42800	43000
Barlow Rand	43	....
Bell Canada	73 05	74
Blyvoor	80	....
Bowater	21 60	21 60
British Petroleum	46 10	46 40
Br. Lambert (G.B.L.)	129	....
Caland Holdings	57 50	....
Canadian-Pacific	184 40	180
Cockerill-Ougrée	21 50	....
Cominco	279 50	281
Commerzbank	261	....
Courtaulds	6	6 05
Dart. Industrie	222	222
De Beers (port.)	42 30	....
Dow Chemical	174 80	174 70
Dresdner Bank	347	....
Est-Asiatique	39 20	40 10
Femmes d'Auj.	80 10	....
Finoutremer	100	....
Finsider	0 32	....
Foseco	15	....
Gén. Belgique	170	....
Gevaert	182 50	....
Glaxo	28 20	28 20
Goodyear	90	90
Grace and Co	251	250
Grand Metropolitan	16	....
Gulf Oil Canada	103	108
Hartebeest	284 50	279 60
Honeywell Inc.	504	500
Hoogovens	29 50	....
I. C. Industries	147	....
Int. Min. Chem	310	294
Johannesburg	315	....
Kubota	9 40	9 40
Latonia	122 50	122 50
Mannesmann	272	....
Marks-Spencer	13 50	13 60
Matsushita	21 25	21
Mineral-Ressourc.	70	....
Nat. Nederlanden	270	....
Noranda	118	115 10
Olivetti	18 10	18 50
Pakhoed Holding	71 80	....
Petrofina Canada	440	436
Pfizer Inc.	245	250
Phoenix Assuranc.	24 50	....
Pirelli	9 50	9 10
President Steyn.	186 50	188
Procter Gamble	337 50	....
Rolinco	461	468 50
Robeco	467 50	460
Shell fr. (port.)	46 80	....
S.K.F. Aktiebolag	104 70	....
Sperry Rand	275	264
Steel Cy of Can.	145	....
Stilfontein	95	96
Swéd. Allumettes	115	116
Tenneco	240	241
Thorn EMI	29	....
Thyssen c. 1 000	140 50	....
Val Reefs	386	390
Vieille Montagne	138	....
Wagons-Lits	129 50	129
West Rand	20 40	20 50

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	164 50	164 50
Intertechnique	1075	1130
Sicomur	179	179
Solibus	239	....
Rodamco	242 80	242

Autres valeurs hors cote

Alser	131 50	....
Cellulose du Pin	34	....
Coparex	604	595
Iéna Industries	13	....
La Mure	85	....
Métallurgique Minière	142	142
Océanic	26 60	14 90 o
Pétrofigaz	439	430 o
Promodis	275	279
Sabl. Morillon Corv.	120	120
Total C.F.N.	90	....
Ufimex	210	....
Voyer S.A.	1 57	....
Rorento NV	263	264

SICAV

12/2	Émission Frais inclus	Rachat net
1re catégorie	9688 18	9248 86
Actions France	157 71	150 56
Actions-Investiss.	166 05	158 52
Actions sélectives	204 70	195 42
Audificandi	244 59	233 50
A.G.F. 5000	193 80	185 01
Agfimo	303 91	290 13
Altefi	154 01	147 03
A.L.T.O.	179 55	171 41
Amérique Gestion	276 04	263 52
Bourse-Investiss.	196 73	187 81
C.I.P.	581 25	554 89
Convertimo	177 37	169 33
Cortexa	620 84	592 50
Credinter	227 09	216 79
Croiss. Immobil.	236 44	225 72
Drouot-France	189 38	180 79
Drouot-Investiss.	423 06	403 88
Energia	202 62	193 43
Epargne-Croiss.	793 23	757 26
Epargne-Industr.	325 18	310 43
Epargne-Inter	408 36	389 84
Epargne-Oblig.	145 18	138 60
Epargne-Unie	507 89	484 86
Epargne-Valeur	260 47	248 66
Euro-Croissance	239 95	229 07
Financière Privée	508 33	485 28
Foncier Investiss.	467 28	446 09
France-Épargne	265 14	253 12
France-Garantie	252 55	247 60
France-Investiss.	239 30	228 45
Fr.-Obl. (nouv.)	338 61	323 26
Francic	191 73	183 04
Fructidor	172 83	164 99
Fructifrance	323 49	308 82
Gestion Mobilière	319 25	304 77
Gest. Rendement	387 33	369 77
Gest. Sél. France	278 31	265 69
I.M.S.I.	258 97	247 23
Indo-Suez Valeurs	383 52	366 13
Intercroissance	182 12	173 86
Interoblig.	6022 10	5749 02
Intersélect France	194 76	185 93
Intervaleurs Indust.	291 23	278 02
Invest. St-Honoré	391 93	374 18
Laffitte-France	153 67	146 69
Laffitte-Oblig.	135 23	129 10
Laffitte—Rend.	154 77	147 75
Laffitte-Tokyo	436 35	416 61
Livret portefeuille	288 99	275 89
Multi-Obligations	315 68	301 35
Multirendement	122 09	116 50
Mondial Investiss.	233 68	223 08
Natio.-Inter.	529 74	505 72
Natio.-Valeurs	383 40	366 01
Obliesm	123 85	118 23
Paribas Gestion	293 92	280 59
Pierre Investiss.	302 09	288 39
Rothschild Expans.	466 15	445 01
Sécur. Mobilière	336 28	321 03
Sélec. Mobil. Div.	228 89	218 51
S.P.I. Privinter	152 15	145 25
Sélection-Rendem.	142 63	136 16
Sélect. Val. Franç.	158 94	151 73
S.F.I. fr. et étr.	264 33	252 34
Sicavimmo	377 59	360 47
Sicav 5000	150 22	143 41
S.I. Est	633 05	604 34
Sivafrance	244 06	232 99
Sivam	178 63	170 53
Sivarente	165 58	158 07
Sivinter	185 83	177 40
S.I.G.	437 63	417 31
S.N.I.	680 44	649 58
Sogepargne	269 79	257 56
Sogevar	522 79	499 08
Soginter	598 96	571 80
Soleil Investiss.	300 48	286 85
U.A.P. Investiss.	202 58	193 39
Unifrance	176 98	168
Unifoncier	456 83	436 11
Unigestion	357 37	341 16
Uni-Japon	500 11	477 43
Unirente	1258 97	1217 57
Valorem	241 20	230 26
Worms Investiss.	411 30	392 65

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 015	5 060	4 980	5 150
Allemagne (100 DM)	230 390	230 350	225	237
Belgique (100 F)	14 383	14 388	13 860	14 550
Pays Bas (100 fl.)	212 670	212 470	206	217
Danemark (100 krd)	75 260	75 200	72 500	77 500
Norvège (100 k)	91 600	92 500	88	93
Grande-Bretagne (£ 1)	11 649	11 645	11 350	11 950
Grèce (100 drachmes)	9 750	9 780	....	....
Italie (1 000 lires)	4 880	4 877	4 560	4 950
Suisse (100 fr.)	252 180	252 600	244	257
Suède (100 krs)	108 630	109 120	105 500	111
Autriche (100 sch)	32 500	32 595	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 817	5 817	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 865	8 895	7 900	8 800
Canada ($ can 1)	4 170	4 218	4 100	4 330
Japon (100 yens)	2 454	2 484	2 350	2 480

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/2
Or fin (kilo en barre)	86500	86500
Or fin (en lingot)	86500	86900
Pièce française (20 fr)	879	870
Pièce française (10 fr)	500 10	500
Pièce suisse (20 fr)	604	600 10
Pièce latine (20 fr)	589 80	589 80
Souverain	780	782 10
Pièce de 20 dollars	3300 40	3304
Pièce de 10 dollars	1650	1700
Pièce de 5 dollars	825	.....
Pièce de 50 pesos	3458	3460
Pièce de 10 florins	615	610 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A SAINT-ÉTIENNE

M. Bernard Tapie P.-D. G. de Manufrance se déclare prêt à négocier avec les dirigeants de la coopérative ouvrière

Le maire communiste de Saint-Etienne (Loire), M. Joseph Sanguedolce, a invité, pour le 15 février prochain, les présidents des Conseils régionals et général, ainsi que le préfet, à participer à une réunion sur le financement du démarrage de la Société coopérative ouvrière de production et de distribution (S.C.O.P.D.) Manufrance, pour y examiner, outre les financements des collectivités locales, le déblocage des 150 millions de francs promis, selon M. Sanguedolce, « *par le ministre Monory en août dernier pour le redressement de Manufrance* ».

Pour le parti socialiste cette coopérative doit s'élargir à l'ensemble du personnel et de leurs organisations syndicales, la C.F.D.T. ne s'y déclarant pas opposée à condition « *qu'elle s'appuie* (de plus) *sur un réalisme industriel financier et social* ».

De son côté, M. Bernard Tapie, président de la société Manufrance, se déclare désormais « *d'accord pour négocier avec la S.C.O.P.D.* » ayant obtenu gain de cause sur son propre plan devant les tribunaux, explique-t-il dans une interview publiée le 13 février par *Loire-Matin*, et les syndicats ayant enfin pris conscience, selon lui, « *qu'ils se font manipuler par le parti communiste français avec d'autres objectifs que le sauvetage des emplois à Manufrance.* »

M. Bernard Tapie, pour qui la S.C.O.P.D. est, depuis cinq ou six ans, le premier acte positif des travailleurs de Manufrance, ajoute : « *S'il s'avère que la S.C.O.P.D. est la meilleure formule (pour la création d'emplois), on la fera, mais, cette fois-ci, à fond. Nous apporterons notre soutien à la S.C.O.P.D. qui, à condition qu'on la dépolitise, peut mobiliser un maximum de gens. Alors vraiment, la coopérative sera le reflet de quelque chose de démocratique* ».

Les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. de Manufrance n'en redoutent pas moins l'évacuation exigée par le tribunal avant le 15 février.

M. SANTIAGO CARRILLO N'ASSISTERA PAS AU CONGRÈS DU P.C. SOVIÉTIQUE

Le P.C. espagnol a fait savoir, le 12 février, que M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti, n'assisterait pas au vingt-sixième congrès du parti communiste soviétique qui doit s'ouvrir le 23 février à Moscou. La délégation espagnole sera composée de M. Francisco Romero Marin et de Mme Leonor Bornao, membres du comité central. Après le rejet par les communistes catalans de la ligne eurocommuniste, lors de leur congrès de janvier dernier, M. Carrillo avait laissé entendre que cette victoire de la ligne dure en Catalogne était le résultat d'un « *vaste plan de liquidation de l'eurocommunisme* » mis en œuvre par Moscou (*le Monde* du 20 janvier).

Le P.C.I. avait lui aussi annoncé le 11 février que son secrétaire général, M. Enrico Berlinguer, ne se rendrait pas à Moscou.

Quant à M. Marchais, son intention est de ne pas faire partie de la délégation française.

(*Lire page 5.*)

[M. Santiago Carrillo n'avait déjà pas participé au vingt-cinquième congrès du parti communiste soviétique, en février 1976. En revanche, c'est la première fois que le parti communiste italien n'est pas représenté par son secrétaire général à un congrès du P.C.U.S.]

Le numéro du « Monde » daté 13 février 1981 a été tiré à 530 340 exemplaires.



DEUX AVOCATS DES BRIGADES ROUGES ARRÊTÉS A ROME

Rome (A.F.P.). — Les deux avocats italiens qui s'étaient rendus auprès des détenus des prisons de haute sécurité de Trani et de Palmi, lors de l'enlèvement du magistrat D'Urso par les Brigades rouges, ont été arrêtés vendredi 13 février, à l'aube, à Rome.

L'accusation, précise-t-on de source judiciaire, porte sur la publication d'un recueil des documents émanant de « collectifs de prisonniers communistes combattants » sur les thèses stratégiques du terrorisme d'extrême gauche, sous le titre : « L'ape e il comunista » (« l'Abeille et le Communiste »). Ce recueil, sorti en janvier dernier et qualifié de « hautement subversif » par la magistrature, exalte notamment une série d'attentats terroristes, dont l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro, invite le prolétariat à « éliminer physiquement les partisans de Berlinguer » et donne des conseils pratiques de guet-apens contre carabiniers et magistrats.

Les deux avocats s'étaient rendus dans les prisons de Trani et de Palmi à la suite du communiqué des Brigades rouges confiant aux détenus de ces deux prisons la décision « d'exécuter ou de suspendre » la condamnation à mort du magistrat D'Urso.

Me Di Giovanni avait été le premier, à Palmi, à indiquer que les détenus avaient opté pour la libération du magistrat, à certaines conditions, dont la publication de documents de détenus.

APRÈS L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS SUR LA PÊCHE

Vives réactions en Allemagne Fédérale et en Grande-Bretagne

Les pêcheurs de haute mer de la République fédérale d'Allemagne ont décidé, le jeudi 12 février, le blocage illimité du port de pêche de Bremerhaven, sur la mer du Nord. C'est une première réaction à l'échec du dernier conseil des ministres sur la mise en place de l'Europe des pêches.

Tant que les ministres des Dix ne se sont pas mis d'accord entre eux, la Communauté ne peut, en effet, négocier des accords de pêche avec des pays tiers (Afrique, Espagne, Norvège, Canada...). Or la grande pêche ouest-allemande a besoin d'être autorisée à pêcher dans les eaux canadiennes où la saison de pêche se termine fin février. D'après les syndicats de R.F.A., ce sont mille cinq cents emplois qui sont ainsi menacés.

La pression allemande sur le gouvernement britannique est donc forte. Mais celui-ci doit tenir compte du mécontentement des pêcheurs de Grande-Bretagne. Depuis plusieurs jours, les bateaux ne quittent plus les ports écossais, les marins-pêcheurs exigeant que des mesures soient prises pour réduire les importations de poissons. Surtout, Londres s'inquiète de mouvements de mauvaise humeur dans les îles Shetland. Aussi, il a demandé, lors des négociations de Bruxelles, qu'une vaste zone au large de celles-ci (zone qui pourrait être étendue aux Orcades et à la mer d'Irlande) soit interdite aux navires de plus de de 24 mètres, ce qui revient à la réserver aux pêcheurs des Shetland.

Le gouvernement français sera d'autant plus opposé à cette demande que les navires de Boulogne-sur-Mer réalisent au large des Shetland plus de la moitié de leurs prises. Accéder à la demande britannique reviendrait donc à condamner à mort le port français de la mer du Nord. En revanche, la France est prête à accepter que soit prolongée pour dix ans la priorité laissée aux pêcheurs britanniques dans les 12 milles entourant la Grande-Bretagne — priorité qui aurait pu prendre fin en 1982 — si du moins les « droits historiques » des Français continuent à y être respectés.

C'est donc maintenant sur le problème des Shetland que les négociations de Bruxelles semblent bloquées. Reste à savoir si des progrès sont possibles d'ici aux 9 et 10 mars, dates auxquelles doit se réunir le prochain conseil des ministres européens de la pêche ?

● *Combat aérien syro-israélien.* — Des avions syriens et israéliens se sont livré combat, ce vendredi 13 février, au sud du Liban. Un avion syrien a été abattu, annonce la radio libanaise. Des avions israéliens avaient auparavant survolé Beyrouth, provoquant des tirs nourris de D.C.A. — (*Reuter.*)

● *Chômage technique chez Opel.* — La filiale ouest-allemande de General Motors a décidé de mettre au chômage partiel, du 9 au 20 mars, quatorze mille des trente-huit mille salariés de son usine de Russelsheim, près de Francfort.

LE CONSEIL D'ÉTAT REJETTE LES RECOURS DÉPOSÉS CONTRE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA LIAISON SAONE-RHIN

Le Conseil d'État, qui était saisi de nombreux recours contre un décret du 29 juin 1978 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de liaison fluviale à grand gabarit Saône-Rhin, vient de les rejeter par une décision du 13 février 1981.

Il a estimé que la procédure avait été menée dans des conditions régulières et que cette liaison présentait bien un caractère d'« utilité publique », les atteintes éventuelles portées à l'agriculture ou à l'environnement n'étant pas disproportionnées par rapport à l'intérêt d'une telle liaison pour la collectivité nationale.

A Lyon

UNE DÉCORATION CONTESTÉE

(*De notre correspondant.*)

Lyon. — M. Yvan Perret, président de l'Association des chefs d'entreprises libres (ACEL), avait reçu, le 20 avril 1980, des mains du premier ministre les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite. Cette distinction d'un « défenseur vigilant de la petite entreprise », d'un « défenseur de la liberté », selon les termes du discours de M. Raymond Barre, a provoqué des remous au sein de la communauté juive de Lyon.

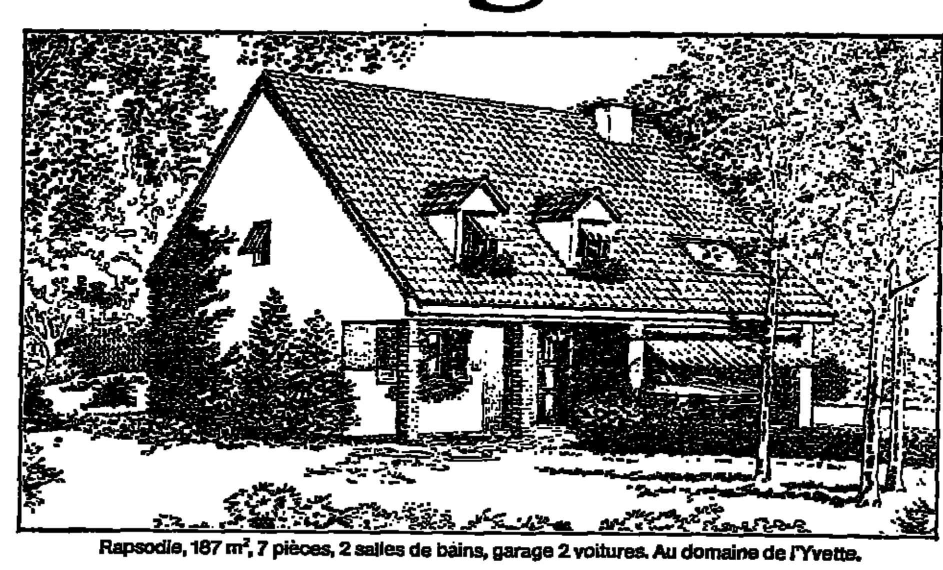
En effet, M. Perret a, pendant une période de vingt mois occupé sous l'occupation allemande les fonctions d'« administrateur de biens juifs ». Un industriel lyonnais de confession israélite, s'estimant spolié au cours de la mise sous séquestre de ses biens professionnels et privés pendant cette période, a alerté les responsables locaux de la communauté juive. Des interventions ont eu lieu auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, M. Olivier Philip, pour faire retirer cette décoration « avec discrétion et diligence ». M. Perret n'ayant jamais été condamné, ce retrait par la voie administrative s'est révélé impossible.

Le président de l'ACEL a annoncé son intention d'user de son droit de réponse auprès de notre confrère *le Progrès*, qui a dévoilé l'affaire dans ses éditions du jeudi 12 février. Il nous a déclaré qu'on avait l'« *l'impudence de remonter à 1942* » et qu'il avait en sa possession des « documents » témoignant que son cas avait été jugé en 1944 et qu'il n'avait pas été condamné. M. Perret ajoute : « *Je n'ai livré personne à la milice ou à la Gestapo. On a voulu lancer un brûlot politique en période électorale* ».

Il ne nie cependant pas avoir été administrateur de biens juifs en 1941 et 1942. Il avait été nommé par M. Xavier Vallat, commissaire aux affaires juives du gouvernement de Vichy.

L'affaire provoque un embarras visible car l'enquête préalable des services de renseignements généraux semble s'être orientée sur un piste erronée en raison d'une homonymie.

Breguet

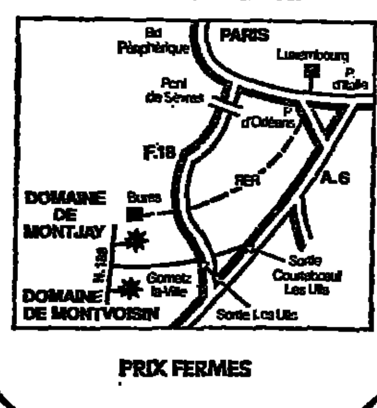


Rapsodie, 187 m², 7 pièces, 2 salles de bains, garage 2 voitures. Au domaine de l'Yvette.

DOMAINE DE MONTVOISIN

91400 GOMETZ-LA-VILLE - TÉL. 012.26.99

A 26 km du Pont de Sèvres par l'autoroute F 18, à 29 km de la Porte d'Orléans par l'autoroute du Sud, ce *luxueux Domaine* de 63 maisons *seulement s'étend en lisière de la* Vallée de Chevreuse. Vous y trouverez des maisons exceptionnelles de 171, 220 et 278 m², 6, 7 et 8 pièces. Garages 2 voitures. Terrains 700 à 1100 m². *Prêts conventionnés.*

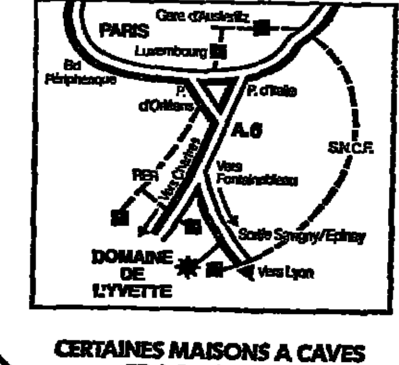


PRIX FERMES

DOMAINE DE L'YVETTE

91360 EPINAY-SUR-ORGE - TÉL. 448.16.28

A 20 km de la Porte d'Orléans par l'A 6, ce *Domaine* est un lieu de résidence privilégié au cœur d'Epinay-sur-Orge, commune aux vastes espaces verts. 5 modèles de maisons de plain-pied ou à étage de 120 à 238 m², de 5 à 7 pièces. *Certaines* disposent de garages en sous-sol. Terrains de 400 à 800 m². Gare à 300 m. Trains rapides pour Paris. *Prêts conventionnés.*



CERTAINES MAISONS A CAVES ET A SOUS-SOLS

Visite des maisons modèles tous les jours de 10 h à 19 h, sauf mardi et mercredi.

Verbe Image



A B C D E F G

Le plus grand choix de marques de Paris.
Les plus larges facilités de crédit.
Venez visiter notre exposition sur 5 étages entièrement rénovés.
Neuf et occasion. Location – vente – achat. Réparation – accord – transport.
hamm
Le piano... et toute la musique
135-139, rue de Rennes - Paris 75006 - tél. : 544.38.66
Parking près gare Montparnasse



